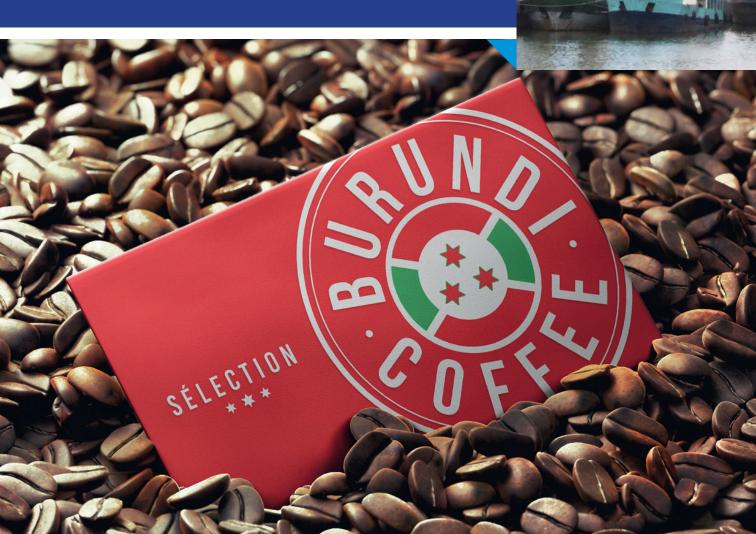
DIAGNOSTIQUE
SUR L'INTEGRATION
COMMERCIALE
DU BURUNDI

EDIC III

VERSION 2022







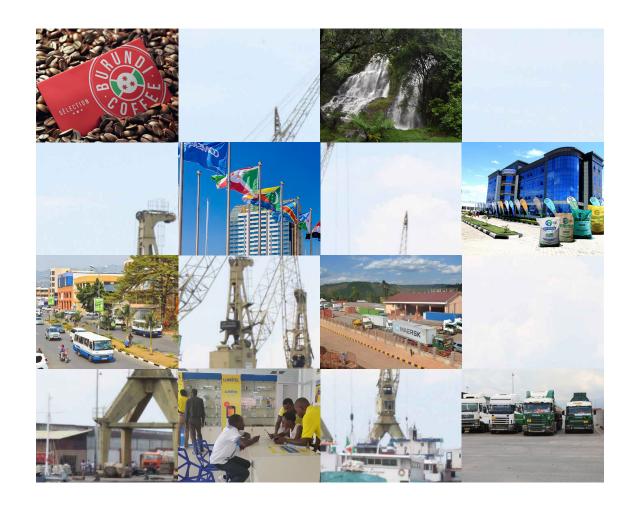
REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTERE DU COMMERCE, DU TRANSPORT, DE L'INDUSTRIE ET DU TOURISME

FINANCEMENT: PROJET CADRE INTEGRE RENFORCE (CIR)

Réalisation: International Consulting & Advisory Bureau (ICAB)

Graphisme et impression : GROUPE KORICIZA



ETUDE DIAGNOSTIQUE SUR L'INTEGRATION COMMERCIALE DU BURUNDI



VERSION 2022

TABLE DES MATIERES

	TABLE DES MATIERES	i
	LISTE DES TABLEAUX	iv
	LISTE DES FIGURES	٧
	LISTE DES ABREVIATIONS	vi
	RESUME EXECUTIF	I
CHAPITRE I	RESUME ANALYTIQUE ET MATRICE D'ACTIONS ACTUALISEE.	7
	RESUME ANALYTIQUE	7
1.1.1.	Mise à jour de l'EDIC 2012	7
1.1.2.	Bilan de l'EDIC 2012	17
1.1.3.	La structure de l'EDIC révisée et ses principales recommandations	13
1.2.	MATRICE D'ACTIONS ACTUALISEE	18
1.3.	MECANISME DE MISE EN ŒUVRE DE LA MATRICE D'ACTIONS ET STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR SON FINANCEMENT	26
1.3.1.	Engagement des parties prenantes	26
1.3.2.	Suivi et évaluation	27
1.3.3.	Facteurs de succès de la mise en œuvre de la matrice d'actions	27
CHAPITRE 2	BILAN DE L'EVOLUTION DE LA PERFORMANCE COMMERCIALE, DE LA POLITIQUE COMMERCIALE ET DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'EDIC II DEPUIS 2012	28
2.1.	PERFORMANCE COMMERCIALE DU BURUNDI (2012-2020)	28
2.1.1.	Structure des changes commerciaux de biens	29
2.1.2.	Principaux partenaires des échanges commerciaux de biens du Burundi	31
2.1.3.	Echanges intra-africains du Burundi	33
2.1.4.	Comparaison des échanges extérieurs du Burundi avec les pays de EAC	35
2.2.	COMMERCE DE SERVICES	36
2.2.1.	Tendance du commerce des services	36
2.3.	FACTEURS EXPLICATIFS DE LA FAIBLE PERFORMANCE OBSERVEE DURANT LA PERIODE	37
2.4.	MISE EN ŒUVRE DE L'EDIC II : LEÇONS APPRISES	38
2.5.	ANALYSE DES FACTEURS TRANSVERSAUX QUI INFLUENT SUR L'INTEGRATION COMMERCIALE DU BURUNDI : EGALITE DES SEXES, ENVIRONNEMENT, DIMENSION JEUNESSE ET INVESTISSEMENTS	38
2.5.1.	Rôle des femmes et des jeunes	38
2.5.2.	Considérations environnementales	39
2.5.3.	Dynamique du flux d'investissements	39
2.6.	COOPERATION DANS LE CADRE DE L'OMC	41
2.6.1.	Opportunités offertes par les accords de l'OMC en matière de libéralisation commerciale	41
2.6.2.	Aperçu de l'utilisation par le Burundi des décisions de l'OMC en faveur des PMA	42
2.6.3.	Analyse du régime actuel de la propriété intellectuelle au Burundi et de l'assistance reçue pour la mise en œuvre de l'accord sur les ADPIC	43
2.6.4.	Mise à jour de l'état des obligations de notification du Burundi avec un engagement démontré vers la transparence	46

2.7.	RETOMBEES ECONOMIQUES DE LA PANDEMIE DU COVID-19	46
2.7.1.	Introduction	46
2.7.2.	Le COVID – 19 en chiffres et les mesures de riposte	46
2.7.3.	Canaux de transmission des effets socio-économiques du COVID -19	46
CHAPITRE 3	OPPORTUNITES ET DEFIS DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE REGIONALE DU BURUNDI	49
3.1.	INTEGRATION REGIONALE ET PRIORITES DE DEVELOPPEMENT DU BURUNDI	49
3.2.	EAC: UN CADRE APPROPRIE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ECHANGES COMMERCIAUX DU BURUNDI AVEC LA REGION.	51
3.2.1.	Aperçu des avancées du programme d'intégration	51
3.2.2.	Les opportunités et les défis relatifs à l'intégration de l'EAC	52
3.3.	LA PARTICIPATION DU BURUNDI A L'INTEGRATION DU COMESA	54
3.4.	LA ZONE DE LIBRE- ECHANGE COMESA-EAC-SADC	55
3.5.	LA PARTICIPATION DU BURUNDI A LA ZONE DE LIBRE ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE	56
3.5.1.	Opportunités offertes par la participation du Burundi à la ZLECAf	56
3.5.2.	Contraintes à exploiter les chaînes de valeurs régionales dans le contexte de la ZLECAf	58
CHAPITRE 4	POURSUITE DES EFFORTS DE DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS ET DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES PORTEUSES DE CROISSANCE ECONOMIQUE	60
4.1.	ETAT DES LIEUX DE LA STRATEGIE DE DIVERSIFICATIONS DES EXPORTATIONS	60
4.2.	ETAT DES LIEUX DES EXPORTATIONS DES FILIERES AGRICOLES TRADITIONNELLES	61
4.2.1.	Filière café	61
4.2.2.	Filière thé	67
4.3.	DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS DES FILIERES AGRICOLES NON TRADITIONNELLES	70
4.3.1.	Justification	70
4.3.2.	Filière des fruits	71
4.3.3.	Filière des fleurs et plantes ornementales	78
4.3.4.	Filière des légumes	78
4.3.5.	Filière des huiles essentielles	80
4.4.	PROMOTION DES EXPORTATIONS DES PRODUITS DE SPECIALITE	81
4.4.1.	Café de spécialité	81
4.4.2.	Autres produits de spécialité	82
4.4.3.	Conclusion sur les produits d'exportation de spécialité	82
4.5.	INTENSIFICATION DES EXPORTATIONS DE PRODUITS MINIERS A FORTE VALEUR AJOUTEE	82
4.5.1.	Evolution du secteur minier au Burundi	82
4.5.2.	Mesures de renforcement du secteur minier au Burundi	84
4.5.3.	Evolution de la production, de la commercialisation et de l'exportation des minerais au Burundi	86
4.5.4.	Actions à mener pour améliorer la performance du secteur minier au Burundi	88
4.6.	STRATEGIE INDUSTRIELLE DU BURUNDI, DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DES EXPORTATIONS DE PRODUITS MANUFACTURES	89
4.6.1.	Le potentiel dans le secteur des transports	89
4.6.2.	Le potentiel dans le secteur de l'énergie	91

4.6.3.	Le potentiel dans le secteur de l'eau	91
4.6.4.	Le potentiel dans le secteur des TIC	91
4.6.5.	Le potentiel dans le secteur des ZES	93
4.6.6.	Potentialités du secteur agricole et de l'agro-industrie	93
4.6.7.	Potentialités du secteur manufacturier	95
4.6.8.	Potentialités du secteur de la construction et de l'industrie du bois	96
4.6.9.	Potentialités du secteur des TIC et du matériel électroménager	96
4.6.10.	Potentialités de l'industrie chimique	99
4.6.11.	Les potentialités du secteur minier	100
4.6.12.	Les potentialités du secteur hôtelier et touristique	102
4.7.	CHAINES DE VALEURS INTERNATIONALES	103
CHAPITRE 5	EFFORTS D'ELIMINATION DES BARRIERES NON-TARIFAIRES	104
5.1.	ÉTAT DES LIEUX DES BARRIERES NON-TARIFAIRES QUI FRAPPENT LES EXPORTATIONS DU BURUNDI SUR LES DIFFERENTS MARCHES (EAC, UE, AUTRES)	104
5.2.	TRAIN DE MESURES POUR L'ELIMINATION PROGRESSIVE DES BARRIERES NON- TARIFAIRES	104
5.3.	DIALOGUE SECTEUR PUBLIC- SECTEUR PRIVE	109
CHAPITRE 6	RENFORCEMENT DE LA FACILITATION DU COMMERCE ET DE LA LOGISTIQUE	110
6.1.	IDENTIFICATION DES DOMAINES DE LA FACILITATION DE COMMERCE REPERTORIES PAR L'EDIC I ET II	110
6.2.	CAPACITES DE LA LOGISTIQUE INTERNE DE BASE	112
6.2.1.	Le transport routier par camion	112
6.2.2.	Les douanes et la gestion des frontières	113
6.2.3.	Les déclarants en douanes et agents transitaires	114
6.2.4.	Arrangements institutionnels pour la connectivité régionale	114
6.3.	MODERNISATION DES POSTES DE CONTROLE AUX FRONTIERES (« ONE STOP BORDER POST »)	116
6.4.	TAILLE DES CARGAISONS	117
6.5.	TRAFIC SUR LES CORRIDORS	117
6.6.	CONNECTIVITE DU BURUNDI A LA REGION ET AU MONDE	118
6.6.1.	Le corridor central	119
6.6.2.	Le Corridor Nord	121
6.6.3.	Le Corridor Sud	121
6.6.4.	La connectivité aérienne	122
6.6.5.	Comparaison des coûts	123
6.7.	ANALYSE DES MESURES PRISES PAR LE BURUNDI EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ECHANGES	123
6.7.1.	Mesures prises sur la facilitation des échanges	123
6.7.2.	Arrangements conclus pour la fourniture de l'assistance technique	124
6.7.3.	État d'avancement de la mise à disposition des arrangements conclus dans le cadre technique	124
6.8.	PARTICIPATION DU BURUNDI A L'INITIATIVE CONJOINTE SUR LA FACILITATION DE L'INVESTISSEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT	128
CHAPITRE 7	COMMERCE DES SERVICES ET DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS	131
7.1.	COMMERCE DES SERVICES DE TRANSPORT (ROUTIER, LACUSTRE ET AERIEN)	131
7.2.	SERVICES FINANCIERS	132

7.3.	COMMERCE ELECTRONIQUE (INCLUANT LES TIC ET LA NUMERISATION)	133
7.4.	SERVICES PROFESSIONNELS	133
CHAPITRE 8	OPPORTUNITES DU TOURISME AU BURUNDI ET DEFIS DE SON DEVELOPPEMENT DANS LE CONTEXTE DE LA PANDEMIE MONDIALE DU COVID-19	135
8.1.	ETAT DES LIEUX ET POTENTIALITES DES SERVICES TOURISTIQUES AU BURUNDI	135
8.2.	DEFIS AUXQUELS FAIT FACE LE TOURISME BURUNDAIS	137
8.3.	LIENS ENTRE LE TOURISTIQUE ET LES SECTEURS DE L'ECONOMIE	137
8.3.1.	Tourisme et agrégats macroéconomiques	137
8.3.2.	Le transport sous ses différentes formes	138
8.3.3.	Les télécommunications et l'internet	138
8.3.4.	Les banques	138
8.3.5.	L'eau et l'électricité	139
8.3.6.	L'artisanat	139
8.3.7.	L'agriculture, l'élevage et la pêche	139
8.4.	OPPORTUNITES OFFERTES PAR L'INTEGRATION REGIONALE	139
8.5.	TRAIN DE MESURES POUR DYNAMISER LE TOURISME BURUNDAIS DANS LE CONTEXTE DE LA PANDEMIE MONDIALE DU COVID-19	140
8.5.1.	Le dispositif de redressement du tourisme en réponse au COVID-19 proposé par l'OMT	141
8.5.2.	Plan régional de relance de l'EAC pour combattre les effets négatifs du COVID-19	141
8.5.3.	Train de mesures pour dynamiser le tourisme burundais	142
ANNEXE I	LISTE DES DOCUMENTS UTILISES	144
	LISTE DES PERSONNES RENCONTREES	147
ANNEXE 3	TERMES DE REFERENCE	149
LISTE	DES TABLEAUX MATRICE ACTUALISEE D'ACTIONS PRIORITAIRES DE L'EDIC III	28
TABLEAU 2	PRINCIPAUX PRODUITS EXPORTES DE 2012 A 2020 (EN % DU TOTAL DES RECETTES DES EXPORTATIONS)	40
TABLEAU 3	PRINCIPAUX PRODUITS IMPORTES 2012-2020 (EN % DE LA VALEUR DES IMPORTATIONS)	40
TABLEAU 4	PART DES PRINCIPAUX SERVICES DANS LE TOTAL DES EXPORTATIONS DE SERVICES DE 2012 A 2020 (%) 47
TABLEAU 5) 17
TABLEAU 6	PART DES PRINCIPAUX SERVICES DANS LE TOTAL DES IMPORTATIONS DE SERVICES DE 2012 A 2018 (EN %)	47
TABLEAU 7	PART DES PRINCIPAUX SERVICES DANS LE TOTAL DES IMPORTATIONS DE SERVICES	/
	PART DES PRINCIPAUX SERVICES DANS LE TOTAL DES IMPORTATIONS DE SERVICES DE 2012 A 2018 (EN %)	47 52
TABLEAU 8	PART DES PRINCIPAUX SERVICES DANS LE TOTAL DES IMPORTATIONS DE SERVICES DE 2012 A 2018 (EN %) NOTIFICATIONS PRESENTEES A L'OMC PAR ACCORDS/MEMORANDUMS D'ACCORD PART ET VALEURS DES IMPORTATIONS DU BURUNDI ADMISSIBLES A BENEFICIER DES PREFERENCES MA	47 52
TABLEAU 8	PART DES PRINCIPAUX SERVICES DANS LE TOTAL DES IMPORTATIONS DE SERVICES DE 2012 A 2018 (EN %) NOTIFICATIONS PRESENTEES A L'OMC PAR ACCORDS/MEMORANDUMS D'ACCORD PART ET VALEURS DES IMPORTATIONS DU BURUNDI ADMISSIBLES A BENEFICIER DES PREFERENCES MA QUI NE REÇOIVENT PAS DE TRAITEMENT PREFERENTIEL	47 52 IS 53
	PART DES PRINCIPAUX SERVICES DANS LE TOTAL DES IMPORTATIONS DE SERVICES DE 2012 A 2018 (EN %) NOTIFICATIONS PRESENTEES A L'OMC PAR ACCORDS/MEMORANDUMS D'ACCORD PART ET VALEURS DES IMPORTATIONS DU BURUNDI ADMISSIBLES A BENEFICIER DES PREFERENCES MA QUI NE REÇOIVENT PAS DE TRAITEMENT PREFERENTIEL PRODUITS EXPORTES ET MARCHES DES PAYS DE DESTINATION	47 52 IS 53
TABLEAU 9	PART DES PRINCIPAUX SERVICES DANS LE TOTAL DES IMPORTATIONS DE SERVICES DE 2012 A 2018 (EN %) NOTIFICATIONS PRESENTEES A L'OMC PAR ACCORDS/MEMORANDUMS D'ACCORD PART ET VALEURS DES IMPORTATIONS DU BURUNDI ADMISSIBLES A BENEFICIER DES PREFERENCES MA QUI NE REÇOIVENT PAS DE TRAITEMENT PREFERENTIEL PRODUITS EXPORTES ET MARCHES DES PAYS DE DESTINATION POTENTIEL EXPORTABLE DU BURUNDI PAR REGION DANS LE CADRE DE LA ZLECAF	47 52 IS 53 66 67 68
TABLEAU 9 TABLEAU 10 TABLEAU 11	PART DES PRINCIPAUX SERVICES DANS LE TOTAL DES IMPORTATIONS DE SERVICES DE 2012 A 2018 (EN %) NOTIFICATIONS PRESENTEES A L'OMC PAR ACCORDS/MEMORANDUMS D'ACCORD PART ET VALEURS DES IMPORTATIONS DU BURUNDI ADMISSIBLES A BENEFICIER DES PREFERENCES MA QUI NE REÇOIVENT PAS DE TRAITEMENT PREFERENTIEL PRODUITS EXPORTES ET MARCHES DES PAYS DE DESTINATION POTENTIEL EXPORTABLE DU BURUNDI PAR REGION DANS LE CADRE DE LA ZLECAF CONTRAINTES ET DEFIS A RELEVER POUR LA PARTICIPATION DU BURUNDI A LA ZLECAF NOMBRE D'OPERATEURS ET STATIONS DE LAVAGE DANS LE MAILLON DE DEPULPAGE.	47 52 IS 53 66 67 68 72
TABLEAU 9 TABLEAU 10 TABLEAU 11 TABLEAU 12	PART DES PRINCIPAUX SERVICES DANS LE TOTAL DES IMPORTATIONS DE SERVICES DE 2012 A 2018 (EN %) NOTIFICATIONS PRESENTEES A L'OMC PAR ACCORDS/MEMORANDUMS D'ACCORD PART ET VALEURS DES IMPORTATIONS DU BURUNDI ADMISSIBLES A BENEFICIER DES PREFERENCES MA QUI NE REÇOIVENT PAS DE TRAITEMENT PREFERENTIEL PRODUITS EXPORTES ET MARCHES DES PAYS DE DESTINATION POTENTIEL EXPORTABLE DU BURUNDI PAR REGION DANS LE CADRE DE LA ZLECAF CONTRAINTES ET DEFIS A RELEVER POUR LA PARTICIPATION DU BURUNDI A LA ZLECAF NOMBRE D'OPERATEURS ET STATIONS DE LAVAGE DANS LE MAILLON DE DEPULPAGE. RECEPTION DU CAFE CERISE (KG) DE 2015/2016 A 2019/2020	47 52 IS 53 66 67 68 72 72
TABLEAU 9 TABLEAU 10 TABLEAU 11	PART DES PRINCIPAUX SERVICES DANS LE TOTAL DES IMPORTATIONS DE SERVICES DE 2012 A 2018 (EN %) NOTIFICATIONS PRESENTEES A L'OMC PAR ACCORDS/MEMORANDUMS D'ACCORD PART ET VALEURS DES IMPORTATIONS DU BURUNDI ADMISSIBLES A BENEFICIER DES PREFERENCES MA QUI NE REÇOIVENT PAS DE TRAITEMENT PREFERENTIEL PRODUITS EXPORTES ET MARCHES DES PAYS DE DESTINATION POTENTIEL EXPORTABLE DU BURUNDI PAR REGION DANS LE CADRE DE LA ZLECAF CONTRAINTES ET DEFIS A RELEVER POUR LA PARTICIPATION DU BURUNDI A LA ZLECAF NOMBRE D'OPERATEURS ET STATIONS DE LAVAGE DANS LE MAILLON DE DEPULPAGE.	47 52 IS 53 66 67 68 72



TABLEAU 15	SOCIETES D'EXPORTATION DU CAFE VERT AU BURUNDI (JANVIER 2021)	74
TABLEAU 16	EVOLUTION DES PRODUCTIONS ET EXPORTATIONS DU THE SEC AU BURUNDI (2010-2020)	77
TABLEAU 17	ESTIMATION DE LA PRODUCTION ANNUELLE D'AVOCATS AU BURUNDI (EN TONNES)	86
TABLEAU 18	EVOLUTION DES EXPORTATIONS D'AVOCATS	87
TABLEAU 19	EVOLUTION DES EXPORTATIONS DES LEGUMES AU BURUNDI (2012 - 2020).	89
TABLEAU 20	SOCIETES D'EXPLOITATION DES MINERAIS INSTALLEES AU BURUNDI	93
TABLEAU 21	EXPORTATIONS OFFICIELLES DES METAUX DU BURUNDI 2011-2020	97
TABLEAU 22	RECAPITULATIF DE LIAISONS ROUTIERES RELIANT LE BURUNDI A CES CORRIDORS.	99
TABLEAU 23	FILIERES AGRICOLES À POTENTIEL EXPLOITABLE	104
TABLEAU 24	INDICE PONDERE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE	105
TABLEAU 25	EVOLUTION DES IMPORTATIONS DES BIENS DESTINES AUX INDUSTRIES (VALEUR EN MILLIONS DE FBU)	106
TABLEAU 26	TABLEAU SYNTHÈSE DU POTENTIEL MINIER DU BURUNDI	111
TABLEAU 27	BARRIERES NON TARIFAIRES RENCONTREES PAR LES COMMERÇANTS TRANSFRONTALIERS SUR LES 3 FRONTIERES DE KOBERO, MUGINA ET GATUMBA	115
TABLEAU 28	PERFORMANCE COMMERCIALE DU BURUNDI (2017-2018)	121
TABLEAU 29	IMPORTATIONS COMBINEES PAR LES PORTS DE MOMBASA ET DAR ES SALAAM EN 2019	128
TABLEAU 30	DISTANCES AVEC DIFFERENTES OPTIONS DE TRANSPORT SUR LE CORRIDOR CENTRAL	129
FIGURE I	MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA MATRICE D'ACTION DE L'EDIC III	36
FIGURE 2	EVOLUTION DES ECHANGES EXTERIEURS DU BURUNDI 2012-2020 (EN MILLIONS DE BIF)	39
FIGURE 3	EXPORTATIONS PAR CONTINENT 2012-2020 (MILLIONS DE BIF)	42
FIGURE 4	IMPORTATIONS PAR PROVENANCE 2012 -2020 (MILLIONS DE BIF)	
FIGURE 5	FLOOL ITION (FALS) DECENDED ATTOMIC IN ITEM A FEDERALISE DELIBERALISMO	43
FIGURE 6	EVOLUTION (EN %) DES EXPORTATIONS INTRA-AFRICAINES DU BURUNDI	43
FIGURE 7	EVOLUTION (EN%) DES EXPORTATIONS INTRA-AFRICAINES EVOLUTION (EN%) DES IMPORTATIONS INTRA-AFRICAINES	
		43
FIGURE 8	EVOLUTION(EN%) DES IMPORTATIONS INTRA-AFRICAINES	43 44
	EVOLUTION(EN%) DES IMPORTATIONS INTRA-AFRICAINES EVOLUTION DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS DANS LES PAYS DE L'EAC	43 44 45
FIGURE 8	EVOLUTION(EN%) DES IMPORTATIONS INTRA-AFRICAINES EVOLUTION DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS DANS LES PAYS DE L'EAC COMMERCE DES SERVICES DU BURUNDI (EN MILLIONS DE BIF)	43 44 45 46
FIGURE 8 FIGURE 9	EVOLUTION (EN%) DES IMPORTATIONS INTRA-AFRICAINES EVOLUTION DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS DANS LES PAYS DE L'EAC COMMERCE DES SERVICES DU BURUNDI (EN MILLIONS DE BIF) EVOLUTION DU TAUX D'INVESTISSEMENT (% DU PIB)	43 44 45 46 50
FIGURE 8 FIGURE 9 FIGURE 10	EVOLUTION (EN%) DES IMPORTATIONS INTRA-AFRICAINES EVOLUTION DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS DANS LES PAYS DE L'EAC COMMERCE DES SERVICES DU BURUNDI (EN MILLIONS DE BIF) EVOLUTION DU TAUX D'INVESTISSEMENT (% DU PIB) TAUX D'INVESTISSEMENT DANS LES PAYS DE L'EAC (% DU PIB)	43 44 45 46 50 50
FIGURE 8 FIGURE 9 FIGURE 10 FIGURE 11	EVOLUTION (EN%) DES IMPORTATIONS INTRA-AFRICAINES EVOLUTION DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS DANS LES PAYS DE L'EAC COMMERCE DES SERVICES DU BURUNDI (EN MILLIONS DE BIF) EVOLUTION DU TAUX D'INVESTISSEMENT (% DU PIB) TAUX D'INVESTISSEMENT DANS LES PAYS DE L'EAC (% DU PIB) EVOLUTION DES IDE ET TRANSFERT DES MIGRANTS REÇUS AU BURUNDI (%PIB)	43 44 45 46 50 50
FIGURE 8 FIGURE 9 FIGURE 10 FIGURE 11 FIGURE 12	EVOLUTION (EN%) DES IMPORTATIONS INTRA-AFRICAINES EVOLUTION DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS DANS LES PAYS DE L'EAC COMMERCE DES SERVICES DU BURUNDI (EN MILLIONS DE BIF) EVOLUTION DU TAUX D'INVESTISSEMENT (% DU PIB) TAUX D'INVESTISSEMENT DANS LES PAYS DE L'EAC (% DU PIB) EVOLUTION DES IDE ET TRANSFERT DES MIGRANTS REÇUS AU BURUNDI (%PIB) EVOLUTION DES TRANSFERTS DES MIGRANTS REÇUS DANS LES PAYS DE L'EAC (%PIB)	43 44 45 46 50 50 51 66
FIGURE 8 FIGURE 9 FIGURE 10 FIGURE 11 FIGURE 12 FIGURE 13	EVOLUTION (EN%) DES IMPORTATIONS INTRA-AFRICAINES EVOLUTION DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS DANS LES PAYS DE L'EAC COMMERCE DES SERVICES DU BURUNDI (EN MILLIONS DE BIF) EVOLUTION DU TAUX D'INVESTISSEMENT (% DU PIB) TAUX D'INVESTISSEMENT DANS LES PAYS DE L'EAC (% DU PIB) EVOLUTION DES IDE ET TRANSFERT DES MIGRANTS REÇUS AU BURUNDI (%PIB) EVOLUTION DES TRANSFERTS DES MIGRANTS REÇUS DANS LES PAYS DE L'EAC (%PIB) EVOLUTION DES PRODUCTIONS ET EXPORTATION DU CAFE ENTRE 2011 ET 2020	43 44 45 46 50 50 51 66 73
FIGURE 8 FIGURE 9 FIGURE 10 FIGURE 11 FIGURE 12 FIGURE 13 FIGURE 14	EVOLUTION (EN%) DES IMPORTATIONS INTRA-AFRICAINES EVOLUTION DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS DANS LES PAYS DE L'EAC COMMERCE DES SERVICES DU BURUNDI (EN MILLIONS DE BIF) EVOLUTION DU TAUX D'INVESTISSEMENT (% DU PIB) TAUX D'INVESTISSEMENT DANS LES PAYS DE L'EAC (% DU PIB) EVOLUTION DES IDE ET TRANSFERT DES MIGRANTS REÇUS AU BURUNDI (%PIB) EVOLUTION DES TRANSFERTS DES MIGRANTS REÇUS DANS LES PAYS DE L'EAC (%PIB) EVOLUTION DES PRODUCTIONS ET EXPORTATION DU CAFE ENTRE 2011 ET 2020 PRODUCTIONS ET EXPORTATIONS DU THE SEC AU BURUNDI	43 44 45 46 50 50 51 66 73 78
FIGURE 8 FIGURE 9 FIGURE 10 FIGURE 11 FIGURE 12 FIGURE 13 FIGURE 14 FIGURE 15	EVOLUTION (EN%) DES IMPORTATIONS INTRA-AFRICAINES EVOLUTION DES EXPORTATIONS ET DES IMPORTATIONS DANS LES PAYS DE L'EAC COMMERCE DES SERVICES DU BURUNDI (EN MILLIONS DE BIF) EVOLUTION DU TAUX D'INVESTISSEMENT (% DU PIB) TAUX D'INVESTISSEMENT DANS LES PAYS DE L'EAC (% DU PIB) EVOLUTION DES IDE ET TRANSFERT DES MIGRANTS REÇUS AU BURUNDI (%PIB) EVOLUTION DES TRANSFERTS DES MIGRANTS REÇUS DANS LES PAYS DE L'EAC (%PIB) EVOLUTION DES PRODUCTIONS ET EXPORTATION DU CAFE ENTRE 2011 ET 2020 PRODUCTIONS ET EXPORTATIONS DU THE SEC AU BURUNDI PRODUCTION DE THE SEC PAR PROTHEM (2011-2020)	43 44 45 46 50 50 51 66 73 78

LISTE DES ABREVIATIONS

ADB	Agence de Développement du Burundi
ADPIC	Accord sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce
AFE	Accord de facilitation des échanges
AGOA	African Growth Opportunities Act
ALT	Autorité du Lac Tanganyika
APE	Accords de partenariats économiques
API	Agence de Promotion des Investissements
ARCA	Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances
BAD	Banque Africaine de Développement
BBN	Bureau Burundais de Normalisation et de Contrôle de la Qualité
BNT	Barrières Non Tarifaires
BPEAE	Bureau Provincial de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage
BRB	Banque de la République du Burundi
CCTFA	Central Corridor Transit Facilitation Agency
CEEAC	Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale
CEPGL	Communauté Économique des Pays des Grands Lacs
CER	Communauté Economique Régionale
CIRGL	Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs
CNFE	Comité national de la facilitation des échanges
CNTA	Centre National de Technologie Alimentaire
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa
COMGOV	Système de Communication du Gouvernement
COPIL	Comité de Pilotage du Développement Durable du Tourisme
CSLP	Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté
COVID-19	Coronavirus 2019
CST	Compte Satellite du Tourisme
CVM	Chaînes de Valeurs Mondiales
DEEE	Déchets des Équipements Électriques et Électroniques
DPI	Droits de Propriété Intellectuelle
EAC	East African Community
EDIC	Etude Diagnostique sur l'Intégration Commerciale
ÉVA	Echanges en Valeur Ajoutée
FOPABU	Forum des Organisations des Producteurs Agricoles du Burundi
FMI	Fonds Monétaire International
FSAP	Financial Sector Assessment Program (Programme d'évaluation du Secteur financier)
IASZ	Intégration Agro-Sylvo-Zootechnique
IBN	Initiative pour le Bassin du Nil
INSS	Institut National de Sécurité Sociale
ISTEEBU	Institut des Statistiques et des Etudes Economiques du Burundi
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
GSCDSP	Groupe Sectoriel pour le Développement du Secteur Privé
LPI	Logistics Performance Index
MAC	Monetary Affairs Committee (Comité des Affaires Monétaires)

MAE	Ministère des Affaires Etrangères
MCIPT	Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme
MIDCSP	Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique
MFBPE	Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique
MINEAGRIE	Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage
OBDEA	Office Burundais des Droits d'Auteur et des Droits Voisins
NCTA	North Corridor Transit Act
NCTTA	North Corridor Transport Transit Authority
OBEM	Office Burundais pour l'Emploi et la Main-d'œuvre
OBPE	Office Burundais pour la Protection de l'Environnement
OBR	Office Burundais des Recettes
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIAC	Organisation Internationale de l'Aviation Civile
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMT	Organisation Mondiale du Tourisme
ONT	Office National du Tourisme
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
ONPR	Office National des Pensions de Retraite
OP	Organisation des Producteurs
PAFE	Police de l'Air, des Frontières et des Étrangers
PA/SNDDT	Plan d'action /Stratégie Nationale de Développement Durable du Tourisme
PFGU	Poste Frontière à Guichet Unique
PFU	Postes Frontaliers Uniques
PII	Plateforme Inter Institutionnelle
PND	Plan National de Développement
PMA	Pays le Moins Avancé
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RADDEX	Revenue Digital Data Exchange System
RDC	République Démocratique du Congo
RECOS	Régime Commercial Simplifié
RN	Route Nationale
RT	Reform Tracker
SADC	Southern African Development Community
SEIL	Système d'Elevage Intensif Laitier
SNDDT	Stratégie Nationale de Développement Durable du Tourisme
SPS	Sanitaire et Phyto Sanitaires
SFI	Société Financière Internationale
SST	Système de Statistique du Tourisme
TATOA	Tanzanian Truck Owners Association
TEC	Tarif Extérieur Commun
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TMEA	TradeMark East Africa
ZEP	Zone d'Echanges Préférentiels
ZES	Zone Economique Spéciale
ZLECAf	Zone de Libre Echanges Continentale Africaine

RESUME EXECUTIF

Bilan de la politique commerciale : La structure et la dynamique des échanges extérieurs révèlent que le Burundi doit s'attaquer aux défis d'augmentation de l'offre exportable et de diversification des produits exportables. Dans l'ensemble, la dynamique des échanges extérieurs du Burundi révèle que les performances commerciales du Burundi ne se sont pas améliorées sur la période 2012-2020 ; les échanges extérieurs restent dominés par les importations et le déficit commercial demeure structurel et s'enfonce avec l'évolution des importations. La structure des exportations reste dominée par des produits primaires (café, thé et or) représentant en moyenne 74,1% contre 25,9% pour les produits manufacturés. Sur la période 2012 à 2015, les recettes d'exportations de l'or étaient presque inexistantes mais depuis 2016 la part de l'or dans le total des recettes d'exportation a augmenté et est restée relativement élevée avec 34,0% en 2017, 31,4% en 2018, 37,2% en 2019 et 28,2% en 2020. Quant aux importations de biens du Burundi, elles sont dominées par des biens de production et de consommation représentant 79% du total des importations de 2012 à 2020. L'économie du Burundi est fortement dépendante des importations. Sur la période 2012-2020, les importations représentent en moyenne 38% du PIB tandis que les exportations représentent 8% du PIB; ce qui découle des faibles capacités de production des produits d'import-substitution et des caractéristiques structurelles de l'économie du Burundi.

Le développement des infrastructures physiques de transport et des infrastructures/équipements de télécommunication est indispensable pour que le commerce des services contribue effectivement à l'intégration commerciale du Burundi à travers la réduction des coûts de transports des échanges extérieurs en général et des services en particulier. Même si la contribution sectorielle des services est la plus élevée (45,20% du PIB), le Burundi est un importateur net de services, et l'essentiel des importations portent sur le transport (59,72%), les voyages (10,64%), les services aux entreprises (8,79%), les services publics (7,94%), les télécommunications (3,44%), les services de propriété intellectuelle (8,91%) et les services financiers (1,2%). Les exportations de services du Burundi sont très faibles et sont dominées par les exportations des « services des administrations publiques » avec 63,93% du total des recettes d'exportation des services suivis par les revenus primaires avec 12,58%.

En matière d'investissements, la dynamique des sources de financements des investissements au Burundi a été marquée non seulement par des sources de financement faible mais aussi avec une tendance décroissante. La formation brute du capital fixe globale représente 12,0% du PIB et la formation brute



du capital fixe du secteur privé représente en moyenne 8% du PIB. Le taux d'investissement du Burundi reste faible par rapport à ceux des autres pays de l'EAC. Il a le taux d'investissement le plus faible avec une moyenne annuelle de 12,0% du PIB contre 19,0% au Kenya, 25,1% en Ouganda, 24,9% au Rwanda et 36,4% en Tanzanie. La même situation s'observe sur les IDE et les transferts de fonds reçus des migrants; avec une moyenne annuelle de 1,1% du PIB, les flux des IDE sont les plus bas des pays de l'EAC avec 1,6% pour le Kenya, 3,2% pour le Rwanda, 3,16% pour l'Ouganda et 2,7% pour la Tanzanie. Pour les transferts des migrants, sur la période 2012-2019, le Burundi affiche un des taux les plus faibles de l'EAC avec une moyenne annuelle de 1,4% du PIB en moyenne annuelle contre 3,5% pour l'Ouganda, 3,13% pour le Kenya et 2,27% du PIB pour le Rwanda. Seule la Tanzanie a une moyenne inférieure à celle du Burundi (0.8% du PIB). Pour changer la tendance des investissements, le Burundi aura à s'investir dans des politiques visant à développer la résilience aux effets de son niveau d'enclavement et à la faiblesse de son secteur privé à travers entre autres actions : (i) le développement des infrastructures de transport, de production et de distribution de l'énergie électrique, (ii) l'identification des mesures fiscales et innovations de l'administration publique qui peuvent favoriser l'investissement privé en général et l'attractivité des IDE en particulier et (iii) la définition et l'élaboration d'un mécanisme qui stimule (par des mesures incitatives ou non contraignantes) les transferts des fonds

des migrants.

A la suite de la propagation à l'échelle mondiale de la pandémie du COVID-19 en début d'année 2019, les mesures de restriction des mouvements des populations ont provoqué une crise socio-économique comparable à la crise de 2008 et la grande dépression des années 30. Pour le cas du Burundi, les effets suivants se sont manifestés par : (i) La perturbation du commerce international suivie d'une baisse des prix des produits exportés (café, thé et minerais) due à la baisse de la demande mondiale et d'une hausse des produits importés occasionnée par la baisse de l'offre, (ii) La baisse des revenus du tourisme, des transferts de fonds de la diaspora, des transferts unilatéraux (les aides), (iii) Les effets de ces deniers sur les secteurs macroéconomiques (secteur réel, finances publiques, secteur extérieur, l'emploi, la sécurité alimentaire et la

Opportunités et défis de l'intégration économique régionale du Burundi : L'intégration régionale du Burundi est la pierre angulaire de son intégration commerciale et de son développement économique et sociale. Elle est identifiée comme une priorité dans les principaux documents de stratégie du Gouvernement du Burundi tel que la Vision 2025, le Plan National de Développement Economique 2018-2027, la Stratégie d'Intégration Régionale 2013-2025 et les documents de diagnostic de l'intégration commerciale. La stratégie d'intégration régionale du Burundi (2013-2025) qui a fait un diagnostic des Communautés Economiques Régionales (CER) auxquelles le Burundi fait partie et a recommandé le Gouvernement d'axer ses efforts sur l'intégration régionale avec l'EAC, le COMESA, la ZLE COMESA -EAC- SADC et ZLECAf. Entreautres opportunités qu'offrent ces CERs pour le Burundi figurent : un plus grand espace économique pour le commerce et l'investissement, des bénéfices associés aux infrastructures routières régionales, une plus grande connectivité avec les ports de Dar-Es-Salaam et Mombasa où transitent le commerce extérieur du pays et un renforcement de la capacité de négociation de l'EAC en tant que bloc.

Au niveau des défis, il a été relevé : un rythme rapide d'intégration et l'ampleur des réformes conséquentes au niveau politique, institutionnel et réglementaire, le système actuel des contributions égalitaires des pays dans le budget de certaines CERs comme l'EAC est un défi de taille de même que des disparités dans le partage des coûts et bénéfices de l'intégration. La ZLECAf et la ZLE COMESA- EAC-SADC revêtent une attention particulière du fait qu'elles viennent résoudre le problème des multiples participations des pays aux CERs qui était un défi dans la participation du Burundi à l'EAC et au COMESA.

Poursuite des efforts de diversification des exportations et de développement des filières porteuses de croissance économique : L'impact du développement et de la diversification des exportations sur la croissance économique n'est plus à démontrer et le rôle des produits d'exportations des filières agricoles traditionnelles et non traditionnelles est particulièrement vital pour stimuler la croissance et booster

l'économie du Burundi. Les exportations sont dominées à grande majorité du café et du thé qui représentent respectivement plus de 80% et 12% des exportations globales. Les indicateurs ci-dessus montrent (i) l'importance de la part des produits d'exportation des filières agricoles traditionnelles dans l'économie du Burundi et des recettes en devises, (ii) leur forte concentration sur seulement deux produits (café et thé) et, (iii) par voie de conséquence, la nécessité de diversifier les exportations vers des filières agricoles non traditionnelles nouvellement émergentes, pour lesquelles existe un potentiel évident de développement à l'exportation. Il s'agit notamment (i) des fruits (ananas, avocat, mangue, maracuja, banane, agrumes), des légumes (amarante, oignon, piment), des huiles essentielles (huiles de patchouli, d'eucalyptus, de vétiver, de Lemon glass, etc.), des huiles végétales (huile extra vierge d'avocat), des produits de spécialité (café bio, thé infusé, thé orthodoxe, etc.), des fleurs (roses) et plantes ornementales (Dracaena) pour lesquels il existe un potentiel énorme des exportations. Ainsi, l'augmentation de la production, tant quantitative que qualitative, est la voie obligée pour améliorer la performance de ces filières et leur compétitivité à l'export.

Le Burundi dispose aussi d'atouts substantiels caractérisés par une vaste gamme de dépôts minéraux de nickel, de cobalt, de platine, d'étain, de Nb-Ta (Coltan), de vanadium, d'or, de tungstène (Wolfram) et de terres rares (Rare Earth Elements : REE) ainsi que des minerais industriels (phosphates, calcaire, kaolin), d'argile et divers autres matériaux de construction. Face au constat d'un secteur encore dominé par l'informel, le Gouvernement doit renforcer les réformes entreprises depuis 2013 afin d'une part, mieux formaliser les exploitations Minières Artisanales ou à Petite Echelle et d'autre part, de créer un cadre d'incitation à l'investissement pour aller vers l'exploitation industrielle des substances minérales. Ainsi, le Burundi devrait veiller à l'application des normes internationales à travers les dispositions législatives et réglementaires (Politique minière, Code Minier du Burundi, Règlement Minier) incitatives et les institutions étatiques (OBM) sécurisantes pour assurer l'encadrement et le suivi du secteur minier dans le cadre d'un développement durable.

Enfin, le Gouvernement devrait booster le développement industriel à moyen et long terme en s'appuyant sur les secteurs porteurs suivants : (i) l'agro-industrie, (ii) les manufactures comprenant l'industrie chimique et pharmaceutique (savons & détergents, pesticides, cosmétiques, fertilisants, médicaments), l'industrie du textile et de l'habillement, l'industrie d'assemblage, (iii) l'industrie minière, (iv) l'industrie hôtelière et touristique. Toutefois, ces secteurs ne peuvent être productifs que si le Burundi investit dans les infrastructures d'appui à la production et à la commercialisation (Energie, Transport, TIC et ZES).

Efforts d'élimination des barrières non-tarifaires (BNT) : Au Burundi, le Comité en charge du suivi des mécanismes d'élimination des BNT a été mis en place par l'acte légal N ° 0016 du 17/10/2017 du Deuxième Vice- Président de la République en remplacement de l'ordonnance No. 25 du 16/12/2011. Le comité national est en fonction et travaille à la satisfaction des opérateurs économiques nationaux et sous régionaux dans le sens que depuis 2017, 38 BNT ont été déjà identifiées et 8 d'entre elles ont été déjà éliminées et les 30 restantes sont en voie d'être éliminées. De manière générale, il existe trois principaux types de BNT :

- Les BNT relevant des mesures politiques et sécuritaires
- Les BNT relevant de mesures techniques
- Les BNT relevant de mesures économiques et fiscales

Compte tenu des conventions conclues dans le cadre de l'EAC, tous ces types de BNT n'ont pas de raisons d'être. Cependant, les BNT issues des mesures politiques et sécuritaires entre le Burundi et le Rwanda par exemple depuis la crise de 2015 n'auront d'autres solutions que le dialogue politique entre ces pays voisins en vue du retour à la normale et de la réouverture des frontières communes. Aussi, la persistance de certaines BNT d'ordre techniques liées au respect des standards de contrôle de la qualité des produits, nécessitent un alignement du BBN aux standards de qualité de ses homologues des pays de l'EAC, ce qui exigera beaucoup d'investissement en équipements, formation et certifications de ses laboratoires d'analyse et contrôle. De plus, le manque de financement des services du BBN et du contrôle sanitaire et phytosanitaire (SPS) constitue également une importante source de BNT.

Concernant le dialogue public-privé, celui-ci reste très limité comme déjà souligné dans les rapports précédents de l'EDIC (2004, 2012). Les défaillances se remarquent par l'insuffisance des consultations préalables avec le secteur privé sur des prises de décisions concernant des affaires qui ont un impact sur le secteur privé et le climat des affaires en général. Les opérateurs économiques peuvent ne pas avoir suffisamment d'informations sur les réformes en cours ou sur de nouvelles réglementations sur lesquelles ils pourraient tirer des bénéfices s'ils avaient une information parfaite.

Le cadre de concertation public-privé souffre actuellement de problèmes institutionnels et financiers qui handicapent son fonctionnement effectif. Sur le plan institutionnel, la récente réorganisation du Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme datant de Novembre 2020 met le Cadre de dialogue et concertation sous la tutelle dudit Ministère. Ce qui est contraire à l'esprit qui l'avait guidé à sa création surtout du point de vue de son indépendance administrative. Bien plus, selon le texte qui créée le cadre, son Assemblée Générale est présidée par le Deuxième Vice-Président de la République. Le texte devrait être revu pour s'ajuster à la nouvelle constitution de la République du Burundi qui a instauré à la place l'institution de Premier Ministre qui vraisemblablement pourrait assurer la présidence de l'Assemblée Générale du Cadre de dialogue et de concertation. L'autre contrainte majeure au bon fonctionnement est l'insuffisance de moyens financiers adéquats lui permettant d'exécuter son programme de travail et maintenir sa visibilité car notamment son site web qui n'a pas pu continuer à fonctionner par manque de ressources financières.

Renforcement de la facilitation du commerce et de la logistique : Dès la première édition de l'EDIC en 2004, cinq mesures relatives à la facilitation du commerce ont été proposées :

- 1. Préparation d'un plan d'action sur les questions communes de transport au niveau régional avec les pays voisins ;
- 2. Elaboration d'un programme d'action sur les tarifs douaniers et l'évaluation en douane ;
- 3. Mise en œuvre d'un programme de réforme des douanes pour se conformer aux obligations internationales ;
- 4. Finalisation d'un accord sur la facilitation du commerce, en consultation avec les bailleurs de fonds et ;
- 5. Facilitation de l'échange de données numériques entre les organismes impliqués dans la facilitation du commerce.

Toutes ces mesures de facilitation ont été mises en œuvre et beaucoup de progrès ont été réalisés dans le domaine de la facilitation du commerce au Burundi.

- ▶ Un plan d'action pour la facilitation des échanges a été préparé, faisant une distinction claire entre ce que le Burundi peut faire seul et ce qu'il doit aborder en collaboration avec ses voisins
- ▶ Un système informatique a été conçu pour l'échange de données, y compris le partage des données entre les douanes burundaises et les autorités des pays voisins ;
- Un programme est mis en œuvre pour harmoniser les services de recettes douanières et assurer une collecte unique au port d'entrée ;
- ▶ L'Office Burundais des Recettes (OBR) a été créé en 2009 comme institution publique autonome pour collecter toutes les recettes gouvernementales ; et
- La réforme de l'évaluation en douane s'est poursuivie au sein de l'EAC. En novembre 2010, le Secrétariat de l'EAC a élaboré un manuel sur l'évaluation en douane pour permettre aux pays de suivre les mêmes procédures, et, le Burundi utilise actuellement le manuel de l'EAC.

De plus, l'EDIC II a poursuivi sur la même lancée et les progrès se sont poursuivis dans le domaine de la facilitation du commerce aussi bien au niveau national qu'au niveau régional.

- Un vaste plan d'action des infrastructures de transport a été conçu (routes et chemins de fer régionaux) pour faciliter la mobilité des biens et personnes dans l'espace régional EAC;
- Des postes frontières à arrêt unique ont été construits ;
- Un système de suivi électronique des cargaisons a été mis en place ;
- ▶ Un accord tripartite EAC-COMESA-SADC a été conclu ; et
- Un marché commun africain ZLECAf vient d'être mis en vigueur depuis janvier 2021.

Commerce des services et diversification des exportations : Pour améliorer la contribution des services dans l'intégration commerciale du Burundi, il est important d'investir dans le développement des infrastructures physiques de transport et des infrastructures/équipements de télécommunication qui permettront de réduire les coûts de transports des échanges extérieurs et améliorer la qualité et les performances du commerce des services. Le développement de ces infrastructures produira des effets catalyseurs du développement des autres maillons du secteur de services au Burundi. Ainsi, la mise en œuvre de la politique commerciale aura à investir dans la promotion du commerce des services et soutien à la mise en place des infrastructures et équipements adaptés d'une part et dans le développement d'une plateforme et des équipements adaptés au système de payement en ligne/commerce électronique d'autre part. Ce qui implique l'importance à accorder aux objectifs de l'axe 12 (promotion du commerce des services et soutien à la mise en place des infrastructures et équipements adaptés) de la stratégie de mise en œuvre de la politique commerciale. Il s'agirait spécifiquement de : (i) promouvoir des actions intégrées pour des infrastructures et équipements de qualité pour les transactions commerciales, (ii) contribuer à la mise en place d'un environnement incitatif et favorable au développement du commerce électronique, (iii) améliorer les capacités d'exportation de services, (iv) encourager l'utilisation du numérique pour faire de secteur numérique en général et de l'internet en particulier le plus grand média à mettre à profit du bon marketing, (v) améliorer le cadre légal et réglementaire du commerce électronique.

En somme, pour faire du commerce des services un facteur d'intégration commerciale du Burundi, la gestion de la politique commerciale aura à accorder une importance accrue aux aspects relatifs à la quatrième révolution industrielle à travers le développement du secteur des services et du commerce électronique, et au développement des partenariats en matière des projets d'infrastructures de transport afin de capitaliser les avantages des corridors de transports de marchandises (importations-exportations) et surtout à profiter pleinement du corridor Central parce qu'il permet une réduction des coûts de transport.

Avec la mise en œuvre de l'EDIC III, l'investissement dans la diversification des exportations et l'amélioration de la qualité de l'offre exportable reste un défi que la gestion de la politique doit relever. Etant donné que la promotion des exportations est un des défis du PND Burundi 2018-2027, il est important pour le Burundi d'investir dans la consolidation des marchés d'exportation existants et l'exploration/développement de nouveaux marchés d'une part, et dans l'accompagnement adéquat de nouveaux exportateurs des produits non traditionnels (fruits, légumes, huiles de palme et de tournesol, huiles essentiels, fleurs, etc.) d'autre part. De ce point de vue, la mise en œuvre de l'EDIC III pourra se focaliser sur les 7 objectifs de l'axe 5 (Promotion et diversification des exportations) de la stratégie de mise en œuvre de la politique commerciale : (i) renforcer et améliorer les capacités de l'offre exportable des produits traditionnels, (ii) développer une chaine de froid sur les postes d'entrée, (iii) appuyer la diversification des produits d'exportation non traditionnelle en particulier les fruits et légumes, (iv) renforcer les capacités des entreprises et la compétitivité des produits burundais d'exportation « Made in Burundi » sur les marchés extérieurs en vue d'un meilleur positionnement, (v) assurer une meilleure prospection (maitrise/connaissance) des marchés et de la demande extérieure des produits d'exportation non traditionnels, (vi)

développer un système d'informations économiques et commerciales pertinentes sur les marchés cibles aux entreprises d'exportation et (vii) améliorer le pilotage des initiatives/politique de promotion des exportations.

Opportunités du tourisme au Burundi et défis de son développement dans le contexte de la pandémie mondiale du COVID-19: Bien qu'appartenant à la région de l'Afrique de l'Est qui accueille beaucoup de touristes, le Burundi est peu visité. Pourtant le pays dispose d'un nombre appréciable de sites touristiques qui ont été bien documentés dans la SNDDT (2012-2020). Son Plan d'actions (2013-2016) a identifié ceux qui nécessitent des aménagements. Le secteur reste confronté à beaucoup de défis dont la propagation du COVID-19, la mauvaise image du pays, le manque de ressources financières internes pour exécuter les actions identifiées, le gel de la coopération par certains partenaires du développement, un environnement des affaires défavorable, la pénurie de main d'œuvre qualifiée et le problème de statistiques qui handicape la prise de décisions en faveur du tourisme.

L'intégration régionale offre des opportunités au tourisme en particulier : une harmonisation plus aisée des politiques, des lois, des standards de qualité, des codes de conduite des professionnels du tourisme avec des pays qui ont une plus grande expérience en matière de tourisme, la possibilité de coopérer en matière d'offre touristique, l'émergence d'un tourisme multicentre, la promotion de l'EAC comme une destination touristique unique où le Burundi pourrait améliorer son image touristique et accroître les flux des touristes, contribuer à promouvoir le tourisme intra-EAC où les citoyens de la Communauté pourraient visiter les abondantes attractions variées de la région et la possibilité de tirer avantage du renforcement des capacités des personnels par le biais des partenariats les écoles d'excellence en tourisme présentes dans la région.

Le secteur touristique burundais en situation précaire a été le secteur le plus durement impacté par le COVID-19. L'impact négatif sans précédent subi par le pays est à la fois économique et social du fait que la crise touche l'ensemble des secteurs économiques et les collectivités entières. Pour dynamiser le secteur touristique burundais qui a subi le choc du COVID-19, nous proposons un train de mesures pour relancer le tourisme qui se regroupent autour des trois (3) axes suivants : (i) Actions destinées à contenir en priorité les avancées de la pandémie du COVID-19 et de ses effets négatifs, (ii) Actions destinées à appuyer le renforcement des fondamentaux d'une relance robuste et soutenue en vue de retrouver le chemin de la croissance ; et (iii) Actions prioritaires ciblées qui favorisent la relance et la croissance économique du pays.



CHAP. I

RESUME ANALYTIQUE ET MATRICE D'ACTIONS ACTUALISEE.

I.I. RESUME ANALYTIQUE

I.I.I. Mise à jour de l'EDIC 2012

A l'instar des autres Pays les Moins Avancés (PMA), le Burundi a préparé sa première Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce (EDIC) depuis 2003. Dans sa conception, l'EDIC est le document de référence pour l'intégration commerciale du pays à la fois dans les marchés régionaux et mondiaux ainsi que la prise en compte de la dimension commerce dans ses plans de développement à moyen et long terme. L'EDIC fait un inventaire des atouts et des contraintes au développement du commerce, les secteurs qui offrent le meilleur potentiel de croissance et/ou d'exportation ainsi qu'une matrice de train de mesures de réformes prioritaires recommandées pour améliorer l'intégration commerciale du Burundi.

Il est à noter que la dernière mise à jour de l'EDIC du Burundi date de 2012. Aujourd'hui après un délai de 9 ans, il y a la nécessité de revisiter l'EDIC parce que les hypothèses de base, l'environnement et les données sur le commerce ont vraisemblablement changé. Les chocs observés dans l'environnement socioéconomique du Burundi en 2015 et la pandémie du COVID-19 ont eu les impacts négatifs sur la libre circulation des marchandises et des personnes. Il est aussi indispensable de tirer les leçons de l'évaluation de la mise œuvre de la matrice d'actions EDIC 2012 en termes d'impacts sur l'intégration commerciale du Burundi.

L'objectif global est donc de mettre à jour l'Etude Diagnostique sur l'Intégration Commerciale (EDIC) du Burundi. Parmi les objectifs spécifiques, on a :

- L'évaluation de la matrice des actions prioritaires de l'EDIC de 2012;
- L'analyse du bilan de la performance commerciale et de la mise en œuvre de l'EDIC;
- La mise à jour la Matrice des actions ;
- L'identification de la liste des filières porteuses,

- L'évaluation de la contribution des secteurs des services tels que le tourisme et le commerce électronique dans le développement et la diversification des exportations, et ;
- La proposition d'un mécanisme de coordination développement d'un programme de renforcement des capacités institutionnelles du Ministère en charge du Commerce et autres institutions impliquées dans l'intégration commerciale.

1.1.2. Bilan de l'EDIC 2012

1.1.2.1. Obstacles internes et externes augmentant les coûts du commerce de biens et services au Burundi

Des coûts élevés de transport dans le pays et sur les principaux corridors de transport, et une mauvaise connectivité intérieure, limitent les opportunités d'exportation. Les voies de transport sur les principaux corridors (Nord, Central) se sont nettement améliorées. Cependant, cette amélioration des voies de transport sur les principaux corridors ne s'est pas accompagnée d'une réduction des coûts de transport dans les mêmes proportions. La réduction des coûts obtenue, résulte de la modernisation des douanes et des infrastructures de postes-frontières permettant un arrêt unique et une attente limitée des marchandises en transit. L'absence de statistiques fiables ne permet pas de quantifier de manière exacte la réduction de coûts à ce niveau, mais la plupart des utilisateurs affirment que le délai d'attente a été réduit de plus de 50%.

Concernant, la connectivité intérieure, certains axes ont connu une nette amélioration, notamment les axes Ruhwa-Bujumbura, Ngozi-Gitega, Muyinga-Gitega et Muyinga-Cankuzo-Ruyigi, tandis que d'autres ont connu une dégradation progressive suite aux effets des changements climatiques (pluies excessives provocant des glissements de terrains par endroits). On peut citer notamment les axes de la RNI, RN7, ainsi que la dégradation notable de la route longeant le lac Tanganyika reliant Bujumbura à Nyanza-lac via Rumonge qui a fortement limité les échanges sur cet axe stratégique.

Longs délais de dédouanement du fait de la duplication des déclarations en douane à la frontière Burundi-Tanzanie. La modernisation du processus de dédouanement grâce à l'intégration des plateformes du Burundi et de la Tanzanie a permis une forte réduction des longs délais de dédouanement et une simplification des déclarations en douane à la frontière Burundi-Tanzanie. De plus, la construction du poste frontière permettant un arrêt unique à Kobero a grandement amélioré le transit des marchandises dans les deux sens entre le Burundi et la Tanzanie. Le seul ombre sur ce tableau demeure l'étroitesse du parking qui ne permet pas d'accueillir un nombre élevé de camions en transit. L'introduction du régime de territoire douanier unique dans le cadre de l'Union Douanière de l'EAC est une réforme importante qui a occasionné une accélération du processus de dédouanement au port d'entrée dans la région et un meilleur suivi des marchandises jusqu'à leur destination finale.

Manque d'équipements de stockage (notamment les chaînes de froid pour produits périssables) limitant les opportunités d'exportation. Jusqu'à ce jour, les équipements de stockage (plus particulièrement la chaîne de froid) manquent cruellement au Burundi, ce qui limite les opportunités d'exportation. Que ce soit la chaîne de froid à l'aéroport de Bujumbura, ou les camions frigorifiques servant au transport des produits périssables du lieu de production vers le lieu d'acheminement aux marchés d'exportation. Des études techniques avaient été réalisées pour le projet de chaîne de froid à l'aéroport de Bujumbura il y a plus de 5 ans. Mais faute de financement, ce projet n'a pas été réalisé, et une mise à jour des études s'impose au cas où ce projet serait relancé.

Barrières importantes rencontrées par les petits commerçants. Les petits commerçants rencontrent des barrières importantes et une charte destinée à leur faciliter la tâche avait été recommandée dans la matrice d'actions de l'EDIC 2012 à cette fin. Cependant, cette charte a été élaborée par un consultant, mais elle n'a pas encore été validée suite au manque de financement. Ce problème de facilitation des petits commerçants dans l'exercice de leur métier subsiste encore à ce jour.

Prolifération réglementaire dans certains secteurs et absences de cadre réglementaire appropriée. De manière générale, on n'a pas observé de prolifération réglementaire dans certains secteurs d'activité. Par contre, l'absence de cadre réglementaire appropriée demeure une réalité dans certains secteurs nouveaux comme l'e-commerce et le mobile money pour les paiements électroniques. De plus, l'arrêt de l'appui au projet d'harmonisation des législations des pays membres de l'EAC dans la foulée de la crise de 2015, a porté un coup dur à l'harmonisation du cadre juridique et réglementaire du Burundi à celui de l'EAC.

Augmentation des BNT. Le mécanisme de suivi et d'élimination des barrières non tarifaires (BNT) a été mis en place depuis 2007 dans la foulée de l'adhésion du Burundi à l'EAC. Ce mécanisme fonctionne bien et a beaucoup contribué à l'élimination des barrières non tarifaires. De manière générale, il est heureux de constater que les BNT ont baissé considérablement à l'heure actuelle. Cependant, il n'existe pas encore de mécanisme juridique contraignant de résolution des différends sur les BNT, mais ce sont souvent des pressions directes des pays touchés par les BNT qui sont exercées de manière intense jusqu'à la levée de la BNT concernée. C'est le cas par exemple de la taxe d'Accise appliquée par le Burundi, lors d'une réunion régionale des experts de l'EAC, le Kenya avait brandi la menace de bloquer les marchandises du Burundi qui transitent par le port de Mombassa. Après des consultations et discussions, il s'est avéré que la mesure prise par le Burundi ne visait pas uniquement les cigarettes kenyanes, mais également les cigarettes importées d'ailleurs et celles produites localement. C'était une mesure plutôt tarifaire destinée à la protection de la santé publique.

Cadre réglementaire inadéquat. Des efforts ont été faits au Burundi ces dernières années pour accompagner les efforts de libéralisation du commerce des services par rapport aux engagements pris dans le cadre du Protocole sur le Marché Commun de l'EAC. L'ambition est d'assurer le développement des marchés financiers et à terme créer un marché unique des services financiers et ce en prélude à l'instauration d'une monnaie commune au sein de l'EAC projetée pour 2024. Les sous-secteurs financiers qui se sont le mieux organisés pour gagner le pari sont le sous-secteur bancaire et celui de la microfinance qui sont régulés par la Banque de la République du Burundi (BRB). L'harmonisation des règlements et de bonnes pratiques a été impulsée par le Comité sectoriel des Affaires Monétaires (MAC) qui regroupe les gouverneurs des banques centrales de l'EAC et en marge aux activités de renforcement de capacités organisées par les différents Sous-comités techniques de MAC. Les sous-secteurs bancaire et microfinance Burundais en ont largement bénéficié. Mais là où le pays éprouve encore des défis à honorer ses engagements est la libéralisation de son compte de capital en raison des restrictions qui pèsent sur la libéralisation des mouvements du compte de capital dues à la contrainte devises. Les lacunes s'observent aussi en matière de mise en place d'une réglementation des transactions électroniques (e-commerce et mobile banking) alors que les paiements par téléphone qui se développent de manière spontanée contribuent actuellement plus que tout autre canal de paiements dans le pays à l'inclusion financière en milieu rural. L'autre développement intéressant concerne le volumineux travail préparatoire à la mise en place du marché naissant des capitaux, le Burundi étant le seul pays de l'EAC (avant l'entrée du Sud Soudan) qui n'était pas doté du Marché des capitaux. La loi qui créée l'autorité de régulation et les règlements qui fixent les modalités de fonctionnement du marché sont fins prêts pour permettre le démarrage du marché. Il en est de même du sous-secteur des assurances qui s'est doté de son code, des règlements d'application ainsi qu'une autorité de régulation à savoir l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances (ARCA).

Par contre, c'est en matière d'assurance maladie complémentaire et d'assurance maladie de famille que la réglementation semble inadéquate et nécessite des améliorations. L'assurance maladie de groupe jouit d'une préférence par les assureurs alors que l'assurance famille semble être le parent pauvre. Par rapport aux standards régionaux, le sous-secteur des pensions qui est dominé par le secteur public (INSS et ONPR) n'a pas encore été doté d'un cadre institutionnel et légal adéquat du fait qu'il n'a pas d'autorité de régulation. Par contre, il est supervisé par la Commission Nationale de Protection Sociale et incluant en son sein le Secrétariat Exécutif Permanent.

En matière de services professionnels, le Burundi a des difficultés à mettre en œuvre ses engagements de libéralisation desdits services pris dans le cadre du Marché Commun de l'EAC. Ceci passe soit par l'harmonisation de la réglementation nationale à celle de la région là elle existe ou de la domestication de la réglementation régionale y relative. Le principal problème qui se pose est la limitation des capacités nationales de mise en œuvre efficace des réformes qui présuppose une bonne connaissance de la nature et du rythme des réformes ainsi que de meilleures pratiques. L'EDIC 2012 avait recommandé l'établissement d'un mécanisme d'évaluation réglementaire national incluant l'ensemble des secteurs des services. Force est de constater qu'il n'a pas pu être mis en place. Nous faisons la recommandation faite d'harmonisation des programmes et curricula de formation débouchant sur les différentes professions et la signature des accords régionaux sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

Financement du commerce. Pour ce qui est du financement du commerce, l'accès au crédit reste déterminé par les ressources dont les opérateurs économiques/entreprises disposent sur leurs comptes dans les banques commerciales, et ces dernières adressent par la suite une demande de devises à la banque centrale. La seule contrainte est que certains fournisseurs de marchandises exigent le transfert des payements/ fonds avant l'embarquement des marchandises. Dans l'optique de faciliter l'accès aux crédits bancaires, la banque centrale encourage la diversité des types de garanties notamment le leasing, les valeurs immobilières et met en place des textes réglementaires d'application. En outre, la banque centrale/autorité monétaire a créé une fenêtre de refinancement aux taux bonifiés pour des secteurs ciblés notamment le tourisme, l'agro-business, les entreprises de production à substitution des importations et des entreprises orientées dans l'accroissement de l'offre exportable. En termes de statistiques, le problème qui persiste est d'avoir des données désagrégées pour mettre en évidence l'accès au crédit pour le commerce. Dans le cadre de financement du secteur privé, la Société Financière Internationale (SFI) avait prévu de financer des projets d'investissements du secteur privé en fonction des avancées en matière de libéralisation de certains secteurs d'exportation notamment du café et du thé. Le principal problème a été le risque trop élevé suite à la conjoncture macroéconomique (situation monétaire et de change).

1.1.2.2. Contraintes de l'offre

Accès aux principaux services de base. Dans le cadre de développement de l'accès aux principaux services de base, les programme de la BAD pour les infrastructures et de l'électricité sont bien avancés mais ne sont pas encore terminés. En plus de la BAD, d'autres partenaires au développement sont impliqués dans la production de ces infrastructures notamment la BADEA et la Banque mondiale. Pour assurer la cohérence des objectifs des partenaires au développement et les besoins du Burundi, le Ministère des Finances mène des négociations avec les partenaires afin de financer des projets qui répondent aux besoins effectifs et prioritaires du Burundi. Cependant les données de l'état d'exécution ne sont pas disponibles au niveau du ministère sectoriel.

Accès limité au crédit. En matière d'accès au crédit au commerce, le problème majeur reste la problématique de la gestion des devises dans la mesure où les opérateurs économiques/entreprises qui adressent une demande à leurs banques sont servis en fonction de la situation de leurs comptes dans les banques commerciales, mais aussi en fonction de la disponibilité des devises à la banque centrale et du caractère stratégique de leurs produits s'il s'agit des importations à faire. Une autre limite est liée à la conjoncture macroéconomique et au mécanisme de travailler avec la SFI dans le cadre de financement des projets d'investissements du secteur privé. L'accès à la facilité de la SFI constitue une piste à exploiter dans des avantages des politiques de libéralisation de certains secteurs d'exportations notamment le secteur du café et du thé.

Manque de qualifications. Les connaissances et compétences des acteurs restent faibles. En effet, avec l'encadrement déficient des services des BPEAE du MINEAGRIE, la fonction d'adaptation des techniques culturales n'est pas assurée. Il est pourtant indispensable pour mettre au point des techniques spécifiques de production, des traitements phytosanitaires, des traitements post-récolte, etc. et d'assurer un transfert aux

producteurs. Les capacités techniques et logistiques des acteurs des filières, comme celle de l'horticulture, sont limitées pour assurer une bonne collecte, un bon conditionnement et une mise en marché adéquate des produits. La conséquence est que les produits arrivent sur les marchés dans un état commercial dégradé. Par ailleurs, les acteurs de la filière des produits horticoles n'ont pas toujours le niveau de professionnalisation requise.

Faible organisation des associations (agricoles). Beaucoup mieux que dans d'autres secteurs, les acteurs de la filière horticole doivent être organisés en groupements d'intérêts, comme les Organisations Professionnelles (OP) et les coopératives. Les producteurs devraient alors être soutenus car elles permettent aux petits exploitants d'agréger leurs produits et d'accroître leur pouvoir de négociation dans leurs interactions avec les marchés d'entrée et de sortie. Les appuis et encadrements devraient également se concentrer sur la promotion de leur professionnalisation afin de les aider à gérer la complexité croissante des normes et des exigences commerciales aux niveaux national, régional et international. Les objectifs poursuivis sont d'accroître quantitativement et qualitativement les productions, de renforcer le dynamisme des acteurs et de maîtriser la commercialisation.

1.1.2.3. Cadre incitatif pour le commerce et l'investissement

Réforme juridique et environnement des affaires. Les réformes juridiques dans le cadre de la facilitation du commerce sont opérées timidement et des fois vont à l'encontre de l'assainissement de l'environnement des affaires. À ce titre, on peut noter par exemple la récente création de l'Office du Développement du Café (ODECA) qui est venue mettre un terme à la libéralisation dans la filière café. Cette initiative n'est pas passée inaperçue vis-à-vis des partenaires techniques et financiers comme la Banque Mondiale qui a opposé la violation de l'accord de financement pour mettre fin au Projet d'Appui à la Compétitivité du Secteur Café (PACSC) qui a clôturé ses activités prématurément au cours de l'année 2021.

Dialogue Public-Privé. Au Burundi, le dialogue entre les secteurs publics et privés reste très limité comme souligné dans les rapports précédents de l'EDIC (2004, 2012). Les défaillances se remarquent par l'insuffisance des consultations préalables avec le secteur privé sur des prises de décisions concernant des affaires qui ont un impact sur le secteur privé. Les opérateurs économiques peuvent ne pas avoir suffisamment d'informations sur les réformes en cours ou sur de nouvelles réglementations sur lesquelles ils pourraient tirer des bénéfices s'ils avaient une information parfaite.

Un cadre de dialogue et de concertation entre les secteurs public et privé a été mis en place en Juin 2008. Conformément aux bonnes pratiques internationales, il était doté des organes avec une représentation paritaire entre le secteur public et le secteur privé à savoir : une assemblée générale présidée par le Deuxième Vice-Président de la République et jouissait d'une indépendance administrative, de groupes techniques et d'un secrétariat permanent. Ses activités ont démarré en 2011. Le cadre a été actif jusqu'en 2019 avec le processus de mise en place notamment des plateformes de dialogue sectorielles de dialogue Public- Privé dans les sections de l'agribusiness et de la construction. Durant cette période, il nous a été rapporté que ledit cadre faisait preuve d'une certaine indépendance d'action et avait instauré un climat de confiance entre les administrations publiques et les acteurs privés.

Le cadre de concertation public-privé souffre actuellement de problèmes institutionnels et financiers qui handicapent son fonctionnement effectif. La récente réorganisation du Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme met le Cadre de dialogue et concertation sous la tutelle dudit Ministère. Ce qui est contraire à l'esprit qui avait guidé sa création surtout du point de vue de son indépendance. De plus, selon le texte qui créée le cadre, son assemblée générale est présidée par le Deuxième Vice-Président de la République. Le texte devrait être revu pour s'ajuster à la nouvelle constitution qui instaure à la place l'institution de Premier Ministre. Il manque aussi de moyens financiers adéquat pour maintenir sa visibilité car son site web n'a pas pu continuer à fonctionner par manque de ressources financières.

Politique commerciale externe. En matière de gestion de la politique commerciale externe, les mesures de politiques douanières du Burundi sont relativement harmonisées avec celles des pays de l'EAC et il y a des avancées remarquables dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie pour l'intégration régionale du Burundi aux différentes communautés économiques régionales (EAC, COMESA, SADC, CEEAC) et continentale à travers la Zone de Libre Echanges Continentale Africaine (ZLECAf). Au niveau mondial, le Burundi a ratifié l'Accord de Facilitation des Echanges (AFE) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et des efforts sont visibles dans le processus de mise en œuvre de l'AFE dans la mesure où un Comité National de la Facilitation des Echanges (CNFE) a été mis en place et une feuille de route de la mise en œuvre de l'AFE a été élaborée. Dans le cadre des Accords de Partenariats Economiques (APE), le Burundi a négocié dans le Bloc EAC mais n'a pas signé l'accord. Il est à noter que le Burundi bénéficie depuis longtemps de la disposition « Tout sauf les armes » et la direction du Commerce extérieure délivre les certificats d'origine APE. Pour l'AGOA, le Burundi n'est pas éligible à l'accord. Au niveau du Burundi, une stratégie d'intégration régionale a été élaborée à partir des consultations des parties prenantes et a été adoptée par le Gouvernement du Burundi, mais il reste confronté à deux défis pour la politique commerciale externe : (i) bénéficier des renforcements de capacités sous la forme des formations des cadres, équipements et informations/publications pour le centre de référence de l'OMC et (ii) négocier la continuité des financements du Cadre Intégré Renforcé (CIR) pour accompagner la politique commerciale et l'EDIC.

1.1.2.4. Main streaming du commerce et renforcement des capacités

Coordination de la politique commerciale et mise en œuvre de l'EDIC. Par rapport à la coordination de la politique commerciale et mise en œuvre de l'EDIC, il n'y a pas encore de cadre spécifique de coordination des actions prévues dans les deux documents de politiques. Or, ce cadre spécifique permettrait d'éviter la duplication des structures. En principe, les questions de politique commerciale et d'investissements sont présumées discutées dans le Groupe Sectoriel de Concertation pour le Développement du Secteur Privé (GSCDSP) mis en place dans le cadre du CSLP. Mais étant donné les préoccupations du Groupe et surtout sa composition où il manque la représentation de l'agence de réglementation et de révision réglementaire, le Groupe ne saurait remplacer une structure de coordination de la politique commerciale et de mise en œuvre de l'EDIC. Il faudrait donc que toutes les parties prenantes s'approprient des deux documents d'orientation de l'intégration commerciale du Burundi et mettent en place une structure qui implique tous les ministères, régulateurs, associations et agences concernées dans les décisions de politique commerciale - Le groupe sectoriel de concertation pour le Développement du Secteur privé est aussi à réactiver. Etant donné que l'EDIC n'est pas très connu du public, il y a la nécessité de définir un cadre de vulgarisation de l'EDIC à toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre de la politique commerciale et l'intégration économique du Burundi. Au niveau stratégique, les objectifs de la politique commerciale et de sa stratégie de mise en œuvre s'inscrivent dans les orientations du Plan National de Développement (PND) 2018-2027 et sont cohérents avec la priorisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) du Burundi. Il faudra donc mettre en place un Comité/Forum national de suivi des interventions de la politique commerciale pour assurer une cohérence des actions prévues dans la politique commerciale et dans la mise en œuvre de l'EDIC.

Activités de promotion et de diversification des exportations. En matière de promotion et de diversification des exportations, le niveau stratégique reste confronté au manque de plan de promotion des exportations. Les termes de référence (TDRs) et le budget estimatif ont été préparés mais la stratégie de promotion des exportations n'est pas encore élaborée à cause du manque de ressources financières pour financer cette action. Le Burundi devra donc mobiliser ses partenaires pour trouver les ressources nécessaires pour préparer la stratégie / plan de promotion des exportations à l'image de la stratégie régionale de l'EAC. Pour ce qui est des services de soutien aux exportations, les intervenants dans ce secteur offrent ponctuellement des services telles que la certification des produits « made in Burundi » par le Bureau Burundais de Normalisation (BBN), la fourniture des documents exigés aux exportateurs tels que les

certificats des règles d'origine qui sont délivrés par la direction du commerce extérieur. En ce moment, le code des investissements est en cours de révision et il est actuellement à l'étape d'adoption au Sénat. Pour capitaliser sur ses aspects innovateurs et entrainer des interventions intégrées, le Burundi a intérêt à mettre en place un montage institutionnel de coordination de tous acteurs/institutions intervenant dans la promotion des exportations.

Renforcement des capacités. Pour garantir une mise en œuvre efficace des réformes de politique commerciale inspirées par l'Etude Diagnostique sur l'Intégration Commerciale du Burundi, il est essentiel que les institutions qui sont au cœur de leur formulation et de leur exécution aient les moyens adéquats à leur disposition. Il s'agit en premier du Ministère en charge du Commerce et de l'Industrie qui a le rôle de coordination avec les autres institutions étatiques, de même que le secteur privé et les partenaires du développement. D'autres ministères jouent un rôle complémentaire comme les Ministères en charge de l'Agriculture, des Finances, des Affaires de l'EAC ainsi que des institutions d'appui comme ainsi que des institutions d'appui comme l'Agence de Développement du Burundi (ADB)¹ qui a remplacé l'Agence de Promotion des Investissements (API), le Bureau Burundais de Normalisation (BBN), la BRB, l'OBR et l'ISTEEBU. L'insuffisance de capacités dans ces diverses institutions qui était déjà identifiée avec l'EDIC 2004 et l'EDIC 2012 comme étant cruciale reste d'actualité.

L'insuffisance des capacités institutionnelles (humaines, techniques et financières) du Burundi handicapent la formulation des réformes, leur mise en œuvre ainsi que le respect de ses engagements pris au niveau régional et international. Il en est de même de l'indisponibilité des données statistiques fiables sur le commerce qui constitue un lourd handicap en matière de planification économique. Des efforts soutenus en matière de renforcement des capacités institutionnelles doivent être constamment poursuivis. Il est de même de l'amélioration des statistiques du commerce. La production des statistiques sur le commerce frontalier informel pour les années 2018, 2019 et 2020 est une avancée qu'il faut mettre à l'actif de la BRB et de l'ISTEEBU et qui a été initié au niveau régional par le Comité des Gouverneurs des Banques Centrales de l'EAC. Le Ministère du Commerce devrait réunir les ressources nécessaires pour mettre en place un service des statistiques adéquatement étoffé qui serait appuyé techniquement par l'ISTEEBU.

1.1.3. La structure de l'EDIC révisée et ses principales recommandations

1.1.3.1. Obstacles internes et externes augmentant les coûts du commerce de biens et services au Burundi

Persistance de coûts élevés de transport et dégradation de la connectivité intérieure. Face à la persistance de coûts élevés de transport et ralentissement de la connectivité intérieure suite à la dégradation de certains axes routiers des actions prioritaires pour améliorer la performance commerciale du Burundi devront être envisagées, notamment :

- La mise à jour, adoption et mise en œuvre d'une stratégie logistique nationale, incluant la question des régions en retard
- L'amélioration de la connectivité intérieure par la poursuite de la construction des routes de qualité et diversification du transport par la combinaison Rail/Lac
- Le développement des corridors Nord et central
- L'application des normes de l'EAC par l'installation des ponts bascules aux frontières
- La combinaison lac/rail Dar-es-Salam Kigoma-Bujumbura

Concernant les goulots d'étranglements sur les infrastructures et équipements sur le corridor sud, des actions prioritaires envisagées pour corriger la situation sont les suivantes :

l Décret n° 100/225 du 15 Novembre 2021 portant Création, Mission, Organisation et Fonctionnement de l'Agence de Développement du Burundi

- La réhabilitation / modernisation du port de Bujumbura par l'extension de sa capacité de réception / expédition et stockage de marchandises
- La modernisation de la flotte sur le lac Tanganyika par la construction et l'opérationnalisation d'un chantier naval
- Le partenariat avec la Zambie pour moderniser le port de Mpulungu en vue de redynamiser le corridor sud

Mise à jour de la plateforme SYDONIA et dédouanement en ligne. L'obsolescence de la Plateforme SYDONIA de l'OBR, les longs délais de dédouanement sur les postes frontières de Gatumba et Mugina et l'inexistence de l'option de dédouanement en ligne constituent des obstacles à lever nécessairement au cours de l'EDIC III par :

- La mise à jour de la plateforme SYDONIA de l'OBR mis à jour en incluant l'option de dédouanement en ligne ; ainsi que
- La construction des postes à arrêt unique à Gatumba et Mugina

De plus, l'inexistence de voies ferrées reliant le Burundi aux corridors nord et central ne facilite pas l'accès du Burundi aux ports de Dar es Salaam et de Mombasa. Dans cette optique, des actions prioritaires envisagées au cours de l'EDIC III sont les suivantes :

- ▶ Réalisation des études de faisabilité pour les tronçons de voies ferrées de UVINZA-MUSONGATI-GITEGA-BUJUMBURA-KINDU ;
- Réalisation des études de faisabilité pour les tronçons de voies ferrées ISAKA-KEZA-MUYINGA-GITEGA-MUSONGATI;
- Réalisation des études de faisabilité pour les tronçons de voies ferrées Nairobi-Kampala-Kigali-Bujumbura.

Manque d'équipement de stockage (notamment chaines froides pour produits périssables) limitant les opportunités d'exportation. Afin de pallier au manque d'équipements de stockage (notamment au niveau de la chaine de froid pour les produits périssables) qui limitent les opportunités d'exportation, les actions prioritaires de l'EDIC III concentreront des efforts à :

- La mise à jour de l'étude de faisabilité de la chaîne de froid de l'aéroport de Bujumbura, et
- Le développement des équipements de stockage existants et de nouveaux équipements.

Barrières importantes rencontrées par les petits commerçants. À ce jour, les petits commerçants rencontrent des barrières importantes aux frontières, ce qui ralentit leurs affaires et diminuent leur rendement. Des actions prioritaires prévues pour lever de tels obstacles sont les suivantes :

- ▶ Validation du document de la Charte des petits commerçants ;
- ▶ Suivi de l'application de la Charte des petits commerçants ; et
- Mise en œuvre du Régime Commercial Simplifié (RECOS)

Barrières non tarifaires et prolifération réglementaire dans certains secteurs et absence de cadre réglementaire approprié : On observe une accentuation des BNT suite aux problèmes politiques et de sécurité ainsi qu'au manque des ressources humaines et laboratoires de contrôle aux frontières et de standards de Contrôle de qualité (BBN & SPS). Des actions prioritaires envisagées sont les suivantes :

- Promotion du dialogue politique et renforcement de la sécurité aux frontières de pays voisins ;
- ▶ Renforcement du personnel de BBN et SPS aux postes frontières ; et
- Mise en place des laboratoires régionaux de contrôle aux différents postes-frontières.
- ▶ Face à la prolifération réglementaire dans certains secteurs et absence de cadre réglementaire approprié dans d'autres, associée à de faibles capacités et une tradition d'application opaque et discrétionnaire,

qui freinent la diversification de l'économie et accroissent les coûts du commerce, l'EDIC III prévoit notamment :

- ▶ Empêcher la prolifération réglementaire en :
 - Suivant certaines « bonnes pratiques » pour les nouvelles réglementations, comme des consultations et une période transitoire avant leur application
 - Limitant les nouvelles réglementations au cas où elles répondent à des demandes sociétales clairement identifiées.
- ▶ Renforcer les mécanismes d'examen réglementaire sur la base du Comité de suivi des BNT existants

Concernant l'absence du cadre réglementaire du commerce électronique et du cadre réglementaire inadéquat dans le secteur des services, des actions prioritaires prévues sont les suivantes :

- La mise en place d'un cadre réglementaire du commerce électronique ; et
- ▶ Son alignement sur le cadre réglementaire régional de l'EAC ;
- La création de l'autorité de régulation et les règlements du marché de capitaux ; et
- La mise en place de la stratégie pour la régionalisation des services financiers.

Financement du commerce : En matière de financement du commerce, la recommandation faite par l'EDIC 2012 de l'action d'adhésion des banques commerciales du Burundi à la facilité « Global Trade Finance » n'a pas fait l'objet d'une évaluation de son gain économique. Dans le cadre de l'EDIC III, nous recommandons l'élaboration d'une étude d'évaluation des avantages de l'adhésion des banques commerciales burundaises au programme de financement du commerce mondial (Global Trade Finance) de la SFI.

1.1.3.2. Contraintes de l'offre

Accès aux principaux services de base : Parmi les obstacles liés à l'accès aux principaux services de base, on note entre autres : l'insuffisance de l'offre d'électricité particulièrement pour les secteurs productifs et des services. Ce qui handicape le développement dans les secteurs industriels et miniers notamment. Les actions prioritaires envisagées dans le cadre de l'EDIC III sont :

- L'accroissement de la capacité installée des centrales hydro-électriques et des énergies renouvelables comme l'énergie solaire
- L'augmentation du taux d'électricité par les industries et les commerces.

Aussi, l'absence de zoning industriel fonctionnel constitue un handicap sérieux au développement du secteur industriel dans le respect des bonnes pratiques socio-environnementales. Les actions prioritaires recommandées pour l'EDIC III sont :

- La finalisation et la mise en service du zoning industriel de Warubondo, ainsi que
- La création d'au moins 4 zonings industriels régionaux sur le territoire national.

Diversification des exportations et développement des filières porteuses de croissance économique :

Les fluctuations des cours mondiaux influent négativement sur les exportations burundaises dominées par les cultures traditionnelles (café et thé). Pour pallier à ce problème, le Burundi doit développer et diversifier les exportations des filières agricoles non traditionnelles. Les actions prioritaires recommandées pour l'EDIC III devront être orientées dans le renforcement des capacités de l'offre exportable des produits traditionnels (café, thé) et non traditionnelles par :

 L'amélioration de la qualité des produits exportables (traditionnels et non traditionnels) en adaptant les techniques de production tout au long de la filière (de la fourche à la fourchette) par l'application de bonnes techniques de production, de récolte, de transformation, de conditionnement et de commercialisation;

- Le développement des produits transformés à plus haute valeur ajoutée des filières agricoles porteuses de croissance économique destinées à l'exportation ;
- La certification et la labellisation des produits exportables compétitifs sur les marchés d'exportation tout en assurant la traçabilité des produits agricoles exportés ;
- Le renforcement des organisations professionnelles des producteurs et la professionnalisation des activités de production, de transformation, de transport et de commercialisation des produits des filières agricoles porteuses pour l'exportation;
- Le renforcement des filières porteuses par l'encadrement, la formation et les appuis financiers aux producteurs;
- L'amélioration de l'accès aux services de création et de développement des entreprises et le développement de l'accès à des services conseils en affaires ;
- La formation des exportateurs pour améliorer leurs connaissances et compétences à la connaissance et à la négociation des marchés des produits d'exportation ;
- L'amélioration des pratiques commerciales par la maîtrise du manuel de procédures commerciales pour augmenter la compétitivité des produits burundais, notamment sur les ventes directes, la formation des personnels chargés des exportations, le développement des missions de prospection commerciale pour les ventes directes sur les marchés internationaux.

Cadre incitatif de l'investissement et du commerce : Le financement des investissements au Burundi est caractérisé non seulement par des sources de financement faible mais aussi avec une tendance décroissante des flux d'investissement. Dans l'ensemble le taux d'investissement reste faible et il a connu une générale décroissante. La dynamique des investissements révèle que le Burundi est en-dessous de leur potentiel malgré de multiples atouts structurels dont ils disposent (potentiel touristique, situation géographique stratégique régional au lac Tanganyika, potentiel minier...).

Dans une optique de stimuler l'investissement, le Burundi renforcer les initiatives d'incitations à l'investissement et du commerce. Les actions prioritaires doivent s'inscrire dans les politiques de développement de la résilience aux effets de son niveau d'enclavement et à la faiblesse de son secteur privé. Ainsi, des efforts sont à consentir entre autres dans :

- Le développement des infrastructures de transport, de production et de distribution de l'énergie électrique;
- L'identification des mesures fiscales et innovations de l'administration publique qui peuvent favoriser l'investissement privé et l'attractivité des IDE;
- La poursuite et le renforcement des initiatives de partenariat en matière de facilitation des échanges ;
- La définition et l'élaboration d'un mécanisme qui stimule les transferts des fonds des migrants.

Main streaming du commerce et renforcement des capacités : Au niveau de la coordination de la politique commerciale et de la mise en œuvre de l'EDIC, il n'y a pas encore de cadre spécifique de coordination des actions prévues dans les deux documents de politiques alors que ce cadre spécifique permettrait d'éviter la duplication des structures. En principe, les questions de politique commerciale et d'investissements sont présumées discutées dans le Groupe Sectoriel de Concertation pour le Développement du Secteur Privé (GSCDSP) mis en place dans le cadre du CSLP. Il faudrait donc que :

- Toutes les parties prenantes s'approprient les deux documents d'orientation de l'intégration commerciale du Burundi et mettent en place une structure qui implique tous les ministères, régulateurs, associations et agences concernées dans les décisions de politique commerciale.
- Un Comité/Forum national soit mise en place pour assurer le suivi des interventions de la politique commerciale et une cohérence des actions prévues dans la politique commerciale ainsi que dans la mise en œuvre de l'EDIC dans l'esprit du PND et des ODD.

Pour les activités de promotion des exportations, le niveau stratégique reste confronté au manque de plan de promotion des exportations. Le budget estimatif de l'élaboration de ce document a été déterminé mais la stratégie de promotion des exportations n'est pas encore élaborée à cause du manque de ressources financières pour financer cette action. Au regard de l'importance de ce document, il est important pour le Burundi de :

- Mobiliser ses partenaires pour trouver les ressources nécessaires à la préparation de la stratégie de promotion des exportations à l'image de la stratégie régionale de l'EAC.
- Mettre en place un montage institutionnel de coordination de tous les acteurs/institutions intervenant dans la promotion des exportations afin de capitaliser sur les aspects innovateurs du code des investissements et entrainer des interventions intégrées.

Au niveau opérationnel, la mise en œuvre efficace des réformes de politique commerciale fait intervenir divers ministères et institutions publiques, le secteur privé et les partenaires du développement. La mise en œuvre de l'EDIC 2004 et l'EDIC 2012 a mis en évidence l'insuffisance des capacités dans ces diverses institutions et elle reste d'actualité. Or, l'insuffisance des capacités institutionnelles (humaines, techniques et financières) du Burundi handicapent la formulation des réformes, leur mise en œuvre ainsi que le respect de ses engagements pris au niveau régional et international. Il en est de même de l'indisponibilité des données statistiques fiables sur le commerce qui constitue un lourd handicap en matière de planification économique. Des efforts soutenus en matière de :

- Renforcement des capacités institutionnelles notamment l'amélioration des statistiques du commerce global et la production des statistiques sur le commerce frontalier informel;
- Mobilisation des ressources nécessaires pour redynamiser le service des statistiques adéquatement étoffé au Ministère en charge du Commerce qui serait appuyé techniquement par l'ISTEEBU.

1.2. MATRICE D'ACTIONS ACTUALISEE

 $Table au\,I\,: Matrice\,\,actualis\'ee\,\,d'actions\,\,prioritaires\,\,de\,\,l'EDIC\,III$

Nature de la contrainte à l'IC ² à l'origine de l'action	Action dans la MA/PL ³	Délais prévus	Agence responsable	Source de financement	Indicateurs fixés	
I. Obstacles internes et externes et persistance de coûts élevés du commerce de biens et services au Burundi						
I.I. Logistique, développe	ment et qualité des infrastructi	ures, modernisation	n des douanes et	gestion des corrid	ors	
I.I. I. Persistance de coûts éle	evés de transport et dégradation de l	a connectivité intérieu	ire.			
Persistance de coûts élevés de transport et ralentis- sement de la connectivité inté- rieure suite à la dégradation de certains axes routiers	Mise à jour, adoption et mise en œuvre d'une stratégie logistique nationale, incluant la question des régions en retard	2022 pour l'adoption et 2023 pour la mise en œuvre	Gouvernement du Burundi, PTF	Existence d'une plateforme opérationnelle de demande électro- nique du visa pour le Burundi	Stratégie logistique adoptée en 2022 et Mise en œuvre d'ici 2023, incluant un examen des problèmes liés à la concurrence qui affectent le transport	
	Amélioration de la connectivité inté- rieure et diversification du transport par la combinaison Rail/Lac	Fin 2022 et fin 2025	MCIPT	Gouvernement du Burundi, PTF	% de réduction des coûts de transport intérieur d'ici fin 2022 et % additionnels d'ici fin 2025.	
	Développement des corridors Nord et central	Mi 2023			% de réduction des coûts de trans- port et % de réduction du nombre de barrages sur les corridors Nord et Central à atteindre d'ici mi-2023	

² IC : Intégration commerciale

³ MAV PA: Matrice d'actions/ Plan d'actions

Nature de la contrainte à l'IC ² à l'origine de l'action	Action dans la MA/PL ³	Délais prévus	Agence responsable	Source de financement	Indicateurs fixés	
	Application des normes de l'EAC par l'installation des ponts bascules aux frontières	Fin 2023	MCIPT	Gouvernement du Burundi, PTF	Normes de l'EAC sur les charges autorisées à l'essieu appliquées	
	Combinaison lac/rail Dar es Salaam-Kigoma-Bujumbura	Décembre 2023			Combinaison lac/rail revitalisée (dont chemin de fer Dar es Salaam – Kigoma) d'ici décembre 2023	
Goulots d'étranglements sur les infrastructures et équipe- ments sur le corridor sud	Réhabilitation / modernisation du port de Bujumbura par l'extension de sa capacité de réception / expédi- tion et stockage de marchandises	Décembre 2023	MCIPT	JICA, BAD	Port de Bujumbura modernisé (JICA/ BAD) – Décembre 2023	
	Modernisation de la flotte sur le lac Tanganyika par la construction et l'opérationnalisation d'un chantier naval	Fin 2025	MCIPT	Gouvernement du Burundi, PTF	Chantier naval construit et opéra- tionnel – décembre 2025	
	Partenariat avec la Zambie pour moderniser le port de Mpulungu en vue de redynamiser le corridor sud	2023 - 2024	MCIPT	Gouvernement du Burundi, PTF	Document de projet de moder- nisation du port validé en juillet 2023. Financements pour exécution du projet acquis en juillet 2024.	
I.1.2. Mis à jour de la platefor	me SYDONIA, dédouanement en li	gne et poursuite de la	construction de pos	stes frontières à arrêt	unique	
Obsolescence de la Plateforme SYDONIA de l'OBR, longs délais de dédouanement sur	Plateforme SYDONIA de l'OBR mis à jour et option de dédouanement en ligne	Décembre 2022	Ministère des finances, OBR,	TMEA	Plateforme SYDONIA mi à jour pour fin 2022	
les postes frontières de Ga- tumba et Mugina et inexistence de l'option de dédouanement en ligne	Construction des postes à arrêt unique à Gatumba et Mugina	2023 - 2024	MCIPT	BM TMEA	Postes frontières à arrêt unique construits à Gatumba en dé- cembre 2023 Poste Mugina/ Manyovu pour décembre 2024	
Inexistence de voie ferrée reliant le Burundi aux corridors Central et Nord	Réalisation des études de faisabilité pour les tronçons de voies ferrées UVINZA-MUSONGATI-GITEGA- BUJUMBURA-KINDU	2023 - 2025	MCIPT	Gouvernement du Burundi, PTF, Gouvernement de Tanzanie	UVINZA-MUSONGATI-GITE- GA-BUJUMBURA-KINDU en décembre 2025	
	ISAKA-KEZA-MUYINGA-GITE- GA-MUSONGATI	•			Gouvernement du Kenya, de l'Ougan- da, du Rwanda et du	ISAKA-KEZA-MUYINGA-GITE- GA-MUSONGATI en décembre 2023
	Nairobi-Kampala-Kigali-Bujumbura			Burundi	Nairobi-Kampala-Kigali-Bujumbura en décembre 2025	
I.I.3. Manque d'équipemen limitant les opportur	nt de stockage (notamment chain nités d'exportation.	nes de froid pour p	roduits périssables	5)		
Manque d'équipement de	Mise à jour de l'étude de faisabilité	2022 - 2023	MCIPT, Burundi	Gouvernement du	Etude de faisabilité mise à jour	
stockage (notamment chaine de froid pour produits périssables) limitant les oppor- tunités d'exportation	Développement des équipements de stockage existants et de nouveaux équipements		Airlines	Burundi, PTF	m3 de nouvelles capacités de stockage (froid) d'ici fin 2023	
I.I.4. Barrières importante	s rencontrées par les petits com	merçants				
Barrières importantes rencontrées par les petits commerçants	Validation du document de la Charte des petits commerçants	2022	MCIPT .	Gouvernement du Burundi, PTF	Charte pour les petits commer- çants adoptée d'ici fin 2022, et	
Commerçants	Suivi de l'application de la Charte des petits commerçants	Fin 2023			Suivi de son application en 2023	
	Mise en œuvre du Régime Commercial Simplifié (RECOS)	2022	MCIPT, OBR	Gouvernement du Burundi	RECOS mis en œuvre en décembre 2022	

Nature de la contrainte à l'IC² à l'origine de l'action	Action dans la MA/PL ³	Délais prévus	Agence responsable	Source de financement	Indicateurs fixés	
	es et réglementations touchant	les biens et service	2S			
Accentuation des BNT suite aux problèmes politiques et de sécurité ainsi qu'au manque des ressources humaines et laboratoires de contrôle aux	Promotion du dialogue politique et renforcement de la sécurité aux frontières de pays voisins	Immédiat	Ministère des Af- faires Etrangères, MIDCSP, Ministère de la défense nationale	Gouvernement du Burundi, ICGL, CEA, UA	Problèmes politiques et sécu- ritaires résolus au plus tard en décembre 2021	
frontières et de standards de Contrôle de qualité (BBN & SPS)	Renforcement du personnel de BBN et SPS aux postes frontières	2022 - 2023	Ministère du Commerce	Gouvernement du Burundi, PTF	Personnel de BBN et contrôle SPS en nombre suffisant aux postes frontières en décembre 2022	
	Mise en place des laboratoires régionaux de contrôle aux différents postes-frontières		MCIPT, MINEAGRIE Institutions de recherche	Gouvernement du Burundi, PTF	Laboratoires régionaux de contrôle aux différents postes-frontières en décembre 2023	
Prolifération réglementaire dans certains secteurs et absence de cadre réglemen- taire approprié dans d'autres, associée à de faibles capacités et une tradition d'application opaque et discrétionnaire, qui freinent la diversification de l'économie et accroissent les coûts du commerce	Empêcher la prolifération réglementaire en : > Suivant certaines « bonnes pratiques » pour les nouvelles réglementations, comme des consultations et une période transitoire avant leur application Limitant les nouvelles réglementations au cas où elles répondent à des demandes sociétales clairement identifiées.	Fin 2021	Ministère des finances, Cellule de suivi des réformes, Comité national de suivi et de l'élimi- nation des BNT	Gouvernement du Burundi, PTF	Mécanisme d'examen réglemen- taire pour les MNT mis en œuvre Retrait des BNT pertinentes au Burundi d'ici fin 2022	
	Renforcer les mécanismes d'examen réglementaire sur la base du Comité de suivi des BNT existant	Fin 2022	MCIPT, MI- NEAGRIE, BBN, Département de défenses des végétaux et de la santé animale	Gouvernement du Burundi, PTF	Défendre l'adoption au niveau de l'EAC d'un mécanisme juridiquement contraignant de résolution des différends sur les BNT et garantir sa mise en œuvre rapide au Burundi Coopération renforcée entre le Comité de suivi des BNT et l'East African Business Council	
Absence du cadre réglementaire du commerce électronique	Mise en place d'un cadre réglementaire du commerce électronique et	2022-2023	2022-2023	Ministère du Com- merce, Cellules des réformes	Gouvernement du Burundi, PTF	Cadre réglementaire du com- merce électronique mise en place en décembre 2022
	Son alignement sur le cadre régle- mentaire régional de la CEA		juridiques		Alignement du cadre réglemen- taire du commerce électronique au cadre régional de la CEA en décembre 2023	
Cadre réglementaire inadéquat dans le secteur des services	Création de l'autorité de régulation et les règlements du marché de capitaux	2022-2023	Ministère du Commerce	Gouvernement du Burundi, PTF	Autorité de régulation et les règle- ments du marché de capitaux mise en place en décembre 2022	
	Mise en place de la stratégie pour la régionalisation des services financiers n'est pas encore mise en œuvre à ce jour				Stratégie pour la régionalisation des services financiers mise en œuvre en décembre 2023	
I.2. Barrières non tarifair	es et réglementations touchant	les biens et service	es			
Absence d'une évaluation du gain économique potentiel de l'adhésion des banques commerciales du Burundi à la facilité « Global Trade Finance	Élaborer une étude d'évaluation des avantages de l'adhésion des banques commerciales burundaises au programme de financement du commerce mondial (2022-2023	BRB/Ministère des Finances	SFI/BRB	Avantages de la participation des banques burundaises au Global Trade Finance de la SFI connus d'ici 2023 Nombre de banques commer-	
» de la Société financière internationale (SFI) ;	Global Trade Finance) de la SFI				ciales qui ont adhéré au Global Trade Finance de la SFI à partir de 2023	

Nature de la contrainte à l'IC ² à l'origine de l'action	Action dans la MA/PL ³	Délais prévus	Agence responsable	Source de financement	Indicateurs fixés
II. Contraintes de l'	Offre	ļ	•	ļ	'
II.1. Accès aux principaux	c services de base				
Insuffisance de l'offre d'électricité	Accroissement de la capacité installée des centrales hydro-élec- triques et des énergies renouvelables comme l'énergie solaire	2023 -2024	Ministère en charge de l'énergie	Gouvernement du Burundi, PTF	% d'accroissement de capacité installée des centrales hydro-élec- triques et des énergies renouve- lables comme l'énergie solaire en décembre 2023
	Augmentation du taux d'électricité par les industries et les centres commerciaux				% d'augmentation du taux d'électricité par les industries et les centres commerciaux en décembre 2024
Absence de zoning industriel fonctionnel	Finalisation et mise en service du zoning industriel de Warubondo, et	2022-2024	MCIPT	Gouvernement du Burundi, PTF	Zoning industriel de Warubondo finalisé et mise en service en décembre 2022
	Création d'au moins 4 zonings industriels régionaux				Au moins 4 zonings industriels régionaux créés en décembre 2024
II.2. Accès limité au crédi	it				
Persistance de la problématique d'accès au crédit,	Développement de produits finan- ciers adaptés aux petits producteurs et commerçants	2022-2024	Ministère des Finances, BRB	Gouvernement du Burundi, PTF	Nombre de nouveaux produits financiers adaptés aux petits producteurs et commerçants en décembre 2024
	Diversification des types de garanties bancaires et élaboration des textes réglementaires d'application.	2022-2023	Ministère des Finances, BRB	Gouvernement du Burundi, PTF	Nombre de types de garantie bancaires en décembre 2023 Textes réglementaires d'appli- cation élaborés en décembre 2022
	Création de nouvelles fenêtres de refinancement aux taux bonifiés pour des secteurs ciblés	2022-2024	Ministère des Finances, BRB	Gouvernement du Burundi	Nouvelles fenêtres de refinan- cement créées aux taux bonifiés selon les secteurs ciblés en décembre 2024
	ions / Formation professionnell et au transport des produits d'é				n,
Manque de connaissances et de savoir-faire des producteurs sur la culture, la récolte, la collecte, le transport, la transformation des produits d'exportation	Renforcer la capacité des acteurs à la professionnalisation des activités de production, de transformation, de transport et de commercialisation des produits des filières agricoles porteuses pour l'exportation	Fin 2023	MINEAGRIE (BPEAE, ISABU, CNTA); BBN/ MCIPT; CAPAD	Gouvernement du Burundi, PTF (BM, FAO, FIDA, GIZ, UE)	Nombres d'OP et coopératives professionnelles mises en place et fonctionnelles
Connaissances et compé- tences limitées des produc- teurs dans les filières agricoles porteuses	Renforcer les filières porteuses par l'encadrement, la formation et les appuis financiers aux producteurs	Fin 2023	MINEAGRIE (BPEAE, ISABU, CNTA); BBN/ MCIPT.	Gouvernement du Burundi, PTF	Nombre d'exportateurs formés
Manque de connaissances et compétences des créateurs d'entreprise et niveau faible d'industrialisation et de création des entreprises des filières agricoles porteuses des produits d'exportation.	Améliorer l'accès aux services de création et de développement des entreprises et développer l'accès à des services conseils en affaires.	Fin 2022	API/MCIPT.	Gouvernement du Burundi, PTF	Nombre d'entreprises fonction- nelles ; nombre de dossiers de demande de création d'entreprises à l'API
Faible pouvoir des exporta- teurs à négocier le prix, à la méconnaissance du marché qui leur permet de savoir où, à qui et à quel prix vendre leurs produits	Améliorer les connaissances et compétences des exportateurs à la connaissance et à la négociation des marchés des produits d'exportation	Fin 2022	MCIPT., CFCIB, Industriels privés (ELAGA, RUGO- FARM, TANGA OIL, PROTHEM, InterCafé, etc.).	Gouvernement du Burundi, PTF	% et prix des produits d'exporta- tion livrés par commande

Nature de la contrainte à l'IC ² à l'origine de l'action	Action dans la MA/PL ³	Délais prévus	Agence responsable	Source de financement	Indicateurs fixés
Manque de coopérations régionale et internationale en matière d'exportations et de sécurité alimentaire des produits d'exportation	Promouvoir et renforcer la coopération régionale et internationale	Fin 2025	MCIPT, CFCIB, CAPAD	Gouvernement du Burundi, PTF, OMC, EAC	Nombre d'accords conclus et nombre d'infrastructures de stockage installées
II.4. Faible organisation of des producteurs ag	des associations (agricoles) / Ac ricoles	tion d'organisation	n et de profession	nalisation	
Inorganisation des producteurs et présence d'un nombre très limité des OP et coopératives de producteurs	Promouvoir et encourager les organisations paysannes d'agriculteurs	Fin 2023	MINEAGRIE (ODECA, OTB, BPEAE, ISABU); CAPAD	Gouvernement du Burundi, PTF	Nombre d'Organisations professionnelles des producteurs et coopératives mises en place et fonctionnelles
Insuffisance et/ou manque de structures organisées de production, de transformation, de transport et de commercia- lisation des produits des filières porteuses pour l'exportation.	Promouvoir et organiser la producti- vité des filières agricoles porteuses	Fin 2023	MINEAGRIE (ODECA, OTB, BPEAE, ISABU); MCIPT, CFCIB; CNTA, BBN; CAPAD	Gouvernement du Burundi, PTF	Nombre de structures organisées des acteurs dans les filières agricoles porteuses d'exportation mises en place et fonctionnelles
Insuffisance et/ou manque de structures organisées de production, de transformation, de transport et de commercia- lisation des produits des filières porteuses pour l'exportation.	Promouvoir et organiser la producti- vité des filières agricoles porteuses	Fin 2023	MINEAGRIE (ODECA, OTB, BPEAE, ISABU); MCIPT, CFCIB; CNTA, BBN; CAPAD	Gouvernement du Burundi, PTF	Nombre de structures organisées des acteurs dans les filières agricoles porteuses d'exportation mises en place et fonctionnelles
Insuffisance de financements et de crédit agricole aux pro- ducteurs et transformateurs, limitant ainsi la productivité	Promouvoir les systèmes de finance- ment et de crédits agricoles	Fin 2023	Ministères des Finances, CFCIB	Gouvernement du Burundi, PTF, IMF	Nombre d'IMF et volume de crédits agricoles octroyés
II.5. Promotion des expo	rtations / Certification et labell	isation des produit	ts		
Inexistence de document de stratégie de promotion des exportations	Élaborer un document de stratégie ou plan de promotion des expor- tations à l'image des autres pays de l'EAC	2022-2023	Ministère du commerce	Budget de l'État, TMEA	Montant des ressources mobilisées pour l'élaboration de la stratégie d'ici 2022 Document de stratégie ou plan de promotion des exportations disponible en 2023
	Mettre en place une politique de soutien à l'exportation favorisant la conquête de nouveaux marchés dans le cadre de la ZLECAf	2022-2023	Ministère du Commerce	Budget de l'Etat	Document de politique de pro- motion des exportations finalisé en 2023
	Renforcer les capacités de produc- tion des produits traditionnels d'ex- portation pour augmenter le volume de production de chaque produit	2022-2024	Ministère du Commerce	Budget de l'Etat, TMEA	% d'augmentation du volume de production pour capter de gros marché à partir de 2022
	Négocier des conditions d'accès plus favorables pour les produits burundais non traditionnels sur les marchés émergents	2023	Ministère du Commerce	Budget de l'Etat	Conditions favorables d'accès aux marchés émergents disponibles et connus par les exportateurs en 2023
	Mettre en œuvre des programmes de promotion des produits d'ex- portation non traditionnels dans les marchés porteurs : communication, promotion, animation dans les foires, salons et expositions	2023	Ministère du Commerce	Budget de l'Etat	Programmes de promotion des produits d'exportation non tradi- tionnels mis en place en 2023

Nature de la contrainte à l'IC ² à l'origine de l'action	Action dans la MA/PL ³	Délais prévus	Agence responsable	Source de financement	Indicateurs fixés
Exportations limitées aux produits traditionnels (café, thé) et manque de diversification des produits d'exportation	Accroître et diversifier les exportations : améliorer la qualité des produits traditionnels d'exportation (café, thé) et l'expansion sur les exportations des produits agricoles non traditionnelles (fruits : avocat, maracuja, mangue, banane ; légumes : amarante, oignon ; huiles essentielles : huiles de patchouli, d'eucalyptus, de citronnelle, de vétiver ; huiles végétales : huile extra vierge d'avocat).	2021 - 2023	MINEAGRIE (ODECA, OTB, BPEAE, ISABU); MCIPT; Ministère des Finances.	Budget de l'Etat, PTF (BM, FAO, FIDA, GIZ, UE)	Des OP et coopératives mises en place et fonctionnelles pour toutes les filières agricoles porteuses
Niveau faible d'exportation des produits manufacturés à haute valeur ajoutée des filières agricoles porteuses de croissance économique	Développer les produits transformés à plus haute valeur ajoutée (jus de fruits, légumes séchés, huiles essen- tielles, huile extra vierge d'avocat) des filières agricoles porteuses destinées à l'exportation	FIN 2023	MCIPT (BBN); MINEAGRIE (CNTA, ISABU), Industriels privés (ELAGA, RUGO- FARM, TANGA OIL, PROTHEM, InterCafé, etc.).	Gouvernement du Burundi, PTF	Nombre d'entreprises fonction- nelles ; types et quantités des produits exportés, nombre de dossiers de demande de création d'entreprises à l'API
Longue procédure d'obtention de licences d'exportation	Faciliter et simplifier les procédures d'octroi des licences d'exportation (filières traditionnelles ou non traditionnelles) en vue de raccourcir les délais pour sortir les produits du pays vers les marchés	Fin 2021	MCIPT : ODECA, API, OBR, BRB, CFCIB	Gouvernement du Burundi	Des délais réduits d'obtention de l'accord de vente pour exportation (par exemple pour le café, un délai de plus de 10 jours est requis actuellement, les exportateurs du café demandent une réduction de ce délai jusqu'à 2 à 5 jours maximum)
Manque de circuits et réseaux organisés d'exportateurs	Organiser et développer les circuits et réseaux commercialisation, Développer des réseaux	Fin 2022	MCIPT : ODECA, API, OBR, BRB ; CFCIB	Gouvernement du Burundi, PTF	Tous les exportateurs sont organi- sés en réseaux et les informations et données sur les marchés d'exportation sont centralisées et disponibles sur une plate-forme accessible à tous.
Manque de normes et de cultures d'exportation	Diversifier et accroître les produits agricoles d'exportation répondant aux normes internationales de qualité	Fin 2022	BBN/MCIPT ; MI- NEAGRIE (CNTA, ISABU), BBN	Gouvernement du Burundi, PTF	Des manuels de formation aux normes de qualités publiés Normes adoptées et nombre de produits d'exportation cer- tifiés (bio, Rain forest Alliance, Label « Made in Burundi »)
Manque de normes et de cultures d'exportation	Diversifier et accroître les produits agricoles d'exportation répondant aux normes internationales de qualité	Fin 2022	BBN/MCIPT ; MI- NEAGRIE (CNTA, ISABU), BBN	Gouvernement du Burundi, PTF	 Des manuels de formation aux normes de qualités publiés Normes adoptées et nombre de produits d'exportation cer- tifiés (bio, Rain forest Alliance, Label « Made in Burundi »)
Manque de compétitivité et faible qualité des produits burundais d'exportation	Améliorer la qualité et assurer la traçabilité des produits agricoles exportés	Tous le temps	BBN/MCIPT; MINEAGRIE (CNTA, ISABU), Industriels privés (ELAGA, RUGO- FARM, TANGA OIL, PROTHEM, InterCafé, etc.).	Gouvernement du Burundi, PTF	Nombre de certificats de qualité délivrés Me produits d'exportation standardisés répondant aux normes internationales de qualité reconnues (composition, qualités physico-chimiques et microbiologiques, conditionnements, emballage, étiquetage)

Nature de la contrainte à l'IC ² à l'origine de l'action	Action dans la MA/PL ³	Délais prévus	Agence responsable	Source de financement	Indicateurs fixés
III. Cadre incitatif p	our le commerce et l'inv	estissement et	l'intégration	régionale	
III.1. Réformes juridiques	et environnement des affaires	,			
Insuffisance des réformes juridiques visant l'amélioration du climat des affaires	Renforcement de la cellule en charge des réformes juridiques et promotion des réformes visant l'amélioration du climat des affaires	2022	Ministère des finances, ministère de la justice	Gouvernement du Burundi, PTF	Cellule en charge des réformes juridiques renforcée et réformes visant l'amélioration du climat des affaires promues en décembre 2022
Ralentissement de la libérali- sation consécutif aux mesures de contre-réformes le secteur productif	Délimitation des pouvoirs des agences de régulation, et	2022	Primature, Minis- tère des finances, ministère de la justice	Gouvernement du Burundi, PTF	Pouvoirs des agences de régulation délimité et encadré en décembre 2022
	Relance de la libéralisation dans les secteurs productifs				Libéralisation des secteurs produc- tifs relancée en décembre 2022
III.2. Dialogue public-priv	é				
Alignement du Cadre de dialogue public-privé à la constitution	Réviser le Décret portant Cadre de dialogue et concertation pour l'aligner à la Constitution du fait que qu'il n'est plus sous la responsabilité de la deuxième Vice-Présidence	2021-2022	Ministères des Fi- nances ; Ministère du Commerce, OBR, API, CFCIB	Budget de l'Etat, PNUD, BM	Cadre de dialogue public-privé mis en place d'ici 2022 Institution de tutelle du Cadre de dialogue public-privé connu d'ici 2022
Appui institutionnel du Cadre de dialogue public-privé	Adopter le Règlement d'ordre intérieur du PPP pour réactiver les organes du cadre de dialogue et de concertation public-privé	2021-2022	Ministères des Fi- nances ; Ministère du Commerce, OBR, API, CFCIB	Budget de l'Etat, PNUD, BM	Règlement d'ordre intérieur du PPP adopté d'ici 2022 Renouvellement du site web du Cadre de Dialogue et de Concer- tation en 2022
	Renforcer les capacités du per- sonnel du SP/ Cadre de Dialogue Public-Privé				Nombre de participants au programme de formation du SP/ Cadre de Dialogue Public-Privé en 2021 et 2022
Remboursement de la TVA sur les factures des institutions étatiques	Reconsidérer le remboursement de la TVA sur les factures des institutions étatiques qui pénalise le secteur privé	2022-2023	Ministères des Finances ; OBR, CFCIB	Budget de l'Etat, PNUD	Nombre de remboursement de la TVA sur les factures des institu- tions étatiques à partir de 2022
Renforcement du cadre de dialogue effectif entre acteurs publics et privés	Rendre effectif le dialogue et la concertation secteur public-sec- teur privé afin de promouvoir le partenariat public-privé et traiter les questions relatives au commerce et à l'investissement	2022	Ministères des Fi- nances ; Ministère du Commerce, OBR, API, CFCIB	Budget de l'Etat	Nombre de questions relatives au commerce et à l'investissement traitées dans le cadre du méca- nisme de dialogue public-privé à partir de 2022
III.3. Politique commercia	ale externe				
Paiement des arriérés envers les organisations interna- tionales	Négocier l'échelonnement des payements des cotisations pour trou- ver une solution aux problèmes de paiement des arriérées à l'OMC et reprendre les négociations à l'OMC pour une assistance technique	2022-2023	Ministères des Fi- nances ; Ministère du Commerce	Budget de l'Etat	% des arriérés à l'OMC réglées à partir de 2022 Nombre de projets/ assistance technique de l'OMC à partir de 2022
Renforcements des capacités du Centre de référence de l'OMC	Renforcer les capacités des cadres du Centre de référence de l'OMC	2022-2023	Ministère du commerce	Budget de l'Etat, OMC	Nombre de cadres du Centre de Référence de l'OMC formés dans collecte des informations et publication en 2022 et 2023
	Équiper le Centre de Référence de l'OMC				Nombre de nouveaux équipe- ments, outil informatique et les accessoires fournis au Centre de Référence par l'OMC en 2022 et 2023

Nature de la contrainte à l'IC ² à l'origine de l'action	Action dans la MA/PL ³	Délais prévus	Agence responsable	Source de financement	Indicateurs fixés
IV.4. Main streamin	g du commerce et renfo	rcement des c	apacités		
IV.I. Coordination de la	politique commerciale et mise	en œuvre de l'EDIC	C		
Absence d'un dispositif de coordination de la mise en œuvre de la Matrice d'actions de l'EDIC	Mettre en place un dispositif insti- tutionnel de coordination de tous acteurs/institutions intervenant dans la promotion des exportations	2022	MCIPT	TMEA	Montage institutionnel de coordination des acteurs intervenant dans la promotion des exportations adopté d'ici 2022 Comité national de coordination
					des acteurs intervenant dans la promotion des exportations mis en place en 2022
					% des services de soutien aux exportations qui sont fonctionnels et coordonnés à partir de 2022
	Créer et développer une cellule d'in- formation commerciale au sein du Ministère du commerce maîtrisant les chaînes de valeur d'exportation	2022-2023	MCIPT	Budget de l'Etat	Dispositif d'information commerciale fonctionnel à partir de 2023
	Renforcer les capacités des services concernés par les exportations pour offrir des services adaptés aux besoins des exportateurs	2022-2024	MCIPT	Budget de l'Etat	Nombre de programmes de renforcement des capacités tech- niques et financières mis en place à partir de 2022
	Élaborer une base des données comportant des informations économiques et commerciales pour les exportateurs	2022-2023	MCIPT	Budget de l'Etat	Base de données sur les exporta- tions disponibles en 2023
Manque d'une structure per- manente d'accompagnement de la politique commerciale et l'EDIC	Négocier la continuité des finance- ments du Cadre Intégré Renforcé (CIR) pour accompagner la politique commerciale et l'EDIC	2022-2024	MCIPT Cadre intégré	Budget de l'Etat, Cadre intégré	Nombre de financements disponibles pour la mise en œuvre de la politique commerciale et de l'EDIC à partir de 2022
	ntion des réformes réglementain nultilatéraux et régionaux (Cad			ion	
Disparités dans le partage des coûts et bénéfices de l'intégra- tion régionale	Elaboration d'une étude d'évaluation des coûts et bénéfices de l'intégra- tion du Burundi à l'EAC, COMESA, Tripartite	2022- 2023	Ministère en charge des Affaires de l'EAC Ministère des Af- faires Etrangères	EAC, COMESA, Tripartite Budgets des Pays membres, Partenaires de Développement qui soutiennent les Ini- tiatives d'Intégration Régionale (BAD, BM, TMEA)	Etude d'évaluation des coûts et bénéfices de l'intégration du Burundi validée
	Mise en place d'un mécanisme/ fonds de correction des coûts asymétriques de l'intégration	2022- 2024			Mécanisme de correction des disparités en place
IV.3. Le développement	du tourisme dans le contexte c	le la pandémie du (COVID-19		
Absence de stratégie marketing du tourisme burundais et régional (EAC)	Développement d'une stratégie mar- keting du tourisme local et régional	2023	MCIPT, ONT, Ministère en charge des Affaires de l'EAC	PNUD, BM	Stratégie marketing du tourisme local et régional validée existe
Les secteurs lourdement frap- pés par le choc du COVID-19 ne sont pas assistés	Évaluation exhaustive des impacts du COVID-19 et identification des sous-secteurs les plus impactés	2022- 2023	MCIPT, ONT,	BM, TMEA	Rapport sur l'évaluation des impacts du COVID-19 validés Propositions sur les mesures d'allègements sur les sous-sec- teurs les plus touchés adoptées

Nature de la contrainte à l'IC ² à l'origine de l'action	Action dans la MA/PL ³	Délais prévus	Agence responsable	Source de financement	Indicateurs fixés
IV.4. Renforcement des d	capacités				
Pénurie de personnels qualifiés dans le secteur touristique	Elaboration des programmes et curricula de formations en tourisme (diplômantes et professionnels)	2022- 2024	Ministère de l'Édu- cation, MCIPT, CFCIB		Programmes et curricula approuvés par l'instance compétente
	Organiser des formations diplô- mantes des formateurs (Niveaux Maîtrise)	2022-2024	Ministère de l'Édu- cation, MCIPT, CFCIB		Nombre de diplômés en Gestion hôtelière
	Formations professionnelles des personnels	2022- 2024	Ministère des Finances, du Budget et de la Planification, OBR		 Nombre de personnels en cours d'emploi formés Nombre de modules enseignés
Renforcement des statistiques commerciales / Redynamisation du service de statistiques commer- ciales et industrielles du Min Commerce	Mise en place d'un Service des Statistiques	2022 - 2024	MCIPT, ISTEEBU		Le service de statistiques commer- ciales et industrielles du Ministère du Commerce est en place Les statistiques commerciales et industrielles sont produites et publiées
Faible capacités institution- nelles, humaines et matérielles du Département de la PI et de l'OBDA	Création de l'Office Burundais de la Propriété Intellectuelle	2022-2924	MCIPT et Minis- tère en charge de la Culture		L'Office Burundais de la Propriété Intellectuelle est opérationnel
Faible compétence technique en matière de Droits de Propriété intellectuelle (PI)	Renforcement des capacités des cadres de la Direction de la Propriété intellectuelle et OBDA,	2022- 2024	MCIPT, Ministère en charge de la Culture		Nombre de modules enseignés
Méconnaissance du domaine de la Propriété Industrielle par les parties prenantes (les entreprises, les artistes, les chercheurs, les cadres et agents de la Justice, des Douanes et de la Police)	Organiser des activités de sensibilisa- tion et de formation à l'endroit des entreprises, artistes, des chercheurs, des cadres et agents de la Justice, des Douanes et de la Police	2022-2024	Ministère du Com- merce, Ministère en charge de la Culture		Nombre de séances de sensibilisation

I.3. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE DE LA MATRICE D'ACTIONS ET STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR SON FINANCEMENT

1.3.1. Engagement des parties prenantes

L'évaluation de la Matrice d'actions 2012 a montré qu'un des facteurs explicatifs de la faible performance de la mise en œuvre de la Matrice d'actions de l'Etude Diagnostique sur l'Intégration Commerciale 2012 est l'absence d'un cadre institutionnel de Coordination de la Politique commerciale et de la Mise en œuvre de l'EDIC.

Le succès de la mise en œuvre de la matrice d'actions et de leur suivi & évaluation dépendront largement du niveau de coordination des parties prenantes et leur participation. Pour ce faire, il est important d'approfondir l'engagement des parties prenantes qui doivent internaliser la matrice d'actions dans son ensemble et les actions spécifiques. Pour renforcer et maximiser les synergies institutionnelles vis-à-vis des parties prenantes, il serait souhaitable de mettre en avant les partenariats stratégiques (Secteur public-Secteur privé, Société civile, Acteurs Non-Etatiques- Partenaires du développement) tant que la mise en œuvre de la Matrice d'actions est une responsabilité partagée.

Ministères et Institutions Repères documents de stratégie Ministères Institutions COMITE OU FORUM DE MISE Vision EAC 2050 EN OEUVRE DE L'EDIC VIsion Burundi 2025 Contraintes PND Burundi (2018-2027) budgétaires et du Stratégie Nationale d'Intégration régionale personnel EDIC 2012 Secteur privé et Société Civile Capacités institutionnelles Associations professionnelles Société Civile inadéquates Recommandations clés Partenaires du Développement Renforcement du dispositif institutionnel Projet CIR, Projet MARKUP II UE, BM, USAID TMEA, BAD, etc. Défis Interventions stratégiques Mise en œuvre

Figure 1 : Mécanismes de mise en œuvre de la matrice d'action de l'EDIC III

Source: Mission ICAB Consulting, Août 2021.

La matrice d'actions a identifié un certain nombre de parties prenantes et a montré les rôles qu'elles sont appelées à jouer. Les parties prenantes comprennent :

Les Ministères sectoriels

- Ministère en charge du Commerce
 Étant en charge de la mise en œuvre de la politique et stratégie commerciale, c'est lui qui a par conséquent la responsabilité première de coordination de la mise en œuvre de la Matrice d'actions.
- Ministère en charge de l'EAC : coordination des programmes et activités liées à l'intégration régionale au sein de l'EAC
- Ministère en charge de la Justice : chargé de l'initiation des réformes légales et réglementaires
- Ministère en charge de l'Agriculture : couvrir les problématiques liées au secteur agricole
- ▶ Agences gouvernementales : BRB, OBR, API et ISTEEBU

- ▶ Cadre de Concertation et Dialogue Secteur public- Secteur privé, Secteur privé, Société Civile
 - Chambre Fédérale de Commerce et d'Industrie du Burundi (CFCIB)
 - Associations professionnelles
- Partenaires du Développement : Projet CIR, Projet Markup II, TMEA, UE, BM, BAD

Nous recommandons la mise en place d'un Forum ou Comité de Coordination de la Politique Commerciale et de la Mise en œuvre de l'EDIC: un cadre institutionnel effectif qui assurerait la coordination de la conception, l'exécution et de l'évaluation. Ledit Forum ou Comité devrait avoir pour membres tous les Ministères, agences gouvernementales, secteur privé, société civile impliquées ainsi que les Partenaires de développement intéressé à fournir tout appui financier ou sous forme d'assistance en faveur des actions identifiées. Le Directeur général du Commerce assure la Présidence du Comité tandis que la Vice-Présidence reviendra à la CECIB.

Les principes qui devraient guider sa mise en place et l'exécution de sa mission :

- Mission claire
- Mandat d'autorité
- ▶ Règles claires d'engagement et de responsabilité
- ▶ Composition fonctionnelle effective : représentativité
- ▶ Structure organisationnelle effective
- ▶ Capacité technique supérieure
- ▶ Réseau de soutien solide

1.3.2. Suivi et évaluation

Le mécanisme de suivi et évaluation de la Matrice d'actions va aussi suivre le niveau de sa mise en œuvre. Il y aura aussi le besoin de suivre l'exécution des indicateurs de suivi qui devraient être quantitatifs et qualitatifs ainsi que les capacités des institutions impliquées.

1.3.3. Facteurs de succès de la mise en œuvre de la matrice d'actions

Un certain nombre de pré- conditions ont besoin d'être mises en place :

- La volonté politique
- L'engagement et l'appui à tous les niveaux
- L'appropriation démontrée de la matrice d'actions
- L'usage effectif d'une information /des données crédibles pour la prise de décisions basées sur des preuves
- La participation effective du secteur privé



CHAP. II

BILAN DE L'EVOLUTION
DE LA PERFORMANCE
COMMERCIALE,
DE LA POLITIQUE
COMMERCIALE ET DE
LA MISE EN ŒUVRE DE
L'EDIC II DEPUIS 2012

Ce chapitre fournit les principaux résultats de l'évaluation de la Matrice d'actions et permet de dégager les principales leçons apprises en perspective de l'élaboration de l'EDIC III. Il présente le bilan de l'évolution récente des échanges commerciaux du Burundi et les facteurs qui expliquent le niveau de performance commerciale sur la période 2012-2020, ainsi que leçons apprises de mise en œuvre de l'EDIC II. Il met en évidence les facteurs transversaux qui influent sur l'Intégration Commerciale du Burundi ainsi que les retombées économiques de la pandémie du COVID-19.

2.1. PERFORMANCE COMMERCIALE DU BURUNDI (2012-2020)

La dynamique des échanges extérieurs du Burundi montre que la performance commerciale du Burundi ne s'est pas améliorée sur la période 2012-2020 ; les échanges extérieurs restent dominés par les importations et le déficit commercial demeure structurel et s'enfonce avec l'évolution à la hausse des importations. Certes, le commerce extérieur a connu une tendance à hausse aussi bien pour les importations que pour les exportations, au cours de la période 2012-2020, mais les échanges extérieurs du Burundi ont été caractérisés par une augmentation du déficit de la balance commerciale. Alors qu'il était de 889 750,06 millions de BIF en 2012, il a augmenté jusqu'à 1430 914,77 millions de BIF en 2020 soit une hausse de 60,8% en moins de dix ans.

De par l'analyse de l'évolution du déficit, l'on remarque une certaine amélioration de la balance commerciale en 2016 de 0,4%, mais il s'agit d'une amélioration « apparente » dans la mesure où elle est liée non pas à l'augmentation des exportations mais à une baisse des importations de 24,20%; ce qui peut s'expliquer par la situation de crise de 2015 qui a affecté les capacités d'importation du Burundi.

20 000 00 15 000 00 10 000 00 5 000 00 0 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 -5 000 00 -10 000 00 -15 000 00 -20 000 00 Importation Exportation Balance Commerciale

Figure 2 : Evolution des échanges extérieurs du Burundi 2012-2020 (en millions de BIF)

Source : Construit à partir des données de la BRB (2021)

La hausse du déficit commercial qui s'observe depuis 2016 est lié principalement à de fortes importations (notamment de biens d'équipement) et la détérioration des exportations de produits agricoles surtout le café, et la balance commerciale sur toute la période 2012-2020 demeure déficitaire. Les exportations ont connu une baisse de 2,24% de 2012 à 2015 et cela peut s'expliquer par la chute des prix des principaux produits de base exportés par le Burundi, notamment le café. En outre, les périodes de mauvaises récoltes et la crise socio-politique ont accentué la baisse des exportations pour les années 2013 et 2015. En ce qui concerne les importations, elles ont enregistré une baisse en 2016 mais sur toute la période elles ont en enregistré une tendance générale croissante avec un rythme plus élevé que celui des exportations.

Dans l'ensemble, le déficit de la balance commercial du Burundi évolue au rythme des importations car les exportations restent relativement faibles et évoluent à un rythme plus faible que celui des importations Sur toute la période de 2012 à 2020 la croissance des exportations a été plus lente que celle des importations et le Burundi reste un importateur net avec un taux de couverture des importations moyenne de 18,30% sur la période 2012-2020; la valeur la plus élevée a été de 22,84% qui a été observée en 2017. Cette situation des échanges extérieurs constitue un signal que le Burundi doit s'attaquer aux défis d'augmentation de l'offre exportable et de diversification des produits exportables.

2.1.1. Structure des Echanges commerciaux de biens

Au Burundi, la base d'exportation est étroite et la structure des exportations reste dominée par des produits primaires représentant en moyenne 74,1% contre 25,9% pour les produits manufacturés. Au niveau des produits primaires, les exportations sont essentiellement constituées de quelques produits dont l'or, les produits agricoles incluant le café marchand et le thé. Sur la période 2012 à 2020, la part des produits agricoles dans les exportations du Burundi reste prépondérante car, à eux seuls, ils constituent en moyenne plus de 50,1% de la valeur totale des exportations domestiques : le café marchand (31,4%), le thé (18,7%). En deuxième position vient l'or (en moyenne 16,1%), les minerais (3,4%), les métaux de terres rares (0,2%). Au niveau des exportations de produits manufacturés, la farine de blé vient en première position (4,3%), suivie des cigarettes (3,5%), de la bière (3,3%) des savons (3,3% et des bouteilles en verre (0,7%).

Tableau 2 : Principaux produits exportés de 2012 à 2020 (en %du total des recettes des exportations)

Produits	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne
1. Produits primaires	89,6	68,4	67,6	69,8	68,3	78,2	78,8	78,5	67,9	74,1
Café marchand	52,0	30,4	41,7	33,0	41,3	21,3	22,7	21,0	18,8	31,4
Thé	18,9	25,5	18,4	28,2	21,1	16,8	14,4	12,2	12,9	18,7
Or	0,0	0,0	0,0	0,0	14,0	34,0	31,4	37,2	28,2	16,1
Minerais	1,1	2,9	2,3	2,1	2,4	3,8	6,8	5,6	4,0	3,4
Peaux brutes	4,9	2,7	3,0	4,2	1,0	0,3	0,8	0,6	0,4	2,0
Métaux de terres rares	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,1	1,0	0,2
2. Produits manufacturés	10,4	31,6	32,4	30,2	31,7	21,8	21,2	21,5	32,1	25,9
Farine de blé	0,0	3,1	4,0	5,3	5,2	4,7	5,0	5,7	5,6	4,3
Cigarettes	2,1	4,4	3,0	4,9	4,9	3,9	2,0	2,3	4,2	3,5
Savons	4,1	8,4	6,0	5,6	3,9	0,7	0,6	0,5	0,2	3,3
Bières	2,0	2,9	4,4	5,4	4,9	3,9	1,8	1,7	2,8	3,3
Bouteilles en verre	0,2	0,0	0,3	0,3	0,4	2,4	0,2	0,6	1,7	0,7

Source : Construit à partir des données de la BRB (2020)

Depuis 2012, la part des exportations de produits manufacturés et des minerais dans le total des recettes d'exportations a enregistré une tendance générale croissante. Pour l'or, de 2012 à 2015, les recettes d'exportations de l'or étaient presque inexistantes mais depuis 2016 la part de l'or dans le total des recettes d'exportation a été de 14,0% et elle restée relativement élevée avec 34,0% en 2017, 31,4% en 2018, 37,2% en 2019 et 28,2% en 2020. Pour les recettes d'exportation des produits manufacturés, elles sont passées de 10,4% en 2012 à 32,1% en 2020 (soit une augmentation de 21,7 points de pourcentage en 8 ans). Cette évolution de la part des produits manufacturés dans les exportations révèle l'importance pour Burundi de développer c le secteur des produits manufacturés d'exportation et les autres produits d'exportation non traditionnels.

Au niveau des importations de biens du Burundi, elles sont dominées par des biens de production et de consommation; les deux catégories représentent 79% du total des importations de 2012 à 2020. Sur cette période, les importations des biens de production représentent en moyenne 43,6% de la valeur totale des importations contre 35,8% pour les biens de consommation et 21,0% des biens d'équipement. Les importations des biens de production comprennent principalement les huiles minérales (19,3%), construction (4,4%), alimentation (6,3%), métallurgie (4,5%), agriculture et élevage (3,8%). Quant aux biens d'équipement, les importations sont principalement constituées des chaudières et engins mécaniques (6,3%), du matériel électrique (5,7%), des tracteurs, véhicules et engins/transport (5,6%) et outillages (1,5%). En ce qui concerne les importations des biens de consommation, elles sont essentiellement constituées des biens non durables (20 %) et des biens durables (15,8%).

Tableau 3 : Principaux produits importés 2012-2020 (en % de la valeur des importations)

Produits	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne
I. Biens de production	45,9	43,3	44, I	42,6	39,7	41,1	44,5	45,1	43,1	43,3
Huiles minérales	19,1	21,0	21,8	25,7	17,0	16,7	19,4	18,1	15,1	19,3
Alimentation	6,8	5,9	6,0	4,8	6,2	8,5	6,1	6,7	6,0	6,3
Métallurgie	4,8	4,2	3,7	2,9	2,9	3,7	5,8	5,6	6,9	4,5

⁴ Ces calculs ont été faits sur base des données de la Banque de la République du Burundi, disponible sur le site web : https://www.brb.bi/fr.

Produits	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne
Construction	7,7	4,1	3,9	2,6	3,5	3,1	3,5	6,2	5,2	4,4
Agriculture et élevage	2,9	3,3	3,5	2,6	4,1	4,4	5,1	3,8	4,9	3,8
Chimiques	1,5	1,5	1,1	1,1	1,5	1,8	1,7	1,6	2,0	1,5
Papier	0,0	0,0	0,3	0,4	0,3	0,1	0,2	0,4	0,2	0,2
Textile	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1
Bois	0,2	0,3	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
II. Bien d'équipement	22,5	25,3	21,4	25,6	18,7	17,6	19,5	17,0	20,9	21,0
Chaudières, engin mécanique	8,7	9,6	5,1	8,6	5,2	3,7	5,9	4,6	5,7	6,3
Matériel électrique	4,9	4,5	7,8	9,4	5,8	4,0	5,3	3,9	6,1	5,7
Tracteurs, véhicules et engins/ transport	5,6	8,4	4,5	4,1	4,3	6,9	4,9	5,8	5,6	5,6
Pièces et outillages	1,4	1,1	1,8	1,6	2,0	1,3	1,2	1,1	1,7	1,5
III. Biens de consommation	31,6	31,5	34,4	31,8	41,6	41,3	36,0	37,8	36,0	35,8
Non durables	19,1	20,3	18,5	16,9	22,7	22,5	21,0	19,3	19,8	20,0
Durables :	12,5	11,1	16,0	14,9	18,9	18,8	15,0	18,6	16,2	15,8
Textiles	3,3	4,1	4,4	3,6	4,0	6,0	3,9	5,4	3,5	4,3
Alimentaires	8,4	10,2	7,8	6,8	11,2	12,1	11,3	9,7	10,0	9,7
Pharmaceutiques	6,9	7,1	8,6	7,8	8,8	8,2	7,6	7,2	7,1	7,7
Véhicules	0,9	0,8	2,5	3,2	3,2	3,1	3,0	4,0	4,6	2,8

Source : Construit à partir des données de la BRB (2021)

Dans l'ensemble, l'économie du Burundi est fortement dépendante des importations ; sur la période 2012-2020, les importations représentent en moyenne 38 % du PIB tandis que les exportations représentent 8% du PIB ; ce qui découle des faibles capacités de production des produits d'import-substitution et des caractéristiques structurelles de l'économie du Burundi. Cette prépondérance des importations n'est pas mauvaise en soi dans la mesure où la nature des biens importés reste importante pour répondre aux besoins de modernisation et d'augmentation de la production : matières premières, machines, équipement de l'industrie, etc.).

En termes de performances commerciales, c'est la faiblesse et la structure des exportations qui posent problème car le Burundi est un des pays qui exportent le moins au monde avec une très faible diversification des produits exportés. Sur toute la période 2012-2020, les exportations de biens et services représentent moins 10 % du PIB; ce qui traduit une faible compétitivité de l'économie⁶ du Burundi. Non seulement le taux est bas mais aussi les ventes à l'extérieur sont concentrées sur quelques produits de base: le café, le thé et les minerais. Sur cette période, les produits manufacturés représentent en moyenne 12% du total des recettes d'exportation. Des initiatives ont été prises pour réduire le déséquilibre de sa balance commerciale comme l'entrée à l'EAC et l'amélioration de l'environnement des affaires mais celles-ci restent insuffisantes pour renverser la tendance.

⁵ Ces moyennes sont calculées sur à partir de la base des données du World Development Indicators (WDI) disponible sur le site web https://data.worldbank.org.

⁶ Intégration comme moteur de croissance, Groupe de la Banque mondiale, juin 2014.

2.1.2. Principaux partenaires des échanges commerciaux de biens du Burundi

Au niveau des exportations du Burundi, elles sont principalement destinées aux pays asiatiques et africains et les recettes d'exportations ont enregistré une tendance à la hausse sur la période 2015-2020. Les exportations du Burundi vers l'Asie ont plus que doublé en passant de 49 074,25 millions BIF en 2015 à 137 246,00 millions de BIF en 2020 (soit une hausse de 179,6%); et les exportations à destination de l'Afrique sont passées de 78.464,34 millions de BIF en 2015 à 11 9394, 02 millions de BIF en 20120 (soit une hausse de 52,1%). Intégration comme moteur de croissance, Groupe de la Banque mondiale, juin 2014.

Par contre, les recettes des exportations du Burundi à destination de l'Europe ont connu une baisse de 14,8% en passant de 59.620,09 millions de BIF en 2015 à 50.743,84 millions de BIF en 2020. Concernant les exportations vers l'Amérique et l'Océanie, elles sont marginales en valeur et de manière constante sur la période soit une moyenne annuelle de3 858,7 millions de BIF (soit 1,4% du total des recettes d'exportations) pour l'Amérique et 302, I milions de BIF (soit 0,10% du total des recettes d'exportations) pour l'Amérique et pour l'Océanie. En considérant les exportations de l'année 2020, les cinq premiers pays partenaires pour les exportations sont : les Emirats Arabes Unis (100.214,82 millions de BIF), la RDC (60.945,92 millions de BIF), la Suisse (15.823,35 millions de BIF), la Belgique (15.484,77 millions de BIF) et l'Allemagne (11.649,92 millions de BIF).

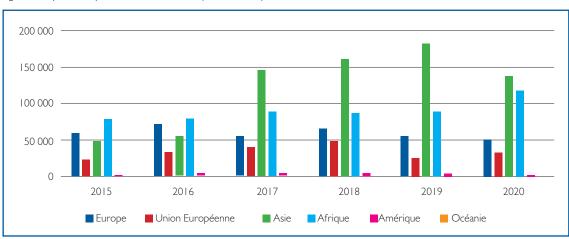


Figure 3: Exportations par continent 2012-2020 (millions de BIF)

Source : Construit à partir des données de la BRB (2021)

En matière d'importations du Burundi, la situation n'a pas considérablement changé depuis la révision de l'EDIC 2012; le continent asiatique reste la première source des importations burundaises. En 2020, les importations en provenance de l'Asie avaient une valeur de 896.183,96 millions de BIF au moment où celles en provenance d'Afrique et d'Europe avaient respectivement une valeur de 511.735,11 millions de BIF et 303.211,66 millions de BIF. Le Burundi importe en Asie la machinerie lourde utilisée dans les constructions et le développement industriel, les textiles et vêtements ainsi que les produits à usage domestique.

Sur ce continent asiatique, les importations du Burundi proviennent essentiellement de la Chine et de l'Inde. Sur la période de 2012-2020, les importations en provenance de ces deux pays ont considérablement augmenté en passant de 98 928,4 à de 136,0% (en passant de 185 004,8 millions à 436 635,4 millions de BIF) et les deux pays constituent désormais les premiers pays partenaires du Burundi en matière d'importations avec une moyenne annuelle de 311780,87 millions de BIF devant l'Europe (268 215,3 millions de BIF) principalement l'Union européenne (227 364,7 millions de BIF) et les Etats Unies d'Amérique (35 846,3 millions de BIF). Les importations en provenance de la Chine et de l'Inde représentent 80,7% de toutes les importations en provenance du continent africain.

De 2014 à 2020, la Chine est devenue la principale provenance des importations du Burundi (271.561,41 millions de BIF), suivie par l'Inde (165.073,981 millions de BIF) et les Emirats Arabes Unis (119178,52 millions de BIF). En 2020, plus de 50% des importations étaient en provenance de 5 pays: Chine, Arabie Saoudite, Inde, Émirats Arabes Unis et Tanzanie.

60,00 50,00 40,00 30,00 20,00 10.00 0,00 2015 2016 2017 2018 2019 2020 Afrique du Sud Djibouti Ouganda Egypte Kenya R.D.C.(1) Rwanda **Tanzanie** Zambie

Figure 4: Importations par provenance 2012-2020 (millions de BIF)

Source : Construit à partir des données de la BRB

2.1.3. Echanges intra-africains du Burundi

Dans le commerce intra-africain, les exportations du Burundi sont essentiellement à destination de la République démocratique du Congo (RDC), de la Tanzanie et du Kenya et de l'Egypte. En 2020, les exportations du Burundi vers la RDC ont été évaluées à 60.945,92 45 millions de BIF contre 16.436,75 millions de BIF vers la Tanzanie et 10.302,05 millions de BIF vers le Kenya. Les exportations vers l'Egypte ont baissé de 16% en 2020 passant de 10.267,22 millions de BIF en 2019 à 8.524,32 millions de BIF en 2020. Sur la période 2015-2020, les exportations vers la RDC représentent 45,60% de la valeur totale des exportations intra-africaines du Burundi contre 12,56% pour l'Egypte, 8,45% vers l'Ouganda, 7,36% vers le Rwanda et 6,72% vers le Kenya. Les principaux produits exportés sur le marché intra-africain sont la farine de blé (18%), le café (15%), le thé (13%), huiles de pétrole (11%), bière (10%), cigarette (9%), palmier à huile (4%), emballage plastique (3%), savons (2%).

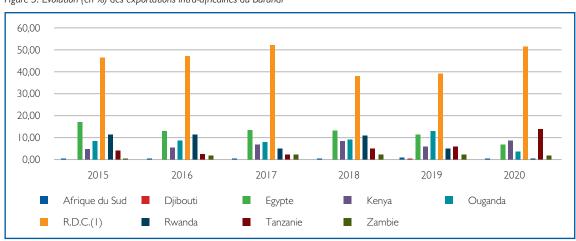


Figure 5: Evolution (en %) des exportations intra-africaines du Burundi

Source : Construit à partir des données de la BRB

En considérant les communautés économiques régionales, les exportations du Burundi à destination du marché du COMESA représentent 60,45% des exportations intra-africaines contre 28, 23% destinées vers l'EAC. Au COMESA, les principaux partenaires commerciaux d'exportation du Burundi sont la Zambie (10,22%), Afrique du Sud (8,44%), l'Egypte (7,95%) et la RDC (1,69%). Au niveau de l'EAC, les exportations du Burundi sont essentiellement à destination de l'Ouganda (8,45%), du Kenya (6,72%), du Rwanda et de la Tanzanie (5,69%). En ce qui concerne les importations intra-EAC, le Burundi importe beaucoup plus de la Tanzanie. Sur la période de 2012 à 2020, les importations du Burundi en provenance de la Tanzanie représentent 26,12% du commerce intra-africain total contre 21,36% pour le Kenya 18,98% pour l'Ouganda et 3,8% pour le Rwanda.

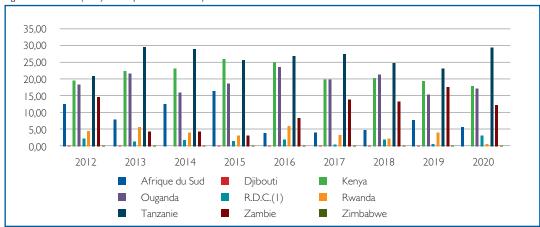


Figure 6 : Evolution(en%) des importations intra-africaines

Source : Construit à partir des données de la BRB (2020)

Pour les produits d'importation provenant de l'extérieur de l'EAC et du COMESA, 44% de ces produits sont soumis à des droits de douane combinés et 36% de produits sont importés en franchise de droits de douane. Les importations en franchise de droits de douane comprennent les produits laminés plats en fer ou en acier, certains insecticides, herbicides et médicaments⁷.

Sur les 20 principaux produits d'importation, la majorité des produits sont importés en franchise de droits dont le sucre et les autres produits enroulés en fer ou en acier sont soumis à des droits combinés. Les tarifs applicables aux importations d'insecticides et d'huiles et préparations moyennes varient (en franchise de droits, 10% ou 25%) en fonction du produit spécifique. Les importations de pièces et accessoires de véhicules et d'explosifs préparés sont soumises à des droits de 10%, les tissus tissés à 50% ou 25% de droits⁸ et les vêtements en plastique couvrant 25% de droits. Les importations du Burundi en provenance d'autres pays de l'EAC et de la majorité des Etats membres du COMESA entrent en franchise de droits et les importations africaines en provenance de l'extérieur de l'EAC et du COMESA sont soumises au TEC de l'EAC. La structure du TEC se présente comme suit : 0%: pour les matières premières et les biens d'équipement 10%: Produits intermédiaires, 25%: Produits finis, Plus de 25%: Produits sensibles qui sont des exceptions au TEC. Ces demandes d'exceptions au TEC sont introduites au Conseil des Ministres sur une base annuelle.

Actuellement, les démarchés pour l'adhésion à la ZLE du COMESA sont en cours pour la RDC, l'Erythrée, l'Ethiopie, la Somalie et la Tunisie mais les importations en provenance de Somalie et de Tunisie sont actuellement soumises au TEC appliqué par le Burundi jusqu'à ce que ces pays aient progressivement réduit leurs tarifs dans le cadre du COMESA. Le tarif préférentiel à l'importation des marchandises en provenance d'Erythrée varie entre 2% jusqu'à 20% du TEC de l'EAC. Les produits importés d'Ethiopie sont soumis à des tarifs préférentiels de 9%, 18%, 22,5%, 31,5%, 45%, 54% et 90% du TEC de l'EAC.

Burundi: Intra-Africa trade and tariff profile – 2018, Trade Data Update, No. 24/2019 | November 2019

⁸ Burundi: Intra-Africa trade and tariff profile – 2018, Trade Data Update, No. 24/2019 | November 2019

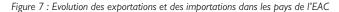
Des droits d'importation de 60% sont perçus sur 16 lignes tarifaires : lait et crème non sucrés et non concentrés ; lait et crème fermentés et acidifiés (yaourt et beurre); fromage de petit-lait et caillé; fromage râpé, en poudre et fondu; fromage à pâte persillée et autres fromages⁹ . Des droits d'importation de 50% sont applicables à 19 lignes tarifaires, tandis que des droits d'importation de 35% sont perçus sur 13 lignes tarifaires. Les importations de farine de blé et de maïs, de tissus, de survêtements pour femmes et filles et de linge de lit en coton sont soumises à des droits de 50%, tandis que des droits de 35% sont applicables aux importations de cigares, de tabac à pipe à eau et de piles et batteries primaires.

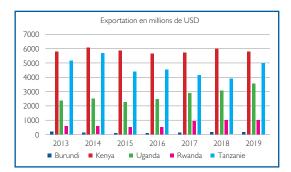
Des droits d'importation de 25% sont applicables à 40% des lignes tarifaires, y compris les animaux vivants, la viande et les abats comestibles; poisson frais, congelé et séché; fleurs fraîches, légumes, fruits et noix, chocolat et cacao en poudre, légumes conservés ou préparés, jus de fruits et eaux, ciment Portland, savons, polis, dextrines et amidons modifiés, emballage plastique, papier et produits en papier, tissus imprimés et tricotés, la plupart des vêtements, chaussures et vêtements; ponts et sections de ponts en acier; produits en aluminium; véhicules de tourisme, motocyclettes et châssis et carrosseries de véhicules automobiles. Le sucre raffiné à usage industriel est le seul produit soumis à des droits d'importation de 20%

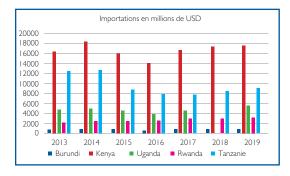
Des droits d'importation de 10% sont applicables à 20% des lignes tarifaires, y compris les amandes et les noisettes en coque ; orge et malt; amidons, gluten de blé et arachides; la plupart des huiles de graines; racines d'algues, de caroube, de canne à sucre et de chicorée; fèves de cacao et déchets; tourteaux; galets, pierres naturelles et clinkers de ciment; film photographique; cuirs, peaux et cuirs bruts; fil, ficelle et corde; fils, plaques et feuilles de cuivre; appareils électriques; tombereaux à usage routier et pièces et accessoires pour véhicules automobiles. Des droits spécifiques sont perçus sur de nombreux produits d'importation, notamment le sucre (100% ou 460 USD / tonne métrique (MT), riz (75% ou 345 \$ US), vêtements d'occasion (35% ou 0,4 USD /kg¹¹).

2.1.4. Comparaison des échanges extérieurs du Burundi avec les pays de l'EAC

Par rapport aux pays de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), les performances commerciales sont les plus faibles ; le Burundi vient en dernière position aussi bien pour les exportations que pour les importations de biens. Sur la période 2013-2020, les exportations du Burundi s'élèvent en moyenne à 159,868571 millions de \$USA/an contre 5 860,87 millions de \$USA pour le Kenya, 2710,25714 millions de \$USA pour l'Ouganda, 745,07 millions de \$USA pour le Rwanda et 4697,80143 millions de \$USA pour la Tanzanie. Sur la même période, les importations du Burundi s'élèvent en moyenne à 821,26 Millions de \$USA contre 16653,08 millions pour le Kenya, 4774,72 millions pour l'Ouganda, 2704,92 millions pour le Rwanda et 9594,32 millions pour la Tanzanie.







Source: Construit à partir des données d'Annuaire statistique du commerce international africain (Union Africaine, 2020).

⁹ East African Community (EAC), Trade Policy Review Body, WT/TPR/S/384, 13 February 2019

¹⁰ Burundi: Intra-Africa trade and tariff profile – 2018, Trade Data Update, No. 24/2019 | November 2019

¹¹ Burundi : Intra-Africa Trade and Tariff profile – 2018, Trade Data Update, No. 24/2019 | November 2019

En termes nominaux, les performances commerciales du Burundi sont certes faibles par rapport aux autres pays de l'EAC mais en termes réels, elles sont proches des autres pays aussi bien pour les exportations que pour les importations. Les exportations du Burundi représentent en moyenne 8,0% du PIB contre 13,9% au Rwanda, 18,4% en Ouganda, 18,6% en Tanzanie et 19,7% du PIB au Kenya; et les importations représentent 28,1% du PIB contre 27,9% du PIB en Ouganda, 31,3 % du PIB au Kenya, 22,9% en Tanzanie et 28,8% au Rwanda.

Dans le cadre de la gestion de la politique commerciale, le faible niveau des exportations du Burundi implique l'importance d'entreprendre des mesures de politique pour renforcer les capacités d'offre exportable et de pénétration des marchés aussi bien pour les produits d'exportations traditionnels que pour les produits d'exportation non traditionnels. Ces mesures s'avèrent nécessaires dans la mesure où les recettes d'exportation renforcent les capacités de création de richesse d'une part, et les capacités d'importation d'autre part.

2.2. COMMERCE DE SERVICES

2.2.1. Tendance du commerce des services

Au Burundi, la contribution sectorielle des services est la plus élevée avec 45,20% du PIB en 2019 et cette prédominance des services dans le PIB reflète un changement de la structure de l'économie du Burundi depuis l'EDIC 2012 où la contribution sectorielle des services était de 38,8% du PIB. Au niveau des échanges extérieurs, le Burundi est un importateur net de services, et l'essentiel des importations portent sur le transport (59,72%), les voyages (10,64%), les services aux entreprises (8,79%), les services publics (7,94%), les télécommunications (3,44%), les services de propriété intellectuelle (8,91%) et les services financiers (1,2%). Sur la période 2012-2020, le déficit de la balance commerciale des services a une tendance croissante (i.e détérioration) mais elle a connu une amélioration au cours des années 2014-2018, suite à l'augmentation des exportations des services avec un rythme (25,9% en moyenne annuelle) plus élevée que celui des importations de services (2,7%en moyenne annuelle).

Au niveau de la structure du commerce extérieur des services, la période 2012-20120 a été marquée par une augmentation relativement plus élevée des exportations de services avec 50,84% contre 46,15% pour les importations. La valeur des exportations des services est passée de 141690,90 millions de BIF en 2012 à 213733,074 millions de BIF en 2020 et la valeur des importations de services est passée de 331072,6 millions de BIF en 2012 à 483868,214 millions de BIF en 2020.

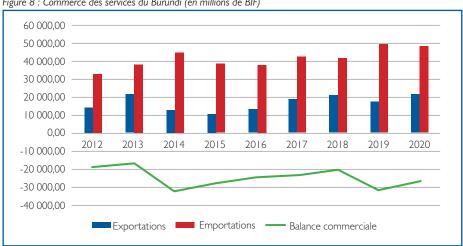


Figure 8 : Commerce des services du Burundi (en millions de BIF)

Source : Construit à partir des données d'Annuaire statistique du commerce international africain

La croissance relative des exportations des services, observée depuis 2016, a été essentiellement stimulée par les exportations des « services des administrations publiques », qui dominent actuellement les exportations de services du Burundi. Sur la période 2012-2020, les exportations des « services des administrations publiques représentent en moyenne de 63,93% du total des recettes d'exportation des services, suivis par les revenus primaires avec 12,58%. Les quelques entrées au titre des recettes des services commerciaux portent proviennent des activités de télécommunication (7,26%), voyages (2,55%), transport (2,30%), services d'assurance (1,59%), et services financiers (1,33%).

Tableau 4 : Part des principaux services dans le total des exportations de services de 2012 à 2020 (%)

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne
Services des administrations publiques	71,49	50,52	55,85	69,23	73,91	68,36	58,49	49,40	63,93	74,1
Revenus primaires	8,93	8,06	12,20	14,13	8,64	10,42	11,01	16,91	22,89	12,58
Services des TIC	5,29	10,36	20,41	11,36	4,52	2,90	3,54	3,27	3,74	7,26
Voyages	1,48	1,66	4,97	3,21	2,37	2,75	3,32	2,56	0,65	2,55
Transports	2,69	1,31	3,17	3,78	2,77	1,71	1,88	1,65	1,76	2,30
Services d'assurance	1,94	2,63	0,88	1,53	1,63	0,82	0,67	1,67	2,56	1,59
Services financiers	0,54	1,37	3,29	2,97	1,48	0,77	0,66	0,44	0,45	1,33

Source : Construit à partir des données de la BRB (2020)

Les importations de services sont dominées par les transports à savoir : le transport maritime, aérien et les services postaux et de messagerie. Sur la période 2012 à 2020, les importations des services de transport représentent moyenne de 59,72%, suivis par des importations des services de voyage (10,64%). Les autres importations représentent moins de 1-10% en moyenne tels que les services aux entreprises (8,79%), Biens et services publics (7,94%) et les autres sont inférieurs à 5% (des importations des services de TIC, constructions, Services financiers, services d'assurance et les services personnels, culturels et relatifs aux loisirs).

Tableau 5 : Part des principaux services dans le total des importations de services de 2012 à 2018 (en %)

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne
Transports	54,91	62,61	55,84	56,90	54,40	60,43	65,98	61,71	64,71	59,72
Voyages	10,80	14,00	13,25	11,94	12,17	9,76	9,78	9,49	4,59	10,64
Autres services aux entreprises	11,21	8,55	8,17	6,06	7,61	8,56	8,20	10,39	10,41	8,79
Biens et services publics	10,09	5,31	6,79	9,57	14,72	9,38	5,73	3,69	6,15	7,94
Services TIC	3,44	2,75	4,79	3,01	2,36	3,27	3,68	3,70	3,93	3,44
Construction	0,30	0,00	1,51	0,71	0,44	0,80	0,77	6,01	4,69	1,69
Services financiers	0,25	0,87	1,38	4,00	1,63	1,03	0,94	0,33	0,33	1,20
Services d'assurance	1,20	0,96	0,98	0,88	0,98	0,95	0,50	0,57	0,49	0,83
Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs	0,03	0,00	0,02	0,01	0,01	0,00	0,11	0,02		
Revenus primaires	0,78	0,49	0,72	0,69	0,56	0,58	0,44	0,41	0,46	0,57

Source : Construit à partir des données de la BRB (2020)

2.3. FACTEURS EXPLICATIFS DE LA FAIBLE PERFORMANCE OBSERVÉE DURANT LA PÉRIODE

La faible performance commerciale observée durant la période 2012-2020 s'explique essentiellement par la structure générale de l'économie et particulièrement par la structure des exportations du Burundi. Les

contraintes qui entravent la capacité de développer les échanges commerciaux du Burundi sont liées d'une part à la structure basique de l'économie et d'autre part à la structure de ses échanges commerciaux, et la faible compétitivité des produits exportables du Burundi.

Avec une balance commerciale déficitaire, la faible performance s'explique dans l'ensemble par l'inexistence d'une loi sur le commerce des services et des limites au niveau :

- Des outils juridiques/cadre institutionnel de par l'inexistence des textes d'application du régime juridique de la concurrence, lourdeur des procédures administratives qui cause des retards affectant la qualité des produits exportés ;
- De l'offre exportable et de la diversification des exportations (peu d'entreprises opèrent sous le régime de zone franche et la valeur globale de leurs exportations demeure faible);
- Des capacités techniques adaptées à la nature des exportations (manque d'entrepôts appropriés des marchandises périssables sur les postes frontaliers, manque d'équipements pour le transport et la conservation des produits non traditionnels comme les fleurs et les fruits);
- De la qualité des infrastructures des transports et des équipements de contrôle de qualité pour le BBN.

2.4. MISE EN ŒUVRE DE L'EDIC II : LEÇONS APPRISES

Avec l'évaluation de la mise en œuvre de l'EDIC II, il y a des leçons à tirer :

- La nécessité de mettre en place un cadre spécifique de coordination des actions. Ce qui permettrait d'éviter la duplication des structures. Il s'avère important de mettre en place un Comité/Forum national de suivi des interventions de la politique commerciale pour assurer une cohérence des actions prévues dans la politique commerciale et dans la mise en œuvre de l'EDIC.
- L'urgence/importance de mobiliser les ressources pour produire la stratégie / plan de promotion des exportations à l'image de la stratégie régionale de l'EAC. Le Burundi a intérêt à mettre en place un montage institutionnel de coordination de tous acteurs/institutions intervenant dans la promotion des exportations.
- La problématique d'insuffisance des capacités institutionnelles (humaines, techniques et financières) du Burundi. Ce qui handicape la formulation des réformes, leur mise en œuvre ainsi que le respect de ses engagements pris au niveau régional et international.
- L'indisponibilité des données statistiques désagrégées sur le commerce et sur le commerce frontalier informel. Ce qui constitue un lourd handicap en matière de planification économique et de corroboration avec des partenaires ayant besoin des données désagrégées sur le commerce.

2.5. ANALYSE DES FACTEURS TRANSVERSAUX QUI INFLUENT SUR L'INTEGRATION COMMERCIALE DU BURUNDI : EGALITE DES SEXES, ENVIRONNEMENT, DIMENSION JEUNESSE ET INVESTISSEMENTS

2.5.1. Rôle des femmes et des jeunes

Les femmes et les jeunes contribuent à l'intégration commerciale de par leur participation à la création de richesse à travers les activités d'entrepreneuriat et d'Activités Génératrices de Revenu (AGR). Au Burundi, les femmes restent relativement moins représentées dans les activités commerciales de grande envergure : 10% du commerce transfrontalier, 7% des employés des 10 premières industries selon le classement de l'ISTEEBU (2019).

Les initiatives en faveur des femmes et des jeunes vont contribuer à l'intégration commerciale du Burundi. Au niveau national/central, la mise en œuvre du PND 2018-2027 pourra répondre à cette situation car il prévoit des projets visant spécifiquement les femmes et les jeunes dans le cadre du programme d'éradication des inégalités sous toutes leurs formes. En ce qui concerne l'autonomisation des femmes, il y a des initiatives visibles : (i) la mise en œuvre du RECOS pour les activités de commerce transfrontalier des femmes, (ii)

l'appui aux initiatives des femmes en matière d'accès aux services financiers (CARE Burundi, l'Union Mothers, la FVS à travers la Microfinance DUKUZE et la CECM) a été créée dans le cadre de soutien particulier aux femmes individuellement et/ou en groupe, vivant au BURUNDI, avec la priorité aux femmes à faible revenus, (iii) la politique nationale du genre du Burundi vise à soutenir le pouvoir économique des femmes dans tous les secteurs productifs et à contribuer à l'égalité d'accès au marché du travail.

En ce qui concerne les jeunes, certaines initiatives sont entreprises pour soutenir les activités commerciales des jeunes : (i) l'appui du PNUD Burundi à un projet de production et vulgarisation des combustibles écologiques, (ii) l'appui du PNUD Burundi à un projet de construction des bio-digesteurs familiales et des bio-digesteurs communautaires et (iii) le gouvernement du Burundi a créé une banque des jeunes ¹².

2.5.2. Considérations environnementales

Par rapport à l'intégration commerciale du Burundi, les impacts liés à environnement/ des changements climatiques amenuisent les avantages comparatifs et affectent les modèles commerciaux du Burundi en ce sens qu'ils touchent les domaines de l'agriculture, tourisme et les infrastructures de transport et de l'offre/ distribution de l'électricité. A travers sa troisième note en 2019, le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage (MEAE) précise que les infrastructures de transport apparaissent davantage sensibles aux conditions climatiques extrêmes qu'à un changement des moyennes climatiques.

Plusieurs dégâts sur les réseaux routiers ont été enregistrés et dans divers endroits du pays où des dégradations se sont manifestées suite à des pluies torrentielles qui ont occasionné: l'infiltration de l'eau au niveau des talus, qui par après s'affaiblissent et subissent des glissements répétitifs, l'inondation des ouvrages d'assainissement comme le pont, les dalots et les caniveaux, la faiblesse au niveau des fondations de la chaussée et la dégradation de la couche de roulement.

2.5.3. La dynamique du flux d'investissements

Sur la période 2012-2020, la dynamique des financements des investissements au Burundi a été marquée non seulement par des sources de financement faible mais aussi une tendance générale décroissante. La formation brute du capital fixe contribue pour 12,0% dans le PIB tandis que la formation brute du capital fixe du secteur privé représente en moyenne 8% du PIB. Par rapport à l'année 2012, le taux d'investissement a connu une diminution continue en passant de 14,8% du PIB à 9,0 % en 2017 (soit une différence de 5,4 points de pourcentage) ; ce qui peut s'expliquer par la crise de 2015. Bien que la situation ait relativement changé, le taux d'investissement reste inférieur à la situation de 2012 avec 11,1% du PIB en 2018, 12,3% en 2019 et 11,4 % en 2020. Par rapport aux autres pays de l'EAC, le taux d'investissement du Burundi reste le plus faible car la moyenne annuelle de la période est de 12,0% du PIB contre 19,0% au Kenya, 25,1% en Ouganda, 24,9% au Rwanda et 36,4% du PIB en Tanzanie.

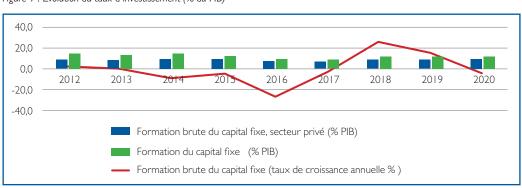


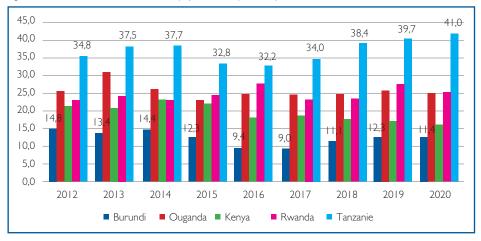
Figure 9: Evolution du taux d'investissement (% du PIB)

Source : Construit à partir des données de la Banque mondiale (WDI, 2021)

Tel que c'était prévu dans le PND Burundi 2018-2027.

12

Figure 10 : Taux d'investissement dans les pays de l'EAC (% du PIB)

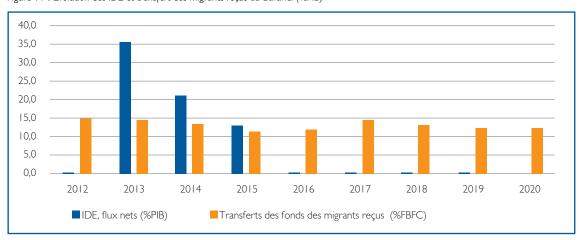


Source : Construit à partir des données de la Banque mondiale (WDI, 2021)

Pour ce qui est des IDE, le Burundi enregistre également des flux très faibles et les IDE sont presque inexistants à certaines périodes. Orientés essentiellement dans le secteur des télécommunications, les flux relativement importants d'IDE ont été enregistrés sur la période 2013-2015 avec 4,7% du PIB en 2013, 3,02% en 2014 et 1,6% en 2015, et moins de 0,05% du PIB sur la période 2016-2020. Avec une moyenne annuelle de 1,1% du PIB, le les flux des IDE sont les plus bas des pays de l'EAC avec des moyennes annuelles de 1,6% pour le Kenya, 3,2% pour le Rwanda, 3,16% pour l'Ouganda et 2,7% pour la Tanzanie.

En ce qui concerne les transferts de fonds des migrants, ils ont connu une tendance semblable des IDE car ils sont passés de 2% du PIB en 2012-2014 à 1,6% en 2015, à 1,0% en 2016 et 2017. Même s'ils ont repris une tendance croissante, les transferts de migrants reçus restent un taux inférieur à celui de 2014 avec 1,4% du PIB en 2019. Sur la période 2012-2019, le Burundi affiche un des taux des transferts des migrants les plus faibles de l'EAC avec 1,4% du PIB en moyenne annuelle contre 3,5% pour l'Ouganda, 3,13% pour le Kenya et 2,27% du PIB pour le Rwanda. Seule la Tanzanie a une moyenne inférieure à celle du Burundi (0.8% du PIB).

Figure 11 : Evolution des IDE et transfert des migrants reçus au Burundi (%PIB)



4,50 4,00 3,50 3.00 2.50 2,00 1.50 1,00 0,50 0.00 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 Burundi ■ Kenya ■ Ouganda ■ Rwanda ■ Tanzanie

Figure 12: Evolution des transferts des migrants reçus dans les pays de l'EAC (%PIB)

Source : Construit à partir des données de la Banque mondiale, mises à jour en 2020

Au regard de l'évolution des investissements, il apparait que le Burundi est en-dessous de leur potentiel malgré de multiples atouts structurels dont ils disposent (le riche potentiel touristique, l'accès stratégique régional au lac Tanganyika, le potentiel minier, et une main-d'œuvre moins chère) des initiatives d'incitations à l'investissement dont :

- La présentation par l'API de 8 secteurs¹³ prioritaires d'investissement au Burundi (Agriculture, élevage, pêche; Industrie de transformation et manufacture; Hôtellerie et tourisme; Énergie et mines; Transport; Technologie d'Information et de la Communication (TIC); Éducation et Bâtiments et travaux publiques);
- ▶ L'existence de La Loi N° l/24 du 10 septembre 2008 portant Code des investissements du Burundi qui accorde des avantages fiscaux ;
- L'existence des incitations fiscales offertes aux investisseurs certifiés ;
- L'existence d'un guide d'investissement au Burundi (élaboré en 2017) et qui présente les opportunités d'investir au Burundi.

Dans une optique de stimuler l'investissement, le Burundi doit s'investir des politiques viser à développer la résilience aux effets de son niveau d'enclavement et à la faiblesse de son secteur privé. Ainsi, des efforts sont à consentir en autres dans :

- Le développement des infrastructures de transport et de production et de distribution de l'énergie électrique;
- L'identification des mesures fiscales et innovations de l'administration publique qui peuvent favoriser l'investissement privé en général et l'attractivité des IDE en particulier;
- La définition et l'élaboration d'un mécanisme qui stimule les transferts des fonds des migrants.

2.6. COOPERATION DANS LE CADRE DE L'OMC

2.6.1. Opportunités offertes par les accords de l'OMC en matière de libéralisation commerciale

En ce qui concerne l'utilisation par le Burundi des décisions de l'OMC en faveur des PMA, le Burundi bénéficie de trois aspects : (i) l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent (FDSC), (ii) les règles d'origine préférentielles et (iii) la disposition « Tout sauf les armes ». Il est à signaler que le Burundi n'est pas éligible à l'African Growth Opportunity (AGOA). Pour le régime de la propriété intellectuelle, le Burundi possède une loi sur la propriété industrielle et une loi sur le droit d'auteur. Ces instruments juridiques du Burundi ont été élaborés avec l'assistance pour la mise en œuvre de l'accord sur les ADPIC. Cependant, le Burundi ne bénéficie pas du tout de la mise en œuvre de l'Art. 66.2 relatif au transfert de technologie vers les PMA à cause de l'absence des entreprises multinationales qui devraient faire ce transfert de technologie. Le développement d'une base technologique viable reste un important défi à cause de l'absence d'entreprises à haute valeur ajoutée qui devraient, en principe, assurer le transfert de technologie.

En matière d'engagement vers la transparence, le Burundi a présenté certaines notifications à l'OMC à l'égard des autres pays membres de l'OMC. Le tableau ci-après donne les informations tirées du document G/L/223/ Rev.28 en rapport avec la mise à jour de la liste des obligations de notification et des notifications présentées à ce titre figurant à l'annexe III du rapport du Groupe de travail des obligations et procédures de notification (OMC, février 2021).

Tableau 6 : Notifications présentées à l'OMC par Accords/Mémorandums d'accord

Accords/Mémorandums d'accord	Notifications présentées
Annexe 3. Accord sur l'agriculture. Soutien interne (tableau DS:1)	Le pourcentage de respect des obligations prend en compte la période 1995-2018 : 86%
Annexe 4. Accord sur l'agriculture. Subventions à l'exportation : engagements de réduction des dépenses budgétaires et des quantités (tableau ES : 1)	Le pourcentage de respect des obligations prend en compte la période 1995-2018 : 96%
Annexe 8. Accord sur la mise en œuvre de l'article VI du GATT de 1994 (Accord antidumping)	Notification unique (18.5)
Annexe 9. Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (SMC)	Lois/réglementations (32.6)
Annexe 10. Accord sur les sauvegardes	Lois/ réglementations (12.6)
Annexe II. Mémorandum d'accord sur l'interprétation de l'article XVII du GATT de 1994 (entreprises commerciales d'Etat)	N/16 Nouvelle notification complète/ (XVII :4 a) Activités relevant du commerce d'Etat (notification à présenter pour le 30/06/2016) N/17 Nouvelle notification complète/ (XVII :4 a)
	Activités relevant du commerce d'Etat (notification à présenter pour le 30/06/2018)
Annexe 12. Accord sur la mise en œuvre de l'article VII du GATT de 1994 (évaluation en douane)	(22) Lois/ réglementation
Annexe 13. Accord sur les procédures de licences d'importation	Publications/ lois, réglementations 7 :3 Réponses au questionnaire reçues 1 : 2001,2017 et 2018
Annexe 14. Accord sur les règles d'origine	Article 5 : 1 de l'Accord sur les règles d'origine, Règles non préférentielle;,
	Annexe II 4) de l'Accord sur les règles d'origine, règles d'origine préférentielles appliquées dans le contexte d'accords commerciaux régionaux
Annexe 15. a) Accord sur l'inspection avant expédition et b) Décision sur les procédures de notification des restrictions quantitatives (G/L/59/Rev.1)	INSPECTION AVANT Lois/réglementations notifiées au titre de l'article 5

Accords/Mémorandums d'accord	Notifications présentées
Annexe 16. Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)	Annexe B 3) Point d'information Annexe B 10) Autorité nationale chargée des notifications
Annexe 17. a) Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC) ; et b) Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC)	 (6:2) Mesures concernant les investissements et liées au commerce en MIC Lois/ OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE, réglementations
Annexe 18. Accord sur la facilitation des échanges, section I – Notifications en matière de transparence (articles I :4, 10:4.3, 10:6.2, 12:2.2 de l'AFE)	Le Burundi n'a pas présenté des notifications pour les articles I :4, I0 4.3, I0:6.2 et I2 :2.2 de l'AFE («notifications en matière de transparence).

Source: OMC (2021), G/L/223/Rev.28

2.6.2. Aperçu de l'utilisation par le Burundi des décisions de l'OMC en faveur des PMA

En ce qui concerne l'utilisation par le Burundi des décisions de l'OMC en faveur des PMA, le Burundi bénéficie de trois aspects : (i) l'accès aux marchés en franchise de droits et sans contingent (FDSC), (ii) les règles d'origine préférentielles et (iii) la disposition « Tout sauf les armes ». Il est à signaler que le Burundi n'est pas éligible à l'African Growth Opportunity (AGOA). Pour le régime de la propriété intellectuelle, le Burundi a une loi sur la propriété industrielle et une loi sur le droit d'auteur. Ces instruments juridiques du Burundi ont été élaborés avec l'assistance pour la mise en œuvre de l'accord sur les ADPIC.

Cependant, le Burundi ne bénéficie pas du tout de la mise en œuvre de l'Art. 66.2 relatif au transfert de technologie vers les PMA à cause de l'absence des entreprises multinationales que feraient ce transfert de technologie. Le développement d'une base technologique viable reste un important défi à cause de l'absence d'entreprises à haute valeur ajoutée qui devraient, en principe, assurer le transfert de technologie.

En ce qui concerne le régime de droits en faveur des PMA, la note de l'OMC d'octobre 2018 présente le taux d'utilisation dans le cadre des arrangements commerciaux préférentiels pour les PMA et le tableau ciaprès donne la situation du Burundi selon les pays donneurs de régime préférentiel.

Tableau 7 : Part et valeurs des importations du Burundi admissibles à bénéficier des préférences mais qui ne reçoivent pas de traitement préférentiel

Pays donneurs	Part des importations admissibles à bénéficier des préférences mais qui ne reçoivent pas de traitement préférentiel (%)	Valeur des importations admissibles à béné- ficier des préférences pour les PMA mais qui ne reçoivent pas de traitement préférentiel (milliers \$EU)
Australie	100	1
Canada	100	1
Chili	100	303
Union Européenne	12,8	42
Inde	100,0	110
Japon	100,0	59
République de Corée	16,4	51
Norvège	Le Burundi a été exclu	Le Burundi a été exclu
Etats Unis (PMA)	0,6	2
Etats-Unis (AGOA)	Le Burundi a été exclu	Le Burundi a été exclu

Source : OMC (2018), Taux d'utilisation dans le cadre des arrangements commerciaux préférentiels pour les pays les moins avancés au titre du régime de droits en faveur des PMA, G/RO/W/179, 10 octobre 2018.

2.6.3. Analyse du régime actuel de la propriété intellectuelle au Burundi et de l'assistance reçue pour la mise en œuvre de l'accord sur les ADPIC

2.6.3.1. Analyse du régime actuel de la propriété intellectuelle au Burundi

L'Accord sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent au Commerce (ADPIC) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) est entré en vigueur le 1 er janvier 1995. Il prévoit des normes minimales destinées à protéger les détenteurs des Droits de Propriété Intellectuelle (DPI) contre les infractions commises par des utilisateurs non autorisés. La ratification de l'accord sur les ADPIC est une condition obligatoire de l'adhésion à l'OMC d'autant plus que tout pays souhaitant avoir accès aux marchés internationaux dans le cadre de l'OMC doit adopter les règles de propriété intellectuelle prescrites par l'accord sur les ADPIC.

Le Burundi a répondu aux obligations de l'ADPIC de l'OMC en mettant en place le cadre juridique qui couvre les deux (2) branches des Droits de la Protection Intellectuelle à savoir : 1) La loi n° 1/02 I du 30 décembre 2005 qui protège les droits des œuvres littéraires et artistiques et 2) la loi 1/13 du 28 Juillet 2009 qui protège les droits de propriété industrielle. Selon son article I, il couvre l'organisation et la protection des brevets d'innovation, des certificats de modèle d'utilité, des dessins industriels et des schémas de configuration de circuits intégrés, de l'artisanat et des signes distinctifs.

De manière globale, les deux instruments juridiques ont pour but de stimuler l'innovation et de contribuer à la diffusion des connaissances, permettant ainsi aux inventeurs, entreprises et créateurs burundais d'empêcher l'exploitation non autorisée de leurs créations. Outre la loi sur les ADPIC, le Gouvernement du Burundi a promulgué les règlements/arrêts ministériels d'exécution des lois citées ci-haut :

- ▶ Règlement n° 540/2042 du 24 décembre 2012 sur les modalités de remplissage et d'enregistrement des dessins et modèles industriels ;
- ▶ Règlement n° 540/2043 du 24 décembre 2012 sur les modalités de remplissage et d'enregistrement des brevets d'invention :
- ▶ Règlement n° 540/2046 du 24 décembre 2012 sur les modalités de remplissage et d'enregistrement des bandes de produits, des marques de service, des marques collectives, des noms commerciaux et des signes de certification ;
- ▶ Règlement n° 540/2047 du 24 décembre 2012 sur les Modalités de dépôt et d'enregistrement des indications géographiques.
- ▶ Règlement n° 540/750/1582 du 14 septembre 2011 relatif aux taxes pour services rendus en matière de protection industrielle.

Les règlements ci-dessus fixent les exigences à remplir par les inventeurs lors de la demande de protection et les procédures à suivre jusqu'à l'enregistrement du certificat. Ils fournissent également des détails concernant les délais de leur validité, les modalités de leur disposition et de leur transfert et les taxes à payer pour les services rendus. Un projet de révision à la hausse des taxes à payer avec l'intention de les harmoniser avec celles de la Communauté Est Africaine est sous analyse.

S'agissant du cadre institutionnel, les droits de propriété intellectuelle sont gérés par deux services gouvernementaux à savoir : (i) La Direction de la Protection Industrielle qui est un département du Ministère du Commerce, des Transports, de l'Industrie et du Tourisme qui administre les droits de protection industrielle ; (ii) L'Office Burundais des Droits d'Auteur (OBDA) qui est une institution autonome qui est sous la tutelle du Ministère en charge de la Culture et des Sports. L'OBDA a été institué par le décret présidentiel n°100/237 du 7 septembre 2011.

Que ce soit la Direction de la Protection Industrielle ou l'OBDA, leur mandat opérationnel est entravé par un certain nombre de contraintes à savoir : le nombre limité d'employés, le manque de formations

professionnelles et techniques adéquates, l'insuffisance du matériel informatique et le manque de matériels roulants pour assurer un suivi régulier de l'application des droits intellectuels. Bien que des campagnes de sensibilisation aient été entreprises pour inciter les inventeurs et les créateurs à obtenir des certificats d'enregistrement de leurs propriétés intellectuelles leurs nombres restent limités. Lors de nos entretiens avec les parties prenantes, le nombre de certificats déjà délivrés qui nous ont été rapportés est de : 609 droits d'auteur ; 369 brevets d'invention ; 86 dessins industriels ; 9241 marques de commerce.

Parmi les lacunes constatées pour une protection efficace de la propriété industrielle figurent :

- L'insuffisance des capacités institutionnelles, humaines et matérielles pour le Département de la propriété industrielle et l'Office Burundais du Droit d'Auteur (OBDA)
- L'absence d'une stratégie pour le développement de la Propriété Intellectuelle au Burundi
- Le cadre légal et réglementaire relatif à la propriété intellectuelle qui est lacunaire
- La méconnaissance du domaine de la propriété intellectuelle par les parties prenantes telles que les entreprises, les artistes, les chercheurs, les cadres et agents de la Justice, des Douanes et de la Police

2.6.3.2. L'assistance reçue pour la mise en œuvre de l'accord sur les ADPIC

L'assistance reçue pour la mise en œuvre de l'ADPIC a été fournie par l'Organisation Mondiale de la Protection Intellectuelle (OMPI). Nous pouvons mentionner :

- i. Le financement octroyé à la Direction de la Protection Industrielle pour l'élaboration de la loi sur la propriété industrielle de 2009 ;
- ii. L'assistance pour l'élaboration de la politique nationale de la propriété industrielle du Burundi 2017-2018;
- iii. (iii) L'assistance technique octroyée à l'OBDA en 2013 pour la mise en œuvre d'un logiciel de gestion collective ;
- iv. L'assistance technique octroyée à l'OBDA en 2016 sur les droits d'auteur ;
- v. L'OMPI offre actuellement des formations en ligne pour les cadres de l'OBDA qui sont sanctionnées par des certificats.

Recommandations:

Compte tenu des faiblesses relevées en matière de capacités institutionnelles de la DPI et de l'OBDA et du manque de sensibilisation des parties prenantes, nous recommandons :

- La création de l'Office Burundais de la Propriété Intellectuelle qui bénéficierait d'une autonomie administrative et financière suffisantes pour mettre en œuvre son mandat de protection des DPI en lieu et place de la Direction de la protection industrielle et de l'OBDA;
- Le renforcement des capacités et la sensibilisation des acteurs qui travaillent étroitement avec les deux services tels que l'Office Burundais de Normalisation, l'Office Burundais des Recettes, les entreprises, la Police Nationale du Burundi et du Tribunal de Commerce en les dotant de formations spécialisées;
- ▶ Renforcement des capacités matérielles par l'informatisation du Département de la Propriété Industrielle et de l'OBDA.
- Le lancement des campagnes de sensibilisation du public par le biais des médias et des symposiums pour convaincre les créateurs de faire enregistrer leurs inventions ; et,
- La surveillance du marché pour détecter les infractions aux DPI afin que les inventions profitent à leurs titulaires. Étant donné la généralisation de l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication, la surveillance se ferait en particulier par consultation des sites web des concurrents tout s'inspirant davantage des meilleures pratiques internationales en matière de surveillance des infractions.

2.6.4. Mise à jour de l'état des obligations de notification du Burundi avec un engagement démontré vers la transparence

En matière d'engagement vers la transparence, le Burundi a présenté certaines notifications à l'OMC à l'égard des autres pays membres de l'OMC. Le tableau ci-après donne les informations tirées du document G/L/223/Rev.28) en rapport avec la mise à jour de la liste des obligations de notification et des notifications présentées à ce titre figurant à l'annexe III du rapport du Groupe de travail des obligations et procédures de notification (OMC, février 2021)¹⁴.

2.7. RETOMBEES ECONOMIQUES DE LA PANDEMIE DU COVID-19

2.7.1. Introduction

La maladie Coronavirus 2019, communément appelée COVID-19 est une maladie infectieuse respiratoire. Elle est partie de la Chine (Ville de Wuhan) où elle était signalée depuis décembre 2019. Depuis le début 2020, la maladie COVID-19 elle s'est propagée très rapidement dans le monde à partir de la Chine.

2.7.2. Le COVID -19 en chiffres et les mesures de riposte

Selon les statistiques de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)¹⁵, depuis l'apparition des premiers cas du COVID-19, en date du 01 Septembre 2021, le monde entier avait déjà totalisé 217. 558 . 771 personnes infectées dont 4. 517. 240 cas de décès. L'Amérique est le continent le plus frappé avec 83.870.406 personnes infectées. L'Afrique est la moins frappée avec 5.650.962 cas. Au Burundi, le premier cas du COVID-19 a été détecté le 28 Mars 2020. En date du 1 Septembre 2021, le pays avait déjà recensé 12.585 malades confirmés et l'on déplorait 10 décès. Avec l'apparition dans la région du variant Delta qui est de loin plus meurtrière, l'on craint dans les jours à venir une forte propagation du COVID-19 surtout qu'elle est en recrudescence dans les milieux ruraux.

Le Burundi a pris un train de contrôler la propagation de la maladie telles que : (i) La fermeture de toutes les frontières aux passagers tout en permettant leur ouverture aux cargos pour la continuité des approvisionnements en produits essentiels ; (ii) La mise en quarantaine obligatoire de 14 jours¹6 pour toutes les personnes entrant au Burundi ; (iv) Le renforcement des mesures de l'OMS pour combattre le COVID-19 (soit les mesures d'hygiène, la distanciation sociale, les tests volontaires); (v) L'isolement¹7 des personnes testées positives.

2.7.3. Canaux de transmission des effets socio-économiques du COVID-19

Au niveau mondial, les restrictions liées au COVID-19 qui touchent les mouvements des populations à l'intérieur des frontières des pays et entre les nations ont provoqué une crise socio-économique grave comparable à la crise financière globale de 2008 et à la Grande Dépression des années 30. Cette situation a provoqué une diminution de la demande et de l'offre qui ont pesé sur la croissance.

Dès les premiers mois de la propagation de la pandémie, la Banque mondiale¹⁸ a identifié les multiples canaux de transmission du COVID-19 sur l'activité économique en Afrique suivants :

- 14 Pour plus de détails, voir Tableau 2 plus haut.
- 15 www.who.int
- La quarantaine de 14 jours a été réduite à 7 jours à partir du 11 Janvier 2021. Voir le Communiqué n°001 du Comité chargé de lutter contre la propagation et la contamination du COVID-19 au Burundi
- La mise en isolement s'applique aux personnes testées positives tandis que la quarantaine est une mesure qui s'applique aux personnes à risque comme les voyageurs ou les personnes ayant été en contact avec une personne infectée
- 18 Africa's Pulse Avril 2020, Vol.23, Une analyse des enjeux façonnant l'avenir économique de l'Afrique

(i) La perturbation du commerce international et des chaînes de valeur qui affecte les exportations et les importations ; (ii) La réduction des flux financiers étrangers sous la forme d'une diminution des investissements directs étrangers (en particulier dans les industries extractives et les investissements d'infrastructure), de l'aide étrangère, des transferts de fonds, des recettes touristiques, ainsi que de la fuite des capitaux ; (iii)Le canal sanitaire soit l'impact direct du COVID-19 sur l'activité économique à partir d'une plus grande propagation du virus : le nombre de personnes infectées et le nombre de décès ; (iv) Les perturbations causées par les mesures de confinement et d'atténuation imposées par les gouvernements et la réponse des citoyens.

Pour le cas du Burundi¹⁹, à considérer les caractéristiques de son économie en particulier la structure de son économie, sa dynamique de croissance économique et les finances publiques, l'on peut apprécier son degré de vulnérabilité à un choc important comme celui du COVID-19:

- La structure de l'économie burundaise : une économie dépendante du secteur agricole qui emploie 80% de la population. Ledit secteur emploie 80% de la population mais il contribue pour 40% dans la formation du PIB ; les 60% restants proviennent des secteurs tertiaires et secondaires. Cette situation traduit une faible productivité du secteur agricole due à l'exiguïté des terres et à leur surexploitation consécutive à la forte densité de la population.
- La dynamique de croissance économique du Burundi : une croissance volatile et insuffisante pour compenser le taux d'accroissement de la population de 2,4%. Partant d'un taux de croissance de 4,2% en 2014, l'économie a connu une récession en 2015 (-0.4%) suivie d'un redressement qui a duré de 2016 à 2019 avec les taux de croissance successifs de 3,2% (2016), 3,6% (2017), 3,8% (2018)²⁰ et 4,5% (2019). En 2020, le pays a enregistré une récession de -0,5%.
- Les finances publiques: L'amélioration des recettes fiscales de 12,8% en 2020/21 (soit de 921,5 en 2019/20 à 1039,5 Milliards de BIF en 2020/21) a été absorbée par l'augmentation des dépenses publiques de l'ordre de 17,2% (soit de 1413,6 en 2018/19 à 1656,1 Milliards de BIF en 2020/21. La hausse s'explique par les dépenses pour faire face à la pandémie du COVID-19 telles que la mise en œuvre du plan national de contingence²¹. Le déficit du solde budgétaire persistant de l'ordre de -8,6% du PIB en 2019 contre -8.3% du PIB en 2020.

Les effets du COVID-19 sur l'économie burundaise se sont transmis sur les canaux suivants :

- La perturbation du commerce international suivie d'une baisse des exportations (café, thé et minerais) due à la baisse de la demande mondiale et d'une hausse des importations occasionnée par la baisse de l'offre. En 2020 les exportations sont estimées à 193,9 contre 199,2 Milliards de BIF en 2019. Quant aux importations, pour l'année 2020, elles sont estimées à 1.961,0 contre 1.874,6 Milliards de BIF en 2019.
- La baisse des revenus du tourisme du fait que tous les sous-secteurs du tourisme ont été affectés, des transferts de fonds de la diaspora, des transferts unilatéraux (les aides),

Lesdits effets ont des répercutions à tous les autres secteurs macroéconomiques (secteur réel, finances publiques, secteur extérieur, secteur monétaire et bancaire) ainsi que sur le développement social et humain tel que la sécurité alimentaire, l'emploi, la santé et l'éducation²². Les effets auraient pu être plus importants sur l'activité économique si le pays avait appliqué des restrictions sévères comme cela a été constaté empiriquement sur les pays ayant appliqué des mesures sévères de restrictions²³.

¹⁹ Voir : CURDES/ UNICEF, Analyse rapide de l'impact socio-économique de la pandémie COVID-19 sur l'enfance au Burundi, Bujumbura, Mai 2020

²⁰ CURDES/ UNICEF, Ibidem.

²¹ Projections du Ministère des Finances, du Budget et de Planification Économique, 2021 - 2023

²² Voir: CURDES/ UNICEF, Analyse rapide de l'impact socio-économique de la pandémie COVID-19 sur l'enfance au Burundi, Bujumbura, Mai 2020

²³ Africa's Pulse Avril 2020, Vol.23, Une analyse des enjeux façonnant l'avenir économique de l'Afrique.

En matière de réformes par rapport au COVID-19, un plan de réponse humanitaire global au COVID-19 a été développé avec comme objectif principal de permettre de combattre le virus dans tous les pays et en particulier à répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables (les femmes et les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées ou souffrant de maladies chroniques). Le plan est articulé autour de ces trois axes stratégiques : (i) contenir la propagation de la pandémie du COVID-19 et réduire la morbidité et la mortalité, (ii) réduire la détérioration des avoirs et des droits humains, de la cohésion sociale et des moyens de subsistance, (iii) Protéger, assister, plaider en faveur des réfugiés, des personnes déplacées et des communautés d'accueil particulièrement vulnérables à la pandémie. De plus, dans les limites des ressources disponibles et mobilisables, il faudrait aussi apporter des appuis aux secteurs et entreprises les durement affectés par le COVID -19 comme le tourisme, l'hôtellerie et restauration, les constructions.



CHAP. III

OPPORTUNITES
ET DEFIS DE
L'INTEGRATION
ECONOMIQUE
REGIONALE
DU BURUNDI

Le présent chapitre a pour objectif de mettre en exergue les opportunités et les défis de l'intégration économique du Burundi dans les principaux ensembles économiques eu égard à son intégration commerciale. Une attention particulière sera portée sur l'intégration du Burundi au sein de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), le Marché de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), de la Zone de Libre Echange du COMESA, de l'EAC et de la SADC (ZLE COMESA- EAC- SADC) et de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf).

3.1. INTEGRATION REGIONALE ET PRIORITES DE DEVELOPPEMENT DU BURUNDI

L'intégration régionale du Burundi est la pierre angulaire de son intégration commerciale et de son développement économique et sociale. Elle est identifiée comme une priorité dans les principaux documents de stratégie du Gouvernement du Burundi tel que la Vision 2025²⁴, la Stratégie Nationale de Développement Économique 2018-2027²⁵, la Stratégie d'Intégration Régionale 2013-2025²⁶ et les documents de diagnostic de l'intégration commerciale²⁷.

La Vision du Burundi 2025 a été préparée pendant la période post-conflit, après la crise socio-politique de 1993 à 2000. Elle a été développée à travers un large processus consultatif et adoptée en Juin 2011. Elle est composée de huit (8) piliers. Les piliers n°3 et n°4 qui sont respectivement relatifs à : (i) la croissance économique et la réduction de la pauvreté (pilier n°3) et, (ii) l'intégration régionale (pilier n°4) présentent un intérêt particulier pour l'EDIC. Le pilier n°3 développe sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté en visant une croissance accélérée à deux chiffres tirés par le dynamisme d'un secteur productif compétitif et diversifié. Compte tenu de l'importance de l'agriculture qui est encore peu développée, il

- 24 République du Burundi, Ministère de la Planification et Développement Local, Vision du Burundi 2025, Bujumbura 2011
- 25 République du Burundi, Plan National de Développement Économique du Burundi 2013-2027, Bujumbura, Juin 2018
- 26 République du Burundi, Stratégie d'Intégration Régionale pour le Burundi (2013- 2025), Bujumbura, Juillet 2013
- 27 République du Burundi, Etudes diagnostique sur l'Intégration Commerciale du Burundi, Bujumbura, Éditions 2004 et 2012

est prévu de consentir des efforts préalables pour moderniser les méthodes agricoles et développer le sous-secteur de l'agrobusiness. Le pays prévoit également de développer les secteurs à fort potentiel de croissance tels que le tourisme, les mines et les télécommunications et de renforcer les infrastructures liées au transport et à l'énergie.

Le pilier n°4 se concentre sur le renforcement de l'intégration régionale et l'attraction des gains qui en résultent. Le document avait fait état de la participation du Burundi aux entités régionales telles que : la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), de la Communauté Économique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) sur lesquels le Burundi plaçait un grand espoir pour son intégration économique aux marchés régionaux.

S'agissant du Plan National de Développement Économique (2018-2027), le Gouvernement du Burundi est revenu à la pratique de la planification stratégique en capitalisant sur le processus de planification précédente des années 1970 - 1980 en tenant compte des défis liés aux différentes crises auxquelles le Burundi a fait face et des goulots d'étranglement dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Le Plan National de Développement (PND) du Burundi a pris comme référence les visions suivantes : (i) La vision nationale 2025, (ii) La vision continentale « Agenda africain 2063 », (iii) La vision sous-régionale «EAC Vision 2050» et la vision internationale «Objectif du Développement Durable» (ODD). L'objectif global du plan est une transformation structurelle de l'économie nationale pour un développement durable, inclusif et créateur d'emplois pour tous avec l'amélioration du bien-être social. Le PND 2018-2027 est structuré en 4 parties comme suit : (i) Diagnostic socio-économique du Burundi, (ii) Enjeux et orientation stratégique, (iii) Cadre macroéconomique et budgétaire et (iv) Mécanisme de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.

L'opérationnalisation du PND se traduit par des politiques sectorielles. Pour ce faire, les 11 piliers de la transformation de l'économie ont été retenus parmi lesquels figure « L'intégration régionale et internationale» (Pilier N° 1).

- 1. La modernisation de l'agriculture,
- 2. L'amélioration de la production d'énergie,
- 3. L'amélioration de la connaissance basée sur la technologie et le savoir-faire,
- 4. Le développement de ressources naturelles diversifiées,
- 5. La diversification et la promotion d'une activité saine et compétitive,
- 6. La mise en place d'un environnement favorable à l'industrialisation,
- 7. Le renforcement du capital humain,
- 8. Le renforcement des infrastructures de transport, de commerce et des TIC,
- 9. La promotion du tourisme,
- 10. Le partenariat public-privé, et
- II. L'intégration régionale et la coopération internationale.

Selon le PND Burundi, le pays attend de l'intégration régionale et de la coopération internationale « l'élargissement de son espace économique et politique, la réalisation des économies d'échelle, le développement des échanges commerciaux ainsi que la garantie de la paix et de la sécurité collective²⁸ ».

La Stratégie d'Intégration Régionale pour le Burundi (2013-2025) de son côté a fait un état des lieux des ensembles régionaux auxquels le Burundi a adhéré à savoir : la Communauté Économique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), la Communauté Économique



des Pays des Grands Lacs (CEPGL), le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), la Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs (CIRGL), l'Initiative pour le Bassin du Nil (IBN), l'Autorité du Lac Tanganyika (ALT), l'Accord de Libre Echange COMESA- EAC- SADC et la Zone de Libre Échange Continental Africaine (ZLECAf). Le premier constat est que la plupart des entités ont des missions et des programmes qui chevauchent. Seules les CERs qui ont la vocation d'assurer l'intégration commerciale du Burundi nous intéressent dans la présente Etude Diagnostique sur l'Intégration Commerciale. Ce sont celles qui ont été recommandées par le document de stratégie comme étant bénéfiques pour le Burundi pour le Burundi²⁹ à savoir : l'EAC, le COMESA, la Zone de Libre Échange COMESA- EAC- SADC et la ZLECAf feront l'objet d'analyses dans ce chapitre.

Les priorités de la politique commerciale et/ou de l'intégration régionale sont également traduites dans les documents de politique sectorielle, notamment dans des secteurs clés comme l'agriculture³⁰, l'industrie³¹, le secteur financier³², les transports et le tourisme. La mise en œuvre de la politique commerciale nationale s'effectue à travers un certain nombre de ministères et de secteurs où il est nécessaire d'être cohérent et aligné. L'intégration régionale permet au Burundi de collaborer avec ses partenaires au niveau des secteurs variés comme les infrastructures de transport, l'énergie, la recherche, la gestion des ressources naturelles communes ou de sécurité partagée.

3.2. EAC: UN CADRE APPROPRIE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ECHANGES COMMERCIAUX DU BURUNDI AVEC LA REGION.

3.2.1. Aperçu des avancées du programme d'intégration

L'EAC qui regroupe six (6) pays de l'Afrique Orientale : Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda, Sud Soudan et Tanzanie représente un marché de grande taille constitué par 177 Millions d'habitants avec un PIB global de 193 Milliards de dollars³³ . Son processus d'intégration est guidé par son Traité qui a été signé et ratifié par les 3 pays membres originaux : Kenya, Ouganda et Tanzanie et qui est entré en vigueur le 7 Juillet 2000. Le Burundi et le Rwanda sont membres de l'EAC depuis 2007 et le Sud Soudan a rejoint la Communauté en 2016. Le processus d'intégration régionale de l'EAC comprend quatre (4) étapes d'intégration : l'Union douanière, le Marché Commun, l'Union Monétaire et la Fédération politique.

L'EAC est considéré comme une Communauté Economique Régionale (CER) dynamique et qui a mis en œuvre un programme d'intégration régionale ambitieux. Elle a déjà franchi deux étapes clés de son intégration à savoir l'Union douanière depuis 2005 et le Marché commun en 2010. L'Union douanière qui a été mise en place en 2005 comportait : (i) La libéralisation complète du commerce intra-EAC par l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires ; (ii) l'adoption du Tarif Extérieur Commun (TEC) qui est une structure de taux de droits de douane à 3 taux (0% - 10%- 25%) qui s'appliquent sur les biens importés en dehors de l'EAC.

Dans le cas du Burundi, il a rejoint l'EAC après avoir réduit ses droits de douane dans le cadre de la Zone d'Échanges Préférentiels (ZEP) et du processus de mise en œuvre de la Zone de Libre Échange du COMESA qui lui avaient permis de libéraliser complètement son commerce avec le Kenya et le Rwanda (100% de réduction des droits de douane) et partiellement libéralisé avec l'Ouganda (80% de réduction)³⁴. Ces bons résultats ont été capitalisés par l'EAC. Le Burundi a aussi participé à l'élimination des barrières non tarifaires (BNT) existantes sur les marchandises provenant d'autres Etats partenaires de l'EAC et au renforcement des

²⁹ République du Burundi, Stratégie d'Intégration Régionale pour le Burundi (2013- 2025), Bujumbura, Juillet 2013

³⁰ Ministère de l'Agriculture et Élevage, Stratégie Nationale Agricole du Burundi 2008- 2015, Bujumbura, Juillet 2008

Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, Politique Nationale d'Industrialisation du Burundi, Bujumbura, Juin 2019

³² Ministère des Finances, Stratégie et Plan d'actions pour le Développement du Secteur Financier 2011-2017, Bujumbura, Décembre 2010

³³ Secrétariat de l'EAC, Statistiques de l'EAC, édition 2019

³⁴ Les 4 pays membres du COMESA et de l'EAC : Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda. La Tanzanie s'est retirée du COMESA en 2000 pour rejoindre la SADC

mécanismes de surveillance des BNT par le biais des comités de surveillance nationaux et régionaux.

En plus de son alignement à la structure du TEC sur l'EAC endéans une période transitoire de 3 années, le Burundi a adopté les instruments suivants :

- I. Mise en place des règles d'origine communes qui reconnaissent la valeur ajoutée des produits fabriqués dans l'EAC;
- 2. Adoption des procédures douanières harmonisées de l'EAC avec des documents douaniers réduits et standardisés :
- 3. Établissement des Postes Frontaliers Uniques (PFU) pour la facilitation les mouvements des biens et des personnes aux postes frontaliers ;
- 4. Adoption d'une politique commune en matière de commerce extérieur pour guider les négociations commerciales avec les tiers et d'éviter les divergences ;
- 5. Conclusion et mise en œuvre du Protocole de l'EAC sur les normes, la qualité, l'assurance, la métrologie et les essais en 2006 ;
- 6. Adoption des Normes Sanitaires et Phytosanitaires (SPS) de l'EAC;
- 7. La mise en œuvre d'une plate-forme électronique pour échanger des informations commerciales à travers les frontières pour faire un meilleur suivi des marchandises ;
- 8. L'établissement du Territoire Douanier Unique qui est un bon cadre régional pour faciliter la libre circulation des marchandises entrant dans la Communauté au premier port d'entrée.

L'opérationnalisation du Territoire Douanier Unique et l'établissement des Postes Frontaliers Uniques ont considérablement amélioré le fonctionnement de l'Union Douanière.

Le Burundi est aussi partie prenante du Protocole pour l'établissement du Marché Commun de l'EAC³⁵ qui a été signé le 30 novembre 2009 et devenu opérationnel en juillet 2010 après sa ratification par tous les pays membres. Par ledit protocole, l'EAC s'est constitué en un marché unique grâce aux libertés et droits suivants : (a) la libre circulation des marchandises ; (b) la libre circulation des services ; (c) la libre circulation des personnes ; (d) la libre circulation des capitaux, (e) le droit d'établissement ; (f) le droit de résidence. Pour sa mise en œuvre complète, les pays membres de l'EAC sont avancés à des degrés divers dans la mise en œuvre des engagements pris qui passe par la révision ou la modification de certaines de leurs lois et politiques notamment dans les domaines de l'immigration et des douanes.

3.2.2 Les opportunités et les défis relatifs à l'intégration de l'EAC

Au niveau des opportunités, nous pouvons relever les aspects suivants :

- L'appartenance à un espace économique régional qui s'élargit et qui approfondi son intégration : L'EAC offre un marché plus vaste comparé au marché national étroit. De plus, avec la mise en œuvre de l'Union Douanière et du Marché Commun, il s'établit une collaboration plus diversifiée entre les pays membres. L'espace régional offre des opportunités de commerce dans divers biens et services pour lesquels le pays a des avantages compétitifs comme :
 - (i) Dans le cas de certaines productions agricoles, en situation de déficit ou de surplus alimentaire, le pays s'approvisionne ou vends chez ses partenaires. Malheureusement, dans la région les barrières non tarifaires s'observent sur certains produits comme le maïs, le riz, les haricots, les pommes de terre, les poissons, l'huile de palme etc. Il faudrait que ces barrières non tarifaires soient éliminées pour contribuer à atténuer les pénuries alimentaires périodiques dans la région ;

Les 4 pays membres du COMESA et de l'EAC : Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda. La Tanzanie s'est retirée du COMESA en 2000 pour rejoindre la SADC

35

(ii) Le développement des chaînes de valeur pour certains produits manufacturés (matériaux de construction, produits pharmaceutiques, cuirs et peaux etc.) pourrait favoriser les partenariats/ coproductions, l'investissement direct étranger et le commerce inter-régional de ces produits. Ce qui donnerait davantage de travail aux jeunes et réduirait par conséquent le chômage.

Une étude exhaustive sur les secteurs/ produits/ services où le Burundi a des avantages compétitifs dans le contexte de l'EAC pourrait éclairer davantage le Gouvernement et le secteur privé. En toute logique, cette activité devrait être suivie par l'élaboration de la Stratégie de promotion des exportations recommandée par l'EDIC 2004 et l'EDIC 2012 et non encore exécutée par le manque de ressources financières.

L'amélioration de la connectivité avec les ports de Dar-Es-Salaam et Mombasa.

Le Burundi dépend fortement des services de transport maritime aux ports de Dar-Es-Salaam et Mombasa pour son commerce international. Les ports de Dar-Es-Salaam et de Mombasa sont situés respectivement à 1.200 km et 2.050 km de Bujumbura. Les coûts de transport sont élevés et grèvent les prix des biens de l'ordre de 40%³6 en moyenne. Ce qui affecte négativement la compétitivité du Burundi. Les nombreuses initiatives prises par les pays membres de l'EAC ont permis d'améliorer la qualité des infrastructures des corridors Nord et Central qui connecte respectivement les ports de Mombasa et Dar-Es-Salaam.

Le Burundi bénéficie des infrastructures routières régionales.

Étant donné l'importance économique des voies d'acheminement des produits importés et exportés, les pays membres de l'EAC ont investi dans les infrastructures des corridors de transit. Pour le cas du Burundi dans le contexte de l'EAC, il s'agit du Corridor Nord, Corridor Central ou du Corridor du Sud soit la route Dar-es-Salaam- Kigoma- Bujumbura via le Lac Tanganyika. Les projets de chemins de fer (ligne Isaka en Tanzanie- Keza- Gitega- Musongati ou ligne Uvinza (près de Kigoma), les projets énergétiques régional (Rusomo Falls), pools énergétiques pour faire face à la disponibilité limitée de l'énergie et des réseaux de distribution vétuste se traduit par les coûts élevés et une faible fiabilité de la fourniture de l'électricité qui ont un impact négatif sur la compétitivité des entreprises.

• En tant que membre de l'EAC, les capacités de négociation du Burundi s'en trouvent renforcées

Cette situation de membre de l'EAC offre plus de pouvoir de négociation comparée à la situation où chaque pays défendrait seul ses intérêts alors que dans la plupart du temps leurs intérêts sont partagés.

S'agissant des défis du Burundi liés à son intégration au sein de l'EAC, nous pouvons mentionner :

 Le rythme rapide d'intégration et l'ampleur des réformes conséquentes au niveau politique, institutionnel et réglementaire.

L'entrée du Burundi au sein de l'EAC et la mise en œuvre de l'Union douanière ont déjà occasionné beaucoup de réformes au niveau institutionnel comme la création du Ministère en charge des affaires de l'EAC et le cadre de coordination avec les ministères sectoriels. Il en est de même des réformes initiées en matière d'harmonisation des lois du pays à celles de l'EAC. Les réformes réglementaires en cours prennent du temps à se réaliser en raison des contraintes budgétaires et de capacités institutionnelles. Le chantier des réformes à venir liées à l'établissement de l'Union monétaire tant au niveau régional que national demanderont davantage de moyens humains et financiers qui ne sont pas toujours disponibles. En pareille situation, c'est la prérogative de « la géométrie variable » que le Burundi pourra invoquer le cas échéant afin d'entrer dans l'Union Monétaire lorsqu'il aura satisfait à toutes les conditions requises.

EAC Secretariat, EAC Regional Trade Policy Report on the Republic of Burundi, Février 2021

- Le système actuel des contributions égalitaires des pays dans le budget de l'EAC
 Il pose un problème d'iniquité dans le partage de coûts de l'intégration. En effet, une petite économie comme celle du Burundi contribue au budget annuel pour les mêmes montants qu'une grande économie comme le Kenya étant entendu que des économies de plus grande taille et relativement diversifiées tirent de plus gros bénéfices de l'intégration. Il faudrait que le système des contributions des pays aux budgets tienne compte du poids économique des pays membres. La Communauté devrait aussi être animé d'un esprit de solidarité dans le financement de ses programmes.
- Des disparités dans le partage des coûts et des bénéfices de l'intégration.
 Les pays de l'EAC connaissent des disparités importantes dans les niveaux de développement et par conséquent des niveaux de diversification de leurs économies. L'EAC devrait initier un travail d'évaluation des coûts et des bénéfices de l'intégration et d'un mécanisme destiné à corriger les avantages et les coûts asymétriques de l'intégration.

3.3. LA PARTICIPATION DU BURUNDI A L'INTEGRATION DU COMESA

La Zone d'Echanges Préférentiels (ZEP) mise en place depuis 1981 a été remplacé par le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) en 1994. Le COMESA est un vaste marché constitué par 21 Etats³⁷, une population de 583 millions³⁸ de consommateurs et un PIB global de 805 Milliards de dollars. Le processus d'intégration du COMESA prévoit les étapes successives suivantes : (i) la Zone de Libre-Echange, (ii) l'Union douanière, (iii) le Marché Commun et (iv) Une Union Monétaire.

La ZLE du COMESA est entrée en vigueur le 1 er Novembre 2000. Neuf pays³⁹ ont respecté ce délai pour avoir éliminé complètement les droits de douane sur les marchandises en provenance des pays du COMESA. Les autres pays ont eu du mal à respecter les délais convenus. Le Burundi est l'un des pays qui a fait des efforts pour tenir ses engagements. En 1993, le Burundi avait réduit ses droits de douane de 60%. Le pays a suspendu les réductions programmées suite à la situation de crise socio- politique et de blocus régional. En Janvier 2003, le pays a appliqué les réductions de 60% à 80%. En Janvier 2004, le Burundi a supprimé les droits de douane sur ses importations en provenance du COMESA.

L'Union Douanière a été inaugurée le 7 Juin 2009 avec une période transitoire de 3 ans de 2009 à 2012 qui devait permettre aux Etats membres un ajustement en douceur aux exigences de l'Union douanière. L'ajustement en question devait se concentrer sur les aspects suivants :

- L'alignement des tarifs nationaux au TEC du COMESA,
- L'utilisation de la nomenclature tarifaire commune,
- La domestication de la réglementation sur l'Union douanière

Le TEC du COMESA est structuré comme suit : 0% pour les produits d'équipement, 5% sur les matières premières, 10% sur les produits intermédiaires et 30% sur les produits manufactures.

La structure des taux favorise les importations des biens d'équipement, des intrants industriels importés en dehors du COMESA de manière à les acquérir à des prix faibles. Elle encourage aussi les importations des produits intermédiaires non disponibles dans la région. Les produits finis sont taxés à des niveaux raisonnables mais suffisamment élevés pour assurer une protection temporaire de l'industrie dite naissante ou celle des produits sensibles qui ont besoin d'être protégés temporairement en raison de la concurrence des produits importés hors Union douanière.

Les 21 pays membres sont: Burundi, Comores, Congo Kinshasa, Djibouti, Egypte, Erythrée, Eswatini, Ethiopie, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Iles Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Soudan, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

³⁸ Source: www.comesa.int

³⁹ Ces neufs pays sont : l'Egypte, le Djibouti, le Soudan, le Kenya, le Madagascar, le Malawi, l'Ile Maurice, la Zambie et le Zimbabwe

Le Marché commun du COMESA⁴⁰ initialement programmé pour 2015 couvre les domaines de coopération très étendues tels que la libre circulation des biens et des services, la libre circulation de la main d'œuvre et des capitaux, l'élimination des barrières non tarifaires, la facilitation du commerce, le développement de l'agriculture, l'information commerciale, la mise en œuvre de la politique industrielle ainsi que la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle. L'intégration du commerce a fait des progrès substantiels en matière d'intégration commerciale mais l'agenda a encore du chemin à faire en raison de la persistance des barrières non tarifaires. Le programme d'intégration s'est élargi au développement des infrastructures de transport et des télécommunications.

S'agissant de l'établissement d'une Union Monétaire, c'est en 1992 que les Chefs d'Etats et Gouvernement du COMESA ont adopté le programme de coopération monétaire qui devait aboutir à l'établissement d'une Union Monétaire qui est programmé pour 2025. L'Institut Monétaire du COMESA qui a été mis en place en 2011 à Nairobi est chargé des travaux préparatoires pour la mise en œuvre des différentes étapes qui conduiront à l'instauration d'une monnaie commune.

3.4. LA ZONE DE LIBRE- ECHANGE COMESA-EAC-SADC

L'Accord de Libre-Echange COMESA-EAC-SADC a pour objectif la mise en place accélérée d'une Zone de Libre-Echange (ZLE) englobant les Etats membres/partenaires des trois organisations régionales de l'Afrique Orientale et Australe suivantes :

- Le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) dont les pays membres sont : le Burundi, les Comores, la République démocratique du Congo, Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, la Libye, Madagascar, le Malawi, l'Île Maurice, le Rwanda, les Seychelles, le Soudan, l'Eswatini (Swaziland), la Tunisie, l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe;
- La Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) ayant pour pays membres : le Burundi, le Rwanda, la Tanzanie, le Kenya, l'Ouganda et Sud-Soudan ;
- La Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) avec comme Membres : l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, les Comores, la République démocratique du Congo, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, l'Île Maurice, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles, le Swaziland, la République unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

La ZLE COMESA- EAC-SADC évoluera à terme vers une Union douanière unique. Le dispositif commercial tripartite s'est inspiré de l'observation que les processus d'intégration des 3 Communautés sont similaires à plusieurs égards. Elles ont décidé de coopérer pour harmoniser leurs programmes de manière à surmonter les défis d'adhésions multiples auxquelles ces 3 CERs font face. Leur approche d'intégration régionale reposant sur trois piliers à savoir :

- L'intégration du marché : La libéralisation du commerce qui aboutit à la zone de libre-échange,
- Le développement des infrastructures pour permettre la connectivité et la réduction des coûts,
- Le développement industriel qui passe par l'harmonisation du cadre réglementaire et juridique, la promotion de la valeur ajoutée et la diversification et l'amélioration de la productivité. Ce qui suppose l'élaboration et l'exécution des programmes qui mettent en avant les changements structurels.

S'agissant des négociations de l'Accord Tripartite⁴¹ sur les 3 piliers identifiés, elles ont avancé en parallèle et les résultats atteints sont satisfaisants. Sur le chapitre de l'intégration du marché, elles ont porté sur les questions de libéralisation tarifaires, les règles d'origine, le règlement des différends, les procédures douanières et la simplification des documents douaniers, les procédures de transit, les barrières non tarifaires,

⁴⁰ L'information est contenue dans le site web du COMESA : www.comesa.int

L'état actuel des négociations de la ZLE de la Tripartite COMESA- EAC- SADC voir Secrétariat de l'EAC, Considerations of the Progress Report on COMESA- EAC- SADC Tripartite Free Trade Area, Report of the 31st Meeting of the Sectoral Council of Ministers Responsible for EAC Affairs and Planning, 11st June, 2021

les recours commerciaux, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires, la libre circulation des hommes et femmes d'affaires, le commerce des services, la politique de concurrence, l'investissement et les droits de propriété intellectuelle. Les négociations de l'Accord établissant la Zone de Libre- Echange COMESA- EAC-SADC ont été conclues et l'Accord a été lancé par le 3è Sommet Tripartite des Chefs d'Etat et de Gouvernement de Juin 2015. Le Projet de Protocole Tripartite sur le commerce des services est aussi en cours de négociation alors que le Projet de Protocole sur la politique de concurrence a été conclu et attend la signature par les pays membres.

Au niveau du pilier du **Développement des Infrastructures**, la Tripartite fait des avancées dans la préparation des instruments juridiques relatifs au transport routier et la facilitation du transport car sept (7) projets d'instruments ont été approuvés par le Comité Ministériel Sectoriel Tripartite et attendant d'être présentés pour adoption au prochain Conseil de la Tripartite.

Sur le plan du pilier du **Développement Industriel**, le Conseil Tripartite a endossé le programme de travail et discute sur les axes suivants : (i) Le développement des programmes pour promouvoir les liens entre les Petites/ Moyennes Entreprises avec les Entreprises de Grande Taille; (ii) Le développement des systèmes de statistiques industrielles, (iii) La création d'une unité de coordination du développement industriel; (iv) L'identification des institutions qui serviront de centres d'excellence pour les statistiques tripartites sur l'agroindustrie et l'industrie en général.

3.5. LA PARTICIPATION DU BURUNDI A LA ZONE DE LIBRE ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE

3.5.1. Opportunités offertes par la participation du Burundi à la ZLECAf

La Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf) en création vise la mise en place d'un marché unique continental des biens et des services. Elle comprend en outre une libre circulation des personnes engagées dans les affaires et les investissements. Elle regroupe les entités régionales suivantes : la Zone Tripartite de Libre-Echange COMESA- EAC -SADC, la CEEAC, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union du Maghreb Arabe et la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens. Le 1 er Janvier 2021, le ZLECAf a débuté officiellement pour les pays qui l'ont ratifié. L'accord régit le commerce des marchandises, le commerce des services, les droits de la propriété intellectuelle et la politique de la concurrence⁴². L'accord prévoit une suppression des droits de douane pour 90 % des lignes tarifaires sur 5 ans pour les pays les plus développés et sur 10 ans pour les pays les moins développés.

La participation du Burundi à la ZLECAf lui offre la possibilité de profiter d'un marché de plus de 1,2 milliard de consommateurs (représentant plus de 2.500 milliards de dollars de PIB cumulé), et à travers la réduction des coûts du commerce et la facilitation des échanges, la ZLECAf offre aux entreprises burundaises une opportunité de profiter de la croissance rapide du marché africain et de contribuer à sa croissance.

Dans le contexte de mise en œuvre de la ZLECAf, le Burundi pourra exploiter les opportunités offertes par le marché élargi et tirer pleinement des avantages concurrentiels du Burundi vis-à-vis des autres pays de continent. Dans le but de diversifier ses partenaires commerciaux, le Burundi pourra exploiter les 5 marchés des produits manufacturés indiqués dans le rapport sur la Compétitivité Industrielle du Burundi (2017). Cette étude a été réalisée par le Ministère ayant en charge le Commerce et l'Industrie dans ses attributions avec l'appui technique de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI).

Secrétariat Général de la ZLECAf, Accord portant création de la Zone de Libre Echange Continental Africain

Tableau 8 : Produits exportés et marchés des pays de destination

Produits	Marchés/pays
Savons	Kenya, la Tanzanie, le Zimbabwe, l'Ethiopie, le Malawi, le Mozambique, la Zambie, le Rwanda et l'Ouganda
Boissons alcoolisées	Mozambique, Rwanda et la Zambie
Farine	Zambie, la Tanzanie et l'Ouganda
Tabac	Égypte, Éthiopie et Mozambique
Produits plastiques	Pays de l'EAC, Zimbabwe, l'Éthiopie

Source: Rapport sur la compétitivité des produits industriels du Burundi (2017) et autres informations issues des consultations.

En outre, le Burundi pourra développer les marchés des 5 niches d'exportation dont il possède un avantage comparatif par rapport aux autres pays. Ces produits ont été identifiés par une Etude sur l'identification des niches d'exportation au Burundi réalisée en 2015. Il s'agit du café, le thé de spécialité, le tourisme, le poisson, le Patchouli et le Moringa au niveau des huiles essentielles incluant l'huile essentielle d'eucalyptus. Une analyse qualitative et quantitative de l'offre est nécessaire pour identifier réellement la quantité disponible et arrêter des mesures d'accroissement de l'offre exportable.

A l'issue des travaux de consultations dans les différentes régions du pays ayant abouti à l'élaboration de cette stratégie, il se dégage un potentiel exportable par région comme le montre le tableau ci-après.

De par ce tableau ci-dessous, il ressort que le Burundi peut renforcer son niveau de compétitivité en exploitant son potentiel exportable en ce sens que : (i) certaines cultures d'exportation se retrouvent dans toutes régions du Burundi (café, thé), toutes les régions ont des potentiels exportables spécifiques :

- La région du Nord a un potentiel exportable dans la fabrication des vins sur base des fruits et dans la fabrication de l'huile de tournesol;
- Les régions nord-Ouest, de l'ouest et Sud-Ouest ont un potentiel exportable de poissons du lac Tanganyika ;
- La région nord-Ouest a un potentiel exploitation de tomates qui peuvent être transformées et exportées.

Tableau 9 : Potentiel exportable du Burundi par région dans le cadre de la ZLECAf

Région Nord	Région Centre-Est
Produits agricoles : café, thé, piment, banane, avocats, haricots, vin de banane, vin d'ananas, plantes ornementales Produits miniers : Or, coltan, wolframite Produits d'élevage et de pêche : produits laitiers, peaux, poissons, miel	Produits agricoles : café, thé, avocats, arachide, café, maïs, manioc, haricot, Arachide, Manioc, Maïs, légume : Produits d'élevage : Miel et cire Tourisme : Sites touristiques, bon climat, Tambour burundais
Région Sud	Région Ouest
 Produits agricoles: café, thé, ananas, avocats, banane mures, huile de palme, canne à sucre, arachide, bananes, manioc Produits de pêche: poissons du lac Tanganyika Produits industriels: Eau minérale Tourisme: Chutes de Karera, Eaux thermales de Mugara, Hôpital de Kigutu, 	Produits agricoles : café, thé, orange, tomates, mangue, huile de palme, balais fabriqués avec les feuilles de palmier, bananes mures, Légumes, farines de manioc, riz, ananas, maracuja, avocats, moringa, anacardier, macadamia, tomates, plantes médicinales et à huiles essentiels Produits de pêche : poissons du lac Tanganyika Produits industriels : pagnes, produits Savonor, bières et limonades, eau minérale, Cuirs. Tourisme : Eau thermale de RUHWA, RUGAZI, Lac TANGANYIKA, DOGODOGO, Foret naturelle de KIBIRA, Parc national de la RUSIZI, Pierre Livingstone &Stanley

Source: Construit à partir des consultations régionales

Au regard de son potentiel exportable, le Burundi peut profiter de la ZLECAf à travers une augmentation de la demande des produit agricoles notamment les fruits et des huiles essentielles, et des produits de pêche du lac Tanganyika. En matière de compétitivité, le Burundi pourrait profiter de sa position géographique stratégique et faire de Bujumbura une plaque tournante pour : (i) les échanges entre les pays de l'Afrique de l'Est et avec l'Est la RDC et (ii) les échanges avec les d'Afrique australe à travers le Lac Tanganyika.

En matière du tourisme, le Burundi a deux avantages : (i) sa position géographique constitue un avantage comparatif pour le développement du tourisme de proximité car le pays est situé à cheval sur l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est. Il peut donc être une zone d'attraction de touristes des autres pays, (ii) les sites touristiques sont situés à des distances réduites et accessibles.

Dans l'ensemble, l'entrée du Burundi à la ZLECAf présage d'opportunités importantes qui concernent aussi bien les échanges commerciaux avec plusieurs pays d'Afrique que leur sécurité. Avec l'entrée à la ZLECAf, 6 opportunités majeures s'offrent au Burundi :

- Augmentation du commerce intra-africain du Burundi en réduisant les barrières tarifaires et nontarifaires à son commerce avec les pays africains, et l'augmentation sera plus prononcée dans le secteur manufacturier (CEA-Trade Mark, 2019).
- Accélérer de l'industrialisation du Burundi conformément aux objectifs stratégiques du troisième axe de son du PND2018-2027 qui vise à « développer une industrie dynamique, diversifiée et compétitive au niveau régional et international ».
- Augmentation des importations intra-africaines du Burundi de 2 millions de dollars contre 1 million de dollars pour les importations, soit un effet net de 1 million de dollars (UNECA, 2019).
- Accroissement de la flexibilité dans le transfert des approvisionnements alimentaires des régions excédentaires vers le Burundi chaque fois que celui-ci connaîtra des déficits (UNECA, 2019).
- Améliorations de la logistique commerciale pour de nombreux produits alimentaires agricoles de nature périssable (UNECA, 2018).
- Amélioration de l'accès aux produits intermédiaires et ressources agricoles (semences et machines de meilleure qualité) ce qui impactera positivement la productivité alimentaire (UNCTAD, 2016, Maur and Shepherd, 2015).
- Gains à l'exportation et les exportations intra-africaines⁴³ du Burundi augmenteraient d'environ 39 000 dollars (soit 0.4%) et augmentation plus prononcée dans le secteur manufacturier avec les meubles en bois (UNECA, 2020).

3.5.2. Contraintes à exploiter les chaînes de valeurs régionales dans le contexte de la ZLECAf

Les contraintes qui entravent la capacité du Burundi à se positionner dans le contexte de la ZLECAf sont liées d'une part à la structure de son économie en général, et d'autre part à la structure de ses échanges commerciaux en particulier. Pour faire face aux contraintes relatives à l'enclavement, le Burundi aura à lever des défis importants comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 10 : Contraintes et défis à relever pour la participation du Burundi à la ZLECAf

	Contraintes	Défis à relever
Structure de l'économie	 Faiblesse de l'industrie manufacturière Forte part de la consommation locale de la production manufacturière Faible productivité et compétitivité des entreprises suite à l'accès limité à l'énergie et à la mauvaise⁴⁴ alimentation en électricité 	Exploiter pleinement des atouts du corridor central pour la réduction des délais et des coûts de transport Exploiter l'opportunité du transport lacustre pour réduire les coûts de commerce

Dans la région, l'augmentation du commerce intra-africain sera la plus prononcée dans le secteur manufacturier, qui représente près de 40% (235 millions de dollars) de l'augmentation totale des exportations intra-Africaines, suivi du secteur agricole (aliments et animaux vivants) à 28% (176 millions de dollars).

⁴⁴ La majeure partie de l'électricité est fournie à partir de deux centrales hydroélectriques nationales : Rwegura (18 MW) et Mugere (8 MW). Le réseau est vieux :

	Contraintes	Défis à relever
	 Faible diversification des exportations et prédominance du café (plus de 70% des recettes) 	Améliorer et accroître la valeur ajoutée manufacturière des filières existantes basées
échanges	 Faiblesse des exportations des produits non traditionnels et une forte dépendance du marché d'un seul pays à destination des exportations (le Rwanda en 2000 et la RDC en 2015). 	sur les ressources naturelles en exploitant au maximum les avantages comparatifs de toutes leurs chaines de valeur ainsi que les
des	• Manque d'infrastructures de stockage et de chaînes de froid pour les produits périssables	produits de moyenne et haute technologie
alle 0	Coûts élevés de transport à cause de la configuration géographique du Burundi	Identifier et diversifier les marchés potentiels d'exportations pour le développement du
Structure	• Prévalence des échanges transfrontaliers informels assurés par de petits commerçants (les jeunes et les femmes) qui font face à d'importants obstacles au niveau des frontières.	secteur manufacturier compétitif.

Source : Construit à partir des informations de l'analyse documentaire et des consultations nationales, avril 2021.

Recommandations:

- Étant donné les disparités importantes dans les niveaux de développement des pays de l'EAC et par conséquent des niveaux de diversification de leurs économies, l'EAC devrait initier un travail d'évaluation des coûts et des bénéfices de l'intégration et mettre en place un mécanisme pour corriger les avantages et les coûts asymétriques de l'intégration.
- Le système actuel des contributions égalitaires des pays membres dans des budgets des CERs comme l'EAC pose un problème d'équité et d'insuffisance des moyens financiers disponibles pour préparer et exécuter les programmes régionaux. Les CERs devraient mettre en place un système de contribution tenant compte de la capacité contributive des pays et qui permet de mettre à la disposition des CERs de ressources financières conséquentes pour l'exécution de leurs programmes sans devoir dépendre excessivement des appuis des partenaires au développement.

 Les organes de décision de l'EAC envisagent déjà un mécanisme de financement durable des budgets de l'EAC qui serait guidé par les principes d'équité, de solidarité, d'égalité et de la taille des économies des pays membres. Une proposition d'un modèle hybride de financement du budget où une proportion de 65% proviendrait des contributions égalitaires des pays membres et 35% du budget serait évaluée sur la base du Produit National Brut par habitant de chaque pays est une option en discussion. Si l'option était adoptée, le coût de l'intégration pour le Burundi serait atténué en même temps que la Communauté accroître les moyens internes de financement de son budget.



CHAP. IV

POURSUITE DES EFFORTS
DE DIVERSIFICATION
DES EXPORTATIONS ET
DE DEVELOPPEMENT
DES FILIERES PORTEUSES
DE CROISSANCE
ECONOMIQUE

4.1. ETAT DES LIEUX DE LA STRATEGIE DE DIVERSIFICATIONS DES EXPORTATIONS

Au niveau de la promotion et de diversification des exportations, le niveau stratégique reste confronté au manque de plan de promotion des exportations. Les termes de référence (TDRs) et le budget estimatif ont été préparés mais la stratégie de promotion des exportations n'est pas encore élaborée à cause du manque de ressources financières pour financer cette action. Des services de soutien aux exportations sont ponctuellement offerts : des services telles que la certification des produits « made in Burundi » par le Bureau Burundais de Normalisation (BBN), la fourniture des documents exigés aux exportateurs tels que les certificats des règles d'origine qui sont délivrés par la direction du commerce extérieur.

Bien qu'il ait des efforts de promotion des exportations, le Burundi reste caractérisé par un faible niveau de diversification des exportations : plus de 70% des recettes d'exportations concernent le café et les produits d'exportation non traditionnels restent en nombre et en quantité limités (fruits et légumes, huiles essentielles, minerais). En matière de diversification des exportations, le Burundi reste confronté à plusieurs défis notamment :

- Renforcer et améliorer capacités de l'offre exportable des produits traditionnels ;
- Développer une politique gouvernementale de soutien à la diversification notamment des produits non traditionnels d'exportation ;
- Exploiter son potentiel dans les secteurs de la fabrication légère et des services afin de faire de Burundi une plaque tournante très importante pour la sous-région.
- Mobiliser les ressources nécessaires pour financer le programme de "renforcement et amélioration des capacités de l'offre exportable » de la stratégie nationale de mise en œuvre de la politique commerciale du Burundi.

4.2. ETAT DES LIEUX DES EXPORTATIONS DES FILIERES AGRICOLES TRADITIONNELLES

Les orientations de diversification des exportations et de développement des filières porteuses de croissance économique se trouvent définies dans le Plan National de Développement du Burundi 2018-2027⁴⁵. Cette orientation stratégique prévoit des actions en vue d'une agriculture intensive et modernisée pour assurer la sécurité alimentaire et promouvoir l'agriculture de marché.

4.2.1. Filière café

Le café est la principale culture d'exportation traditionnelle du Burundi et il est identifié comme un soussecteur clé avec un potentiel de croissance élevé qui peut contribuer à transformer l'économie burundaise en générant une croissance durable créatrice d'emplois. La production de café constitue la principale source de revenus pour plus de 30 % de la population burundaise et de devises pour le pays. La production actuelle moyenne est d'environ 15.000 tonnes avec un potentiel de production des cafés de haute qualité⁴⁶.

La chaîne de valeur du café présente un potentiel de croissance considérable. Son impact s'étend sur plusieurs autres secteurs par le biais de liaisons diverses (intrants, transformation, transport, services financiers, taxes, etc.). Par conséquent, il joue un rôle vital dans le pays pour la création d'emplois, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, et est désigné comme un secteur prioritaire pour les investissements.

4.2.1.1. Evolution des productions et exportations du café

Depuis 2012, plusieurs initiatives ont été entreprises pour augmenter la productivité et améliorer la qualité du café au bénéfice des petits producteurs. Le secteur a donc connu des développements positifs, entre autres :

- La libéralisation des activités de transformation et d'exportation du café ;
- La privatisation de certains actifs de l'Etat dans l'industrie du café;
- La construction de nouvelles stations de lavage de café (SDL) et d'unités de déparchage par des investisseurs privés et des coopératives ;
- La création d'un nouvel organisme de réglementation, l'Agence de régulation de la Filière Café (ARFIC) actuellement remplacée par l'Office de Développement du Café (ODECA) et d'une association interprofessionnelle (InterCafé) qui est une plateforme de tous acteurs privés du secteur café.

Aujourd'hui, la culture du café est pratiquée par près de 600.000 ménages ruraux répartis sur plus de 46.000 ha à travers tout le pays. La production du café est passée de 14.000 tonnes à plus de 25.000 tonnes de café vert entre 2012 et 2019⁴⁷. Les experts de la filière avancent des chiffres allant jusqu'à plus de 50.000 tonnes de café vert exportable si des efforts énormes étaient consentis en termes d'investissements dans les secteurs comme le renouvellement des vielles plantation, l'appui et l'encadrement des caféiculteurs, la professionnalisation de la filière par l'organisation des caféiculteurs en coopératives/OP. En ce sens, l'augmentation de la productivité de la filière café pourrait être un moyen efficace de faire bénéficier aux ménages ruraux des revenus additionnels et par réduire la pauvreté au Burundi.

Au niveau des différents maillons de la filière café, des évolutions significatives ont été observées depuis 2011. Au niveau de la production, les caféiculteurs, avec l'appui du Gouvernement, se sont organisés dans des associations de base, puis dans les fédérations, et enfin dans la Confédération Nationale des producteurs

⁴⁵ Plan National de Développement du Burundi 2018-2027. Orientation stratégique 1 : Dynamiser les secteurs porteurs de croissance. Page 55.

⁴⁶ République du Burundi, 2è Vice- Présidence, Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté II, 2012

⁴⁷ Statistiques de l'Office du Développement du café (ODECA). Décembre 2020

de Café (CNAC) au niveau national. Ils ont mis en place un réseau dense qui appuie dans les services d'approvisionnement des intrants et l'encadrement de la production du café.

Au niveau de la transformation primaire, les opérateurs privés et les coopératives ont investi massivement dans les stations de lavage. En effet, sur un total d'environ 280 Stations de Dépulpage Lavage (SDL) installées dans le pays, environ 173 SDL appartiennent aux privés et coopératives tandis que les 107 SDL restantes sont actuellement gérées par l'ODECA (Tableau I I).

Tableau II: Nombre d'opérateurs et stations de lavage dans le maillon de dépulpage.

Type d'opérateurs	Nombre de société	Nombre de stations de lavage		
ODECA	1	107		
Investisseurs privés	32	116		
Coopératives	57	57		
TOTAL	94	280		

Source : Statistiques de l'Office de Développement du Café (ODECA). Janvier 2021.

Avec ces infrastructures de transformation, les investisseurs privés et les coopératives jouent un rôle clé dans l'industrie du café et participent substantiellement à la valorisation du café burundais sur les marchés plus rémunérateurs comme les marchés des cafés de spécialités et les marchés de niche.

Au cours de 5 campagnes café (2015/2016 à 2019/2020), une moyenne de 65 % des cerises de café ont été livrées aux stations de lavage gérées par le secteur privé (Tableau 2), tandis que le canal du café washed est entièrement géré par des opérateurs.

Tableau 12 : Réception du café cerise (Kg) de 2015/2016 a 2019/2020

Campagne	2015/2016		2016/2017		2017/2018		2018/2019		2019/2020	
CATEGORIES	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%
SOGESTAL	26 426 667	39	31 827 680	33	15 320 490	23	27 344 274	33	47 243 434	36
Investisseurs	36 106 484	53	52 372 875	54	41 574 635	63	39 221 381	48	63 332 998	48
Coopératives	5 617 890	8	12 053 556	13	9 188 222	14	15 239 061	19	22 451 385	17
TOTAL	68 151 041	100	96 254 111	100	66 083 347	100	81 804 716	100	133 027 817	100

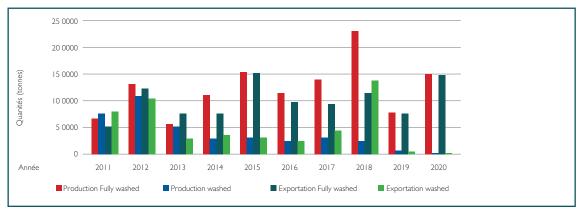
Source: INTERCAFE, 2021

Au niveau de la transformation secondaire, 9 usines de déparchage sur 10 construites au Burundi appartiennent à des investisseurs privés. Les actions menées ont été orientées vers l'amélioration de l'outil industriel pour produire plus de café Fully washed dans la production nationale afin d'augmenter la compétitivité de café burundais sur les marchés internationaux. Le tableau 3 et la figure 1 donnent un aperçu des évolutions des productions et exportations du café (Fully washed et washed) entre 2011 et 2020.

Tableau 13 : Evolution des quantités (en tonnes) produites et exportées de café vert au Burundi

Café	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Productions nationales (tonnes)										
FW	6 587	12 997	5 546	11 087	15 32 4	11 382	13 802	22 857	7 780	14717
Washed	7 487	10 776	5 235	2 930	3 043	2 243	3 019	2 345	552	88
Total	14 074	23 773	10 781	14 017	18 367	13 625	16 821	25 202	8 332	14 805

Café	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Exportations (tonne	s)									
FW	4 989	12 201	7 513	7 577	15 125	9 626	9 356	11 382	7 5 1 0	14 600
Washed	7 873	10 353	2 892	3 510	3 002	2 403	4 378	13 624	459	70
Total	12 862	22 625	10 405	11 087	18 127	12 029	13 734	25 006	7 969	14 670



Source : Statistiques de l'Office de Développement du Café. Janvier 2021. FW : Fully washed ; W : Washed

Figure 13 : Evolution des productions et exportation du café entre 2011 et 2020

L'évolution des exportations du café accuse une forte tendance à la baisse et une volatilité sur la période considérée. En effet, les exportations du café entre les années 2012-2015 ont connu une chute importante liée entre autres aux crises cycliques que le pays a connues. Par contre, la qualité du café (du Washed au Fully washed) a connu une amélioration spectaculaire suite à la modernisation de l'outil industriel de transformation du café.

Comme on peut le constater, les efforts ont été consentis sur l'amélioration de l'usinage du café exportable par l'augmentation du Fully washed et les grades les plus vendus sur les marchés internationaux. En effet, selon les chiffres du tableau n°4 ci-après, la qualité FWW I 5+ occupe la première place des cafés vendus avec plus de 55% du volume total du café exporté suivi par le grade FWSTLOT avec I 6%.

Tableau 14 : Ventes par qualité du café exporté au Burundi au 15 avril 2021

N°	Qualité	Poids en kg)	P.U en US\$	Valeu	irs en	%
				US\$	BIF	
1	FWI5+	8 168 733	2,87	23 473 525,09	45 130 322 209	55,15
2	FWA	62 400	2,76	172 421,76	334 708 760	0,42
3	FWAA	380 593	3,39	1 288 452,47	2 482 516 555	2,57
4	FWB	74 116	2,48	183 452,41	353 149 185	0,50
5	FWPB	20 858	2,43	50 635,57	98 612 887	0,14
6	HONEY	12 440	3,62	45 016,61	86 984 482	0,08
7	NATURAL	415 049	2,84	1 178 704,01	2 276 467 501	2,80
8	FWSTLOT	2 376 649	1,21	2 885 243,75	5 579 539 681	16,05
9	FWSTLOT IMBUNYA	774 360	0,31	241 260,00	466 609 001	5,23
10	FWT	338 076	1,92	650 054,41	I 255 294 483	2,28
11	FWTT	2 099 419	2,22	4 668 073,75	8 996 082 321	14,17
12	WABC	9	0,91	8,19	15 093	0,00

<u></u>	l°	Qualité	Poids en kg)	P.U en US\$	Valeu	rs en	%
					US \$	BIF	
13	3	WSTLOT	88 466	2,02	178 605,86	349 390 621	0,60
4	4	WTT	14	0,90	12,60	23 219	0,01
		TOTAL GÉNÉRAL	14811182	2,36	35 015 466,50	67.409.715.997	100,00%

Source : Statistiques de l'Office de Développement du Café. Janvier 2021.

4.2.1.2. Stratégies de libéralisation et de dynamisation de la filière café au Burundi

Le document de Stratégie de relance et de la dynamisation de la filière café du Burundi du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a été élaboré en 2015⁴⁸. Une autre stratégie, préparée par le Ministère de l'Environnement, Agriculture et Elevage (MINEAGRIE), a été adoptée par le Gouvernement au mois de décembre 2019et mise en œuvre par le décret N° 100/002 du 07 Janvier 2020⁴⁹. Dans un autre Décret N°100/001 du 07 Janvier 2020 portant création, missions et organisation et fonctionnement de l'Office pour le Développement du café au Burundi, ODECA; il a été confié à ce dernier des missions étendues aussi bien régaliennes qu'opérationnelles pour assurer la gestion de la filière⁵⁰.

Malheureusement, l'ODECA qui est régulateur de la filière café est en même temps opérateur économique car la gestion des stations de dépulpage qui appartiennent à l'Etat et l'Usine de Déparchage de SODECO Buterere rentre dans ses missions. Il y a lieu de noter qu'à côté de l'ODECA, 40 sociétés privées opèrent aujourd'hui dans le domaine de l'exportation du café (Tab. 5).

Tableau 15 : Sociétés d'exportation du café vert au Burundi (Janvier 2021)

N°	Propriétaire	Poids (kg)	Prix moyen	Valeu	rs en
			en US\$	US \$	BIF
1	ODECA	4718254	2,51	11 819 366,99	22 788 645 494
2	AGAHORE	17 851	1,56	27 831,73	53 859 561
3	ATLAS ENERGY SPRL	87 055	2,35	204 508,07	395 968 543
4	BARUTWANAYO ETIENNE	4 368	0,20	873,60	1 684 519
5	BUGESTAL	1 049 185	2,50	2 628 064,89	5 065 941 167
6	CAFEX	45 600	2,12	96 577,87	187 085 285
7	CCC	107 568	3,54	380 474,70	736 089 506
8	CCGT	70 680	2,12	149 778,00	290 954 77 I
9	COCOCA	I 783 440	2,72	4 858 165,27	9 337 782 926
10	CODEMU	58 591	2,62	153 513,21	290 972 255
11	COOP CAFÉ NKORONKO	5 760	3,36	19 352,15	37 521 856
12	COOP DUKORERIKAWA	14 599	1,38	20 165,20	39 005 787
13	COOP KAGARO	I 857	0,25	464,25	899 373
14	COPROCAM	60 480	2,31	139 436,04	270 288 638

⁴⁸ Le document de stratégie énonce l'amélioration de la production nationale comme objectif global avec comme résultats attendus suivants :

[•] L'augmentation de la production nationale grâce à un accroissement du rendement des caféiers et des surfaces des vergers ;

[•] L'amélioration de la qualité en augmentant la part de café fully washed dans la production nationale ;

[•] Une meilleure organisation de la commercialisation du café burundais en vue de la création d'une image de marque « Café du Burundi »;

L'amélioration de la gouvernance de la filière en la rendant plus efficace et inclusive.

⁴⁹ Par le décret N° 100/002 du 07 Janvier 2020 portant révision du décret N° 100/12 du 14 Janvier 2005 portant réforme de la filière café, dans son article 1, il précise que la libéralisation de la filière est reconnue à tout intervenant suivant les normes édictées par l'Etat.

⁵⁰ En s'acquittant des fonctions régaliennes et d'opérateur économique, ODECA devient « Juge et partie » et se heurte à un problème de conflit d'intérêts (MARKUP, 2020). Dialogue public-privé sur les procédures d'exportation du café. Rapport de l'atelier du 28 août 2020. Page 5.

N°	Propriétaire	Poids (kg)	Prix moyen	Valeur	s en
			en US\$	US\$	BIF
15	CPTVE CCT TURUMWE	12 849	1,64	21 045,34	40 705 842
16	DROUJBA BURUNDI	41 899	1,88	78 580,10	152 450 895
17	ETS KANEZA	982 380	0,81	795 953,58	I 525 709 745
18	ETS MPAWENIMANA VICTOR	91 218	0,98	89 060,85	173 293 090
19	ETS NDUWAYEZU	592 500	2,71	I 607 674,39	3 087 555 293
20	FOBUPCO	3 360	1,18	3 965,42	7 728 000
21	GREENCO	1 390 561	2,39	3 326 218,90	6 409 007 194
22	GSCO	53 418	2,55	136 289,71	263 881 812
23	ICOSQUA	366 136	2,38	873 030,65	I 683 850 369
24	IZUBA COFFEE	76 607	3,49	267 069,35	518 809 343
25	JIGEBUCO	139 200	2,09	290 367,04	564 683 683
26	KACOWO	80 135	3,18	254 526,12	489 450 940
27	KALICO	620 672	2,34	1 453 551,28	2 806 797 667
28	KAWASILI	17 840	2,77	49 426,40	94 784 282
29	KIJSCO	1 080	0,30	324,00	632 075
30	KSC	96 000	1,42	135 886,56	261 095 528
31	MATRACO	313 380	0,59	183 657,42	354 782 955
32	MICOSTA2	115 481	2,30	265 428,73	513 946 485
33	MUNYINYA COFFEE	108 898	3,24	352 286,54	678 473 387
34	PROCASTA	78 565	2,23	175 094,23	336 979 435
35	RUHATA COFFEE	893	5,76	5 147,80	9 898 699
36	SACOBU	644 787	2,52	l 623 964,50	3 102 791 127
37	SOLAC	72 336	1,53	110 529,00	214 085 363
38	SOPROCAFE	134 399	2,17	291 168,37	558 547 652
39	SUCCAM	662 343	2,92	l 934 329,63	3 694 769 336
40	SUMACO	4 320	3,00	12 960,00	25 199 554
41	VISION BUCOCO	84 637	2,12	179 358,61	343 106 566
	Total général	14 811 182		35 015 466,50	67 409 715 998

Source : Statistiques de l'Office de Développement du Café. Janvier 2021.

L'augmentation du prix du café vendu sur les marchés d'exportation s'explique en grande partie par l'évolution positive du cours mondial observée en 2020 mais aussi par l'amélioration de la qualité du produit fini. En analysant les chiffres du tableau 5, les prix moyens montrent des grandes disparités sur le marché variant entre 0,20 USD à 3,36 USD. Cela s'explique par les quantités et, probablement les grades (qualités) les plus vendus, exportés par ces sociétés. En effet, l'ODECA domine le marché avec 32% des exportations et le reste est partagé par 40 sociétés exportatrices.

a) Contraintes des opérateurs privés et coopératives

D'après les informations recueillies auprès des services de l'InterCafé, les opérateurs privés et coopératives de la filière café sont confrontés à un certain nombre de contraintes qui peuvent avoir un impact négatif sur le bon déroulement des activités de la filière café et freiner son développement⁵¹:

InterCafé (2021) : Défis du secteur privé dans la filière café du Burundi. Note des acteurs privés adressée au Gouvernement. Février 2021.

- L'adoption de la nouvelle stratégie du MINEAGRIE de 2020 n'a pas été accompagnée d'une communication de son contenu envers les acteurs privés du secteur café.
- Malgré la publication des deux décrets, ci-haut cités, au mois de janvier 2020, les textes réglementaires liés à la mise œuvre de la stratégie n'ont pas été élaborés.
- ▶ Suite aux incertitudes liées à l'absence des textes réglementaires, la préparation de la campagne 2020/2021 n'a pas été bien faite au niveau des acteurs privés et les caféiculteurs ne savaient pas où vendre leur café. Ainsi la collecte du café cerise aux stations de dépulpage-lavage a démarré tardivement. Les caféiculteurs ont dû dépulper une partie de leurs cerises à la maison, produisant ainsi du café washed (de qualité inférieure).
- Les conditions d'octroi des licences de production du café parche ont été durcies avec l'introduction des chèques de garantie à délivrer par les dépulpeurs pour prouver leur capacité financière à assurer le payement des caféiculteurs.
- La confusion sans cesse entretenue sur le système de commercialisation (Qui va vendre le café ?) au début de la campagne café influe négativement sur l'engagement des acheteurs envers le café d'origine burundaise et ne facilite pas la mobilisation des financements pour la campagne.
- ▶ Un traitement globalisant des acteurs privés du secteur café sans tenir compte des performances des uns et des autres. Le régulateur devrait, sur base des critères objectifs et vérifiables, prendre des dispositions qui s'imposent vis-à-vis des acteurs défaillants.
- Absence d'une base légale de fixation des redevances (prélèvements d'argent sur le café exporté) au sein de la filière café et la ventilation de leur utilisation. Le niveau des redevances prélevées a une incidence directe sur le prix au producteur;
- La réglementation sur la commercialisation du café washed n'est pas disponible. Le café washed est produit soit dans les zones où il n'y a pas assez de stations de lavage, soit quand la quantité récoltée ne justifie pas le déplacement jusqu'à la station de lavage. Quand il est bien transformé, le café washed peut obtenir des prix relativement bons. Leur vente constitue aussi une source des devises pour l'Etat. Ne pas autoriser la commercialisation du café washed ne signifie pas qu'il disparaît pour autant. Par contre, cela pourrait favoriser la création des circuits informels pour son écoulement.

b) Propositions d'actions

Face à ces contraintes, certaines actions et mesures sont à initier par le Gouvernement pour un développement et une durabilité de la filière café :

- Créer un cadre permanent de Dialogue Public et Privé pour permettre une concertation au sein de la filière café⁵².
- Soutenir la plateforme interprofessionnelle (InterCafé) regroupant tous acteurs privés de la filière café à savoir : les caféiculteurs, les dépulpeurs, les déparcheurs et les torréfacteurs et en faire un partenaire dans les réflexions visant à développer cette filière et dans la prise de décisions importantes. Ceci serait un signe de reconnaissance du rôle important et incontournable du secteur privé dans le développement de la filière café.
- ▶ Elaborer des textes réglementaires du fonctionnement de la filière café qui séparent les fonctions régaliennes de régulation de la filière avec neutralité des fonctions opérationnelles (production, transformation, commercialisation, etc.) attribuées à la seule ODECA. Ceci éviterait des dysfonctionnements qui peuvent peser sur les performances de la filière café du Burundi et compromettre son redressement et sa pérennisation.

Référence à la loi n° 1/14 du 27 avril 2015 portant régime général des contrats de Partenariats Public-Privé (PPP) et le décret n° 100/12 du 06 janvier 2016 portant statuts de l'agence d'appui à la réalisation des contrats de PPP (CSLP II, 2012).



- Débloquer la sous-filière washed et permettre la fluidité de la commercialisation du café washed pour assurer la rentrée dans les caisses de l'Etat des devises qui en sont issues.
- Panforcer la production du café (quantité) et améliorer sensiblement sa qualité pour qu'il soit compétitif sur le marché international. Dans ce contexte, il faut négocier des financements auprès des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), à l'image du Projet d'Appui à la Compétitivité du Secteur Café (PACSC) financé par la Banque Mondiale, avec des objectifs des appuis multiformes aux producteurs (Quantité et Qualité) en assurant l'approvisionnement en intrants agricoles, la promotion du Label du café burundais afin de créer l'image propre du café d'Origine Burundaise sur le marché international.
- Privilégier un cadre légal qui ouvre la place à la compétition et non au monopole et initier des programmes de valorisation du café burundais sur le marché international comme la certification (ISO 22 000, Rain Forest Alliance) pour bénéficier des primes sur le prix international du café.

4.2.2. Filière thé

4.2.2.1. Evolution des productions et exportations du thé sec

Aujourd'hui, la superficie consacrée à la culture du thé est évaluée à plus de 17.000 hectares dont 78% appartenant aux théiculteurs villageois et 22% sont constitués de blocs industriels de l'OTB dans les sites de Buhoro, Rwegura, Teza, Ijenda et Tora. La filière thé est la deuxième filière d'exportation la plus importante après le café et contribue pour 12 % au total des recettes de l'exportation.

Sur le plan économique, la filière thé constitue la principale source de revenus pour plus de 60.000 ménages et est la troisième source de devises du pays après le café et l'or. Elle apporte 15% du budget du Burundi. La culture est donc stratégique, c'est pourquoi l'augmentation de la production, tant quantitative que qualitative, est la voie obligée pour améliorer la performance de la filière. Cette augmentation de production permet aussi de garantir une meilleure valorisation et une sécurisation des débouchés commerciaux ainsi que l'accès à des marchés plus rémunérateurs pour la pérennité de la filière.

Depuis 2011, les efforts entrepris en matière de restructuration et d'assainissement de la situation de l'OTB, réhabilitation ainsi que la modernisation des outils industriels de production ont élevé le thé au troisième rang des exportations burundaises. Le contexte actuel de libéralisation de la filière avec l'intervention de nouveaux acteurs privés, à l'image de la société PROTHEM (Société de Promotion du Thé de Mwaro) qui a été agréée à partir de 2011, montre un marché porteur, attractif et rentable.

La production du thé est en nette augmentation et l'exportation suit le même rythme. En effet, de 2010 à 2020, les productions ont évolué de 6.729 tonnes à 10.816 tonnes de thé sec tandis que les exportations sont passées de 6.680 tonnes à 10.392 tonnes (Tableau 6 et figure 2).

Tableau 16 : Evolution des productions et exportations du thé sec au Burundi (2010- 2020)

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
ОТВ											
Productions (T)	6 729	8 025	8817	9 140	9 127	10 454	10 952	10 239	9 706	10 762	10816
Exportations (T)	6 680	7 692	8 364	9 062	9 103	10 291	10 825	10 108	9 639	10 449	10392

Source : Statistiques de l'Office du Thé du Burundi (OTB). Décembre 2020.

12 0000 10 0000 8 0000 6 0000 Quanités (tonnes) 4 0000 2 0000 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 Production

Figure 14 : Productions et exportations du thé sec au Burundi

De l'analyse des chiffres des exportations du thé sec, nous observons que la tendance générale est à la hausse sur la période de 10 ans et cela est dû entre autres à :

- L'augmentation des plantations théicoles et de l'amélioration de la qualité des productions au niveau des blocs industriels de l'OTB et des parcelles théicoles villageoises ;
- La réhabilitation et la modernisation des outils industriels qui ont contribué à l'amélioration du rendement quantitatif et qualitatif du thé sec⁵³ pour l'exportation;
- La certification du thé burundais à la norme ISO 22 000.

4.2.2.2. Actions réalisées pour l'amélioration de la performance de la filière

a) Instauration d'une démarche qualité du champ au client

Dans ce domaine, l'OTB a déjà réalisé des activités indispensables pouvant assoir cette démarche qualité⁵⁴. En effet, l'OTB a mis en place, depuis 2012, un service « amélioration de la production et de la valorisation du thé burundais », chargé de la mise en œuvre de la démarche qualité. Des connaissances relatives aux processus de certification (ISO 22 000, Rain Forest Alliance) ont été renforcées (voyages d'études, formations) pour satisfaire aux attentes réelles des clients de l'OTB.

La formation des agents de l'OTB et des producteurs sur la mise en œuvre de la démarche qualité a été réalisée dans les usines théicoles et le développement, par l'évaluation en vue de leur extension, des actions pilotes visant à améliorer la qualité du produit fini, - notamment les sacs de collecte ad hoc pour les producteurs, les camionnettes aménagées pour améliorer le transport de la feuille, le système de contrôle qualité au niveau des hangars, le système de rémunération à la qualité a été instauré. Enfin, l'OTB a réalisé des investissements nécessaires au niveau des usines des complexes théicoles et a développé des outils de suivi et de formation du personnel à leur utilisation.

Le résultat de cette démarche qualité est que le thé de l'OTB a été certifié à la norme Rain Forest Alliance depuis 2015 et un plan d'actions est en place pour la mise en œuvre de la démarche qualité du champ jusqu'au produit commercialisé. Ce plan est composé du détail des activités planifiées, des résultats et des indicateurs attendus, d'un plan d'investissement et d'un plan de renforcement des capacités de l'ensemble

Des lignes de transformation sur base de la technologie CTC: Cut, Tear, Curl ont été installées dans les usines de l'OTB depuis 2011, ce qui a amélioré le rendement d'usinage. A ce titre, le nombre de feuilles vertes nécessaires pour obtenir un kilo de thé noir sec est passé de 4,9 à 4,6.

Le thé burundais a été certifié ISO 22 000 Rain Forest Alliance depuis 2015.

des acteurs de la filière thé au Burundi. D'autre part, le pourcentage de bonnes feuilles arrivant à l'usine a augmenté pour se rapprocher des 75 % souhaités avec une amélioration sensible de la régularité des livraisons tant sur le plan de la quantité que de la qualité. D'après les informations recueillies auprès des services de l'OTB, le thé de première ligne (PFI) constitue plus de 45% du volume du thé sec produit dans les usines théicoles, ce qui est un indicateur de qualité.

b) Amélioration des pratiques commerciales

Les efforts ont été réalisés dans la révision du manuel de procédures commerciales pour améliorer la compétitivité de l'OTB, notamment sur les ventes directes (redéfinition des conditions pour les acheteurs), la formation des personnels chargés des exportations et de la logistique aux procédures permettant les ventes FOB et CAF, le développement des missions de prospection commerciale pour les ventes directes sur les marchés de la sous-région et/ou du Moyen-Orient, le renforcement du suivi clientèle afin d'améliorer la réactivité et la performance dans la réponse aux demandes des partenaires commerciaux et l'engagement d'une stratégie de diversification des produits (thé vert, thé infusé, thé orthodoxe, etc.).

c) Libéralisation de la filière thé

La filière thé a été ouverte aux initiatives privées et la libéralisation de la filière a permis l'arrivée des investisseurs privés dans le secteur, en l'occurrence la Société Promotion du Thé de Mwaro (PROTHEM), première société privée opérationnelle depuis 2011. Une autre entreprise privée est en place à Muramvya mais n'est pas encore fonctionnelle. Cette libéralisation est le résultat des exigences des bailleurs de fonds tels que la Banque mondiale (BM) et le Fonds monétaire international (FMI) qui prônent la libéralisation des filières agricoles.

Les initiateurs de PROTHEM ont abouti à l'implantation d'une usine de transformation de feuilles de thé à Gisozi en province de Mwaro et a ainsi cassé le monopole de l'OTB dans la filière thé. Depuis son ouverture en 2011, la société PROTHEM a déjà produit plus de 9.660 tonnes de thé sec exportable (Figure 3) et s'est concentré sur le renforcement des capacités de son personnel au regard des normes internationales. Le staff, les moniteurs agricoles et les agronomes bénéficient régulièrement des formations sur les bonnes pratiques agricoles, surtout l'amélioration de la qualité du thé. La PROTHEM prend actuellement en charge plus de 10.500 petits producteurs de cinq secteurs répartis entre les provinces de Bururi et Mwaro, à savoir Gisozi, ljenda, Rusaka-Ndava, Makamba et Bisoro-Mugamba.



Figure 15: Production de thé sec par PROTHEM (2011-2020)

Malgré la mise en place des textes officialisant la libéralisation et la privatisation de la filière thé, celle-ci reste aux mains de l'Etat. L'OTB gère à lui seul cinq usines parmi les six que compte le pays. Il reste des différends qui subsistent entre la société privée PROTHEM et l'OTB. L'OTB empêchait aux théiculteurs de vendre les feuilles de thé à l'usine de PROTHEM sous prétexte que les champs lui appartiennent et sont entretenus par l'OTB.

4.2.2.3. Actions à mener

La mise en place d'un organe de régulation

La mise en place d'un organe de régulation, à l'image de la filière café, est la voie la plus appropriée pour trancher les litiges éventuels. Cet organe permettrait de régler les conflits potentiels au moment opportun afin d'empêcher que ces derniers ne paralysent la filière dans son entièreté.

L'amélioration de la vente du thé sur les marchés locaux et internationaux

La commercialisation du thé pose le problème aux opérateurs. Le thé transformé est vendu directement sur les marchés locaux et internationaux ainsi que par l'intermédiaire de la vente aux enchères de Mombasa de l'East African Tea Trade Association. Sur le marché des enchères de Mombasa au Kenya, premier producteur de thé en Afrique de l'Est, les investisseurs Burundais ne sont pas les maîtres du jeu. Tous les lots de thé de l'Afrique de l'Est convergent vers le marché Kenyan. Le prix du kilo de thé est fonction de l'offre et de la demande, ce qui affecte d'une manière ou d'une autre la filière thé au niveau local, car on ne sait plus faire des projections fiables en ce qui concerne le prix.

L'amélioration des investissements dans la filière thé

Les défis majeurs auxquels fait face la filière thé au Burundi sont entre autres les investissements qui restent limités. Il existe peu de personnes qui s'investissent dans la filière thé malgré les potentialités du pays. La théiculture burundaise peut alimenter plus d'une quinzaine d'usines de transformation de thé. Le pays présente des potentialités en matière de culture du thé dans plusieurs régions du pays. Il y a des zones théicoles dans les provinces de Bururi, Gitega, Muramvya tout comme à l'Est ou au Nord du pays. Ainsi, le gouvernement doit fournir davantage d'efforts pour mettre en place les procédures claires en vue d'attirer les investissements étrangers avec un accent particulier sur la législation.

L'accroissement de la productivité de la filière thé

Dans les perspectives, il faut améliorer et accroître la production par l'extension des plantations dans les autres régions propices à la théiculture ainsi que l'amélioration de la productivité des usines au niveau quantitatif et qualitatif. Il faut miser sur la quantité et la qualité du thé sec produit pour défier toute concurrence sur les marchés. Pour faire face à la fluctuation des prix, il faut prospecter de nouveaux marchés, y compris le marché local et international pour le thé de spécialité (thé infusé, thé vert, thé orthodoxe, etc.). Dans la même logique, il faut orienter les actions à la certification internationale (certification bio) du thé burundais pour avoir accès au marché européen.

4.3. DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS DES FILIERES AGRICOLES NON TRADITIONNELLES

4.3.1. Justification

Le meilleur argument en faveur du développement et de la diversification des exportations des filières agricoles non traditionnelles au Burundi est qu'elles donneraient au pays une chance de diversifier les sources de recettes en devises et une source alternative de revenus pour les agriculteurs. Ce qui réduirait la pauvreté et permettre d'atteindre à terme une croissance élevée, soutenue et inclusive.

Le secteur agricole constitue le pilier central de l'économie burundaise du fait qu'il emploie 90% de la main d'œuvre, et contribue en moyenne pour 43% du PIB. Le café est le principal produit d'exportation, sa part

dans les exportations globales ne représente pas moins de 80%, suivi du thé qui contribue fortement à la création d'emplois et de revenu en milieu rural. Par conséquent, l'économie du Burundi s'est révélée être extrêmement vulnérable aux risques de fluctuation des prix sur le marché du café et du thé.

Les exportations des cultures traditionnelles (café et thé) dominent avec plus de 40%⁵⁵ du volume total des exportations, suivi de l'or, mais ont des limites pour le Burundi, ce qui plaide en faveur d'une diversification de ses exportations (PND, 2017).

Le modèle de croissance fondé sur la dépendance à l'égard des seules cultures du café et du thé présente plusieurs inconvénients. La place de ces exportations sur les marchés internationaux et les fluctuations des cours mondiaux peuvent influer négativement sur l'économie fragile du Burundi⁵⁶.

L'EDIC 2012 suggère de privilégier les produits des filières agricoles non traditionnels et les produits agricoles ayant été proposés sont les fruits (ananas, avocat, mangue, maracuja, banane, agrumes) et les légumes (amarante, oignon, piment), les huiles essentielles (huiles de patchouli, d'eucalyptus, de vétiver, de lemon glass, etc.), les huiles végétales (huile extra vierge d'avocat).

L'évolution des volumes d'exportation de ces produits devrait naturellement conduire à une recherche plus active de nouveaux marchés au niveau régional et mondial. Cette stratégie pourrait être la meilleure voie alternative du Burundi en matière de diversification des exportations. Dans ce domaine, le défi le plus important à relever sera de constituer localement un réservoir suffisamment important de compétences et de capacités industrielles qui ne peuvent être ni importées ni développées à court terme. Le pays devrait par conséquent encourager la modernisation et l'expansion des petites entreprises à faible productivité pour alimenter principalement les marchés régional et mondial en produits de spécialité. Dans un premier temps, quelques industries (huile extra vierge d'avocat, huiles essentielles) piloteraient des points d'entrée et des moyens destinés à la production de certains produits. À un stade plus avancé, quelques industries auront acquis les connaissances suffisantes et développé des activités à forte intensité capitalistique qui pourraient raisonnablement inciter les entreprises étrangères à investir localement.

Fort de ce constat, l'EDIC 2012, dans son analyse, a reconnu que les filières agricoles non traditionnelles avaient un fort potentiel de croissance d'exportations et d'emplois et, de suggérer le développement de nouveaux produits d'exportation non traditionnels. Les produits « non traditionnels » étaient en l'occurrence, les légumes, les fruits tropicaux et les fleurs hors saison. Le Gouvernement avait d'ailleurs reconnu que la promotion des exportations de ces filières pouvait contribuer à diversifier la structure des exportations du Burundi. C'est à la suite de cette étude, et bien d'autres que des plans d'actions ont été proposés pour redynamiser ce secteur jugé porteur de croissance pour l'économie burundaise⁵⁷.

Par ailleurs, pour réduire la forte dépendance de l'économie nationale aux cultures traditionnelles d'exportation, le gouvernement a adopté, en juin 2011, les principales orientations de son action future pour le développement de l'agriculture et de l'élevage. Elles figurent dans le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA)⁵⁸ pour la période de 2012 à 2017 (PNIA, 2012). Il est prévu de promouvoir des activités porteuses de croissance en partenariat avec le secteur privé et d'accroître les possibilités de transformation locale de la production vivrière, animale, avicole, halieutique et forestière. L'état des lieux par secteur et par axe d'intervention est présenté ci-après.

Ministère des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement Economique. Rapport de l'examen national volontaire sur la mise en œuvre des ODD.

Dans l'Orientation stratégique I : Dynamiser les secteurs porteurs de croissance, le PND prévoit l'exploitation optimale des secteurs de transformation structurelle de l'économie et le développement des infrastructures. PND, 2017, page 56.

⁵⁷ NDAYIKENGURUKIYE (2011). Enquête diagnostic sur l'horticulture urbaine et périurbaine dans la ville de Bujumbura : Observations de la population cible et approches stratégiques d'intervention sur terrain.

Tel que défini dans le PNIA (2012): Etat des lieux du secteur agricole (3.1.1. page 28).

4.3.2. Filière des fruits

En 1988, le gouvernement burundais a lancé des études pour diversifier les exportations dans le domaine du secteur horticole. Le COLEACP (Comité de Liaison Europe-Afrique-Caraïbes-Pacifique) a alors apporté son expertise et est arrivé à des conclusions très favorables sur les capacités burundaises d'exportation de certains produits vers les marches européens (mangues, papayes, passiflore, avocats, haricots verts, etc.). Les recommandations de l'étude COLEACP comportaient la nécessité d'initier la recherche dans le domaine de l'horticulture. C'est ainsi qu'il y a eu la mise en place d'un programme de recherche horticole en 1989 à l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU). Les objectifs nationaux se résumaient à l'ambition de :(i) faire passer la consommation de fruits de 6 kg par habitant et par année à 12 kg à l'horizon 2000 ; (ii) atteindre une production exportable de 1 500 tonnes de fruits et légumes et, enfin, (iii) fournir 3.000 tonnes de produits horticoles à l'industrie de transformation locale⁵⁹.

En 2000, face aux difficultés financières des opérateurs sont restés inactifs pendant au moins 4 ans, le gouvernement burundais a décidé la création d'un Fonds de promotion des exportations doté d'un milliard de Francs burundais. Le Fonds a permis d'accorder des prêts à une dizaine d'opérateurs, exportateurs actifs ou potentiels de produits horticoles. Les sommes ont été prêtées à un taux préférentiel de 9%, au lieu des 23% usuels dans les taux bancaires de l'époque. Elles étaient assorties d'un délai de remboursement de 3 ans⁶⁰. Néanmoins, suite au problème de la logistique aérienne et à la non-reprise des exportations, le remboursement des sommes empruntées était devenu impossible. La pérennité du fonds n'était donc plus possible : cet appui financier n'a pas contribué à la relance escomptée de la filière horticole. Toutefois, grâce à ces fonds, la filière du manguier a été renforcée par la plantation de variétés nouvelles (Kent, Valencia, Tommy, etc.), introduites dans la province de Cibitoke par les prives, à savoir FRUITO et MA FERMETTE.

Entre 2002 et 2007, des études financées sur fonds STABEX de l'Union Européenne ont réaffirmé les atouts liés au développement du secteur horticole au Burundi (JEXCO en 2002, PROMAN 2004, 2006 et 2007)⁶¹. Au cours de cette période, le Cadre d'Obligations Mutuelles (COM) des transferts STABEX 1990-1991, signé le 21 mai 2003, avait réservé deux millions d'euros pour le financement du projet de relance et de réhabilitation du secteur horticole du Burundi.

Ces études ont abouti à la mise en place du projet PRHB, qui a travaillé sous la tutelle du Ministère des Finances de 2007 à 2010, avec l'objectif d'appuyer les opérateurs dans les secteurs de la production et de l'exportation des cultures horticoles. Ce projet avait pour mission d'organiser les producteurs dans une « Maison horticole » et d'introduire des cultures identifiées comme étant de grande valeur ajoutée pour les marchés de niches. Ainsi, les variétés de banane frécinette figue sucrée, d'ananas Queen Victoria ont été introduites au Burundi à partir du CIRAD-France, via l'ISABU ; la variété porte-greffe jaune de maracuja a été introduite en provenance du Kenya⁶². Le projet PRHB a financé des études d'analyse et d'identification des sols pour les cultures horticoles d'exportation. Toutefois, ce projet n'a pas pu réunir les exportateurs dans une maison horticole.

La culture de maracuja a bénéficié, autour des années 2010, des appuis organisationnels et financiers du programme des urgences de la FAO, avec l'extension des cultures de la province de Kayanza vers celle de Bujumbura rural, dans la région de Mumirwa. Des 2010, le Gouvernement et la FAO, avec l'aide financière de la Belgique, ont mis en œuvre un projet d'appui à l'Horticulture Urbaine et Périurbaine (HUP). Ce même projet (FBPP/GLO/013/BEL) a aidé et contribué à l'élaboration du Cadre stratégique pour le développement de l'horticulture au Burundi. Le projet P3F de la CARITAS, de 2009 à2015, a appuyé l'organisation de la filière des agrumes à Rumonge et des ananas dans la province de Cibitoke. Des initiatives privées pour la

⁵⁹ DER LAAN et NIZIGIYIMANA (2006). Projet de relance du secteur hortofruticole au Burundi. Rapport final. Juin 2006.

DER LAAN et NIZIGIYIMANA (2006). Projet de relance du secteur hortofruticole au Burundi. Rapport final. Juin 2006.

⁶¹ DER LAAN et NIZIGIYIMANA (2006). Projet de relance du secteur hortofruticole au Burundi. Rapport final. Juin 2006.

⁶² République du Burundi - Ministère des finances. 2010. Rapport de fin du projet de Relance et de Réhabilitation du secteur Horticole du Burundi. Bujumbura, page 17.

mise en place d'unités de transformation des jus ont vu le jour et, même si elles sont peu documentées, des exportations régionales sont signalées entre le Burundi et les pays voisins : avocats vers la Tanzanie; maracuja, tomate et agrumes vers le Rwanda ; aubergine africaine vers la République Démocratique du Congo.

4.3.2.1. Le maracuja/fruit de la passion

a) Evolution de la culture et des flux d'exportation du maracuja au Burundi

Le maracuja est principalement cultivé dans la Commune Matongo de la province Kayanza ; cette commune fournit à elle seule 90% de l'offre nationale du maracuja estimée à 5.000 tonnes en 2012. Les 10% restant proviennent principalement des Communes Kabarore et Muruta de la Province Kayanza, Bukeye de la Province Muramvya, Musigati de la province Bubanza et Isale de la Province Bujumbura. La production atteignait annuellement 4.500 à 5.000 tonnes de 2009 à 2012 (GFTS, 2012)⁶³ avant de chuter suite à la pression des viroses. Quoique les statistiques ne soient pas connues avec exactitude, les services techniques du BPEAE estiment qu'avec les 485.000 plants en pépinière en 2017, la production allait remonter voire même dépasser le seuil de 2012. Ceci indique que la production moyenne serait autour de 10 kg par pied de maracuja.

La culture du maracuja prend de plus en plus de place aujourd'hui dans le système de production existant en milieu rural suite au développement du commerce transfrontalier entre le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda. Son adoption se présente comme un produit qui peut contribuer à la diversification des exportations agricoles trop dépendante du caféier et du thé car il est devenu une source alternative de revenus pour certains ménages ruraux. Aussi, son développement est à la base de l'essor de la petite industrie agroalimentaire qui produit du nectar, du jus et du sirop. De ce fait, il génère de revenus aux agriculteurs, aux transformateurs ainsi qu'à d'autres acteurs impliqués dans sa chaîne de valeur.

L'analyse historique de flux des exportations de fruits au Burundi montre que le maracuja était la principale culture fruitière d'exportation en termes de volumes des exportations (plus de 1.900 tonnes par an) du secteur fruitier entre 1987 et 2002 où le maracuja représentait 83 % des exportations fruitières, soit 1586 tonnes (Proman, 2004). C'est cette commercialisation qui est à l'origine de la naissance des unités de transformation dont la plus ancienne est l'entreprise familiale « Fruito » qui est leader sur les marchés des jus de fruits et du nectar au Burundi. D'autres entreprises comme Fruitropic, Akeza Mutima, Société Natura et Société Gahimbare s'étaient jointes à la société Fruito leader du marché. Malheureusement, on constate que ces entreprises de transformation des fruits frais au Burundi ne sont pas à mesure d'absorber la production burundaise suite à leur faible capacité de production (en moyenne 2 tonnes/jour), l'absence de structures de conservation de fruits frais, et à leur mauvaise politique de paiement (achat à crédit). Ces différents éléments expliquent les raisons qui font que la production burundaise de fruits frais du maracuja est orientée vers les marchés régionaux. Il faut également dire que l'émergence de grandes entreprises de transformations de fruits frais au Rwanda avait stimulé l'intensification du maracuja au Burundi.

En effet, le maracuja burundais a des saveurs et goûts particuliers (chair parfumée, richesses en nombreuses vitamines et en antioxydants, etc.) qui lui confère des qualités très recherchées dans les industries de jus. Cette baie aux milles saveurs présente de grandes qualités nutritionnelles, surtout pour ce qui est de l'apport en vitamines, minéraux et oligoéléments. La transformation du maracuja en nectar et jus concentrés serait une meilleure voie pour augmenter sa valeur ajoutée et pour faciliter le transport. La question des normes est récurrente pour les produits transformés à base de maracuja, car les exigences des marchés d'exportation sont strictes. Ces normes conditionnent l'accès aux marchés. La certification sera alors nécessaire, pour avoir une différenciation des produits en provenance du Burundi, et basée sur des critères qualitatifs, peut être l'une des pistes alternatives pour valoriser la production nationale burundaise de maracuja.

b) Les contraintes de la filière maracuja et les propositions d'actions

La fixation des prix

Les contraintes se rencontrent beaucoup plus dans la commercialisation et sont essentiellement focalisées sur les prix que les producteurs estiment être très bas comparativement aux exigences de la culture. Autrement dit, les agriculteurs préfèrent des prix plus élevés qui leur permettront de faire face aux exigences de la culture et avoir les bénéfices qui leur permettront d'améliorer leurs conditions de vie. Il faut signaler que ce sont les acheteurs qui fixent le prix du maracuja et que la fixation du prix ne tient pas compte des coûts de production qui demeure méconnu même par les producteurs. Ceci est expliqué par l'absence d'un marché organisé et réglementé par les services publics qui se traduit par l'absence d'un système d'information sur le prix du maracuja. Ainsi au Burundi, d'après MAREX (Maracuja exportation), le prix d'un kg de fruits frais du maracuja tient compte du prix du marché régional à Kampala ou du prix fixé par l'Entreprise URWIBUTSO situé à Rulindo (Rwanda) et qui est l'acheteur principal de MAREX⁶⁴.

Les prix moyens du maracuja sur les marchés locaux oscillent entre 800 et 1.300Fbu/kg de Septembre à Janvier de l'année. Ils chutent facilement à 300-400FBu/kg en Avril – Juillet à cause de la concurrence entretenue par les fruits récoltés en saison B tels que les agrumes (orange, citron et mandarine). Par contre, aux marchés de destination tels qu'au Rwanda, ces prix peuvent facilement tripler étant donné que ces mêmes niveaux de prix s'observent en FRw avec un taux de change nominal (TCN) estimé à 2,5 voire 3. Dans les supermarchés et alimentations, le prix est de 2000 FBu/kg.

La professionnalisation de la filière

Les organisations des producteurs (OP) de maracuja sont des structures relativement récentes et le mouvement associatif autour de cette culture vient à peine d'être initié dans certaines localités. La majorité des transactions passées avec les fournisseurs n`est pas du tout contractuelle dans les trois maillons de la chaîne. Concernant la distribution, les transactions entre les producteurs et les collecteurs, et entre les collecteurs, grossistes et détaillants et le consommateur se font au hasard. Concernant l'organisation de la filière, la grande majorité des acteurs interrogés estiment qu'elle est mal organisée.

Le rôle des institutions et de l'Etat

Il n'existe pas d'aide aux organisations professionnelles de la filière maracuja pour se doter d'un cadre organisationnel et juridique moderne et donc de possibilité d'amélioration de leurs compétences. En effet, les acteurs de tous les maillons notent la quasi absence des associations dans le fonctionnement de la filière, puisque ces acteurs ne sont pas affiliés à une organisation professionnelle et il n'y a pas de coopération avec les institutions publiques en matière de recherche et développement. Les services de l'Etat ne jouent pas suffisamment leur rôle dans la diffusion et l'amélioration du système d'information sur les itinéraires techniques et les prix du marché.

En matière de financement, les producteurs et vendeurs font recours à l'autofinancement par l'utilisation de leurs fonds propres. On observe une déconnexion entre les banques, les producteurs et les vendeurs. Par rapport à ce diagnostic, la création d'un environnement institutionnel favorable aux Institutions de Microfinance (IMF) et aux banques locales est plus que nécessaire.

L'offre et la demande sur les marchés d'exportation

L'offre agrégée est centralisée par l'Entreprise de Commercialisation du Maracuja (ECM) et Maracuja Export (MAREX). Il est estimé que 70% de la production nationale sont exportés vers l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie pendant que 30% sont consommés localement dont 25% sont écoulés vers les unités locales de transformation (TWITEZIMBERE), 2021⁶⁵.

⁶⁴ TWITEZIMBERE (2021). Analyse de la chaine de valeur de Maracuja. Rapport final. Février 2020.

TWITEZIMBERE (2021). Etudes des chaines de valeur (CdV) des filières agricoles identifiées (Lait, poules et œufs, sorgho blanc, fruits et légumes [amarante, maracuja, prune du Japon], patchouli, tournesol] dans la zone d'action du Projet d'Appui à la Productivité Agricole au Burundi (PAPAB+).

La compétitivité du fruit de maracuja et ses dérivés sur les marchés d'exportation

Au Burundi, les fruits de la passion poussent dans toutes les régions naturelles, certains tout au long de l'année. C'est un indicateur qui montre que ce fruit a un grand potentiel qui pourrait permettre son développement d'une part, et contribuer à la création des richesses à travers les maillons de la chaîne de valeur fruits-jus d'autre part. Mais il sied de noter que les produits transformés (nectar et sirop) souffrent de la concurrence des jus importés. Les deux produits usinés sont exclusivement écoulés sur les marchés locaux étant donné que le certificat octroyé par le Bureau Burundais de Normalisation et de contrôle de la qualité n'est pas accepté sur les marchés extérieurs. Cette absence de compétitivité freine les élans des entrepreneurs qui voudraient s'y intéresser.

c) Actions à promouvoir pour la performance de la filière maracuja au Burundi

Il faudrait mettre en place une bonne organisation des différents maillons : production, stockage, conservation et transformation ainsi que la commercialisation. Pour faire face à cette situation, il est primordial d'encourager l'adhésion des agriculteurs dans les coopératives agricoles qui peuvent jouer un rôle important pour faciliter l'accès aux marchés à travers les ventes groupées, renforcer le pouvoir de négociation et réduire ainsi les risques liés aux prix imposés. Mais pour cela, il faut structurer ces coopératives, renforcer leur capacité de gestion, leur efficacité pour qu'ils attirent de nombreux agriculteurs car le constat est qu'il y a une faible adhésion à ces genres de structures par les producteurs de fruits de maracuja.

Comme le fruit est périssable, il faudrait songer aux systèmes de conservation efficace (chambres froides) qui demandent des moyens financiers importants hors portée des agriculteurs. Ceci est possible avec l'implication du secteur privé pour investir davantage et formaliser la contractualisation de la vente de la production.

Le marché local, constitué de consommateurs individuels et de commerçants peut être vite saturé. Les villescibles de proximité constituent une opportunité d'élargissement. Beaucoup de tentatives d'exportation en direction du Congo pourront avoir lieu. Une distribution combinant le sirop, le jus prêt-à-boire et la confiture a plus de chance de réussir à condition de passer par de grands magasins pouvant servir de maisons de représentation et d'investir dans la marque. D'un autre côté, le développement de ce marché d'exportation requiert des solutions adéquates aux problèmes de transport et d'expédition, au manque de certificat de normalisation et à la résorption des tracasseries de l'administration douanière.

4.3.2.2. L'avocat

Evolution de la filière

Le Gouvernement du Burundi a initié, depuis la création du Projet Maraîcher en 1979⁶⁶, plusieurs actions avec comme objectif un vaste programme de diffusion de l'avocatier et du manguier greffés et une diversification des cultures fruitières où 2.500 plants étaient diffusés par an dont 80% étaient constitués de plants d'avocatiers greffés. Ces initiatives se sont poursuivies en 2010 par un vaste programme gouvernemental de diffusion des plants fruitiers (agrumes, avocatier, manguier, ananas etc...) avec un accent particulier sur l'avocatier.

L'avocat a été choisi car il est l'un des cultures fruiticoles qui contribuent à l'amélioration du niveau nutritionnel de la population, à la protection de l'environnement, à la création d'emplois, à la diversification des sources de revenus et au développement économique en général. L'huile qui en est extraite a les mêmes propriétés organoleptiques et qualités que celles de l'huile très prisée et fortement commercialisée dans le monde. Sa teneur en protéines (1 à 4%) et sa richesse en énergie (225 Kcal/100 g de fruits) et en vitamines A, B et E) en fait un fruit nutritionnel par excellence. La promotion à grande échelle de la culture et de la

En 1979, sur financement belge, un projet maraîcher voit le jour sous la tutelle du Ministère de l'agriculture et de l'élevage. Il avait comme objectif premier le développement des cultures maraîchères. Ensuite, dans sa deuxième phase (1982-85), un volet fruitier fut mis en place avec, au programme, la diffusion de l'avocatier et du manguier greffes, ainsi que la diversification des cultures fruitières. Au cours de cette période, le projet a pu diffuser environ 2.500 plants par an, dont 80% d'avocatiers.

transformation de l'avocatier permettra d'améliorer la situation nutritionnelle des populations, l'augmentation des revenus des producteurs et l'apport en devises par l'exportation des produits agricoles à haute valeur ajoutée pour le pays⁶⁷.

Estimation de la production

D'après les données de l'ISTEEBU (2020), la production d'avocat au Burundi est en nette progression. L'avocatier est présent dans toutes les provinces du pays et les productions annuelles sont variables selon les provinces du pays et arrivent aujourd'hui à plus d'un million de tonnes (Tableau 16).

Tableau 17: Estimation de la production annuelle d'avocat au Burundi (en tonnes)

Année	2011	2012	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Province									
Rumonge	I 674	I 874	2 156	2 371	2 798	3 050	3 172	3 838	4 529
Bubanza	1 108	1 241	I 427	1 570	I 853	2019	2 100	2 541	2 998
Bujumbura	1 130	1 265	I 455	1 601	I 889	2 059	2 4	2 591	3 057
Bururi	3 908	4 377	5 034	5 537	6 534	7 122	7 407	8 963	10 576
Cankuzo	2 507	2 807	3 229	3 551	4 191	4 568	4 75 1	5 748	6 783
Cibitoke	1 052	1 179	I 356	1 491	l 759	1918	1 995	2413	2 848
Gitega	4 974	5 571	6 407	7 047	8316	9 064	9 427	11 407	13 460
Karuzi	3 211	3 597	4 136	4 550	5 369	5 852	6 086	7 364	8 690
Kayanza	2 245	2515	2 892	3 181	3 754	4 092	4 255	5 149	6 076
Kirundo	6 202	6 946	7 988	8 787	10 369	11 302	11 754	14 223	16 783
Makamba	5 067	5 675	6 526	7 179	8 47 I	9 233	9 603	11 619	13 711
Muramvya	556	623	716	788	930	1013	1 054	I 275	I 505
Muyinga	5 656	6 334	7 284	8 0 1 3	9 455	10 306	10718	12 969	15 304
Mwaro	1 288	I 443	I 659	I 825	2 154	2 348	2 442	2 954	3 486
Ngozi	1 995	2 235	2 570	2 827	3 336	3 636	3 781	4 575	5 399
Rutana	940	1 053	1211	I 332	I 572	1714	I 782	2 156	2 544
Ruyigi	1118	I 252	I 440	I 583	I 868	2 037	2 1 1 8	2 563	3 024
TOTAL	44 632	49 988	57 486	63 235	74 617	81 332	84 586	102 349	120 771

Source: ISTEEBU, 2020

D'après les données du tableau ci-dessus, la production montre une variabilité selon les provinces du pays : les provinces de Kirundo, Muyinga, Gitega et Makamba sont les provinces qui fournissent plus de productions d'avocats.

Au niveau du commerce extérieur, la filière avocat s'est très vite avérée être un important atout pour le développement des exportations depuis 2015. En effet, les statistiques de l'OBR (2020) montrent que le volume d'avocats vendu à l'extérieur est passé de 978 tonnes en 2015 à 4.721 tonnes en 2019 et à 4.171 tonnes au 30 octobre 2020 (Tableau 17).

Le développement de la filière avocat est en harmonie avec l'objectif stratégique 3 de l'Axe 1, orientation stratégique 1, enjeu 1 du PND-Burundi 2018-2027.

Tableau 18: Evolution des exportations d'avocats

		Quantité d'avocats exportés en tonnes								
		2015	2015	2017	2018	2019	2020			
_	Belgique	20	88	0	-	0	0			
Pays de estinatior	Kenya	0	0	0	-	0	500			
	Tanzanie	958	1189	1263	2700	4721	3671			
P	Total	978	1277	1263	2 700	4 72 1	4 7			

Source : Statistiques de l'Office Burundais des Recettes (OBR). Janvier 2021.

La demande de l'avocat et ses produits dérivés (huile vierge) est en pleine croissance sur les marchés internationaux et les variétés abondantes d'avocats au Burundi se prêtent bien à l'exportation en frais ou en produits dérivés. Les exportations mondiales de fruits tropicaux, dominées par l'Asie, sont très ciblées sur le marché européen, principalement aux Pays-Bas et Royaume Uni, suivi de loin par les USA, la France, le Canada et l'Allemagne. L'avocat burundais a un avenir certain pour un produit répondant aux exigences des marchés européens, notamment anglais, allemand, français et des pays nordiques, sans oublier le marché biologique.

La transformation de l'avocat viserait la valorisation du maillon de la filière par l'augmentation de la plusvalue économique et commerciale des produits dérivés d'avocat. Les problèmes de surplus liés à la forte production et des prix élevés en période de faible production sont aussi des défis à relever dans cette filière porteuse de croissance et de lutte contre la pauvreté au Burundi.

A l'heure actuelle, deux unités de transformation d'avocats existent au Burundi dont une installée à Murayi en commune Giheta de la province Gitega et une autre, non encore fonctionnelle, se trouvant dans la commune Matongo, province de Kayanza. Implantée depuis 2007, l'usine de transformation semi-industrielle Associazione Amici Dell Africa « Dutezanyimbere » de Murayi fait partie des pionniers dans la promotion de l'huile d'avocat de marque « Or vert du Burundi » fabriquée au Burundi, avec 100% matière première locale.

L'huile produite à Murayi est vendue localement à un prix de 25.000 BIF à 30.000 BIF selon la qualité de l'huile et une autre partie est exportée via le Rwanda vers la Suisse surtout à 3 - 8 euros le litre. Il faut aussi privilégier l'exportation car l'huile vierge d'avocat est très chère au Burundi (30.000 BIF le litre!) mais se trouve appréciée au niveau des marchés mondiaux car l'huile extra vierge d'avocat est côtée en bourse⁶⁸.

Le marché de l'huile d'avocat se développe aujourd'hui, notamment grâce à un procédé d'extraction optimisé permettant d'obtenir de l'avocat une huile alimentaire de première qualité. Le potentiel de l'avocat dans l'industrie des cosmétiques naturels est également élevé. Des essais cliniques ont démontré que son huile était plus facilement absorbée par la peau que la plupart des autres, ce qui en fait un ingrédient précieux dans la fabrication des produits de beauté. Le Burundi souhaite s'inscrire sur ces marchés pour créer progressivement une gamme de produits alimentaires et cosmétiques issue de l'agriculture biologique.

L'huile vierge d'avocats devra respecter les normes de qualité en référence avec l'outil de contrôle de qualité, le HACCP. C'est un outil qui permet de garantir la qualité des produits à chaque étape critique de l'opération de transformation. Il peut utiliser les normes ISO qui constituent actuellement des référentiels internationaux en matière de contrôle de qualité. Cependant, l'usine optera pour les normes de l'EAS (East African Standards) adoptées par le Burundi (normes BEAS) sous le contrôle du BBN (Bureau Burundais de Normalisation).

4.3.2.3. Autres fruits pour exportation

Les potentialités du Burundi sont énormes en matière des fruits pour l'exportation. En effet, les agrumes (orangers, mandariniers et citronniers), le manguier, le bananier (banane dessert, banane frécinette), la papayer, l'ananas, etc. sont largement cultivés au Burundi. D'ailleurs, des expériences d'exportation⁶⁹ de ces fruits avaient fait ses preuves jusqu'en 2006 avant que le pays n'entre dans l'embargo.

4.3.3. Filière des fleurs et plantes ornementales

Les produits ornementaux (Dracaena) et les fleurs (roses) sont les produits potentiellement exportables. Pour cette filière, une exploitation est réalisable. L'appui est indispensable pour faire évoluer les exportations en quantité et en qualité : introduction du nouveau matériel végétal et amélioration du matériel végétal existant, formation et renforcement des capacités des acteurs.

L'exportation des roses et des plantes ornementales par la société ATB de Bujumbura a été active depuis 2005 jusqu'en 2008. Néanmoins, ATB a connu des problèmes sérieux quant à la gestion technique des serres de production des roses et quant à la maîtrise des maladies et ravageurs, mais l'entreprise a commencé à exporter ses roses à partir de 2006. Avec l'appui technique de l'ISABU sur le plan de la gestion technique et l'introduction de nouvelles variétés de roses productives et résistantes aux maladies. ATB préconisait une production de I500-2500 kg de roses par semaine pour la période mai/septembre et de 2500-3500 kg/ semaine à partir de fin septembre 2006. Malheureusement, la société ATB a fermé à la fin de l'année 2007!

Parmi les plantes ornementales, le Dracaena a été ciblé depuis l'année 2006 comme produit principal d'exportation parmi les plantes ornementales. La qualité du produit est très recherchée sur le marché de plantes ornementales même si le marché est très limité étant donné les contraintes actuelles de chaîne de froid et du transport aérien. Pourtant avec une meilleure organisation du fret maritime, surtout régulier et offert à un prix compétitif, le potentiel de cette filière est prometteur, surtout que la plante n'est pas exigeante en termes de soins. En effet, la plante est utilisée pour les enclos familiaux. D'autres plantes ornementales et feuillages pourraient s'ajouter à cette plante au fur et à mesure que l'exportation se développe. L'exportation des fleurs n'est uniquement envisageable qu'avec une maîtrise parfaite de la chaîne « production/prévisions des volumes exports fiables/qualité haut de gamme/ présentation et emballage correcte/ et bonne introduction dans les marchés ». Le processus demandera sans doute beaucoup d'efforts et un accompagnement technique appropriés d'où le besoin et la justification d'un programme d'appui aux acteurs de la filière des fleurs et plantes ornementales. Il serait nécessaire que ces acteurs aient le temps nécessaire pour qu'ils maîtrisent parfaitement le processus et pour qu'ils se positionnent durablement sur les marchés d'exportations des fleurs et plantes ornementales.

4.3.4. Filière des légumes

Les principaux légumes cultivés dans le pays sont l'aubergine locale, l'amarante, les choux, les tomates, l'oignon, le poireau, la carotte et divers épinards.

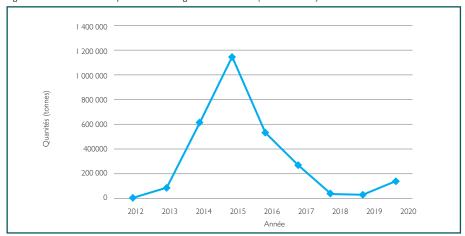
Des expériences d'exportation des légumes (tomates, oignons, poireaux, amarantes, choux, aubergines africaines, feuilles de manioc, piment antillais, gombo, etc.) ont déjà eu lieu mais à une faible échelle. Elles ont pour la plupart été abandonnées pour plusieurs raisons notamment leur faible compétitivité et la situation d'insécurité dans le pays ont freiné l'élan des exportateurs. D'après les données de l'OBR, la quantité de légumes exportées sont de l'ordre de 100.000 tonnes par an (Tableau 9 et figure 3) mais ce volume est en deçà de la réalité suite aux exportations informelles qui échappent aux contrôles des services douaniers.

Les exportations par semaine en 2006 des produits horticoles étaient composées mangues Kent (30 tonnes), fruit de la passion (1 tonne), papaye solo (2 tonnes), banane fifi (5 tonnes), produits ethniques (piments antillais, gombos, aubergines africaines, etc.

Tableau 19: Evolution des exportations des légumes au Burundi (2012 - 2020)⁷⁰.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Légume									
Tomates	-	360	197 420	472 990	308 695	-	-	195	-
Oignons	-	-	153 283	116 625	62 910	74 440	8 000	3 650	14 188
Choux	-	100	33 620	25 375	8 940	-	684	2 350	4 500
Autres	I 450	86 548	228 998	529 406	152 601	197 570	31 380	26 760	123 416
Total	I 450	87 008	613 321	1 144 396	533 146	272 010	40 064	32 955	142 104

Figure 16: Evolution des exportations des légumes au Burundi (2012 – 2020)



La stratégie opérationnelle de développement de la filière des légumes comme filière porteuse de croissance à l'exportation repose sur trois (3) axes qui sont :

- L'accroissement quantitatif et qualitatif des productions par l'intensification agricole et le transfert de technologie;
- La promotion commerciale par l'amélioration du fret et des services aéroportuaires ;
- Le renforcement du dynamisme et la professionnalisation des acteurs.

La stratégie d'adaptation et de transfert de technologies permettra de rétablir la compétitivité des légumes burundaises par une production adaptée aux besoins du marché, de bonne qualité et de rendements élevé; l'oignon et la tomate semblent être les meilleurs légumes à privilégier. Pour une meilleure valorisation de cette production, une promotion commerciale doit être entreprise pour permettre un accroissement de la demande sur les marchés régionaux et internationaux (respect de la qualité et des normes, notamment les produits bio).

La mise en œuvre de la stratégie de développement de la filière des légumes se fera par un ensemble d'actions sélectionnées compte tenu des objectifs à atteindre et sont notamment :

Pour tirer profit de la filière des légumes comme filière porteuse de croissance à l'exportation, il faut avoir à disposition des intrants (semences de variétés améliorées à haut rendement) de qualité et maîtriser les techniques de leur culture et les facteurs de production (irrigation, entretien, fertilisation, traitements phytosanitaires, récolte,);

- Mettre en place un service d'appui-conseil spécialisé pour assurer la vulgarisation des techniques adaptées et du matériel végétal amélioré (semences de qualité) par les agronomes et reconnues efficaces;
- Créer des conditions favorables à l'épanouissement des entreprises du secteur par des opérations de promotion des équipements et d'incitation à l'investissement privé;
- Appuyer la réalisation d'investissements collectifs comme des pistes d'évacuation des produits, des centres de conditionnement et de stockage, etc. qui aideraient les opérateurs à mettre sur le marché des légumes de bonne qualité commerciale;
- Appuyer la promotion commerciale organisée au niveau national, dans la sous-région et au niveau international afin d'accroître les parts de marchés du Burundi ;
- Appuyer l'organisation des acteurs de la filière (producteurs, exportateurs, transformateurs, fournisseurs d'intrants) qui se structureront en entités capables de défendre leurs intérêts et surtout d'œuvrer pour un développement durable de la filière ;
- Préparer et mettre en œuvre un plan d'assainissement des entreprises de la filière afin de favoriser leur dynamisation sur des bases financières saines ; et,
- Mettre en place une structure efficace de contrôle de la qualité et de la normalisation.

4.3.5. Filière des huiles essentielles

La filière huiles essentielles représente un secteur d'espoir en matière de revitalisation de l'économie, de revenus et de génération de devises pour le Burundi désireux de diversifier ses produits d'exportation, de réduire le déficit de sa balance commerciale et de créer de nouveaux emplois pour lutter contre la pauvreté. Le Burundi présente en effet des atouts extraordinaires - tenant aux conditions agro-écologiques, à l'environnement politique qui s'améliore, à une volonté des autorités d'appuyer les efforts des entrepreneurs, à la disponibilité de l'assistance technique et financière internationale de soutenir le processus – pour se lancer dans la production d'huiles essentielles.

4.3.5.1. Huiles essentielles de patchouli

Depuis 2011, les promoteurs privés burundais (RUGOFARM, ELAGA, TANGA OIL) d'HE de patchouli ont bénéficié de l'assistance technique nécessaire relative à la production des huiles essentielles de patchouli pour l'exportation ainsi que les informations nécessaires relatives aux équipements et aux techniques de production les mieux adaptés aux réalités du Burundi.

La culture de patchouli est actuellement exploitée en communes Nyanza-Lac par ELAGA (Elevage, Agriculture et Aquaculture) et cette entreprise compte étendre ses plantations vers Rumonge. Les autres entreprises du secteur sont RUGOFARM (Complexe Agro-industriel de Rugombo) qui opère dans les communes Rugombo, Mugina, Murwi et Mabayi et TANGA OIL dans les communes de Bubanza, Musigati et Mpanda. RUGOFARM a déjà exporté 5.350 kg d'HE de patchouli tandis qu'ELAGA vient de commencer ses exportations de 3.000 kg d'HE de patchouli.

4.3.5.2. Huiles essentielles (HE) d'autres plantes

Une liste de plantes à HE a été révélée par de nombreuses études⁷¹ :

- Le Geranium rosat, le Pelargonium odoratissimum et le Pelargonium proseum répondant très recherchés pour les alcools terpéniques à odeur parfumée, le géraniol ou parfum de rose ;
- Les Eucalyptus à essence notamment les Eucalyptus smithii, Eucalyptus maïdeni et Eucalyptus globulus pour leur teneur en cinéol ;

BM (1993): Etude de préfaisabilité technique et financière du Projet de valorisation de plantes tropicales par extraction des huiles essentielles et des oléorésines à usage agro-alimentaire, pharmaceutique et cosmétologique.

- Le Lemon Grass (Cymbogon nardus) et le Vétiver (Vetiveria zizanoïdes) pour les HE qui entrent dans les fabrications de parfums et de déodorants.
- La Citronnelle, la Bergamote (Citrus aurantium), le Citronnier (Citrus limon), l'Oranger doux (Citrus sinensis), le Mandarinier (Citrus reticulata), etc. pour des HE utilisables dans diverses industries de parfumerie, agro-alimentaires et cosmétiques.

L'EDIC 2012 avait mis en relief les bénéfices en termes de retombées économiques et sociales que le Burundi pouvait retirer de la production des huiles essentielles qui constituait un secteur à forte valeur ajoutée. La demande croissante du marché des huiles essentielles représente une grande opportunité pour le Burundi, qui pourrait ainsi devenir un centre de production, en concurrence notamment avec les principaux producteurs d'HE, la Chine et l'Indonésie. En outre, la production d'huiles essentielles étant par définition une activité à forte intensité de main-d'œuvre, son développement aura un impact considérable sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté dans les zones rurales comme cela se remarque déjà dans les zones de production de patchouli.

Compte tenu de tous ces avantages, le développement du secteur des huiles essentielles pourrait donc contribuer sensiblement à la diversification des exportations du Burundi. Le pays pourrait également faire de ce secteur une vraie niche commerciale en misant sur des produits à haute valeur ajoutée, telles que des huiles bio. Néanmoins, cette stratégie de diversification reste encore tributaire de la fragilité de l'environnement des affaires dont les améliorations sont en cours, en vue de créer un cadre incitatif pour les investisseurs locaux et étrangers. Le secteur de la filière de production des huiles essentielles étant encore à un stade primaire au Burundi, les besoins en assistance technique dans ce secteur ont été décrits comme élevés dans la matrice d'actions de l'EDIC 2012.

Ainsi, la mise en place d'une stratégie sectorielle, élaborée à partir d'une étude sur la chaîne de valeur de la production de la filière des huiles essentielles, est nécessaire, voire indispensable pour promouvoir les exportations, de manière efficiente. La production d'huiles essentielles étant encore marginale, l'appui des institutions impliquées dans la promotion des exportations, sera nécessaire et utile pour promouvoir ce secteur et identifier les marchés porteurs. Par ailleurs, la mise en œuvre de l'EDIC III doit faire reposer la filière de production d'huiles essentielles sur beaucoup d'acteurs économiques pour ne pas fragiliser son expansion. Il faudrait dans ce sens encourager les opérateurs qui se sont déjà lancés dans le secteur à faire partager leur savoir-faire et leur expertise avec d'autres entreprises locales, TANGA OIL notamment, qui souhaitent également investir dans ce secteur. Le secteur demande beaucoup d'investissements pour son expansion, le soutien des bailleurs des fonds à cet égard reste donc indispensable.

Il convient d'ajouter aussi que l'assistance technique dans ce secteur, encore en gestation et à fort potentiel, devrait se poursuivre et être soutenue. Le Cadre Intégré Renforcé (CIR) a un rôle essentiel à jouer pour financer un projet de la Catégorie II. L'Unité nationale de Mise en œuvre du Cadre Intégré aujourd'hui opérationnelle pourrait avoir un rôle positif dans la relance et le suivi du projet. Parallèlement, au niveau national, il faudrait impliquer les institutions de recherche agricole du Burundi dans le développement de meilleures greffes de limette plus résistantes aux maladies. De la même façon, au niveau international, la coopération Sud-Sud devrait être renouée pour un partage d'expérience et de savoir-faire, notamment avec les pays émergents tels que la Chine, l'Inde ou l'Indonésie, principaux producteurs de patchouli.

Enfin, le développement des exportations des huiles essentielles ne peut être possible qu'à travers un environnement économique qui soit propice aux affaires. Le secteur demande beaucoup d'investissements pour son expansion et le soutien des PTF à cet égard reste donc indispensable.

4.4. PROMOTION DES EXPORTATIONS DES PRODUITS DE SPECIALITE

4.4.1. Café de spécialité

La promotion et la diversification des exportations passent aussi par l'accroissement des produits d'exportation à forte valeur ajoutée pour les marchés de niche. Le café de spécialité, labellisé commerce équitable ou biologique, ou certifié BDI sont des produits à développer. Bien que le marché du café de spécialité soit relativement étroit par rapport au volume total du marché mondial du café, il connaît une croissance rapide et gagne en popularité auprès des consommateurs.

4.4.2. Autres produits de spécialité

D'autres produits de spécialité peuvent être promus pour augmenter la gamme des produits burundais pour l'exportation. La promotion commerciale de ces produits à l'extérieur est encore très limitée et surtout peu organisée alors que la potentialité est réelle. A l'OTB, la programme de promotion de différents types de thé thé infusé, thé orthodoxe, etc.) destinés aux consommateurs particuliers (clients chinois, indiens, arabes, etc.) est déjà inscrit dans les stratégies de commercialisation des produits théicoles burundais pour l'exportation.

4.4.3. Conclusion sur les produits d'exportation de spécialité

Pour accéder aux marchés des produits de spécialité, le Burundi doit relever le défi de la conformité aux normes de certification. Il faudra surpasser les principaux obstacles aux exportations comme des normes inadéquates, l'absence de systèmes fiables pour la traçabilité et la différenciation du produit, qui limite l'accès aux marchés spécialisés et le manque de stratégies de commercialisation pour la distribution du produit (individualisation d'entreprises de même production). Pour mettre en œuvre cette stratégie, il faut un ensemble d'actions compte tenu des objectifs à atteindre :

- Adapter les techniques de production des produits de spécialité tout au long de la filière (de la fourche à la fourchette) en appliquant les bonnes techniques de production, de récolte, de transformation, de conditionnement, de commercialisation. Il faudra les rendre opérationnelles, sur la base des résultats obtenus par la recherche, par un encadrement technique adéquat.
- Mettre en place un service d'appui-conseil spécialisé pour assurer la vulgarisation des techniques adaptées par les encadreurs.
- Appuyer la réalisation d'investissements collectifs comme les pistes d'évacuation des produits, des centres de conditionnement et de stockage, etc. qui aideraient les opérateurs à mettre sur le marché des produits de bonne qualité commerciale.
- Appuyer la promotion commerciale organisée au niveau national, dans la sous-région et au niveau international afin d'accroître les parts de marchés de niche des produits de spécialité en provenance du Burundi.
- Appuyer l'organisation des acteurs des filières (producteurs, exportateurs, transformateurs, fournisseurs d'intrants) qui se structureront en entités capables de défendre leurs intérêts et surtout d'œuvrer pour un développement durable.
- Mettre en place une structure efficace de contrôle de la qualité et de la normalisation des produits.

4.5. INTENSIFICATION DES EXPORTATIONS DE PRODUITS MINIERS A FORTE VALEUR AJOUTEE

4.5.1. Evolution du secteur minier au Burundi

Le sous-sol burundais possède un large éventail de minerais dont le nickel (6% des réserves mondiales), l'Etain, le Wolframite, le vanadium, le Coltan, le Tungstène, les terres rares, l'Or ainsi que les minéraux industriels dont le kaolin, les phosphates et les calcaires.

Le secteur minier burundais se compose d'un secteur minier artisanal de longue date et un secteur minier industriel en cours de développement. L'extraction artisanale des minerais se réalise à petite échelle et de manière artisanale caractérisée par son informalité, son archaïsme technique et ses pratiques frauduleuse. La production est difficile à estimer car les productions déclarées sont en deçà de la réalité car tous les sites ne sont pas répertoriés et la contrebande est importante.

Pour faire face à cette situation, le Gouvernement a entrepris, depuis 2013, des réformes profondes du secteur afin d'une part de mieux formaliser les exploitations Minières Artisanales ou à Petite Echelle et d'autre part de créer un cadre d'incitation à l'investissement pour lancer l'exploitation industrielle des substances minérales notamment celle des gisements de nickel. Cette réforme a attiré les investisseurs étrangers (Tableau 19).

Tableau 20 : Sociétés d'exploitation des minerais installées au Burundi

Compagnie	Minerai exploité	Type de contrat	Localisation	Echéance du contrat
Rainbow Mining Burundi (RMB)	Terres rares	Exploitation	Gakara (province Bujumbura)	Mars 2015
Chemical Vapour Metal Refining Corporation (CVMRC)	Nickel, Vanadium, etc.	Exploitation	Provinces de Gitega, Karuzi et Ruyigi	Novembre 2017
Tanganyika Mining Burundi	Or et minerais associés	Exploitation	Colline Gahoma, commune de Mabayi en province Cibitoke	Décembre 2017
Burundi Mining Metallurgy International	Nickel	Exploitation	Musongati (province Rutana)	Mai 2014
Ntega Holding Burundi	Colombo-tantalite et minerais associés	Exploitation	Provinces de Ngozi et Kirundo	Mai 2015, renouvelé août 2018
Morgan Mining	Uranium, Colombo-tantalite, Wolframite et Cassitérite	Exploitation	Inaruzuru en province de Bubanza	Mai 2015
African Mining Limited	Or et minerais associés	Exploitation	Muhwizi (province Muyinga)	Août 2018
Tantalum Mining Company (Taminco)	Coltan et Cassitérite	Exploitation	Kabarore en province de Kayanza	Mai 2017

Source: NDIKUMANA et MBONICUYE (2019⁷²).

Le pays a poursuivi la dynamique de réforme de son secteur minier. Ainsi, il a successivement fait (i) la révision du code minier⁷³, (ii) la promulgation d'un Règlement Minier⁷⁴ qui facilite la mise en œuvre du nouveau Code minier et (iii) la réforme du cadre institutionnel du secteur minier avec notamment la création en 2018 de l'Office Burundais des Mines et Carrières (OBM)⁷⁵.

Toutes ces réformes ont été alignées sur les orientations politiques et stratégiques de la Vision « Burundi 2025 », du Mémorandum de réformes Doing Business de la Banque mondiale ainsi que les recommandations du Cadre Stratégique de la Croissance et de la Lutte contre la Pauvreté (CSLP-2).Le Cadre Stratégique

⁷² NDIKUMANA et MBONICUYE (2019). ETUDE SUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES INTERNES ET LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES AU BURUNDI. Août 2019.

Pour se conformer au nouveau Code minier, une nouvelle structure a été mise en place par le Décret n° 100/112 du 24 Novembre 2015 portant réorganisation et fonctionnement des services du Ministère de l'Hydraulique, de l'Énergie et des Mines. En décembre 2018, un Office Burundais des Mines et Carrières a été créé par décret avec pour missions le contrôle et le suivi des activités géologiques, minières, de carrière et des hydrocarbures ainsi que l'appui à la collecte et au recouvrement des recettes issues du secteur minier.

Le Règlement Minier du Burundi est mis en place par le Décret n° 100/193 du 16 Juin 2015. Aux termes de l'article 135 du Code Minier, outre les dispositions spécifiques à l'environnement minier prévues dans ce code, les activités minières et de carrières sont soumises aux lois et règlements pertinents en vigueur. Par ailleurs, le code minier (art.7) indique que les gisements des substances minérales ou fossiles soumis au régime légal des Carrières ou des Mines constituent la propriété exclusive de l'État. Cette propriété relève de la souveraineté permanente de l'Etat sur ses ressources naturelles et, est inaliénable, imprescriptible et distincte de la propriété du sol.

⁷⁵ La mise en place de la Direction Générale de l'Office Burundais pour la protection de l'Environnement (OBPE), service technique responsable de la gestion quotidienne du secteur de l'Environnement.

de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté, Deuxième Génération (CSLPII), le secteur Minier doit constituer la base de l'économie burundaise à hauteur de 30% du PIB⁷⁶. Malheureusement, son apport dans la production nationale reste faible car il ne constitue que 1% du PIB, ne représentait que 1,71% du Budget Général de l'Etat exercice 2019/2020.

4.5.2. Mesures de renforcement du secteur minier au Burundi⁷⁷

a) Gouvernance et transparence dans la gestion des ressources minières au Burundi

La question de la gouvernance et de la transparence dans le secteur minier fait l'objet d'une préoccupation tant au niveau national, qu'au niveau régional et international. C'est ainsi que les Chefs d'Etats de la Région des Grands Lacs se sont penchés sur la question et ont arrêté une série d'outils pour accroître la transparence et lutter contre les exploitations illégales des minerais et ainsi accroître les recettes provenant des secteurs miniers des Etats membres.

Le Protocole⁷⁸, qui est l'expression de l'engagement des Chefs d'Etat pour la transparence et la coopération entre les Etats Membres de la CIRGL dans l'exploitation et le commerce des ressources naturelles, a les objectifs suivants :

- Promouvoir et renforcer dans chacun des Etats membres le développement des mécanismes efficaces pour prévenir, réprimer et éradiquer l'exploitation illégale des ressources naturelles,
- Intensifier et rendre plus dynamique la coopération entre les Etats membres en vue de rendre plus efficaces et durables les mesures de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles,
- Promouvoir l'harmonisation par les Etats membres des législations, politiques et procédures nationales de lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles.

b) Certification Régionale

Le mécanisme de certification régionale⁷⁹ repose sur 4 piliers :

- Le suivi de la chaîne d'approvisionnement du site d'exploitation au point d'exportation ;
- Le suivi régional du flux des minerais à travers une base de données régionale ;
- La vérification périodique de la production des minerais par les tierces parties ;
- L'auditeur indépendant de la chaîne des minerais.

Les étapes suivantes doivent être scrupuleusement respectées pour parvenir à un Certificat régional :

- Respecter les étapes de mise en œuvre du mécanisme ;
- Inspection des sites miniers ;
- Suivi de la chaine de possession (traçabilité);
- Certification des exportations des minerais;
- Renforcer le cadre institutionnel lié à la certification des minerais ;
- Mettre en place des services spécialisés dédiés à la mise en œuvre du mécanisme régional de certification.

⁷⁶ NDIKUMANA et MBONICUYE (2019). ETUDE SUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES INTERNES ET LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES AU BURUNDI. Août 2019.

⁷⁷ IFRI (2019). Mutation du secteur minier au Burundi. Du développement à la captation.

⁷⁸ Le protocole vient de la signature par les Chefs d'Etat de la CIRGL, à Nairobi le 15 décembre 2006, d'un Pacte sur la Sécurité, la Stabilité et le Développement dans la Région sur la lutte contre l'exploitation illégale des Ressources Naturelles.

⁷⁹ MBONICUYE D. Secteur minier du Burundi. Défis et opportunités, 2018

La bonne application des mesures de certification aura les retombées économiques suivantes :

- Une maîtrise et un accroissement de la valeur de la production des produits miniers, en quantité comme en valeur ainsi que la mesure de la valeur ajoutée créée à chaque maillon de la filière ;
- Une augmentation des taxes et redevances perçues par l'Etat et donc, de sa capacité pour ses interventions socio-économiques au profit de la population et particulièrement dans les lieux de production de ces minerais;
- Une augmentation des réserves des changes de la Banque Centrale et donc, de sa capacité à intervenir sur le marché des changes pour stabiliser la monnaie nationale et mettre à la disposition des importateurs les devises dont ils ont besoin dans leurs transactions ;
- L'amélioration du solde de la balance des paiements ainsi que des termes de l'échange entre le pays concerné et les pays où ces produits miniers sont exportés;
- La diminution de l'économie informelle et une formalisation de plus en plus accrue de l'exercice des activités minières avec toutes les retombées positives qui en découlent;
- La création des emplois directs et indirects résultant de la formalisation de ces activités et de l'attrait des investisseurs et autres intervenants attirés par les bénéfices découlant de l'exercice de ces activités grâce notamment à l'embellie des cours de ces produits sur le marché international.

c) Promotion de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE)

L'ITIE a pour rôle la transparence des payements et des revenus dans le secteur minier. Tous les payements versés par les entreprises au Gouvernement au titre des exploitations pétrolières, gazières et minières et toutes les recettes reçues par le Gouvernement sont publiés et diffusés régulièrement au grand public. L'ITIE renforce la crédibilité internationale de l'Etat et attirer des investisseurs étrangers. Le Burundi a déjà déclaré officiellement son intention d'adhésion, s'est engagé à travailler avec les sociétés minières et les organisations de la société civile et a par décret n°100/178 du 9 juin 2015 désigné le Champion National.

d) Loi Dodd -Frank80

Le secteur de 3Ts du Burundi a été affecté par la législation internationale et les exigences qui en résultent. En 2010, les Etats-Unis ont adopté la loi Dodd-Frank, qui est une loi sur la protection des consommateurs. Elle a été accompagnée par la Security and Exchange Commission (SEC). Celle-ci exige des sociétés cotées sur les marchés boursiers américains de divulguer la provenance des minerais nécessaires pour la fabrication des produits par ces sociétés.

Entrée en application en 2014, la section 1502 de la loi Dodd-Frank contribue à briser ce qui relie les violations des droits humains en Afrique centrale aux produits de consommation comme les Smartphones en exigeant des entreprises qu'elles fassent preuve de transparence quant à la chaîne d'approvisionnement de leurs matériaux. Smartphones, bijoux, industries aéronautique et aérospatiale, etc., nombreux sont les débouchés possibles pour des minerais tels que l'or, le tungstène, l'étain ou le tantale (extrait du Coltan).

e) Guide de l'OCDE sur la Diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque 81 .

Le Guide sur le devoir de diligence comprend cinq étapes qui sont décrites ci-après :

- Renforcer les compétences des entreprises en ce qui concerne le devoir de diligence, les systèmes internes de gestion et la tenue des registres de leur chaîne de responsabilité.
- Évaluer les risques des mines, des itinéraires de transport, des plateformes et points de négoce des

⁸⁰ IFRI (2019). Mutation du secteur minier au Burundi. Du développement à la captation.

⁸¹ IFRI (2019). Mutation du secteur minier au Burundi. Du développement à la captation

- minerais, ainsi que ceux que présente chacun de leurs fournisseurs de minerais ou de métaux.
- Sur la base de l'évaluation des risques, les mesures recommandées doivent être mises en œuvre. Ces mesures peuvent comprendre la cessation immédiate de toutes les activités, jusqu'à l'implémentation de mesures visant à limiter le risque et à mener à bien, au cours des six mois qui suivent l'évaluation, un plan d'action réussi.
- L'entreprise devrait participer à des programmes d'audits, tels que les audits iTSCi en tant que membres de l'iTSCi ou clients de membres de l'iTSCi, la Certification régionale de la CIRGL, ou encore les audits en conformité avec les exigences du « Programme pour des fonderies libres de tout conflit » (en anglais : Conflict-Free Smelter Programme).
- L'entreprise doit publier un rapport annuel décrivant chacune des étapes du devoir de diligence qui ont été entreprises, ainsi que de les publier sur son site internet.

f) iTSCi82

iTSCi est un Programme pour les chaînes d'approvisionnement en minéraux Responsables. Ce programme s'efforce d'éviter le financement des conflits, les violations des droits de l'homme ou d'autres risques tels que la corruption dans les chaînes d'approvisionnement en minéraux. Il se concentre actuellement sur le Burundi, la République démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda.

Le Projet de la chaîne d'approvisionnement iTSCi est rapidement devenu la norme acceptée par l'Industrie, afin de garantir l'accès au marché. En 2014, il couvrait la grande majorité des minéraux 3Ts produits et exportés depuis la Région des Grands Lacs.

iTSCi est une norme de traçabilité des minerais globale et un système de diligence raisonnable. La traçabilité des minerais sous iTSCi implique un processus d'étiquetage des minerais et la collecte de données en plusieurs étapes mis en œuvre par le Gouvernement du Burundi et conçu pour être entièrement absorbé dans les pratiques normales de gestion des services miniers. Les minéraux sont tracés et les données sont enregistrées au niveau de la coopérative, du comptoir, du fondeur et ainsi que le long de son itinéraire de transport.

4.5.3. Evolution de la production, de la commercialisation et de l'exportation des minerais au Burundi⁸³

a) Comptoirs d'achat et d'exportation de substances minérales⁸⁴

Au total 8 Comptoirs d'achat et d'exportation de l'or sont agréés à fin juin 2019.

Comptoirs d'or :

- ▶ Comptoir Or Export (OREX),
- Comptoir Ghaddir Qum,
- Comptoir Golden Gold,
- Comptoir Krysanthan Burundi;
- Comptoir Burundi Golden Company;
- Comptoir Burundi Gold Company;
- KSS Mininig Company;
- AVANISH SURL.

82 IFRI (2019). Mutation du secteur minier au Burundi. Du développement à la captation

83 NDIKUMANA et MBONICUYE, 2019

84 NDIKUMANA et MBONICUYE, 2019



Comptoirs de 3Ts et Galène agréés.

1. Au total 10 comptoirs de 3Ts sont agréés :

- Burundi Mineral Export (BME),
- SECOMIB
- ▶ Raw Minerals Ressources (RMR),
- Delly Lag's Import-Export;
- Afro Minerals Triangle.
- ▶ SB Trade and Mining Corporation
- Minerals Trading Company
- ▶ East Empire Mining Company
- ▶ HRMR Minerals
- DCMC

2. Comptoir de Galène (Plomb) est agréé :

- Shah Lucky Minerals Exports
- b) Exploitation artisanale des mines et des carrières

En 2020, les sociétés ou coopératives d'exploitation minière artisanale dans les provinces du Burundi sont :

- 12 sociétés dans la province de Ngozi ;
- 17 sociétés dans la province de Kirundo ;
- I I sociétés dans la province de Muyinga ;
- ▶ 14 sociétés dans la province de Cibitoke ;
- 5 sociétés dans la province de Kayanza ;
- 3 sociétés dans les provinces de Bubanza et Ruyigi.

Les sites exploités pour les mines et les carrières sont de 530, dont :

- ▶ 170 sites pour les Mines dont 47 sites pour l'or, 120 pour les 3Ts, 1 pour la galène, 1 pour l'améthyste et 1 pour la bauxite.
- > 360 sites pour les carrières.
- c) Evolution des exportations minières au Burundi

Le tableau 20 dresse le bilan des exportations minières du Burundi de 2011 à 2020.

Tableau 21 : Exportations officielles des métaux du Burundi 2011-2020

Années	Or (en kg)	Colombo-tantalite (en kg)	Wolframite (en kg)	Cassitérite (en kg)
2011	1515,321	158 783	505 115	51 982
2012	2 483,102	258 578	30 030	116112
2013	2 854,753	73 496	115 316	3 982
2014	649,163	48 932	105 594	63 354
2015	314,603	30 819	53 788	53 675
2016	412,599	122 875	43 857	16112
2017	952,752	271 998	294 505	21 040

Années	Or (en kg)	Colombo-tantalite (en kg)	Wolframite (en kg)	Cassitérite (en kg)
2018	1470,240	354 234	668 184	48 898
2019	2 182,145	212 502	455 400	36 020
2020	1 001,423	278 281	608 214	17 189
TOTAL	13 836,10	I 810 498	2 880 003	428 364

Source : Statistiques de l'Office Burundais des Recettes (OBR). Janvier, 2021.

La part des recettes minières par rapport au Budget global reste encore faible (2,38 %) du budget hors dons et (1,71%) dons compris en 2019/2020, mais potentiellement ces ressources peuvent enregistrer une progression significative si les efforts du gouvernement d'assainir la gestion du secteur se poursuivent à un rythme soutenu.

4.5.4. Actions à mener pour améliorer la performance du secteur minier au Burundi

Pour promouvoir le secteur minier dans le cadre d'un développement durable, le Burundi devrait veiller à l'application des normes internationales à travers les dispositions législatives et réglementaires (Politique minière, Code Minier du Burundi, Règlement Minier) incitatives et les institutions étatiques (OBM) sécurisantes pour assurer l'encadrement et le suivi de la filière.

L'Etat du Burundi devrait continuer à jouer le rôle de régulateur dans le secteur minier :

- Conformément à ses obligations, s'assurer de la clarté et de la cohérence des textes législatifs et réglementaires nationaux et les harmonise avec les textes d'orientation régionaux et internationaux.
- Veiller à ce que ces différents textes soient mis en œuvre avec des procédures administratives simples et rapides dans la transparence financière.
- Assurer l'accès à l'information et aux opportunités dans le secteur minier.
- Mettre en œuvre les instruments qui assurent l'accès continu de ses minerais au marché international.

Le principal défi qui se pose, est d'amener pleinement les artisans miniers vers le cadre légal et formel en instaurant un véritable climat d'assistance, de collaboration et de confiance.

Pour répondre à ce défi, un Projet de promotion des artisans miniers devrait être mis en place. Ce projet comporterait les volets suivants :

- Formation et renforcement des capacités des artisans miniers, des responsables des coopératives et des agents de l'OBM et l'OBR;
- Intégration des mines artisanales dans les stratégies de développement rural. Dans ce volet, des intrants seraient fournis aux mineurs artisanaux, pour les inciter à quitter l'informel pour entrer dans le formel (Pompes, Broyeurs, Thermex, Groupes électrogènes, explosifs, marteaux piqueurs, Foreuses, Fleurets, Exploseurs, Compresseurs, Spectromètre, etc.). Cependant, la disposition de la loi interdisant les coopératives de recourir à un équipement performant devrait être levée.
- > Sensibilisation des artisans miniers à entreprendre des AGR et création d'une Micro finance minière.

Les recommandations suivantes sont adressées au Gouvernement :

- Négocier avec les bailleurs de fonds la mise en place d'un projet de promotion des artisans miniers;
- Organiser via l'OBPE et l'OBM, des campagnes intenses de sensibilisation des orpailleurs et artisans miniers et responsables des sociétés sur les impacts de leur activité sur l'environnement, et des formations aux techniques d'exploitation et de traitement des minerais appropriées.
- Veiller au respect des lois et traités internationaux ratifiés par le Burundi sur la protection des aires protégées contre les activités minières extractives ;

- Prendre en compte des activités minières dans le processus d'aménagement du territoire ;
- Engager des négociations avec les responsables de l'ITRI, afin de réduire les délais de l'obtention d'adhésion à l'ITIE.
- Autoriser aux coopératives agréées de vendre leurs productions sur les marchés étrangers ;
- Doter le secteur des mines d'un laboratoire d'analyse chimique et de contrôle performant ;
- Revoir en baisse les taxes pour les carrières artisanales ; et
- Fixer un taux uniforme quant au pourcentage du montant d'actions gratuites cédées à l'Etat par les sociétés minières.

4.6. STRATEGIE INDUSTRIELLE DU BURUNDI, DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DES EXPORTATIONS DE PRODUITS MANUFACTURES

Pour booster le développement industriel à moyen et long terme, le Gouvernement compte s'appuyer sur les secteurs porteurs suivants : (i) l'agro-industrie, (ii) les manufactures comprenant l'industrie chimique et pharmaceutique (savons & détergents, pesticides, cosmétiques, fertilisants, médicaments), l'industrie du textile et de l'habillement, l'industrie d'assemblage, (iii) l'industrie minière, (iv) l'industrie hôtelière et touristique. Toutefois, ces secteurs ne peuvent être productifs que si le Burundi investit dans les infrastructures d'appui à la production et à la commercialisation (Énergie, Transport, TIC et ZES).

4.6.1. Le potentiel dans le secteur des transports

En focalisant l'attention sur quatre infrastructures de transport : routières, portuaires, aéronautiques et ferroviaires, il apparaît notamment que le Burundi présente des potentialités suivantes :

Dans le domaine du transport routier, le Burundi est connecté par trois principaux corridors aux ports internationaux de Mombasa et Dar-Es-Salaam respectivement au Kenya et en Tanzanie. Il s'agit du :

- 1. Corridor nord qui relie Bujumbura à Mombasa en passant par les villes de Nairobi au Kenya, Kampala en Ouganda et Kigali au Rwanda sur une distance d'environ 2.040 km;
- 2. Corridor central qui relie Bujumbura à Dar-Es-Salaam via Kobero sur une distance de 1.630 Km et
- 3. Corridor nord-sud qui connecte Bujumbura à la Tanzanie (Kigoma) en passant par la frontière de Mugina (Mabanda) au Burundi et Manyovu en Tanzanie.

Tableau 22 : Récapitulatif de liaisons routières reliant le Burundi à ces corridors.

Tronçon de	Tronçon à	Longueur (km)	Etat de la route	N° de la Route		
Gasenyi	Gashoho	68,379	Béton bitumineux	RN14		
Gashoho	Ngozi	40,357	Bicouche	RN14-RN6		
Ngozi	Kayanza	32	Bicouche	RN6		
Kanyaru Haut	Kayanza	22,105	Béton bitumineux	RNI		
Kayanza	Bugarama	59,169	Béton bitumineux	RNI		
Bugarama	Bujumbura	35,005	Béton bitumineux	RNI		
Bujumbura	Gatumba	23	Béton bitumineux	RN4		
Kanyaru bas	Ngozi	24,700	Laterites	RN15		
Ngozi	Gitega	80	Béton bitumineux	RN15		
Gitega	Bujumbura	102	Béton bitumineux	RN2		
Ruhwa	Nyamitanga	50,712	Béton bitumineux	RN5		
Nyamitanga	Gihanga	10,100	En cours	RN5		
Gihanga	Bujumbura	20	En cours	RN5		

Tronçon de	Tronçon à	Longueur (km)	Etat de la route	N° de la Route
Bujumbura	Nyanza-Lac	122	En cours	RN5
Nyanza-Lac	Mabanda	25	Béton bitumineux	RN5
Mabanda	Mugina	20	Béton bitumineux	RN5

Source: RIDEC, Volume NO 4, Février 2018.

La route Bujumbura - Nyamitanga (tronçon de 32 km) qui relie le Burundi et le Rwanda sur le Corridor Nord au Poste de Ruhwa à arrêt unique est réhabilitée. Le tronçon de la route Nyamitanga – Ruhwa est en bon état et fût la première route au Burundi répondant aux normes standards de l'EAC⁸⁵. Cette route dont le tronçon Mugina (frontière tanzanienne) – Nyanza-Lac est déjà construit, pourrait servir de route « témoin» pour le développement des infrastructures routières burundaises qui donnent ouverture aux différents corridors pour son désenclavement.

Le domaine de transport portuaire n'est pas encore bien organisé alors que le Lac Tanganyika et les ports qui l'entourent offrent un grand potentiel pour le développement de la sous-région à tous les niveaux et peuvent servir de pôle d'industrialisation :

- Le Lac Tanganyika est le lien entre le corridor Nord (à partir du Port de Mombasa), le Corridor Central (à partir du Port de Dar-Es-Salaam et Kigoma,) et le corridor Sud (à partir des Ports de Durban et Mpulungu);
- Les ports de Mpulungu (Zambie), de Kigoma (Tanzanie), de Kalemie (RDC) et de Bujumbura assurent la liaison entre les ports de l'Océan Indien et les Pays des Grands Lacs; et
- Le Port de Kisangani assure la liaison vers l'Océan Atlantique et l'Afrique Centrale.

Le domaine de transport aérien est à développer. Toutefois avec l'Aéroport international de Bujumbura qui se trouve tout près du port, le développement de ces deux infrastructures peut faire du Port de Bujumbura une plaque tournante du commerce de la sous-région. Toutefois, le port de Bujumbura est encore sous équipé et même les équipements existants sont très vétustes. De plus, la flotte actuellement en service dans le transport des marchandises sur le lac est vieille, d'où la nécessité de mettre en place un chantier naval en vue de la réhabilitation et le renouvellement de la flotte marchande sur le lac Tanganyika et renforcer du même coup l'option rail/lac qui est de loin la moins chère par rapport aux options actuellement utilisées.

Dans le domaine de l'aéronautique, quatre compagnies aériennes à savoir : Ethiopian Airlines, Brussels Airlines, Rwanda Air et Kenya Airways desservent Bujumbura. Ce secteur enregistre de faibles performances en raison de la faible modernisation des infrastructures et des équipements aéroportuaires compte tenu des exigences de l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile (OIAC), de l'inadaptation à l'environnement très concurrentiel qui prévaut dans le secteur et de la faible capacité des services responsables des activités liées au transport aérien.

Dans les perspectives, le Burundi prévoit l'extension et la modernisation de l'Aéroport international de Bujumbura pour assurer son entière conformité avec les normes et procédures de l'OIAC pour le transport international de passagers et de marchandises. Il y a également un projet de construction d'un Terminal Frigorifique à l'Aéroport International de Bujumbura dont une étude de faisabilité est disponible. Le Burundi pourrait ainsi attirer les grandes compagnies aériennes et sociétés de fret aérien international. L'accès accru aux services internationaux créerait des opportunités de développement du tourisme et du transport aérien de produits d'exportation vers les marchés extérieurs.

Il n'existe pas encore de réseau de chemin de fer au Burundi malgré son importance. Les études sont en cours avec les financements de la BAD pour le projet de chemin de fer Isaka-Keza-Gitega-Musongati. La

réhabilitation du chemin de fer Dar-Es-Salaam-Kigoma serait très bénéfique pour le Burundi et réduirait la distance parcourue jusqu'à l'Océan Indien.

Au niveau du corridor central, le Burundi bénéficiera d'un projet régional de construction deux tronçons de chemin de fer, un partant d'Uvinza en Tanzanie sur la ligne Dar-es-Salaam Kigoma jusqu'à Gitega - Musongati, l'autre rejoignant la ligne Dar-es-Salaam-Isaka-Musongati. Les études de faisabilité de ce projet sont déjà faites.

Les infrastructures et équipements ferroviaires restant les mieux indiqués pour l'acheminement des marchandises lourdes avec un coût relativement faible par rapport au transport routier, la principale contrainte reste le financement des investissements.

4.6.2. Le potentiel dans le secteur de l'énergie

Le potentiel du Burundi pour produire l'électricité nécessaire à son industrie est énorme et découle en premier lieu des ressources nationales hydroélectriques et solaires prouvées, et des ressources géothermiques et biologiques (biomasse) encore à explorer ou tester ; et en deuxième lieu des projets d'intégration régionale d'exploitation du potentiel des barrages hydroélectriques de la Rusizi, de Rusumo Falls , du barrage du millénaire de l'Ethiopie, du projet d'interconnexion régionale, sans oublier le cadre légal favorable aux investisseurs dans le secteur de l'énergie, etc. Le gisement solaire du Burundi est très intéressant car l'ensoleillement moyen reçu annuellement est proche de 2 000 kWh/m²/an⁸⁶.

4.6.3. Le potentiel dans le secteur de l'eau

Les potentialités hydriques du Burundi comprennent les ressources en eaux pluviales, de surface et souterraines.

Les ressources en eaux de surface comprennent l'ensemble des cours d'eau et des lacs du pays. En moyenne, les ressources intérieures disponibles sur le territoire national s'élèvent à 319 m3/s⁸⁷. Le débit des rivières frontalières provenant du drainage de la partie étrangère des bassins versants internationaux qui est de 336 m3/s constitue une « ressource frontalière » commune à exploiter en coopération avec les Etats voisins, tandis que le débit moyen des rivières quittant le Burundi s'élève à 655m3/sec⁸⁸.

Le Lac Tanganyika, constitue un réservoir immense d'eau douce d'un volume de 18.880 km3 et d'une superficie de 32.400 km2 dont 2.600 Km² de superficie burundaise, avec une période de renouvellement extrêmement longue, ce qui rend le lac vulnérable aux pollutions. Le lac Cohoha d'un volume de 0,53 km3 avec une superficie de la partie burundaise de 59 km2 constitue un réservoir peu profond. Le potentiel en eau inclut enfin le lac Rweru d'un volume de 0,37 km3, caractérisé par une faible profondeur de 5 m avec une superficie de la partie burundaise de 91 km2, est en communication hydraulique avec la rivière Kagera, tributaire du lac Victoria.

4.6.4. Le potentiel dans le secteur des TIC

Au Burundi, l'expansion du secteur des TIC est indispensable pour la promotion et la modernisation des services publics et privés afin de mieux intégrer son économie dans les systèmes économiques auxquels il appartient et dans l'économie mondiale.

Les TIC constituent un secteur transversal, générateur d'emplois et de revenus substantiels, qui sert de base pour structurer, dynamiser et promouvoir d'autres secteurs comme l'éducation, la santé, le commerce, l'administration publique, le transport, le tourisme, etc.

Opportunités dans le secteur des énergies renouvelables au Burundi Ministère de l'Energie et des Mines, Octobre 2012.

⁸⁷ Sources : Plan Directeur National de l'Eau, 1998.

⁸⁸ Idem

Les Communications Électroniques (CE), constituent un secteur à forts enjeux, dynamique et accélérateur de croissance. En effet, selon les études de la BM, une augmentation de 10% de la pénétration du mobile entraı̂ne une augmentation de 0,6% de la croissance du PIB. Aussi, les CE améliorent l'accès des populations et des entreprises à l'information. Les CE permettent aux marchés de gagner en efficacité et de tirer avantage des opportunités de création de valeur.

Actuellement, il s'observe des évolutions des applications chez les utilisateurs des téléphones portables. Les banques se sont délocalisées sur les téléphones mobiles. Des virements et des prêts de l'argent via la téléphonie mobile sont rendus possibles grâce à l'exploitation de l'E-commerce par les services des banques commerciales comme BANCOBU MCASH, IBBMCB BANK, FONECASH, KCB MOBI BANK, ECOCASH, B-WEB, B-PHONE, etc.

Au niveau institutionnel et légal⁸⁹, le Gouvernement du Burundi s'est fixé l'objectif de garantir l'accès universel des TIC pour accélérer la croissance économique et devenir un centre d'excellence et un pôle de référence régional dans le secteur des TIC à l'horizon 2025. Pour y arriver, il s'appuie sur :

- L'existence de deux entités publiques : ARCT (chargé de la promotion et de la régulation du secteur des TIC) et SETIC (chargé de coordonner et de suivre tous les projets et programmes visant la mise en œuvre de la politique nationale de développement des TIC) ;
- L'exécution du Projet d'Infrastructure de Communications (PIC) financé par la Banque Mondiale, un réseau de transport à fibre optique (Dorsale nationale) couvrant tout le territoire national a été installé. Il offre des capacités et des performances très élevées et plus fiables que les réseaux utilisant les autres technologies du secteur. Grâce à ce réseau, toutes les provinces du Burundi sont interconnectées à travers la Dorsale nationale à fibre optique qui s'étend sur une longueur de 1.254 km. L'un des objectifs du projet PIC est de doter Bujumbura et toutes les provinces l'accès à une bande passante à haut-débit fiable tout en réduisant les coûts.
- La mise en place de la dorsale nationale à fibre optique (aujourd'hui, les différents ministères accèdent à l'internet) par la société BBS.
- L'exécution d'un sous-projet dénommé COMGOV (système de Communication du Gouvernement) à travers lequel cinquante institutions publiques sont déjà connectées.

Toutes les compagnies de téléphonie mobile et la plupart des Fournisseurs d'Accès Internet sont connectés sur le réseau BBS ;

- La création d'un autre réseau métropolitain à fibre optique au niveau national par société VIETTEL (du Vietnam);
- L'existence du cadre institutionnel de gestion des Déchets des Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) existant au Burundi⁹⁰

Les Conventions internationales relatives à la gestion des DEEE qui ont été ratifiées par le Burundi notamment :

- La Convention de Bâle (1989) sur le contrôle des mouvements transfrontaliers des déchets dangereux et leur élimination écologiquement rationnelle;
- La Convention de Bamako (2001) sur l'interdiction d'importation des déchets dangereux et le contrôle des mouvements transfrontaliers en Afrique;
- La Convention de Rotterdam (2005) sur le consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international;
- L'Accord de Genève signé le 17 juin 2006 pour la transition vers le numérique.

⁸⁹ Décret N° 100/082 du 20 Juillet 2018 portant organisation et fonctionnement du Ministère de la jeunesse, des Postes et des Technologies de l'Information

⁹⁰ Le Décret-Loi N° 1/16 du 17 Mai 1982 portant Code de la Santé Publique, Article 43 ; le Décret-Loi N° 1/037 du 7 Juillet 1993 portant révision du Code du travail du Burundi, Article 146, et ; la Loi n° 1/01/010 du 30 Juin 2000 portant Code de l'Environnement, Articles 120 et 123.

4.6.5. Le potentiel dans le secteur des ZES

La position géographique du Burundi lui confère le caractère de plaque tournante des affaires entre le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest de l'Afrique.

La Zone Économique Spéciale (ZES) est un espace géographiquement délimité et aménagé pour faciliter les opérateurs en toutes sortes d'activités économiques. Elle est régie par une réglementation économique spécifique, différente du reste du pays, dans le but d'attirer des entreprises et investisseurs étrangers. Elle permet l'octroi des subventions à l'installation telles que l'instauration d'une prime à l'investissement, la fourniture de terrains et de locaux à prix réduit.

En date du 16 février 2017, un Décret portant création d'une Zone Économique Spéciale à Warubondo⁹¹, province Bujumbura, commune Mutimbuzi et une institution de gestion de cette zone a été signé. Ce projet revêt une importance économique pour le Burundi vue son emplacement stratégique qui le transforme en un centre de rayonnement dans la sous-région.

Il convient d'envisager des programmes de création de Zones Économiques Spéciales (zone industrielle, zone franche) dans les autres régions à fort potentiel de développement industriel et qui montrent un avantage comparatif évident.

4.6.6. Potentialités du secteur agricole et de l'agro-industrie

L'agriculture constitue la pierre angulaire de l'économie burundaise et dispose d'un grand potentiel de croissance. En effet, une agriculture modernisée offre un potentiel très important de création d'emplois et de richesses, et peut occuper un grand nombre de jeunes candidats à l'exode rural qui font actuellement ployer les villes.

Un choix judicieux d'investissements à forte intensité de main d'œuvre dans l'agriculture, qui va fournir les matières premières aux petites et moyennes industries de transformation et avec un appui des circuits de commercialisation, pourra créer des chaînes de valeurs vertueuses qui vont booster sensiblement la croissance et le développement à différents niveaux.

Les gains de productivité constitueront un atout essentiel de croissance. Les expériences des projets en cours ont montré qu'avec un bon encadrement technique et un minimum d'intégration de l'agriculture et de l'élevage, il était possible de doubler voire tripler les rendements de certaines cultures de base comme les tubercules, les céréales, les légumineuses et les oléagineux.

Les réformes en cours en matière de structuration et de privatisation des outils de production des filières traditionnelles (café, thé, coton), ainsi que les systèmes d'élevage en stabulation qui commencent à donner de bons résultats, devront permettre à ces produits et d'autres tels que le lait, le riz, le poisson ainsi que les fruits et légumes, de contribuer d'une manière plus significative au développement du secteur agricole.

Le Burundi a le potentiel pour devenir un acteur hautement concurrentiel sur les marchés de plus en plus lucratifs. En effet, il est doté d'une vaste diversité agro-écologique ouverte à une large gamme de produits d'horticulture variant selon l'altitude et offrant la possibilité d'une production continue tout au long de l'année pour garantir la matière première au secteur agro-industriel, et partant une régularité d'approvisionnement aux clients étrangers.

Une étude sur l'identification des niches d'exportation pour le Burundi, commanditée par le Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, avec le financement de Trade Mark East Africa, a relevé comme produits prioritaires présentés dans le Tableau no 20 suivant et dont le marché existe.

Décret no 100/29 du 16 février 2017 portant création d'une zone Économique Spéciale (ZES) à Warubondo et institution d'une autorité de gestion de cette zone.

Tableau 23 : Filières agricoles à potentiel exploitable

No	Filières traditionnelles	No	Filières nouvelles
1.	Café	1.	Stevia
2.	Thé	2.	Macadamia
3.	Riz	3.	Moringa
4.	Coton (industrie textile)	4.	Huiles essentielles (patchouli)
5.	Manioc	5.	Fleurs
6.	Palmier à huile	6.	Fruits et légumes
7.	Quinquina		
8.	Miel		
9.	Tabac		
10.	Sucre		
11.	Produits de l'aquaculture/pêche		
12.	Produits de l'élevage (lait, peaux et cuirs)		
13.	Banane		

Source: Rapport sur l'Identification de niches d'exportation pour le Burundi 2014.

D'après le Tableau no22 ci-dessus, il y a treize filières dites traditionnelles pour lesquelles le Burundi possède un avantage comparatif certain, et six filières dites nouvelles que des politiques adéquates d'encadrement et de crédit appuyées sur des infrastructures énergétiques et de transport de qualité pourraient transformer en chaînes de valeur compétitives et rentables. Les sous-produits de l'industrie sucrière comme la mélasse produite par la SOSUMO peuvent être transformés en d'autres produits de haute valeur ajoutée tel que le rhum.

Le Système d'intégration agro-sylvo-zootechnique (IASZ) concernerait environ 20% des bovins. Il est principalement localisé dans les zones rurales à plus forte pression foncière. Il constitue une progression des SE agropastoraux extensifs vers une plus grande intensification et une spécialisation de l'élevage pour la production laitière et le fumier. Avec 20% des effectifs bovins, ce SE assure 36% de la production nationale en lait et 13% de la production nationale de viande.

L'Elevage Intensif Laitier (EIL) qui a été introduit au Burundi est à un stade avancé du continuum d'intensification. Il part du système agropastoral extensif et aboutit aux unités laitières industrielles. Il est fondé sur l'élevage de races laitières à haut degré de croisement avec des races exotiques (7/8 à pur-sang Frisonne/Holstein [principalement]). Le nombre moyen d'animaux détenus par producteur est variable. Il est le plus généralement compris entre 5 et 15 têtes.

L'embouche bovine ou ré-élevage de taurillons. Ce Système d'Elevage (SE) est encore marginal et, par manque d'information, il n'a pas fait l'objet de modélisation. Il consiste à acquérir de jeunes taurillons (notamment au niveau des élevages intensifs) et à les engraisser sur une période de 6 mois avant de les revendre pour la boucherie. Les perspectives futures pour un développement plus soutenu de ce type de SE sont cependant favorables en raison de la forte probabilité de progression du déficit de l'offre nationale en viande par rapport à la demande et, par conséquent, de voir le prix de la viande également augmenter et devenir attractif aux investisseurs.

La pêche sur le Lac Tanganyika et la pisciculture. Le Lac Tanganyika représente 17 % de la surface en eau douce du monde et abrite une grande variété d'espèces de poissons. Il est également la plus longue étendue d'eau douce sur la planète (676 km). Le Lac est partagé entre quatre pays, à savoir la Tanzanie, la République Démocratique du Congo, le Burundi et la Zambie. Toutes les eaux du Lac (y compris les estuaires) sont exploitées par les pêcheurs. Des techniques spécifiques sont utilisées au large pour attraper quelques

espèces de grande valeur commerciale; ces captures représentent 90% de la prise totale dans le Lac. Plus de 300 espèces de poissons se développent dans les habitats côtiers et sont ciblés par les pêcheurs du littoral qui utilisent une large gamme d'engins de pêche. Actuellement, la valeur de la production de poissons pour l'ensemble du Lac est d'environ 180 millions de dollars par an (sur les rives).

Toutefois, si l'on permet aux petits poissons de grandir, et si d'autres moyens sont utilisés pour arrêter les prises de poissons de taille illégale, le rendement net pourrait atteindre jusqu'à 300 millions de dollars par an sur le site de débarquement. Cela équivaut à une production de l'ordre de 160.000 à 200.000 tonnes par an. Pour le moment, les débarquements annuels de poissons au Burundi sont estimés entre 10.000 et 11.000 tonnes ; en Zambie de 10.000 à 11.000 tonnes, en Tanzanie de 34.000 à 37.800 tonnes, et de 60.000 tonnes en RDC. Le total pour les quatre pays serait ainsi de 114.000 à 120.000 tonnes chaque année (Van der Knaap et. al., 2013).

Le Burundi a un réseau hydrographique dense et un régime hydrologique plutôt stable. Dans la plupart des régions du pays, il existe des cours d'eau permanents et de nombreux axes de drainage. A ce riche réseau hydrographique, s'ajoute des conditions géographiques et climatiques favorables à l'aquaculture dans certaines régions comme la plaine de l'Imbo à l'Ouest (altitude moyenne entre 800-1.000 m, une pluviométrie de 800 à 1.100 mm et une température moyenne supérieure à 23°C), les dépressions du Nord (Bugesera) et de l'Est (Kumoso) avec une altitude de 1.200 à 1.500 m, une pluviométrie de 1.000 à 1.200 mm et des températures moyennes de 20 à 23°C.

4.6.7. Potentialités du secteur manufacturier

Le secteur manufacturier est quasi inexistant comme facteur de développement économique du Burundi. L'économie nationale s'articule sur trois secteurs clés à savoir : l'agriculture, l'industrie et les services.

La croissance de la valeur ajoutée du secteur secondaire s'est améliorée, passant de -2,7% à 1,4%, en liaison avec les bonnes performances enregistrées par les industries (2,6 contre 0,8%). L'indice moyen pondéré de la production industrielle s'est accru de 2,4%, passant de 133,5 à 136,7 d'une année à l'autre.

L'augmentation de l'indice de la production industrielle est essentiellement liée à la hausse de la production des industries alimentaires (3,1 contre 3,0% en 2015).

Tableau 24 : Indice pondéré de la production industrielle

INDUSTRIE	INDUSTRIES ALIMENTAIRES DONT :			INDUSTRIES CHIMIQUES DONT :			AUTRES DONT :			INDICE PONDERE
Période	Boissons	Sucre	S/Total	Peinture	Savons	S/Total	Tubes PVC	Plaques en Fibro	S/ Total	
2012	74,1	22,8	115,1	2,3	4,6	10,2	0,3	0,0	0,3	125,6
2013	77,2	25,4	121,5	2,4	6,6	11,2	0,4	0,0	0,4	131,0
2014	80,2	21,2	116,4	2,6	7,8	14,1	0,4	0,0	0,4	130,9
2015	74,8	22,6	119,9	2,2	7,9	12,9	0,7	0,0	0,7	133,5
2016	75,5	23,5	123,6	2,3	8,2	12,6	0,5	0,0	0,6	136,7

Source: Rapport annuel BRB 2016

L'augmentation de la production des industries alimentaires a été principalement tirée par les boissons de la BRARUDI (+0,9%), le sucre (+3,7%) et les cigarettes (+10,1%).

Autrement dit, il est indispensable de redynamiser et diversifier le secteur manufacturier en développant d'autres produits comme, le matériel informatique, l'industrie du bois, l'industrie cosmétique et pharmacologique, les matériaux et autres biens de construction et d'équipement mobilier. En effet, le

PND Burundi 2018-2027 relève que les besoins en fabrication des matériaux pour la construction et la réhabilitation des infrastructures socio-économiques et d'utilité publiques sont énormes.

4.6.8. Potentialités du secteur de la construction et de l'industrie du bois

Le Burundi importe presqu' exclusivement les matériaux de construction et équipements mobiliers alors que son sous-sol regorge de minerais (voir section II.2.3 sur l'état des lieux du secteur minier). La transformation de cette matière première en produits semi-finis pour la construction et le mobilier constitue une opportunité.

Tableau no 25: Evolution des importations des biens destinés aux industries (valeur en millions de FBU)

Rubriques	Code HS	2013	2014	2015	2016
Sel ; soufre ; terres et pierres; plâtres; chaux et ciments	25	35.569	34.111	21.363	23.977
Minerais métallurgiques ; scories et cendres	26	3	15	-	16
Combustibles minéraux ; huiles minérales et produits de leur distillation ; matières bitumineuses ; cires minérales	27	223.791	245.358	183.623	166.829
Produits chimiques organiques	29	2.564	1.543	2.090	1.503
Produits pharmaceutiques	30	79.560	97.050	79.017	79.919
Extraits tannants ou tinctoriaux ; tanins et leurs dérivés ; pigments et autres matières colorantes ; peintures et vernis ; mastics ; encres	32	6.619	8.289	4.979	4.442
Matières albuminoïdes ; produits à base d'amidons ou de fécules modifiés ; colles ; enzymes	35	886	1.685	1.183	1.334
Bois ; charbon de bois et ouvrages en bois	44	4.424	4.402	2.184	1.479
Papiers et cartons ; ouvrages en pâte de cellulose ; en papier ou en carton	48	16.885	15.628	19.625	13.518
Textiles synthétiques et artificiels continus	51	35	20	9	14
Files métalliques	52	1 152	716	827	541
Textiles synthétiques et artificiels discontinus	56	429	252	184	223
Autres fibres textiles végétales ; fils de papier et tissus de fils de papier	57	820	246	355	152
Ouvrages en pierres ; plâtre ; ciment ; amiante ; mica et matières analogues	68	673	803	264	203
Produits céramiques	69	5.181	6.800	2.012	3.099
Fonte; fer et acier	73	19.086	26.635	15.596	16.244
Cuivre	74	224	681	102	32
Nickel	75	0	16	2	-
Aluminium	76	3.056	3.896	2.001	1.221
Plomb	78	48	7	10	-
Zinc	79	20	56	1.410	- 1
Etain	80	4	3	0	I
Autres métaux communs	81	4	-	-	-
Voitures automobiles ; Tracteurs ; cycles et autres véhicules terrestres	87	102.570	147.657	70.375	59.040
Meubles ; mobilier médico-chirurgical ; articles de literie et similaires	94	9.124	14.959	5.930	4.217
Matières à tailler et à mouler à l'état travaillé (y compris les ouvrages).	95	1.022	912	479	491

Source : Extrait de l'Annuaire statistique du Burundi ISTEEBU, 2016.

4.6.9. Potentialités du secteur des TIC et du matériel électroménager

Historiquement, le matériel informatique est divisé en trois grandes catégories : les macro-ordinateurs, les mini-ordinateurs un peu plus petits et les ordinateurs personnels ou micro-ordinateurs, lesquels sont devenus

des appareils familiers dans les foyers et les bureaux depuis le milieu des années 80. Cette dernière catégorie comprend maintenant les ordinateurs portatifs ou bloc-notes, faciles à transporter.

L'industrie met davantage l'accent sur le concept informatique « utilisateur-serveur ». En effet, tous les types d'ordinateurs possèdent des unités périphériques, telles que des imprimantes, des écrans, des unités de stockage de données externes et des modems servant à envoyer et à recevoir des données au moyen des lignes téléphoniques. Dans la fabrication d'un appareil informatique, les métaux prennent à eux seuls entre 20% et 50% de la composition d'un ordinateur. Il en contient une vingtaine de différents métaux tels que l'aluminium, l'antimoine, l'arsenic, baryum, béryllium, cadmium, chrome, cobalt, cuivre, gallium, or, fer, mercure, palladium, platine, argent, étain, zinc, etc. Dans la liste figurent l'étain utilisé pour les soudures sur les circuits imprimés ; le coltan est présent dans les condensateurs et le cobalt est un composant important des batteries. Le sous-sol du Burundi contient la plupart de ces minerais, ce qui lui accorde un avantage comparatif, si l'on parvient à transformer ces minerais en métaux purs qui constituent la matière première de l'industrie de ce secteur.

Le secteur de l'électronique domestique se diversifie de plus en plus et reprend à peu près tout ce qui relevait anciennement du simple électroménager. De nouveaux besoins apparaissent et plus particulièrement les équipements du ménage (lave-vaisselle, lave-linge, sèche-linge) ; le four à micro-ondes, la plaque halogène ou plaque chauffante, le four à cuisson ; le réfrigérateur - congélateur ; le petit électroménager - secteur de plus en plus diversifié, (aspirateurs, fers à repasser, mixeurs,).

La PND Burundi 2018-2027 appelle à « promouvoir le développement intégral du monde rural » et de faire du Burundi « une puissance régionale émergente à l'horizon 2025, portée par des sources de croissance diversifiées et durables, créatrices de valeurs ajoutées et d'emplois et assurant à chaque burundais, un accès adéquat aux services sociaux de base et à un logement décent ». Cette vision ne pourra se réaliser que si le Burundi commence à entreprendre dans la fabrication des équipements à usage domestique mais pouvant être mis sur le marché.

La fabrication de tous ces équipements est possible au Burundi d'autant plus que son sol dispose de minerais servant de matière première pour les principaux éléments qui constituent ces appareils. Les gammes d'usinage et les gammes d'assemblage sont les deux grandes familles de gammes de fabrication (en Anglais : manufacturing sequences ou task list). Les gammes d'assemblage sont les plus répandues.

Les opportunités pour l'assemblage se trouvent dans les secteurs suivants :

Les équipements d'installation électrique. Le marché des équipements électriques offre de réelles opportunités d'affaires. L'initiative de fabrication et d'assemblage d'équipement électrique tient compte de la dynamique des principaux débouchés tels que les réseaux d'électricité, le bâtiment, les travaux publics, l'industrie, et les transports. Les sous-secteurs d'assemblage dont le Burundi dispose d'avantage comparatif et de marché sont :

- Les pièces de rechange et les pièces détachées ;
- Le matériel et équipement électronique ;
- L'équipement ménager et électroménager ;
- Le textile, le cuir et l'habillement ;

Les équipements de production d'énergie solaire. Il est opportun d'améliorer la qualité du matériel et transférer la technologie de montage d'équipement de production de l'énergie solaire. Le centre agropastoral de Mutwenzi à Gitega apprend déjà la fabrication de petits modules de plaques photovoltaïques « low cost » aux jeunes de niveau moyen de formation professionnelle.

Les matières premières pour les composantes du système de l'énergie photovoltaïque existent au Burundi. Il s'agit du sable ou du silicium pour fabriquer les cellules capteurs qui constituent la plaque solaire. A la

plaque solaire s'ajoute le système de conduite (fils et gaines), le régulateur, la batterie, le convertisseur. Il faut également des appareils récepteurs de l'électricité générée (éclairage, appareil électronique, équipement de chauffage et cuisson, équipement de froid, pompe à eau, etc.)

Les équipements ménagers et électroménagers. Avec l'expansion des centres urbains et le développement de la classe moyenne, le besoin d'utilisation de l'électroménager se fait sentir. L'électroménager caractérise tous les appareils et outils utilisant l'électricité et destinés à assurer des besoins domestiques.

On distingue deux types d'électroménagers :

- Le petit électroménager qui touche les appareils de petite taille (préparations culinaires, hygiène et soins du corps, préparations du café, entretien des sols, repassage);
- Le gros électroménager concerne les appareils de grande taille (cuisinières, fours, lave-linge et lavevaisselle, réfrigérateur, congélateur, climatiseur, etc.).

Avec les potentialités minières disponibles et l'acquisition d'une technologie et d'un savoir-faire adéquats, l'assemblage de tels équipements peut être réalisé localement.

Les pièces de rechange des engins motorisés. Une pièce de rechange, ou pièce détachée, est une pièce destinée à remplacer celle défectueuse ou dégradée d'un bien en exploitation.

Les pièces de rechange sont nécessaires en réparation et en maintenance. L'industrie d'assemblage serait spécialisée dans la « réparabilité » : caractère d'un produit qui se répare aisément et de ce fait est moins susceptible de nécessiter un remplacement en cas de panne. La disponibilité des pièces de rechange est fonction du secteur. En principe, plus le produit est sophistiqué, comme une automobile, plus on est amené à gérer les pièces de rechange.

Les peaux et cuir. La fourrure sert à fabriquer divers vêtements de dessus, tels que manteaux, vestes, chapeaux, gants et bottes ; elle fournit également des ornements et des parures pour d'autres types d'habits. Le cuir est utilisé dans la confection et peut être employé pour la fabrication d'autres produits, y compris la sellerie d'automobile et les meubles. Il entre également dans la production d'une grande gamme d'articles tels que bracelets montres, porte-monnaie et bagages. L'industrie de la chaussure et l'artisanat du cuir sont d'autres utilisateurs traditionnels du cuir. Le secteur de l'industrie du cuir qui connaît la plus forte croissance est celui des garnitures de cuir. Les perspectives d'avenir de ce sous-secteur sont plutôt bonnes. Environ un tiers de la production mondiale de cuir de bovins de qualité supérieure est destiné à l'industrie automobile; en effet, la proportion d'automobiles équipées de selleries de cuir s'est notablement accrue. L'industrie d'assemblage du mobilier est aussi consommateur des produits du cuir.

Au Burundi, les matières premières pour l'industrie du cuir existent. Il s'agit des animaux à fourrure que ce soit les espèces sauvages : léopards, renards, ou des espèces d'élevage : bovins, équidés, porcins et caprins, mais également des espèces du milieu aquatique : le crocodile. Bien que la plupart des animaux à fourrure de luxe soient sauvages, la fourniture de la fourrure et des peaux proviendra certainement de l'élevage et du domptage des animaux sauvages.

Le textile et habillement. L'industrie du textile et l'habillement se caractérise par une production dispersée sur le plan géographique et des évolutions rapides déterminées par le marché, et elle offre des possibilités d'emploi à des millions de travailleurs, notamment à des jeunes femmes. Étant donné la diversité des matières premières du textile (fibres de coton, de sisal, laine, soie, fibre synthétique, etc.) et la main d'œuvre, le secteur dispose des atouts nécessaires pour contribuer largement au développement économique et social. Il suffit de développer le savoir-faire et la technologie pour la fabrication des tissus d'habillement, des sous-vêtements, des tapis, de l'habillage d'intérieur automobile, des bandes textiles lourdes tissées et non tissées nécessaires à la production de carton ondulé. Il serait également innovant d'introduire l'élevage du ver à soie dont les fibres seraient exportées en attendant la maîtrise de la technologie de fabrication de tissus en soie.

4.6.10. Potentialités de l'industrie chimique

Le Sous-secteur pharmaceutique. L'industrie pharmaceutique du Burundi peut profiter de la modification des règles de l'OMC en matière de propriété intellectuelle pour faciliter aux pays pauvres l'accès aux médicaments génériques essentiels. En effet, la déclaration de Doha sur l'Accord ADPIC et la santé publique (novembre 2001) est un texte officiel de l'OMC qui, pour la première fois, pose clairement que la protection de la santé publique prime sur la propriété industrielle. Cette déclaration réaffirme clairement le droit des Etats parties à l'Accord ADPIC d'accorder des licences obligatoires et d'en déterminer librement les motifs, le droit des Etats à définir des situations d'urgences nationales (épidémies comme le Sida, le Paludisme, la tuberculose, etc.) dans le domaine de la santé publique pour promouvoir l'accès aux médicaments essentiels. La mondialisation des principes actifs génériques : l'intensification à l'échelle mondiale qui débouche de plus en plus sur la création d'un espace intégré des échanges et des flux des Matières Premières à Usage Pharmaceutique (MPUP), a fortement réduit les prix et les coûts de l'industrie pharmaceutique. Le Burundi peut donc attirer l'investissement dans la délocalisation de la production des principes actifs pharmaceutiques et la production des médicaments essentiels.

Médicaments pharmaceutiques. Les extraits des plantes médicinales : Les plantes médicinales et leurs extraits constituent d'importants produits d'exportation. Avec le vieillissement des populations et la préférence grandissante des consommateurs pour les produits de santé naturels, les plantes médicinales burundaises représentent un marché de niche que le Burundi peut développer.

Le transfert de technologie : L'article 66.2 de l'Accord sur les ADPIC impose aux « pays développés » membres de l'OMC l'obligation légale suivante : « Les pays développés Membres offriront des incitations aux entreprises et institutions sur leur territoire afin de promouvoir et d'encourager le transfert de technologie vers les pays les moins avancés Membres pour leur permettre de se doter d'une base technologique solide et viable ».

Le Sous-secteur phytosanitaire (pesticides et engrais chimiques). L'industrie des fertilisants et des pesticides aura pour mission d'assurer aux agriculteurs l'accès aux divers intrants de fertilisation en organisant la recherche en matière de production des engrais organo -minéraux ; des semences et des plants plus productifs ainsi que l'accès aux services financiers ruraux.

Or, le Burundi dispose des ressources naturelles à exploiter notamment les roches calcaires, le kaolin, les phosphates, les tourbes, etc. Bien que l'implantation d'industries de production des fertilisants organominéraux ait commencée, ce secteur reste toujours dans le besoin d'améliorer la fertilité des sols pour augmenter la productivité agricole et les revenus des ménages ruraux. Des recherches sont nécessaires pour qu'on applique des engrais en fonction des différents sols. Avec le développement de l'agro-industrie, de nombreuses exploitations agricoles familiales auront un caractère de l'agriculture industrialisée c'est-à-dire qui entretient des rapports étroits avec l'« amont » et l'« aval » industriel, tout en restant d'essence familiale. D'autres exploitations seront envisagées effectivement considérées comme industrielles. Ainsi notre pays pourrait rétablir l'équilibre relatif entre la croissance démographique et celle de la production.

Le Sous-secteur des cosmétiques : La biodiversité du Burundi regorge de plantes tropicales qui peuvent être valorisées par extraction des huiles essentielles et des oléorésines à usage agro-alimentaire, pharmaceutique et cosmétique. Les marchés occidentaux sont demandeurs de produits naturels ou biologiques « bio » utilisés comme additifs dans l'agro-industrie et les secteurs connexes. Une demande importante existe également pour des extraits de végétaux à usage médical et cosmétique.

Les plantes aromatiques et médicinales sont exploitées pour les parties les plus diverses de leurs structures végétales : racines, feuilles, fleurs, graines et écorces. La récolte de ces matières premières naturelles peut se faire par simple cueillette des plantes sauvages ou de cultures parfois à l'échelle de grandes plantations.

La disponibilité des produits-extraits cosmétologiques permettra le développement de l'industrie locale de parfumerie (parfums, eaux de toilette, eaux de Cologne); de toilette (savons, gels de douche, déodorants, dentifrices); de produits capillaires (shampooings, gels, mousses coiffantes, coloration) ainsi que du cosmétique (maquillage, crèmes de soins, produits pour bébé, crèmes solaires, etc.).

A part l'industrie pharmaceutique et cosmétologique, l'écosystème du pays contient quelques plantes à épices qui peuvent contribuer au relèvement substantiel des revenus des ménages ruraux.

Le Sous-secteur de produits chimiques de base : Les produits chimiques organiques et minéraux de base jouent un rôle prépondérant dans la fabrication de divers produits industriels.

Les produits chimiques minéraux de base (ammoniac, chlore, acide sulfurique, acide nitrique, etc.) servent notamment dans la fabrication des engrais azotés impliqués en industrie organique multiples (parfums artificiels, industrie de fabrication d'autre produits chimiques).

Les produits chimiques organiques de base (acide acétique, et dérivés, benzine, naphtalène, etc.) constituent la matière première de plastique, résines, caoutchouc et fibres synthétiques. Ils servent également comme solvants et détergents utilisés comme composants d'autres produits. Ils sont utilisés aussi dans l'industrie des matières colorantes et pigments.

Le Sous-secteur de l'industrie des polymères synthétiques : Ce sous-secteur a une importance avérée dans le conditionnement et le transport des marchandises de diverses formes : liquides, gazeuses, visqueuses, farineuses, etc. Les polymères servent en effet à la fabrication des emballages en bouteilles, gobelets et citernes en plastique, etc.

4.6.11. Les potentialités du secteur minier

Le Burundi dispose d'un potentiel minier riche et varié dont une valorisation rationnelle permettrait de financer significativement la croissance économique et le développement social. Toutefois, tout le potentiel existant n'est pas encore évalué. Le Burundi a entrepris, sous la période coloniale, les premiers travaux de recherches géologiques et minières des substances minérales depuis les années 1930. Ces travaux de faible envergure portaient essentiellement sur l'exploitation de l'Or, la Cassitérite, le Colombo-tantalite et des Terres Rares (par les colons belges en 1941 et de 1948 à 1957). Les premières exploitations minières artisanales d'Or ont été ouvertes à Mabayi en 1933, celles de Cassitérite en 1934 à Murehe tandis que celles du Colombo-tantalite l'ont été depuis 1935.

Dès 1963, le Burundi a sollicité l'assistance des Nations Unies et des diverses coopérations bilatérales et multilatérales notamment celles de la Belgique, la France, la Roumanie, la République Fédérale Allemande (RFA) et la Communauté Economique Européenne (CEE) pour l'appuyer dans l'inventaire des ressources minérales du pays. Cette requête a abouti à la création d'un projet de recherche minière qui a démarré ses activités en 1969.

Les activités de ce projet étaient principalement basées sur les études photo-géologiques, la prospection géophysique, les prélèvements des échantillons géochimiques, les levés magnétiques et électromagnétiques, le forage et le creusement de tranchées, ce qui a conduit à la délimitation de nombreuses anomalies. Cette période marque le début de l'évaluation systématique du potentiel géologique et minier au Burundi. Ces recherches géologiques et minières menées de 1969 à 1986, appuyées par BGR, PNUD, BRGM, MRAC sous la supervision du Ministère en charge de la géologie et des mines du Burundi, ont abouti à la découverte d'indices de minéralisations diverses :

- (i) Des minéralisations métalliques : Nickel latéritique et sulfuré, éléments du Groupe de Platine (EGP), Terres Rares, Fer-Titane-Vanadium, Or, Cassitérite, Colombo-tantalite et Wolframite ;
- (ii) Des minéralisations non-métalliques : Phosphate, Carbonatite, Kaolin, Quartzite, Feldspath, Calcaire, etc.;

- (iii) Des hydrocarbures (indices de pétrole, gisements de Tourbe) et sources hydrothermales, etc.
- (iv) Certaines de ces minéralisations ont connu une évaluation détaillée : le nickel, les terres rares, l'or, le fer-titane-vanadium, les phosphates, les carbonatites, les kaolins, les calcaires, les tourbes, le quartzite et les feldspaths.

Tableau 26 : Tableau synthèse du potentiel minier du Burundi

Nom du minerai	Localisation	Réserves	Teneur	Observations
Nickel latéritique	Musongati-Rutana	180 MT	1,62% Ni	Permis d'exploitation en cours
	Nyabikere-Karuzi	46 MT	1,45% Ni	Permis de recherche en cours
	Waga-Gitega	35 MT	1,38% Ni	Permis de recherche en cours
Vanadium	Mukanda-Gitega	9,7 MT m. primaire	0,63% V	Permis de recherche en cours
		2,1 MT m. secondaire	0,8% V	
Or	Cimba/Mabayi	13629 kg d'Or; 15591 kg d'Ag ; 36000 Tonnes de Cu	5 g/t	Permis d'exploitation en cours
	Masaka à Butihinda	936 kg d'Or	2 g/t	Permis d'exploitation en cours
Terres Rares	Gakara/Bujumbura	256000T	58,36% TRO	Permis d'exploitation en cours
Phosphates	Matongo/Kayanza	270000T	14,9% P2O5	Etude de préfaisabilité disponible
Carbonatites	Matongo/Kayanza	9,44 MT	45,19% CaO	Etude de préfaisabilité disponible
Kaolin	Mvumvu/Kayanza	2,7 MT	-	Etude de préfaisabilité disponible
	Vyerwa/Ngozi	16,32 MT	-	Etude de préfaisabilité disponible
Quartzites	Mukinya/Ngozi	5,13 MT, réserves sur moins de 2 km2	-	Etude de préfaisabilité disponible
Felthpaths	Kanyaru-haut/Kayanza	0,73 MT sur un petit filon	-	Etude de préfaisabilité disponible
Tourbe	Nyamuswaga, Nduru- mu, Nyavyamo	56,3 MT	30% d'humidité	Les quantités économiquement exploitables
	Buyongwe	14 100 000 T	30% d'humidité	Etude de faisabilité disponible pour produire 15 MW
Calcaire	Kagisa/Busiga	100 000 T	45% de CaO	Etude de préfaisabilité disponible
	Cibitoke	2,2 MT	40,32% CaO avec 2,2% MgO	Etude de préfaisabilité disponible
Uranium	Musigati	-	-	A évaluer (Permis de recherche échu)

Source : Ministère de l'eau, l'énergie et les mines, Politique nationale des mines au Burundi, 2019.

La politique adoptée dans ce secteur a permis la mise en place d'un Code Minier, en 2013, pour attirer les investisseurs tant nationaux qu'étrangers. Des investisseurs potentiels ont déjà manifesté leur intérêt auprès des autorités du pays. Cependant, les questions énergétiques et de transport semblent être les principaux obstacles à leur engagement.

Actuellement, certains gisements de Nickel, de Terre Rares et d'Or sont couverts par des permis d'exploitation minière industrielle tandis que la recherche géologique et minière continue pour les autres indices de minéralisations.

Jusqu'aujourd'hui, les minerais d'Or, de la Cassitérite, de la Colombo-tantalite (Coltan) et de la Wolframite sont exploités artisanalement par des coopératives minières constituées conformément à la législation Burundaise, tandis que la tourbe et les terres rares sont exploitées industriellement.

A côté de ces exploitations minières, les produits de carrières de natures diverses (moellon, plaquettes, gravier, sable, argile, etc.) sont exploités artisanalement ou industriellement à travers tout le pays. L'exploitation artisanale de ces minerais est dictée par la quantité des réserves qui n'est pas encore connue bien que leur exploitation date de l'époque coloniale. Toutefois, ces exploitations artisanales offrent des opportunités d'emplois à une population majoritairement rurale et d'accroissement des revenus des ménages.

Bien que le Burundi compte une grande diversité de gisements de minerais, seuls l'Or, la Cassitérite « Tin », le Colombo tantalite « Tantale », la Wolframite « Tungstène » (3Ts) et les Terres rares sont les principaux minerais jusqu'aujourd'hui produits au Burundi. Vu le potentiel minier riche et varié, il ne fait aucun doute que ce secteur offre de bonnes perspectives de développement en termes d'industrialisation, de création de nouveaux emplois décents non agricoles et de croissance de l'économie. Par conséquent, la modernisation et le développement de ce secteur constituera une des grandes priorités du Gouvernement pour le moyen et long terme.

4.6.12. Les potentialités du secteur hôtelier et touristique

Le secteur du tourisme et des voyages présente l'un des « coefficients multiplicateurs » les plus élevés sur les sommes générées par ses activités. Un dollar de revenu hôtelier produit au total sept dollars, soit un coefficient supérieur à celui de n'importe quel autre secteur d'activité. Le World Travel &Tourism Council estime en outre que, pour tout dollar généré directement par l'activité hôtelière, 3,20 dollars supplémentaires sont produits de façon indirecte dans les services associés⁹².

Les atouts et potentialités existants dans le secteur du tourisme burundais sont : (i) le patrimoine culturel (matériel et immatériel) ; (ii) le patrimoine naturel ; (iii) la position géographique stratégique du Burundi ; (iv) l'existence de nombreux sites touristiques ; (v) la main d'œuvre bon marché ; (vi) le service varié de restauration succulente ; et (vii) la volonté politique de développement du secteur touristique⁹³.

L'hôtellerie et restauration. Aujourd'hui on peut constater que l'amélioration de l'environnement en faveur du développement de ce secteur, depuis l'année 2010, a fait que le Burundi ait connu un accroissement substantiel du nombre d'hôtels dans tout le pays allant de 87 hôtels en 2010 à plus de 516 hôtels en 2017, avec une capacité d'accueil de 7290 chambres contre 1568 chambres en 2010. Toutefois, ces établissements hôteliers ne sont pas encore classifiés selon les normes internationales.

L'activité MICE⁹⁴, de plus en plus dynamique grâce à l'amélioration de l'offre en salles de réunion, requiert l'entrée sur le marché d'établissements sous enseigne de qualité. La clientèle issue des équipages aériens, qui croît grâce au développement des vols croisés en Afrique et des vols internationaux long courrier.

Le tourisme gastronomique offre des spécialités culinaires locales et boissons (vins de banane, fromage, charcuteries, Impeke, Ikindi, umukeke, intete, ubuswage, indagala, etc.).

Le tourisme de loisir. Le Gouvernement du Burundi a reconnu l'importance potentielle du tourisme comme moteur économique qui peut lui permettre de remplir une série d'objectifs. A cette fin, il a défini les sites touristiques, les parcs, réserves naturelles, espaces naturelles sensibles, zones naturelles faunistiques et floristiques suivants : (i) l'aire protégée de la Kibira (40.000 ha) qui est un abri de chimpanzés, des babouins et des singes ; (ii) les lacs transfrontaliers et les lacs du nord comme les lacs Tanganyika, Rweru, Cohoha, Rwihinda où l'on observe les oiseaux migrateurs; (iii) le Parc National de la Ruvubu ; (iv) la Réserve naturelle de la Rusizi, refuge naturel des antilopes et des hippopotames qui y trouvent pâturage; la Réserve Naturelle de Bururi : une forêt humide en altitude comprenant environ 117 espèces d'oiseaux et 25 de mammifères ; la forêt naturelle de Vyanda où l'on peut observer des chimpanzés, les réserves naturelles de Kigwena, Rumonge et Mugara (v) le massif du Nyakazu-Nkoma ; (vi) les chutes et eaux thermales ; (vii) les grottes.

Les sites et monuments historiques : (i) les tombeaux royaux ; (ii) lieu de rencontre Livingstone & Stanley ; (iii) la source du Nil ; (iv) le cimetière des Allemands ; (v) lieu de signature du traité de Kiganda et beaucoup de paysages pittoresques.

Le développement de branches spécialisées, comme l'écotourisme, le tourisme de santé ou culturel,

- 92 Le développement hôtelier en Afrique, un formidable potentiel de rendement pour les investisseurs, luin 2018.
- 93 La mise en exploitation des ressources touristiques du Plan National de Développement 2018-2027 (PND Burundi 2018-2027) Page 15.
- 94 « Meetings », « Inventives », « Conférences » et « Exhibitions/Events ». Acronyme utilisé pour désigner l'activité hôtelière et touristique liée au monde de l'entreprise.



contribue à la création d'emplois à qualification élevée et diversifiée. L'écotourisme ici prôné est une forme de tourisme durable. Il ne se contente pas d'une approche de contemplation de la nature, mais implique également une participation active des populations locales et des touristes à des actions de sauvegarde et/ou d'éducation à la sauvegarde de la biodiversité.

Le tourisme culturel. Comme le patrimoine historique et protégé, le tourisme artistique ; les musées, les danses traditionnelles, les tambours de Gishora entraînent un accroissement des activités du secteur du Bâtiment et Travaux Publics (BTP), des transports, des services, de l'agro-industrie et de l'artisanat.

Le tourisme interrégional. Avec l'intégration du Burundi dans la région de l'EAC, les tours opérateurs travaillent en synergie pour organiser des randonnées inter-états, ce qui avantage le touriste et crée des bénéfices aux infrastructures touristiques.

4.7. CHAINES DE VALEURS INTERNATIONALES

La progression des Chaînes de Valeurs Mondiales (CVM) dans les échanges et l'investissement représente un enjeu pour les politiques publiques, aussi l'OCDE a-t-elle lancé une initiative visant à mesurer les Échanges en Valeur Ajoutée (ÉVA) afin d'offrir une image plus exacte de l'importance économique sous-jacente du commerce international.

Dans un monde de CVM, la politique commerciale d'une économie ne peut être exclusivement axée sur les obstacles aux échanges entre cette économie et ses partenaires commerciaux directs. Pour renforcer les exportations et améliorer les résultats économiques, il faut prendre en considération l'ensemble de la chaîne de valeur et les goulets d'étranglement existant en amont et en aval entre pays tiers.

Lorsque des pays en développement s'efforcent d'entrer dans les CVM ou d'y participer, des pressions peuvent s'exercer en faveur d'une progression le long de la chaîne de valeur, vers des activités à plus forte valeur ajoutée. Or, les fruits d'une participation aux CVM peuvent être récoltés à n'importe quel maillon de la chaîne de valeur : ce qui compte pour une économie, c'est de renforcer les activités qui constituent ses points forts. Autrement dit, les pays qui deviennent efficients au stade de l'assemblage ou de la production peuvent, en devenant des fournisseurs compétitifs au niveau mondial pour ces activités, créer une valeur totale plus importante qu'ils ne le pourront en réalisant des activités à plus haute valeur ajoutée pour lesquelles ils sont moins compétitifs. En dernière analyse, ce qui importe véritablement, c'est la valeur totale que peuvent créer les activités économiques considérées au sein de la chaîne de valeur.

Par conséquent, les pouvoirs publics devraient se focaliser sur la valeur totale que créent les entreprises, et non sur la part de la valeur ajoutée qui est créée localement. Au Viêt Nam, par exemple, la part de la valeur ajoutée locale dans les exportations a reculé de 64 % à 53 % entre 2005 et 2016, mais dans le même temps, le total des exportations de valeur ajoutée locale a été multiplié par 495. Le pays a donc globalement accru ses gains et ses exportations.



CHAP.V

EFFORTS
D'ELIMINATION
DES BARRIERES
NON-TARIFAIRES

5.1. ETAT DES LIEUX DES BARRIERES NON-TARIFAIRES QUI FRAPPENT LES EXPORTATIONS DU BURUNDI SUR LES DIFFERENTS MARCHES (EAC, UE, AUTRES)

Au Burundi, le Comité en charge du suivi des mécanismes d'élimination des Barrières Non Tarifaires (BNT) a été mis en place par le texte légal N ° 0016 du 17/10/2017 du Deuxième Vice- Président de la République en remplacement de l'ordonnance No. 25 of 16/12/2011. Le comité national est en fonction et travaille à la satisfaction des opérateurs économiques nationaux et sous régionaux dans le sens que depuis 2017, 38 BNT ont été déjà identifiées et 8 d'entre elles ont été déjà éliminées et les 30 restantes sont en voie d'être éliminées. Néanmoins, il existe différents types de BNT notamment :

- Les BNT relevant des mesures politiques et sécuritaires
- Les BNT relevant de mesures techniques
- Les BNT relevant de mesures économiques et fiscales

Compte tenu des conventions conclues dans le cadre de l'EAC, tous ces types de BNT n'ont pas de raisons d'être. Cependant, les BNT issues des mesures politiques et sécuritaires entre le Burundi et le Rwanda par exemple depuis la crise de 2015 n'auront d'autres solutions que le dialogue politique entre ces pays voisins en vue du retour à la normale et de la réouverture des frontières communes. Aussi, la persistance de certaines BNT d'ordre techniques liées au respect des standards de contrôle de la qualité des produits, nécessitent un alignement du BBN aux standards de qualité de ses homologues des pays de l'EAC, ce qui exigera beaucoup d'investissements en équipements, la formation et la certification de ses laboratoires d'analyse et de contrôle. De plus, le manque de financement des services du BBN et du contrôle sanitaire et phytosanitaire (SPS) constitue également une importante source de BNT.

5.2. TRAIN DE MESURES POUR L'ELIMINATION PROGRESSIVE DES BARRIERES NON-TARIFAIRES

Au Burundi, le Comité en charge du suivi des mécanismes d'élimination des BNT a été mis en place par N $^{\circ}$ 0016 du 17/10/2017 du Deuxième Vice- Président de la République en remplacement de l'ordonnance No.



25 of 16/12/2011. Le comité national est en fonction et travaille à la satisfaction des opérateurs économiques nationaux et sous-régionaux dans le sens que depuis 2017, 38 BNT ont été déjà identifiées et 8 d'entre elles ont été déjà éliminées et les 30 restantes sont en voie d'être éliminées.

Toutes les barrières non tarifaires rencontrées par les commerçants transfrontaliers qui les vivent au quotidien sur les 3 frontières de Kobero, Mugina et Gatumba sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 27 : Barrières non tarifaires rencontrées par les commerçants transfrontaliers sur les 3 frontières de Kobero, Mugina et Gatumba

Fron- tières	#	Description de la BNT	Secteur qui l'impose	Secteurs affectés	Mécanismes d'élimination	Recommandations	Observations
	I	Non ratification de l'accord du Régime commercial simplifié (RECOS) entre le Burundi et la RDC	Ministère du Commerce	Petits commerçants transfrontaliers	Le secteur privé continuera de plaider pour la ratification du RECOS dont le proces- sus est en cours au Ministère du commerce	Débuter le processus de ra- tification le plus tôt possible	
	2	L'absence des services du BBN et SPS à la frontière de Gatumba	Burundi	Commerce transfrontalier	Les ministères concernés vont installer les services manquants	Déployer les services man- quants de BBN et SPS au poste frontière de Gatumba	
	3	Visa d'une semaine délivré en RDC alors qu'au Burundi le visa octroyé est de 3 mois	RDC	Commerçants transfrontaliers burundais	Entreprendre des discussions bilatérales entre le Burundi et la RDC pour lever cette barrière	Octroyer des visas de 3 mois par la RDC	
GATUMBA	4	Charge de 2000 Bif pour un nouveau document de voyage (à payer si c'est le premier voyage en RDC)	Polices du Burundi et de la RDC	Petits commerçants transfrontaliers	Entreprendre des discus- sions bilatérales entre le Burundi et la RDC pour lever cette barrière	Refuser de donner les 2000 Bif	
QA GA	5	Carte jaune de vaccination toujours demandé alors que l'OMS l'a supprimé	Services sanitaires du Burundi et de la RDC	Petits commerçants transfrontaliers	Entreprendre des discus- sions bilatérales pour lever cette barrière et respecter la recommandation de l'OMS		
	6	Frais additionnels chargés par la police et l'armée des deux côtés de la frontière (Même cas à Mugina) 10000 Bif	Police et armée du Bu- rundi et de la RDC à cette frontière	Petits commerçants transfrontaliers	Entreprendre des discus- sions bilatérales entre le Burundi et la RDC pour lever cette barrière	Refuser de donner les 10000 Bif	
	7	À certaines barrières du côté de la RDC, on doit donner quelque chose	RDC	Petits commerçants transfrontaliers	Entreprendre des discus- sions bilatérales entre le Burundi et la RDC pour lever cette barrière	Fournir une preuve au comi- té national pour commencer le processus d'élimination de cette barrière	
KOBERO	8	Manque d'équipements labo du BBN au poste frontière de Kobero, ce qui cause une perte de temps de deux jours pour le retour des échantillons envoyés à Bujumbura	Ministère du Commerce	Commerce transfrontalier	Le ministère du Commerce cherchera un budget pour équiper le labo frontalier de BBN	Équiper le labo de BBN à la frontière de Kobero	
KO	9	Blocage administratif et mau- vaises conditions de travail de BBN, SPS et OBR	Gouver- nement du Burundi	Commerçants transfrontaliers	Construire des bureaux suffisants et les équiper de la plateforme de déclaration unique	Le Gouvernement du Burun- di doit trouver une solution et accélérer le processus de déclaration électronique unique	Si les marchandises sont de bonne qualité, le camion doit être libéré en at- tendant les résultats de l'analyse labo

Fron- tières	#	Description de la BNT	Secteur qui l'impose	Secteurs affectés	Mécanismes d'élimination	Recommandations	Observations
	10	Bureaux de changes qui dérogent à la réglementation en vigueur	Bureaux de change	Commerçants transfrontaliers	Entreprendre des discus- sions avec les bureaux de change pour qu'ils respectent la réglementation en vigueur	Le Gouvernement du Burun- di doit réguler la variation du taux de change	
	П	Lenteur des services de douanes (dédouanement & agents OBR)	Services de douanes	Commerçants transfrontaliers	Sensibiliser les agences de dédouanement et les ser- vices de l'OBR d'accélérer leurs services	Accélérer les services de dédouanement et de l'OBR	
	12	Les agences de dédouane- ment signalent de faux frais de douane	Agences de dédouane- ment	Commerçants transfrontaliers	Continuer la formation des agents de dédouanement pour éliminer cette barrière	Mettre à niveau les agences de dédouanement pour effectuer le retour standard	
KOBERO	13	Non-respect des heures de service des agents de l'OBR (ouvre à partir de 8h00 au lieu de 7h00)	Agents de l'OBR	Commerçants transfrontaliers	Les gestionnaires de l'OBR recommandent aux agents de l'OBR de respecter les heures de service	Autoriser les camions de rester dans le parking du poste frontière si le processus de dédouanement fini tard ; Les agents OBR travaillent 24h par jour Fournir un parking de repos aux chauffeurs de camions dans le pays	La perte s'affiche à tous les niveaux (chauffeurs, proprié- taires de camions)
	14	Staff insuffisant des inspecteurs SPS	Inspection SPS	Commerçants transfrontaliers	Affecter du personnel supplémentaire à la frontière de Kobero	Entreprendre le processus d'accroissement du staff au poste frontière de Kobero	Le comité national fera le suivi puisque la recommandation a été déjà trans- mise aux services concernés
	15	Manque de moyens de transport pour le staff SPS	MINEAGRIE	Commerçants transfrontaliers	Fournir les moyens de transport au staff SPS	Acheter les moyens de transport au staff SPS le plus tôt possible	Le comité national fera le suivi puisque la recommandation a été déjà trans- mise aux services concernés
	16	Espace de parking insuffisant	Gouver- nement du Burundi	Commerçants transfrontaliers	Agrandir l'espace de parking à la frontière de Kobero	Le Gouvernement à travers le Ministère des travaux public doit rendre disponible un espace de parking suffisant	
	17	Interruption (panne) de la connexion internet	OBR	Commerçants transfrontaliers	Améliorer la connexion in- ternet Affecter un technicien informatique	Entreprendre le processus d'accroissement de la capacité internet au poste frontière de Kobero	
	18	Manque de connaissances de certains documents requis pour le commerce transfrontalier	Ministère du Commerce	Commerçants transfrontaliers	Renforcer les connaissances des commerçants transfron- taliers en documents requis	Organiser des séances de sensibilisation des commer- çants transfrontaliers	
	19	Faible communication entre inspecteurs SPS et agents OBR	Gouver- nement du Burundi	Commerçants transfrontaliers	Mettre en place les procédures de respect des différentes étapes ; Organiser un atelier de sensibilisation à la commu- nication	Organiser un atelier de sensibilisation à la communication le plus tôt possible	

Fron- tières	#	Description de la BNT	Secteur qui l'impose	Secteurs affectés	Mécanismes d'élimination	Recommandations	Observations
	20	Visa de six jours octroyé par la Tanzanie alors que le Burundi accorde un visa de 3 mois	Tanzanie	Commerçants transfrontaliers burundais	Entreprendre des discus- sions bilatérales entre le Burundi et la Tanzanie pour éliminer cette barrière	Octroyer un visa de trois mois par la Tanzanie	
	21	Carte internationale de vaccination ou carte jaune toujours requis alors que l'OMS l'a supprimé	Services de santé du Burundi et de la Tanzanie	Commerçants transfrontaliers	Entreprendre des discus- sions bilatérales pour lever cette barrière et respecter la recommandation de l'OMS	Fournir une preuve au comi- té national pour commencer le processus d'élimination de cette barrière	
	22	Manque des outils de travail au poste de Mugina (bureaux, ordinateurs, eau et connexion électrique)	Gouver- nement du Burundi	Staff affecté au poste-fron- tière et Commerçants transfrontaliers	Construire des bureaux et équiper le poste frontière avec des ordinateurs, de l'eau et l'électricité	Le Gouvernement à travers le Ministère des travaux public doit Construire des bureaux et équiper le poste frontière en ordinateurs, eau et électricité	Il y a un problème de contrôle des importations et exportations à la frontière de Mugina.
	23	Absence et lenteur des services de BBN et SPS au poste frontière de Mugina	Gouver- nement du Burundi	Commerce transfrontalier	Les ministères concernés vont affecter du personnel manquant et sensibiliser le personnel existant pour l'amélioration des services	Déployer des inspecteurs de BBN et SPS au poste frontière de Mugina	
	24	Interdiction du commerce transfrontalier entre la Tanzanie et Mugina, excepté certains produits alimen- taires (riz, maïs, manioc) de la Tanzanie	Gouver- nement de Tanzanie	Commerce transfrontalier	Entreprendre des discus- sions bilatérales entre le Burundi et la Tanzanie pour éliminer cette barrière	Permettre l'échange de tous les produits	
₹	25	Corruption de certains agents au poste frontière	Certains agents au poste fron- tière	Petits commerçants transfrontaliers	Organiser un atelier de sensibilisation des agents en poste à Mugina	Fournir une preuve au comi- té national pour commencer le processus d'élimination de cette barrière Refuser de payer	
MUGINA	26	La PAFE fait le travail de l'OBR en bloquant les com- merçants transfrontaliers	PAFE	Petits commerçants transfrontaliers	Sensibiliser les agents de la PAFE sur l'objet de leur mission	Fournir une preuve au comi- té national pour commencer le processus d'élimination de cette barrière	
	27	Routes en très mauvais état	Gouverne- ments du Burundi et de la Tanzanie	Commerçants transfrontaliers	Entreprendre des discus- sions bilatérales entre le Burundi et la Tanzanie pour améliorer la qualité des routes	Les Gouvernements à travers leurs Ministères des travaux public doivent rendre disponible des bonnes routes	
	28	Manque de moyens de transport pour le staff SPS	MINEAGRIE	Commerçants transfrontaliers	Fournir les moyens de transport au staff SPS	Acheter les moyens de transport au staff SPS le plus tôt possible	Le comité national fera le suivi puisque la recommandation a été déjà trans- mise aux services concernés
	29	Staff insuffisant de BBN (une seule personne pour plus que cinq entrées (Mugina, Kabonga, Nyanza-lac,)	BBN	Commerçants transfrontaliers	Affecter un personnel ad- ditionnel au poste frontière de Mugina	Entreprendre le processus de combler le personnel manquant au poste de Mugina	
	30	BBN ne travaille pas les weekends, raison pour laquelle les échantillons sont récupérés la semaine suivante	BBN	Commerçants transfrontaliers	Organiser BBN pour travail- ler aussi les weekends	Entreprendre le processus pour que BBN travaille les weekends	

Fron- tières	#	Description de la BNT	Secteur qui l'impose	Secteurs affectés	Mécanismes d'élimination	Recommandations	Observations
	31	La Banque BCB n'est pas disponible à Mugina, les commerçants transfron- taliers doivent aller à Makamba pour payer le coût de l'analyse et revenir	BCB	Commerçants transfrontaliers	Rendre disponible l'agence BCB au poste frontière de Mugina	Entreprendre le processus de construction de l'agence BCB à Mugina	
	32	Le taux chargé par les échangeurs est supérieur au taux fixé par la banque centrale	BRB	Commerçants transfrontaliers	Réduire les coûts de tran- sactions	Mettre en place un système de paiement international	La BRB a déjà enta- mé ce processus
	33	Pas de laboratoire d'analyse de la qualité à la frontière	Ministère du Commerce	Commerçants transfrontaliers	Rendre disponible le laboratoire de contrôle de la qualité	Le Gouvernement à travers le Ministère des travaux public doit rendre disponible le laboratoire de contrôle de la qualité à Mugina	
₹	34	Depuis que le contrat SGS a expiré, certains produits sont envoyés à d'autres laboratoires	Ministère du Commerce	Commerçants transfrontaliers	Continuer à effectuer les analyses qui étaient faites par SGS	Renouveler le contrat de SGS ou renforcer les capaci- tés de BBN	
MUGINA	35	Certains produits comme les jus et les produits laitiers ne sont pas exportés en Tanzanie parce qu'ils ne sont pas certifiés par BBN	Gouver- nement de Tanzanie	Commerçants transfrontaliers	Certifier tous les produits fabriqués au Burundi	Les commerçants transfron- taliers doivent entreprendre le processus de certification des produits par BBN	
	36	Ignorance de l'importance du cachet BBN par certains commerçants transfron- taliers	Ministère du Commerce	Commerçants transfrontaliers	Améliorer les connaissances des Commerçants transfron- taliers de l'importance du cachet de BBN	Organiser des sessions de sensibilisation des Commer- çants transfrontaliers	
	37	Paiement des frais de par- king si les camions tombent en panne sur le territoire tanzanien	Police tanza- nienne	Commerçants transfrontaliers	Entreprendre des discus- sions bilatérales entre le Burundi et la Tanzanie pour lever cette barrière	Réviser cette loi si une preuve est fournie au comité national	Se rassurer si ce ne sont pas des amendes de mauvais stationnement qui se payent même au Burundi
	38	Émission d'un certificat SPS non reconnu internationa- lement au poste frontière de Mugina (le certificat international SPS est émis uniquement à Bujumbura)	Ministère du Commerce	Commerçants transfrontaliers	Émettre le certificat interna- tional SPS au poste frontière de Mugina	Donner la permission d'émettre le certificat international SPSS au poste de Mugina pour faciliter les exportateurs	
FRONTIERES	39	L'autorité Tanzanienne de certification des aliments et médicaments (TFDA) exige que les produits fabriqués au Burundi soient retestés par son organisme de normalisation	Tanzanie	Burundi	Le comité national du Burundi va entrer en contact avec le comité national de la Tanzanie pour essayer de lever cette barrière	Démarrer les discussions avec le comité national tanzanien	
TOUTES LES FRONTIERES	40	Double imposition ou im- pôts non réglementés dans Makamba et les communes de Bururi comme Mugamba et Matana où quelques produits sont aussi chargés au niveau communal	Gouver- nement du Burundi	Commerçants transfrontaliers	Centraliser les impôts, Multiplier les ateliers et les réunions entre les contri- buables et les collecteurs d'impôts	Organiser des sessions de sensibilisation sur les obliga- tions fiscales aux différents niveaux	

5.3. DIALOGUE SECTEUR PUBLIC- SECTEUR PRIVE

Au Burundi, le dialogue entre les secteurs publics et privés reste très limité comme déjà souligné dans les rapports précédents de l'EDIC (2004, 2012). Les défaillances se remarquent par l'insuffisance des consultations préalables avec le secteur privé sur des prises de décisions concernant des affaires qui ont un impact sur le secteur privé et le climat des affaires en général. Les opérateurs économiques peuvent ne pas avoir suffisamment d'informations sur les réformes en cours ou sur de nouvelles réglementations sur lesquelles ils pourraient tirer des bénéfices s'ils avaient une information parfaite.

Pourtant un cadre de dialogue et de concertation entre les secteurs public et privé a été mis en place en Juin 2008⁹⁶. Conformément aux bonnes pratiques internationales, le Cadre de Dialogue et de Concertation pour un Partenariat du Secteur Public et du Secteur Privé a été doté des organes avec une représentation paritaire entre le secteur public et le secteur privé à savoir : une Assemblée Générale présidée par le Deuxième Vice-Président de la République. Le cadre jouissait d'une indépendance administrative et été doté de Groupes Techniques et d'un Secrétariat Permanent. Ses activités ont démarré en 2011.

Le cadre ainsi mis en place a été actif jusqu'en décembre 2019. Durant cette période, il nous a été rapporté⁹⁷ qu'il faisait preuve d'une certaine indépendance d'actions et qu'il avait instauré un climat de confiance entre les administrations publiques et les acteurs privés. A partir la crise socio-politique, ledit cadre a travaillé au ralenti.

Le cadre de concertation public-privé souffre actuellement de problèmes institutionnels et financiers qui handicapent son fonctionnement effectif. Sur le plan institutionnel, la récente réorganisation du Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme datée Novembre 202098 met le Cadre de dialogue et concertation sous la tutelle dudit Ministère. Ce qui est contraire à l'esprit qui avait guidé à sa création surtout du point de vue de son indépendance administrative. Bien plus, selon le texte qui créée le cadre, son Assemblée Générale est présidée par le Deuxième Vice-Président de la République. Le texte devrait être revu pour s'ajuster à la nouvelle constitution de la République du Burundi qui a instauré à la place l'institution de Premier Ministre qui vraisemblablement pourrait assurer la présidence de l'Assemblée Générale du Cadre de dialogue et de concertation. L'autre contrainte majeure au bon fonctionnement est l'insuffisance de moyens financiers adéquats lui permettant d'exécuter son programme de travail et maintenir sa visibilité car notamment son site web n'a pas pu continuer à fonctionner par manque de ressources financières.

De l'analyse qui précède, nous aimerions formuler les recommandations suivantes: (i) Redynamiser la plateforme de dialogue et de concertation entre le secteur public et le secteur privé par la nomination du président de l'Assemblée Générale qui était statutairement à une autorité de haut niveau, (ii) Réajuster le cadre institutionnel qui faisait dudit cadre une plateforme dotée d'une indépendance administrative et (iii) Doter la plateforme des moyens financiers et humains lui permettant d'accomplir sa mission.

⁹⁸ République du Burundi, Cabinet du Président, Décret N° 100/094 du 09 Novembre 2020 portant réorganisation du Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme



⁹⁶ République du Burundi, Cabinet du Président, Décret N° 100/106 du 17 Juin 2008 portant création du Cadre de Dialogue et de Concertation pour un Partenariat Secteur Public et Secteur Privé

⁹⁷ Résultat des entretiens réalisé avec un Cadre d'appui du Cadre de Dialogue et de Concertation pour un Partenariat du Secteur Public et du Secteur Privé du Burundi



CHAP.VI

RENFORCEMENT DE LA FACILITATION DU COMMERCE ET DE LA LOGISTIQUE

6.1. IDENTIFICATION DES DOMAINES DE LA FACILITATION DE COMMERCE REPERTORIES PAR L'EDIC I ET II

L'EDIC de 2004 proposait cinq mesures relatives à la facilitation du commerce :

- i. La préparation d'un plan d'action sur les questions communes de transport au niveau régional avec les pays voisins ;
- ii. L'élaboration d'un programme d'action sur les tarifs douaniers et l'évaluation en douane ;
- iii. La mise en œuvre d'un programme de réforme des douanes pour se conformer aux obligations internationales ;
- iv. La finalisation d'un accord sur la facilitation du commerce, en consultation avec les bailleurs de fonds et ;
- v. La facilitation de l'échange de données numériques entre les organismes impliqués dans la facilitation du commerce.

Il est clair que les interventions prioritaires dans la première matrice d'action concernaient principalement les douanes et la gestion des frontières. Depuis lors, des progrès significatifs ont été accomplis dans la mise en œuvre de la Matrice en ce qui concerne la facilitation du commerce. Parmi les réalisations notables :

- Un plan d'action pour la facilitation des échanges a été préparé, faisant une distinction claire entre
 ce que le Burundi peut faire seul et ce qu'il doit aborder en collaboration avec ses voisins, en
 particulier aux ports de Dar es-Salaam et de Mombasa-Mpulungu. La coopération s'est concentrée,
 en particulier, sur l'amélioration des corridors routiers et la création de postes frontières uniques.
 Les questions de transit et de circulation des marchandises sont désormais traitées dans le cadre de
 l'intégration régionale au sein de l'EAC et du COMESA. De plus, le Burundi participe à un projet
 pilote régional sur la garantie de caution en douane;
- Un système informatique a été conçu pour l'échange de données, y compris le partage des données entre les douanes burundaises et les autorités des pays voisins, en particulier la Tanzanie;

- Un programme est mis en œuvre pour harmoniser les services de recettes douanières et assurer une collecte unique au port d'entrée ;
- L'Office Burundais des Recettes (OBR) a été créé en 2009 comme institution publique autonome pour collecter toutes les recettes gouvernementales ;
- La réforme de l'évaluation en douane est poursuivie au sein de l'EAC qui, depuis 2004, a adopté le système de valeur en douane fondé sur l'Accord de l'OMC pour la mise en œuvre de l'article VII du GATT de 1994. En novembre 2010, le Secrétariat de l'EAC a élaboré un manuel sur l'évaluation en douane pour permettre aux pays de suivre les mêmes procédures. Le Burundi utilise maintenant le manuel de l'EAC.

Au-delà des douanes et de la gestion des frontières, plusieurs autres composantes de la facilitation des échanges et de la logistique sont également importantes. Une faiblesse dans une dimension de la logistique peut neutraliser les avantages attendus d'autres interventions potentiellement utiles, ce qui semble avoir été le cas pour le Burundi. Un outil précieux pour mesurer la performance de la logistique d'un pays est l'indice de performance logistique (Logistics Performance Index - LPI), publié par la Banque mondiale. Les dernières données LPI publiées en 2017, montrent que la performance logistique du Burundi demeure la plus basse comparativement aux pays les moins avancés (PMA).

Le LPI est un bon point de départ pour explorer où et comment le Burundi pourrait améliorer sa performance logistique, afin de soutenir sa compétitivité commerciale.

De toute évidence, les pays ont plus de contrôle sur les trois premières dimensions du LPI à travers les décisions qu'ils prennent sur les investissements dans les infrastructures, les douanes et les systèmes de gestion des frontières, et la réglementation des services de logistique, tandis que les trois autres dimensions reflètent plus la qualité du système qui en résulte. Les pays enclavés comme le Burundi, qui dépendent de prestataires de services externes, peuvent aussi n'avoir que peu de contrôle sur la qualité de ces services. Néanmoins, un pays est dans une meilleure position pour coopérer avec ses voisins côtiers s'il dispose d'une stratégie claire d'amélioration de sa logistique.

Tableau 28 : Performance commerciale du Burundi (2017-2018)

Export Data	2017	2018	%
Total trade (US\$ million)	905.5	937.7	7.5
Intra EAC total trade (US\$ million)	162.6	150.6	-7.1
Intra EAC trade (% of total trade)	?	15.5	?
Domestic export (US\$ million)	144.6	165.5	14.5
Re-export (US\$ million)	4.9	14.7	8.1
Total exports (US\$ million)	149.5	180.2	20.5
Intra EAC total exports (US\$ million)	11.5	16.6	43.6
Export to EU (% of total exports)	?	?	?
Intra EAC exports (% of total exports)	11.5	16.6	43.6
Burundi trade balance (US\$ million)	606.5	613.3	1.1

Source : Rapport conjoint sur les performances des corridors nord et central, octobre 2020

La facilitation des échanges et de la logistique au Burundi comporte deux caractéristiques principales qui ont un impact sur les coûts et sont importantes pour l'identification des options d'amélioration possibles. Ce sont: a) la taille des expéditions, tant au niveau national qu'international, et b) l'équilibre entre les volumes des importations et des exportations.

6.2. CAPACITES DE LA LOGISTIQUE INTERNE DE BASE

Les capacités de la logistique interne de base du Burundi sont composées comme suit : (i) le transport routier; (ii) les douanes et la gestion des frontières ; les déclarants en douanes et les agents transitaires ; ainsi que (iv) les arrangements institutionnels pour la connectivité régionale.

6.2.1. Le transport routier par camion

Du côté du Burundi, la flotte routière est composée d'environ 500 camions tandis que du côté tanzanien, elle est estimée à 5000 camions. De ce fait, plus de 85 % des livraisons entre Dar es-Salaam et Bujumbura sont gérés par des camions non burundais. Ceci pose certains risques pour le Burundi, les principaux étant que les camions peuvent ne pas être disponibles quand ils sont requis et que les coûts sont beaucoup plus élevés que dans d'autres pays de la région. Ce qui fait que le Burundi fait face aux coûts logistiques les plus élevés d'Afrique de l'Est.

Le transport reste déséquilibré en faveur des importations, et de nombreux trajets de retour se font à vide. Les transporteurs routiers tanzaniens ont une association active, la Tanzanian Truck Owners Association (TATOA), qui représente leurs intérêts au port et traite avec les organismes gouvernementaux au sujet des règlements affectant leurs opérations. Les transitaires sont représentés par des associations nationales et régionales. Ces associations seront des acteurs importants pour développer de meilleures mesures de facilitation du transport dans le corridor. Le tableau suivant illustre l'évolution des coûts par conteneur et par km en USD sur les principales destinations desservies par le port de Dar-es-Salaam.

4,00 3,50 3.00 2,50 Tarif par conteneur par Km en USD 2,00 1,50 1,00 0,50 0.00 Dar - Kigali Dar - Buiumbura Dar - Kampala Dar - Bukavu Dar - Goma (1,495 KM) (1,640 KM) (1,780 KM) (1,769 KM) (1,635 KM) 2.81 3.56 3.61 **2013** 2.68 3.09 2014 2.61 2 62 3.09 3 56 336 ■ 2015 2.54 2.44 2.92 3.5 3.36 2016 211 222 2.05 3 26 296 2.63 2017 1.82 1.82 2.04 2.85 2018 2.01 1.91 2.71 201 2 63 2019 194 1 89 1.83 2.77 2.57

Figure 17: Evolution des coûts par conteneur et par km en USD sur les principales destinations desservies par le port de Dar-es-Salaam de 2013 à 2019.

Source: Rapport conjoint sur les performances des corridors nord et central, octobre 2020.

De manière générale, les opérateurs tanzaniens ont en général des frais d'exploitation inférieurs dans leurs activités de transport. En conséquence, ces derniers ont un avantage comparatif sur le Corridor Central. Il y a aussi des différences dans les limites de charge par essieu entre les deux pays, mais celles-ci sont prises en compte à la suite de l'adoption récente des limites de l'EAC.

Le Burundi pourrait tirer profit d'un secteur domestique de services de camionnage plus solide. Dans le passé, le Gouvernement du Burundi a essayé d'encourager le développement de la participation locale dans le transport international par camion, en autorisant le paiement des frais de transport en monnaie locale. Une industrie domestique de camionnage international pourrait être un moyen d'accroître la flexibilité et la sécurité du transit. Le Burundi pourrait ainsi promouvoir cette industrie en donnant des incitations spécifiques, telles qu'une franchise de taxe à l'importation de poids lourds.

6.2.2. Les douanes et la gestion des frontières

Les douanes et la gestion des frontières sont l'un des domaines où le Burundi a enregistré le plus de progrès dans la facilitation du commerce. Créé en juillet 2009 comme agence de recouvrement des recettes, l'Office Burundais des Recettes (OBR) est responsable de l'enregistrement, de la vérification et de la collecte de tous droits et taxes sur les flux d'importation et d'exportation.

Depuis son introduction, l'OBR a fait de nombreux et importants progrès pour la facilitation des échanges, notamment :

- L'amélioration du régime de gestion du transit, en particulier au poste-frontière de Kobero;
- L'exonération de TVA sur les produits après réception du certificat d'origine de l'EAC;
- L'harmonisation et la définition des règles de l'évaluation en douane, des règles d'origine, et adoption de méthodes fondées sur l'analyse des risques pour remplacer les contrôles physiques systématiques et mettre fin aux délais qu'ils engendraient;
- La préparation pour l'introduction du partage des données avec d'autres administrations douanières aux postes frontières d'importance, notamment Kobero;
- L'introduction de procédures de dédouanement simplifiées pour certaines marchandises, comme les produits pétroliers, au poste frontière de Kobero;
- L'enregistrement obligatoire des déclarants en douane dans une association professionnelle et la disparition progressive de bureaux trop petits pour être économiquement viables.

En outre, l'OBR a également contribué à l'introduction des poste frontières uniques pour les opérations avec la Tanzanie à Kabanga/Kobero, avec le Rwanda et la RDC (poste Gasenyi/ Nemba, poste Ruhwa), des études sont également achevées pour le poste Gatumba entre le Burundi et la RDC et une demande de financement pour le poste Mugina/Manyovu entre la Burundi et la Tanzanie au Sud, suit son cours.

Ces réformes et changements ont donné lieu à :

- Une augmentation significative des recettes douanières ;
- Les entreprises de camionnage et les transitaires de fret bénéficient de procédures de dédouanement plus rapides à Kobero et d'une délivrance plus rapide des formulaires T1 pour le trafic dédouané à Bujumbura, où le temps moyen de dédouanement a été réduit à 1 ou 2 jours. Le déchargement de produits pétroliers directement dans les réservoirs est maintenant possible sans passage des camions à travers le parc de stationnement, comme c'était le cas avant ;
- Un traitement amélioré de l'exemption de déclaration d'importation et une réduction des délais pour les cas relevant d'une réglementation uniforme et bien définie (par exemple, effets personnels, médicaments, colis diplomatiques, produits agricoles), de 3 semaines à 2 jours.

Bien que de nombreux progrès aient été accomplis, il est évident que des améliorations supplémentaires sont nécessaires, notamment la mise à jour de la plateforme SYDONIA utilisé par l'OBR et les différents BNT inventoriées dans la liste des barrières à éliminer.

6.2.3. Les déclarants en douanes et agents transitaires

L'autre secteur de services logistiques où les opérateurs burundais ne jouent qu'un rôle marginal ou local est celui des services de dédouanement et de transit. Néanmoins, les agents de dédouanement et transitaires forment une communauté indispensable dans le commerce international. Ils sont ceux qui relient les différentes composantes des chaînes d'approvisionnement internationales, y compris les compagnies maritimes, les opérateurs portuaires, les agences aux frontières, les services de transport routier et ferroviaires, et les expéditeurs. L'organisation et l'efficacité des services de dédouanement et de transit sont essentielles à la performance globale du système logistique d'un pays.

La région Afrique de l'Est a une industrie bien établie et importante de dédouanement et de transit. Sans surprise, les plus grands nombres d'agents enregistrés se trouvent au Kenya et en Tanzanie, suivis par l'Ouganda. Il y en a largement moins au Rwanda et au Burundi en raison de la taille de leurs marchés, actuellement on estime le nombre d'agents enregistrés au Burundi à environ 80. Dans le cas du Burundi, seules quelques entreprises internationales sont actives sur le marché local, telles Kuehne & Nagel et SDV, et la majorité des entreprises ont tendance à être de taille modeste. Pour cette raison, les entreprises burundaises, même les plus grandes, travaillent habituellement en liaison avec leurs homologues des pays voisins, en particulier de Tanzanie.

En fin de compte, les services de dédouanement et de transit au Burundi sont dans une position semblable à celle d'autres services logistiques, tels que le transport par camion, en ce sens qu'ils ont à collaborer et à s'appuyer sur les prestataires de services dans les principaux pays de transit, en particulier en Tanzanie. Les perspectives pour améliorer les performances, réduire les coûts et accroître la fiabilité dépendent donc dans une large mesure de la performance des services fournis dans les pays côtiers et de transit.

6.2.4. Arrangements institutionnels pour la connectivité régionale

Tout au long de la chaîne de transport, les barrières non tarifaires sont nombreuses. Pour un pays enclavé comme le Burundi, pour lequel 95 % des opérations de transport, de transbordement et de transit se déroulent en dehors du territoire national, la suppression des obstacles non tarifaires exige une coopération internationale optimale. Une telle coopération pourrait aider à identifier les BNT, fournir un forum de discussion et la résolution des obstacles identifiés en place.

L'Afrique de l'Est dispose de mécanismes bien établis pour la coopération régionale et l'intégration. Pour les pays enclavés comme le Burundi, la coopération régionale est indispensable pour la facilitation du commerce et de la performance améliorée de la logistique. L'augmentation de la connectivité régionale et internationale exige des institutions appropriées. Par exemple, le Corridor Central a été opérationnel comme voie de transit pour le Burundi depuis le début du XXe siècle, et des arrangements institutionnels spécifiques ont été convenus dans les années 1920 pour que le trafic vers les pays enclavés traverse Dar es-Salaam et Kigoma, par le biais de concessions accordées sous la tutelle belge. Des accords plus modernes ont été passés depuis, mais avec des objectifs similaires de fourniture d'accès à la mer pour le Burundi, les autres pays et régions enclavés des Grands Lacs.

Avoir des arrangements institutionnels adéquats en place pour faciliter l'élaboration conjointe de politiques est primordial pour un pays comme le Burundi. La participation active dans le développement des deux principaux corridors de commerce qui lui permettent de se connecter aux marchés d'outre-mer est particulièrement importante. À cet égard, le Burundi est membre de deux institutions régionales qui essentielles, l'Autorité de Coordination du Transport de du Transit du Corridor Nord et l'Agence de Facilitation du Transport de Transit du Corridor Central.

Le Corridor Nord dispose d'un cadre institutionnel bien établi. La nécessité de faciliter le transit inter-Etat et le commerce en Afrique de l'Est a mené le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda à négocier et signer l'Accord de transit du Corridor Nord (NCTA en anglais) en 1985. Plus tard, en mai 1987, la République démocratique

du Congo a également adhéré au NCTA, devenant ainsi le cinquième Etat contractant. Le NCTA couvre les questions de transit le long du corridor entre le port de Mombasa et chacun des autres pays. Il a été négocié pour atteindre les objectifs suivants, entre autres :

- Promouvoir l'utilisation du Corridor Nord pour le transport terrestre de marchandises entre les pays respectifs et la mer ;
- L'octroi aux pays membres d'un droit de transit en vue de faciliter la circulation des marchandises à travers leurs territoires respectifs ; et
- Prendre des mesures pour accélérer le mouvement du trafic et éviter les retards inutiles dans la circulation des marchandises ; minimiser l'évitement des droits de douane et des taxes ; simplifier et harmoniser les documents et procédures relatives à la circulation des marchandises en transit.

Afin d'atteindre ces objectifs, une institution régionale appelée Autorité de Coordination du Transit de Transport sur le Corridor Nord (NCTTCA en anglais) a été créée. Au fil des ans, la NCTTCA a joué un rôle dans la facilitation du fonctionnement du Corridor Nord, en donnant une tribune aux pays enclavés comme le Burundi pour influer sur le développement et les performances du corridor. Elle a joué un rôle actif dans l'amélioration des infrastructures sur le couloir, la facilitation du commerce et l'harmonisation des réglementations et de leur mise en œuvre. On peut mentionner notamment :

- La simplification des procédures de dédouanement ;
- La réduction significative du nombre de documents nationaux et de copies auquel le transport en transit le long du corridor était préalablement soumis ;
- La mise en place du document de Déclaration Douanière COMESA (CD-COM) destiné à remplacer les documents nationaux pour le dédouanement ;
- La mobilisation de financements pour la réhabilitation des grands axes routiers le long du corridor ; et
- Le renforcement de la coopération entre ses états membres sur les questions concernant le transport en transit.

Le Burundi contribue à 10 % du budget de la NCTTCA, via un prélèvement sur toutes les marchandises transitant par le port de Mombasa. Bien que n'étant pas parfait, l'usage d'un prélèvement au tonnage a amélioré le financement durable pour la NCTTCA; ceci se révèle comme un modèle que les autres corridors à travers l'Afrique subsaharienne tentent de reproduire. Récemment en 2007, la NCTTCA a été mise à jour et a élargi son champ d'application pour les autres pays du corridor appelés à collaborer à la transformation du Corridor Nord en un corridor de développement économique.

Le Corridor central est l'un des plus récents en Afrique subsaharienne. Jusque récemment, les questions de facilitation du commerce le long du Corridor Central étaient traitées par des accords bilatéraux, principalement entre la Tanzanie et les pays enclavés à l'ouest. Ceci a été remplacé en 2006 par un accord multilatéral, qui a conduit à la création de l'Agence de Facilitation du Transport de Transit du Corridor Central (CCTTFA). L'accord a été signé entre les gouvernements de Tanzanie, de l'Ouganda, du Rwanda, du Burundi et de la RDC, et la CCTTFA est régie par un conseil composé de deux représentants de chaque pays, l'un représentant le Gouvernement et l'autre le secteur privé.

Le cadre institutionnel du Corridor Central est largement inspiré par l'expérience du Corridor Nord. Toutefois, il y a une plus grande implication du secteur privé, une dimension seulement en cours d'introduction dans le cas du Corridor Nord. Les organes directeurs sont un conseil ministériel inter-Etats, un conseil d'administration et un comité consultatif des parties prenantes, soutenu par un secrétariat permanent. En plus du Comité consultatif des parties prenantes, un groupe des Représentants des Parties Prenantes, groupe plus restreint (STAREP) fournit un apport continu dans le fonctionnement des institutions du Corridor. Comme pour le Corridor Nord, le Burundi est bien représenté dans les organes politiques et techniques du CCTTFA. Les fonctions du CCTTFA comprennent l'élaboration et la mise en œuvre :

- De stratégies visant à assurer la fluidité du transport le long du corridor ;
- D'objectifs et d'indicateurs de suivi des performances pour le couloir ;
- De stratégies visant à promouvoir le couloir ;
- De stratégies pour attirer plus de trafic vers le couloir ; et
- Les fonds de démarrage pour la CCTFA ont été fournis par la Banque Africaine de Développement dans le cadre du projet de commerce et de facilitation des transports en Afrique de l'est de la Banque mondiale. Il est prévu d'introduire un mécanisme type de taxe au tonnage pour assurer le financement quand l'institution du corridor fonctionnera pleinement.

Dans les deux Corridors Nord et Central, le Burundi est un participant actif, représenté par les parties prenantes des secteurs public et privé. Pour le Corridor Nord, un Forum consultatif des parties prenantes du Corridor Nord réunit les directeurs des agences des deux secteurs privé et public ; pour le Corridor Central, un Comité Consultatif des Parties prenantes a la même configuration. Les deux forums se réunissent périodiquement pour examiner les questions opérationnelles et s'entendre sur des solutions pratiques, qui sont ensuite mises en œuvre par les secrétariats. Dans les deux cas, les organes des corridors sont des instruments importants pour guider le développement régional à travers les pays membres. Ils fournissent aux parties prenantes du Burundi un siège à la table pour influer sur les actions prioritaires du développement et sur les décisions d'investissement dans les Etats côtiers en particulier. Le Burundi devrait tirer au maximum parti de ces opportunités.

Jusqu'à ce jour, les équipements de stockage (plus particulièrement la chaîne de froid) manquent cruellement au Burundi, ce qui limite les opportunités d'exportation. Que ce soit la chaîne de froid à l'aéroport de Bujumbura, ou les camions frigorifiques servant au transport des produits périssables du lieu de production vers le lieu d'acheminement aux marchés d'exportation. Des études techniques avaient été réalisées pour le projet de chaîne de froid à l'aéroport de Bujumbura il y a plus de 5 ans. Mais faute de financement, ce projet n'a pas été réalisé, et une mise à jour des études s'impose au cas où ce projet serait relancé.

6.3. MODERNISATION DES POSTES DE CONTROLE AUX FRONTIERES (« ONE STOP BORDER POST »)

La modernisation des postes de contrôle aux frontières « One stop border post » (« en français « Poste frontière à guichet unique (PFGU) », qui utilise, un système fluide et efficace intégrant toutes les procédures, telles que les douanes, l'immigration et les autorisations de véhicules en un seul guichet. Cette innovation a mis fin au cauchemar quotidien du passage de la frontière.

Au Burundi, on compte trois postes frontières qui sont déjà opérationnels notamment :

- Le poste Kabanga / Kobero au nord-Est à la frontière entre la Tanzanie et le Burundi ;
- Le poste Gasenyi / Nemba au nord à la frontière entre le Rwanda et le Burundi ;
- Le poste Ruhwa au Nord-Ouest à la frontière entre le Rwanda et le Burundi ;

Des études de faisabilité sont déjà achevés pour moderniser le poste frontière de Gatumba à l'ouest entre la RDC et le Burundi.

De plus la modernisation du poste frontière de Manyovu/Mugina au Sud-Est à la frontière entre la Tanzanie et le Burundi est déjà envisagé dans le cadre du projet de la route multinationale reliant Kigoma-Bujumbura-Gisenyi-Kampala.

6.4. TAILLE DES CARGAISONS

Le secteur des transports est généralement caractérisé par des rendements d'échelle croissants. Quand le volume des cargaisons augmente, de plus gros véhicules peuvent être employés ou la capacité de charge des véhicules peut être optimisée, ce qui diminue le coût unitaire de transport.

Toutefois, au Burundi, les envois nationaux et internationaux sont généralement de petite taille. Ceci est particulièrement manifeste pour le volume des livraisons de café par des agriculteurs individuels aux usines de transformation ou la taille des envois traités par les douanes pour les exportations et les importations.

Le café, principal produit d'exportation, est produit par de petits exploitants agricoles et plus de la moitié des expéditions livrées aux usines de transformation primaire (stations de lavage) sont de moins de 5 tonnes. Des véhicules de petite taille sont utilisés pour ces petites quantités, sauf si le regroupage des volumes est réalisé par des intermédiaires. En raison du nombre élevé de petites livraisons, les coûts de manutention dans les usines de transformation sont élevés et, par conséquent les coûts logistiques globaux augmentent également. La même chose s'applique aux expéditions internationales, où la plupart des envois individuels ont moins de cinq tonnes.

Des efforts devraient être faits pour faciliter la consolidation des envois. Une façon de réduire les coûts est de développer un large éventail de services de regroupage des cargaisons dans des conteneurs depuis les principaux points d'origine jusqu'à la destination finale de Bujumbura. Pour la logistique internationale, il est aussi important de développer au Burundi des infrastructures et des services facilitant le regroupage.

Une certaine consolidation des importations est déjà réalisée, par exemple pour le pétrole. Des dispositions similaires sont importantes pour tous les autres types de cargaison à l'exportation notamment.

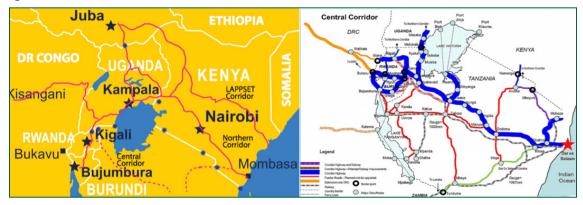


Figure 18: Itinéraires des corridors Nord et central en direction du Burundi

Source: Rapport conjoint sur les performances des corridors nord et central, octobre 2020.

6.5. TRAFIC SUR LES CORRIDORS

Le réseau des corridors de transport comprend des modes de transport de surface dans les corridors de transport du Nord et Central. L'ensemble du réseau routier du Corridor Nord couvre environ 12.707 km de long, répartis comme suit : 1.323,6 km au Kenya, 2.072 km en Ouganda, 1.039,4 km au Rwanda, 567 km au Burundi, 4.162 km en RDC et 3.543 km au Soudan du Sud. La principale artère de transport des marchandises part de la ville portuaire de Mombasa via Nairobi et Kampala et va jusqu'à Kisangani dans l'Est de la RDC. Les autres routes bifurquent vers Mwanza, Juba, Bujumbura et Kigali. Le réseau d'oléoducs actuellement installé consiste en 1 342 kilomètres de pipelines avec une capacité de traitement d'environ 6,9 milliards de litres de produits pétroliers par an, avec 8 dépôts sur le réseau.

Le Corridor Central par route s'étend du port de Dar es Salaam en passant par la République-Unie de Tanzanie, où il se divise pour entrer au Burundi aux postes frontières de Kobero / Kabanga, au Rwanda aux postes frontières de Rusumo / Rusumo et en Ouganda aux postes frontières de Mutukula / Mutukula. Le Corridor continue vers Goma et Bukavu en passant par le Rwanda. Le Corridor Central par voie ferroviaire centrale relie l'Ouganda par le port intérieur de Mwanza sur le lac Victoria et relie également le Burundi et l'Est de la RDC par le port intérieur de Kigoma sur le lac Tanganyika Les Corridors Central et Nord sont reliés par diverses routes qui traversent les pays membres. Le Kenya est relié à la Tanzanie par la frontière de Namanga via la route Namanga-Athi- River, la frontière Taveta / Holili via la route Voi-Taveta, la frontière Isebania / Sirari via la route Isebania-Ahero et la frontière Lunga Lunga / Horohoro via la route Likoni - Lunga Lunga

Les données montrent que le volume total de marchandises aux ports de Mombasa et de Dar es Salaam a régulièrement augmenté, passant de 41 millions de tonnes en 2016 à 46 millions de tonnes en 2018 et à 50 millions de tonnes en 2019. L'année 2017 à 2018 a enregistré une augmentation de 2,2 millions de tonnes, ce qui équivaut à une augmentation annuelle de 5%. De même, les années 2018 et 2019 ont connu une augmentation significative de 3,8 millions de tonnes métriques se traduisant par une croissance annuelle de 8%. La croissance du volume indique une croissance des échanges commerciaux dans la région, parallèlement à la croissance économique régulière enregistrée dans les pays membres ces dernières années et qui devrait continuer à croître.

Les importations combinées par les ports de Mombasa et Dar es Salaam se sont élevées à 40,5 millions de tonnes métriques en 2019, soit une croissance de 18% par rapport à 34 millions de tonnes métriques enregistrées en 2016. Les importations ont représenté 86% du commerce total.

Tableau 29 : Importations combinées par les ports de Mombasa et Dar es Salaam en 2019

En ('000) USD	Importations	Exportations	Total du commerce
Mombassa	27.558	4.277	31.835
Dar es Salaam	12.988	2.373	15.361
Total	40.546	6.650	47.196
Part du total	86%	14%	100%

Source: Rapport conjoint sur les performances des corridors nord et central, octobre 2020.

6.6. CONNECTIVITE DU BURUNDI A LA REGION ET AU MONDE

Les corridors régionaux de transport sont au cœur de l'intégration régionale en Afrique de l'Est, et plus généralement en Afrique du fait du grand nombre de pays enclavés et régions (Burundi, Rwanda, Ouganda, RCA, Sud Soudan, Est RDC). Ces couloirs sont nécessaires pour réaliser le potentiel de l'intégration régionale, élargir et intégrer les marchés, exploiter les économies d'échelle et attirer les investissements directs étrangers. Le développement des marchés régionaux, à son tour, crée des interdépendances qui augmentent la demande d'infrastructures. Les réseaux régionaux de routes, voies ferrées, voies navigables intérieures, ports et aéroports sont empruntés par les flux de marchandises, de même que par les personnes qui cherchent à profiter d'opportunités attractives de services ou d'emploi dans d'autres pays. Par conséquent, un système de transport efficace et intégré facilite les échanges et la mobilité des facteurs

En améliorant la connectivité, les infrastructures régionales (en particulier sous la forme de couloirs de transport et de communication) peuvent faciliter l'exploitation des économies d'échelle, rendre possible une plus grande spécialisation dans la production et permettre une division du travail plus efficace. Les avantages les plus importants des infrastructures régionales proviennent des externalités des réseaux.

Les infrastructures ayant un impact sur la connectivité régionale et mondiale du Burundi sont, en grande partie, conçues autour des corridors commerciaux. Le Burundi a accès à la mer par deux couloirs principaux, à savoir le Corridor Nord, reliant le port de Mombasa, et le Corridor Central, reliant le port de Dar es-Salaam. En raison de sa longueur plus courte, la route commerciale dominante a traditionnellement été le Corridor Central, dont le trafic représente plus de 80 % des volumes à l'importation et à l'exportation.

En plus de ces deux principaux corridors d'accès à la mer, le Burundi commerce également par le Corridor du Sud le connectant avec la Zambie et, au-delà, avec les pays de la SADC. Les trois couloirs ont des routes, des voies ferrées et/ou des voies fluviales, offrant au Burundi différentes combinaisons multimodales pour la logistique de son commerce régional et international.

6.6.1. LE CORRIDOR CENTRAL

Le couloir central comprend trois principales options modales pour le Burundi (Tableau 5.2) : (a) un parcours routier uniquement de Bujumbura à Dar es-Salaam, via le poste-frontière de Kobero ; (b) une option rail/ route, de Bujumbura à Isaka par route, puis par rail jusqu'à Dar es-Salaam ; et (c) une option lac/rail par barge de Bujumbura à Kigoma en Tanzanie, puis par chemin de fer jusqu'à Dar es-Salaam. La combinaison la plus courte est celle du lac associé au rail (1.446 km). Toutefois, le service ferroviaire en Tanzanie n'est actuellement pas pleinement opérationnel, depuis que la voie ferrée a été endommagée par des inondations en 2009.

Tableau 30 : Distances avec différentes options de transport sur le Corridor Central

Option	Distance (km)					
	Rail	Route	Lac	Total		
Lac/rail	1.255		191	1.446		
Route seulement		1.567		1.567		
Route/rail	999	659		1.658		

Source : EDIC II

Les routes entre Bujumbura et Dar es-Salaam ayant été améliorées ces dernières années, il y a trois principaux points faibles sur le couloir central pour le commerce du Burundi : (i) le déchargement compliqué des cargos au port de Dar es-Salaam ; (ii) la non disponibilité des services ferroviaires ; et (iii) la vétusté du matériel sur le lac Tanganyika. Les principaux points devant être améliorés pour réduire les coûts sont identifiés ci-dessous.

Port de Dar es-Salaam

En raison de la moindre distance et étant donné le fait que les marchandises burundaises n'ont qu'un pays à traverser pour accéder à un port, le principal accès à la mer pour le commerce du Burundi est le port de Dar es-Salaam en Tanzanie. De ce fait, la performance du port détermine largement l'efficacité sur l'ensemble du corridor. Toutefois, la performance du port n'a pas toujours été élevée. Avant la crise financière mondiale, le port de Dar es-Salaam était fortement saturé. En 2000, le terminal à conteneurs du port a été mis en concession et une amélioration considérable de la manutention et des durées d'entreposage été réalisée. Le terminal à conteneurs reste toutefois contraint en termes de tailles et l'augmentation du trafic par le port a conduit à une congestion et une détérioration rapide de ses indicateurs de performance. Plusieurs aires d'entreposage de conteneurs ont été créées pour sortir le fret du port, et atténuer la congestion au terminal et à l'entrée du port. Toutefois, si l'utilisation d'aires d'entreposage à conteneurs a permis de réduire la congestion dans le port et sur les routes d'accès, les camionneurs font toujours face des difficultés pour localiser leurs conteneurs dans le port. Comme mesure à moyen terme, deux nouvelles aires sont prévues, contiguës au poste à conteneurs actuel. Actuellement, le port fonctionne librement et sans congestion.

Bien entendu, un indicateur plus important de la performance du port, d'un point de vue commercial, est la distribution des durées d'entreposage pour les cargaisons arrivées dans un port. Pour le Burundi, les durées d'entreposage pour le fret au travers Dar es-Salaam ont toujours été longues ; en réalité, elles sont plus longues que pour le fret vers d'autres pays enclavés comme la Zambie, le Malawi, le Rwanda, et l'Ouganda, à l'exception de la DRC

La longue durée d'entreposage du fret est un problème courant en Afrique, ayant à la fois des causes complexes et un impact fortement préjudiciable sur le commerce. Des recherches récentes de la Banque mondiale montrent que, en dehors des inefficacités institutionnelles et des infrastructures déficientes, certains facteurs d'économie politique portent une lourde responsabilité dans les retards aux ports d'Afrique subsaharienne⁹⁹. Ce rapport montre notamment que les acteurs privés impliqués dans les opérations portuaires peuvent être incités à maintenir de longues durées d'entreposage et à utiliser le port comme zone de stockage pour réduire leurs coûts, limiter la concurrence et extraire des rentes. Bien qu'il n'ait aucun contrôle direct sur les opérations du port de Dar es-Salaam, le Burundi devrait coopérer activement avec les autorités tanzaniennes pour obtenir des améliorations des durées d'entreposage pour ses cargaisons, ou, tout au moins, obtenir des conditions équivalentes à celles obtenues par d'autres pays enclavés comme le Rwanda et l'Ouganda.

Les chemins de fer tanzaniens. La ligne de chemin de fer reliant Dar es-Salaam au port sec d'Isaka a toujours été une composante majeure du corridor central. Le Gouvernement de la Tanzanie a bénéficié d'un appui de la Banque mondiale pour la réhabilitation de cette ligne. Le risque à court terme est que la maintenance essentielle des systèmes existants soit encore plus négligée du fait de l'enthousiasme suscité par le nouveau système. Il faut également reconnaître que l'option chemin de fer du Corridor central jouera davantage sur les économies de coût que sur celles de temps. Quand il est opérationnel, le délai du train est de 17 jours, avec un tarif de 0,065 dollar par t/Km. Un modèle opérationnel (Nathan Associates, 2011) a indiqué que si le délai était réduit à 7 jours, le trafic pourrait être porté à 1.5 mtpa (le niveau atteint en 1994), et les tarifs pourraient tomber à moins de 0,05 dollar par t/Km. Ceci met en évidence le lien mentionné ci-dessus entre l'échelle et les coûts.

Le lac Tanganyika. Les volumes de fret sur le lac Tanganyika en utilisant la combinaison rail/lac demeurent très faibles. Mis à part certains échanges avec Mpulungu en Zambie et les livraisons d'aide pour la RDC par Kigoma, la plupart des bateaux battant pavillon de la RDC et tous ceux de la Tanzanie opèrent en cabotage (c'est-à-dire entre ports dans leurs propres eaux territoriales). Bien que la capacité existante puisse satisfaire le niveau actuel actuellement réduit de la demande de transport sur le lac, les retards et les durées d'entreposage dans les ports lacustres d'embarquement sont considérables.

La flotte actuellement en circulation sur le lac est particulièrement limitée. Une étude réalisée pour le développement du Corridor Central avait identifié 23 navires sur le lac Tanganyika, dont 56,5 % ont 50 ans voire plus et six ont été immobilisés ou sont inutilisables. Il n'y avait pas de porte-conteneurs entièrement cellulaires, ni de bateaux pour marchandises sèches en vrac, ni de navires rouliers opérant sur le lac Tanganyika, et le commerce est actuellement dominé par des bateaux privés battants pavillon burundais et naviguant sur un axe nord-sud. Il y a huit barges à cargaison sèche dans la flotte, dont deux ont une capacité totale de 1.014 tonnes. Cette flotte ne serait cependant pas en mesure de répondre à une hausse future de la demande de transports, surtout la demande de transport par conteneurs augmente du fait de la croissance du PIB et/ou d'une efficacité accrue du port (en particulier en termes de rotation de bateaux) et du chemin de fer.

Le port de Bujumbura est comparativement mieux équipé que les autres ports situés sur le lac. Bujumbura est le seul port dans la partie nord du lac avec une capacité de manutention de conteneurs lift-on lift-off (Lolo). En général, sur les six grands ports du lac, seul Bujumbura a fait l'objet d'un investissement majeur



dans l'infrastructure portuaire dans les 25 dernières années. Le quai principal, qui a été construit entre 1939 et 1957, a été réhabilité en 1990 (le tarmac de 100 m de large a été refait en béton et de nouveaux rails de grue et bollards ont été installés). En outre, les grues sur rail, vieilles de 50 ans, ont été réhabilitées en 2001. Le seul autre projet d'infrastructure en cours est le dragage du port de Kigoma et la réhabilitation de ses cales de halage.

Le couloir central est potentiellement très intéressant pour le trafic de transit. Les principales raisons en sont: (i) les procédures de douane sont moins coûteuses, plus simples et moins restrictives ; (ii) le nombre de pays de transit y est minimal ; (iii) la gestion et le travail sont plus souples à Dar ; et (iv) les coûts directs de transport sont nettement inférieurs pour le Burundi. Cependant, il y a des contraintes de capacité imposées par la compagnie ferroviaire tanzanienne TRL. Les itinéraires par Kigoma et Isaka sont potentiellement la solution de moindre coût pour le Burundi et le Rwanda, mais ils sont fortement tributaires d'un niveau adéquat de service ferroviaire à travers la Tanzanie.

6.6.1. LE CORRIDOR NORD

Le Corridor Nord comprend les installations et infrastructures de transport reliant les pays enclavés de l'Afrique de l'est et centrale, à savoir le Burundi, la RDC, le Rwanda et l'Ouganda, au port de Mombasa au Kenya. Le couloir couvre aussi le nord de la Tanzanie, le Sud-Soudan et l'Éthiopie. La principale voie disponible pour le trafic du Burundi est la route passant par le Rwanda, l'Ouganda et le Kenya, sur une distance d'environ 1990 Km entre Bujumbura et Mombasa. Le corridor relie donc la plupart des pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est, et crée des liens entre les pays de l'EAC et les états de sa périphérie (Soudan, RDC et Éthiopie). Outre les routes, il se compose de combinaisons de lacs et de chemins de fer. Sa place stratégique découle de l'importance du port de Mombasa pour la région.

Un certain nombre de projets de réhabilitation de la route le long du corridor sont achevés. Le réseau routier de l'Ouganda au Sud Soudan s'est également grandement amélioré. L'Ouganda devrait prochainement commencer à exporter du pétrole, et ces extensions pourraient déplacer l'Ouganda de la périphérie du réseau de pipelines pour en faire un hub. L'extension du port de Mombasa et la mise à niveau du réseau ferroviaire est également complété.

L'Ouganda est connecté au Kenya d'une manière générale, et à Mombasa en particulier, par une ligne de chemin de fer, qui pourrait être accessible par le Burundi. Néanmoins, à l'heure actuelle, le Corridor du Nord n'apparaît pas comme une alternative moins chère ou plus fiable pour le trafic du Burundi. Le Corridor central dispose d'un avantage comparatif distinct, pour tous les types de combinaisons, par rapport au Corridor Nord.

6.6.2. LE CORRIDOR SUD

Le corridor sud a gagné en importance ces dernières années. La route Bujumbura-Mpulungu, sur le lac Tanganyika, a été développée principalement pour le transport de ciment et de sucre en provenance de l'Afrique australe vers le Burundi et, dans une moindre mesure, au Rwanda. L'itinéraire est peu utilisé pour le commerce extrarégional. L'adhésion du Burundi au COMESA a également rendu les importations de produits zambiens plus accessibles et plus compétitives.

Il existe un net potentiel pour développer le corridor sud. Cette route pourra devenir pleinement exploitable si les coûts de transport combinant rail, route et lac sont équivalents ou inférieurs au coût du transport maritime en provenance d'Asie orientale, et les droits de douane du COMESA restent attractifs. Le potentiel économique en termes de transit, pour les marchandises en provenance du Sud (Afrique du Sud, Zimbabwe, Zambie) vers l'EAC et la RDC ne peut être pleinement réalisé que si le transport via le lac est correctement organisé et si un mode de transfert efficace est introduit entre le transport routier et le transport via la partie sud du lac Tanganyika.

6.6.3. LA CONNECTIVITE AERIENNE

Les volumes de fret via l'aéroport de Bujumbura sont très faibles. Il existe un potentiel de marché, notamment en produits horticoles frais et transformés, qui pourrait être réalisé grâce à des services efficaces de transport aérien. Toutefois, les chiffres concernant le fret aérien n'ont pas beaucoup changé depuis l'EDIC II et ils semblent avoir fortement chuté depuis la pandémie du COVID-19 en mars 2020. La demande semble limitée et certains produits ne sont disponibles qu'en petites quantités, pas assez pour que des services dédiés demeurent concurrentiels sur les marchés étrangers. Les transporteurs aériens ne sont prêts à déployer une plus grande capacité pour le commerce burundais que si la production augmente, tandis que les exportateurs potentiels aimeraient avoir des garanties de prix et de régularité avant de s'engager à la production. Une alternative à cette impasse serait d'accroître la connectivité aérienne grâce au trafic par la route de Bujumbura à l'Ouganda et en particulier à Nairobi, plaque tournante du transport aérien en Afrique de l'Est. Le différentiel de prix entre le fret aérien pour des produits similaires expédiés vers l'Europe de Bujumbura et de Nairobi est d'un euro par kilogramme, ce qui représenterait une réduction significative des coûts.

La connectivité aérienne, bien que limitée au Burundi, est bien plus dense au niveau régional. Nairobi est l'aéroport régional le mieux connecté, suivi par Dar -es-Salaam et Entebbe. Nairobi assure de nombreux vols, y compris des vols directs vers de nombreux marchés d'exportation importants, et gère de nombreux types de gros porteurs qui offrent beaucoup plus de capacité d'export. Grâce à un partenariat Public-Privé, l'aéroport de Nairobi s'est doté d'un nouveau terminal ultra moderne augmentant du coup sa capacité de fret de 300.000 à 600.000 tonnes par an. Ce qui a considérablement augmenté la capacité de l'aéroport pour soutenir le commerce dans le secteur des produits frais et autres produits à forte valeur ajoutée. Notons également que Nairobi, avec Kenya Airways, bénéficie de l'une des compagnies les plus compétitives en Afrique, qui gère 70 % du marché en Afrique de l'Est. Kenya Airways a des vols en partage de code avec KLM, ce qui élargit ainsi sa gamme géographique et son marché. La compagnie opère des lignes vers l'Europe, l'Afrique de l'Ouest, le Moyen-Orient et l'Asie. Il est donc important d'aborder la connectivité du Burundi aux marchés mondiaux, non pas uniquement par l'examen des options dans le pays même, mais aussi dans les pays voisins. Ceci renforce encore la nécessité de continuer à améliorer les performances et la fiabilité des corridors de transports régionaux.

Cependant, quelques-uns des plus forts taux de croissance du commerce dans la région ont été vers le Sud-Soudan et à l'Est de la RDC. Il est donc important de se pencher également sur la connectivité avec ces autres pays, qui n'ont pas toujours été parmi les principaux partenaires commerciaux du Burundi. Une autre option pour augmenter les volumes passant par Bujumbura pourrait donc être de développer son aéroport comme un conduit pour le fret aérien destiné à l'Est de la RDC, à la région de Kigoma et aux zones économiques du Lac Tanganyika. Ceci nécessitera sans doute des améliorations significatives dans la performance générale de tous les aspects de la logistique du pays. Les projets de : (i) réhabilitation du Port de Bujumbura, (ii) de mise à jour de la plateforme de l'OBR avec la dernière version de SYDONIA, (iii) de la construction de la route multinationale Reliant Kigoma à Kampala en passant par Bujumbura et Gisenyi ; (iv) et de la construction d'un poste à arrêt unique à la frontière avec l'Est RDC de Gatumba s'inscrivent dans ce cadre.

Une des raisons de la faible connectivité aérienne du Burundi est que l'unique compagnie aérienne nationale, Burundi Airways ne dispose pas de flotte aérienne et est obligée de négocier des concessions avec d'autres compagnies étrangères mieux loties. Cette très petite compagnie ne dispose pas d'avion opérationnel. La privatisation et d'autres formes d'alliances diverses sont des tendances dans le secteur du transport aérien ayant permis l'émergence de compagnies aériennes prospères, telles Ethiopian Airlines et Kenya Airways. Le choix de bons partenaires demeure primordial dans ce secteur et doit toujours être fait avec le plus grand soin.

6.6.4. COMPARAISON DES COUTS

Sur la base de ce qui précède, le Burundi dispose de deux principaux itinéraires alternatifs pour accéder aux ports maritimes du Kenya et de la Tanzanie, à savoir le Corridor Nord jusqu'à Mombasa et le Corridor Central jusqu'à Dar es-Salaam. Le Corridor Nord est un itinéraire uniquement routier pour le Burundi, tandis que le second dispose de deux options principales, soit le transport de marchandises par route sur tout le parcours, soit une combinaison rail/ lac. L'option rail/lac a le prix le plus bas, principalement parce qu'elle met en œuvre des modes de transport ayant un avantage comparatif compte tenu des distances à parcourir. Même si la distance est plus grande, l'alternative la plus rapide est la route par le Corridor Nord. Ceci est dû à une combinaison de facteurs, y compris le dédouanement plus rapide des marchandises au port de Mombasa et aux postes frontières entre le Kenya et l'Ouganda, l'Ouganda et le Rwanda, et le Rwanda et le Burundi.

La route et une combinaison multimodale rail/lac sont les options possibles pour le Burundi pour accéder au port de Dar es-Salaam en Tanzanie. De ces deux options, l'option rail/lac a le moindre coût, même si elle prend plus de temps que le routier. Traditionnellement, elle a été l'option privilégiée pour le trafic commercial burundais et reste celle que le secteur privé est le plus intéressé à relancer. Le fret passe par trois nœuds portuaires, Dar es-Salaam, le port de Kigoma et le port de Bujumbura. Lorsque l'option intermodale est opérationnelle, il a été constaté qu'elle prend 21 % de temps de plus que la route, principalement en raison de l'insuffisance des infrastructures portuaires, et des inefficacités des systèmes ferroviaires et portuaires, qui ralentissent les transferts intermodaux.

6.7. ANALYSE DES MESURES PRISES PAR LE BURUNDI EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ECHANGES

6.7.1. Mesures prises sur la facilitation des échanges

Parmi les mesures prises par le Gouvernement du Burundi, on peut citer notamment :

- La mise en place du comité national de facilitation des échanges a été officiellement établi par Décret NO 100/59 du 04 Avril, 2016 portant Création, Mission, Composition et Fonctionnement du Comité National chargé de la facilitation des échanges. Ce comité est supervisé par le Ministère du Commerce qui est assisté par l'Office Burundais des Recettes (OBR) ainsi que la Chambre Fédérale de Commerce et Industrie du Burundi. Ce comité National est chargé de :
 - Coordonner les activités relatives à la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la Facilitation des échanges.
 - Identifier les besoins du pays en matière de facilitation des échanges et plus spécifiquement procéder à une auto-évaluation de ces besoins en vue de les soumettre au financement des partenaires au développement ;
 - Évaluer le type et le niveau des actions nécessaires pour mettre en œuvre l'éventail des mesures contenues dans l'accord ;
 - Contribuer à la sensibilisation sur les questions en rapport avec les mesures de facilitation des échanges entre tous les intervenants du secteur public et privé ;
 - Définir la position préalable du Burundi dans les rencontres régionales et Internationales relatives à la facilitation des échanges ; et
 - Suivre et évaluer les rapports des missions des négociations nationales en rapport avec la facilitation des échanges.
- Depuis l'année 2011, l'Office Burundais des Recettes (OBR) a entamé sa transition vers la dernière version du système, le SYDONIA WORLD;

- L'amélioration de la logistique commerciale au Burundi implique une coopération régionale poussée et un investissement dans les infrastructures nationales et régionales ;
- Construction en cours de la route régionale reliant la Tanzanie, l'Uganda, le Rwanda et le Burundi
- Accord Tripartite COMESA, EAC, SADC, qui engendrera des possibilités d'échanges commerciaux avec les membres de la SADC qui ne sont pas membres du COMESA, l'Afrique du Sud notamment.
- Instauration d'un système RADDEX (Revenue Digital Data Exchange System) qui permet l'interconnexion entre les 5 administrations douanières des Etats de l'EAC. Ce système permet par exemple de connaître les produits en transit vers le Burundi à partir des ports de la Tanzanie ou du Kenya, en vue de l'amélioration de la qualité des services. Ce qui suppose la collaboration étroite des administrations douanières de l'EAC. Avec ce système, Il y aura la diminution des fraudeurs en cours de route.
- Autre innovation concerne l'installation des postes frontaliers à arrêt unique (T-I) en vue de la simplification des procédures douanières et de réduire les files d'attente qui étaient quasi permanentes sur les bureaux des douanes en apportant des réponses rapides aux clients et aux requêtes des intervenants.
- Au niveau de la CEEAC, le cadre du Plan Directeur Consensuel des Transports de l'Afrique Centrale prévoit notamment la voie de communication intégrative entre le Burundi et la République Démocratique du Congo, il s'agit de l'itinéraire entièrement routier, Bujumbura-Frontière RDC Kavinvira-Uvira-Bukavu-Kinshasa.

6.7.2. Arrangements conclus pour la fourniture de l'assistance technique

En matière de facilitation des échanges, le Burundi a bénéficié d'une assistance technique de la CNUCED dans le cadre d'un projet sur la facilitation du commerce dans la région de l'EAC. Les travaux de ce projet sont taxés sur l'assistance technique et le renforcement des capacités aux niveaux national et régional. Le but de la CNUCED est d'assister le Secrétariat du CNFE dans la gestion globale des réformes de facilitation des échanges au Burundi. Avec cette assistance, un consultant a été recruté pour aider à la mise en place des groupes de travail techniques du CNFE et aider le CNFE à préparer le déploiement du Reform Tracker (RT) sur les réformes de facilitation des échanges. Avec cette mission d'assistance technique, il est attendu trois résultats importants pour booster les activités du CNFE :

- Élaborer les termes de référence et les plans de travail biennaux des groupes de travail techniques du NTFC conformément à la structure officielle du NTFC ;
- Participer aux sessions de formation du Reform Tracker organisées par la CNUCED et se familiariser avec les fonctionnalités de RT;
- Organiser les plans de travail du GTT sur le Reform Tracker/suivi des réformes;
- Diffuser les avantages du Reform Tracker et veiller à ce que les membres du CNFE utilisent de plus en plus le Reform Tracker en reliant et en mettant à jour l'état de mise en œuvre des réformes de facilitation des échanges.

6.7.3. Etat d'avancement de la mise à disposition des arrangements conclus dans le cadre technique¹⁰⁰

Publication des lois votées : Toutes les lois votées sont publiées sur le site du Gouvernement. Le pays publie régulièrement les informations sur le site de l'OBR, celui du Ministère de la justice et le Ministère ayant le commerce dans ses attributions. L'information est publiée aussi de façon non discriminatoire. Un portail d'information commerciale est en cours de mise en place dans le cadre du projet régional EU-EAC-Mark Up financé par l'Union Européenne et la mise en œuvre de ce projet est confiée au Centre de Commerce International (CCI).

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités sont les suivants :

- Mettre en place un cadre légal et organisationnel pour la supervision de l'entretien de l'information,
- Mettre en place un bureau unique chargé de collecter, centraliser et diffuser les informations en rapport avec le commerce,
- Formation du personnel du dit bureau dans le domaine de l'information et de la communication,
- Traduction des textes de lois publiées en Kirundi, Français et en Anglais

Publication des informations commerciales : Les informations commerciales sont publiées sur le site internet des Ministères sectoriels, de l'Office Burundais des Recettes (OBR) et de l'Agence Burundais de Promotion des Investissements (API).

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent :

• Recruter un consultant pour élaborer le matériel de formation et assurer la formation du personnel.

Point d'information unique : Il n'existe pas de point d'information unique qui fournit des informations sur les réglementations, les redevances, les procédures et les formalités actuellement en vigueur au Burundi. Chaque agence possède un service de renseignement dans le domaine de sa compétence.

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent :

- La mise en place un point d'information unique
- L'équipement et la formation du personnel du bureau du point d'information

Réglementation officielle sur les décisions anticipées : Il n'existe pas une réglementation officielle sur les décisions anticipées. En pratique, un utilisateur peut aller se renseigner auprès des douaniers et recevoir une réponse orale ou par courriel. À l'OBR un service spécialisé, dénommé la Direction chargée de service douanier et d'e-business traite toute question ayant trait aux opérations commerciales et informe les commerçants sur les règles en cours.

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités sont les suivants :

- Créer un service en charge des décisions anticipées à l'OBR pour améliorer la mise en application des décisions anticipées;
- Formation du personnel et adoption des meilleures pratiques internationales dans le but de renforcer les capacités institutionnelles en matière d'évaluation et des règles d'origine ;
- Créer un cadre légal des décisions anticipées, et
- Mettre en œuvre des mécanismes et procédures en matière de décisions alignées sur la loi de l'EAC et de l'AFE.

Politique nationale qualité: Cette disposition est mise en œuvre partiellement par le Bureau Burundais de Normalisation (BBN). Avec le projet régional MARKUP financé par l'UE, des infrastructures de qualité ont été récemment fournies aux laboratoires de BBN. Néanmoins, ces équipements restent insuffisants. Un projet de loi de la politique nationale qualité est en cours d'élaboration et attend son adoption par le Gouvernement.

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants :

- Mettre en place un cadre légal relatif aux procédures d'essai
- Équiper suffisamment les laboratoires du BBN, du Min agri, des Centres de transit
- ▶ Créer un système de gestion de tous les laboratoires en charge des essais
- Renforcement des capacités du personnel en charge des procédures d'essai

Code général des impôts et taxes : Le Pays dispose d'un Code général des impôts et taxes qui comportent les redevances, les exemptions, les exonérations et la déclaration. Les commerçants sont informés des redevances et impositions perçues à l'importation ou à l'exportation.

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants :

- Recruter un consultant pour mener une étude sur l'évaluation de l'impact de l'harmonisation des taxes au niveau régional et international
- Équiper les postes transfrontaliers

Information des commerçants sur le Code général des impôts et taxes : Le Pays dispose d'un Code général des impôts et taxes.

Les commerçants sont informés des redevances et impositions perçues à l'importation ou à l'exportation.

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants :

- Recruter un consultant pour mener une étude sur l'évaluation de l'impact de l'harmonisation des taxes au niveau régional et international
- Équiper les postes transfrontaliers
- Organiser des campagnes d'explication quand de nouvelles taxes ou redevances sur l'importation et exportation sont décidées

L'Office Burundais des Recettes (OBR) met en œuvre cette disposition en utilisant la dernière version du système, le SYDONIA WORLD qui permet d'automatiser certains processus, dont notamment l'enregistrement des déclarations faites à distance et leur traitement en fonction du niveau de risque.

Le Pays dispose aussi d'une étude Nationale sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises au Burundi élaborée avec l'appui de l'OMD.

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants :

- Équiper les services techniques
- Mettre en place un guichet unique du commerce extérieur
- Construire et informatiser des bureaux à arrêt unique sur toutes les frontières de passage des marchandises

Paiements électroniques : Le processus de paiement par voie électronique a été entamé. La Banque FINBANK a été choisie comme banque pilote pour effectuer les paiements électroniques. Le pays ne dispose pas encore de réglementation proprement dite relative au paiement électronique, mais des textes de lois y relatifs existent et cette réglementation est en cours de préparation.

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants :

- Mettre en place un cadre légal
- Drganiser des ateliers à l'endroit des opérateurs économiques sur le paiement électronique

Gestion des risques : la gestion des risques se fait selon les lignes directrices qui ont été développées et distribuées aux agents des Douanes. Plus de 80% des importations subissent une inspection physique. Une souplesse est toutefois prévue en prévoyant le déchargement à domicile pour quelques cas.

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants :

- Équiper les services techniques à l'OBR
- Former le personnel en charge de la gestion risques

Contrôle après dédouanement : Le Pays effectue le contrôle après dédouanement. Des initiatives ont été mises en œuvre. Les besoins d'assistance techniques restent pertinents en particulier dans le domaine de la formation.

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants :

- Équiper les services techniques à l'OBR
- Recruter un consultant national pour former le personnel en charge du contrôle

Temps moyen pour la mainlevée des marchandises : Le Pays dispose s'est doté d'une Etude Nationale faite sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises au Burundi. Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants :

- Renforcer le mécanisme de contrôle à postériori
- Organiser des ateliers de formation et de sensibilisation pour les intervenants à la frontière

Marchandises périssables : Le pays dispose une plate-forme SYDONIA WORLD et SIGTAS qui facilite la livraison immédiate de marchandises périssables. Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants :

- Mettre en place un terminal frigorifique et former le personnel qui y sera affecté
- Promouvoir les moyens de protection des produits périssables

Agence de coopération à la frontière : Il existe une franche collaboration entre les organismes présents aux frontières.

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants :

- Renforcer la coopération entre les organismes présents aux frontières
- Préhabiliter et construire les bureaux de douane sur toutes les frontières et les équiper
- Renforcer la collecte et le traitement des données statistiques pour préparer une base de données informatisées sur tous les frontières du pays
- Assurer le suivi et une sensibilisation régulière pour accélérer le mouvement des marchandises

Formalités et prescriptions en matière de documents requis : Le Pays a mis en œuvre partiellement la mesure relative aux formalités et prescriptions en matière de documents requis. Les besoins en matière d'assistance

technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants :

- Organiser les ateliers de sensibilisation à l'endroit des opérateurs économiques sur l'importance des documents requis
- Former le personnel

Utilisation des standards internationaux : Le Pays s'est doté d'un Bureau en charge des normes et du contrôle de la qualité qui a besoin du renforcement des capacités et d'équipements des laboratoires.

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants :

- Équiper le BBN
- Former le personnel

Guichet unique : Des Initiatives pour la mise en place du guichet unique ont été initiées sur appui de CUNCED.

Le Pays dispose d'un poste frontalier à arrêt unique de Kobero/ Kabanga, Gasenyi /Nemba et Ruhwa et envisage assurer l'inter -connectivité des autres postes frontaliers en vue de raccourcir les délais des formalités d'importation et d'exportation des produits.

Les besoins en matière d'assistance technique et de soutien pour le renforcement des capacités incluent sont les suivants :

- Mettre en place le guichet unique et lui doter de moyens en vue de raccourcir les délais des formalités d'importation et d'exportation des produits.
- Renforcer les capacités du personnel chargé de faire fonctionner le guichet unique une fois mise en place
- Équiper les bureaux des postes frontaliers du matériel informatique Assurer l'inter- connectivité des postes transfrontaliers d'un internet à haut débit
- Construire des bureaux à arrêt unique sur toutes les frontières
- Former continuellement le personnel

6.8. PARTICIPATION DU BURUNDI A L'INITIATIVE CONJOINTE SUR LA FACILITATION DE L'INVESTISSEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT

Le Burundi fait partie du groupe des neuf pays du groupe des PMA qui ont adhéré à la convention après la conférence de Buenos Aires en décembre 2017 et du groupe des quatorze co-parrains de la déclaration conjointe de Novembre 2019 sur la facilitation de l'investissement pour le développement. L'initiative conjointe sur la facilitation de l'investissement pour le développement fait partie des accords existants de l'OMC, dont les dispositions portent directement sur les investissements. Il s'agit notamment de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), spécifiquement en matière de services fournis en vertu du « Mode 3 ».

Dans le cadre de l'AGCS, le Mode 3 désigne les services fournis par « un fournisseur de services d'un Membre, grâce à la présence commerciale sur le territoire de tout autre Membre ». Ceci est décrit dans l'Article I:I.c de l'AGCS (OMC, 1994d).

Quant à l'Accord de l'OMC sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (TRIMS), son étendue se limite exclusivement à l'impact que certaines mesures d'investissement pourraient avoir sur le commerce de marchandises.

Notons également que l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord ADPIC) contient également des dispositions qui portent spécifiquement sur les investissements, dont l'Article 70 concernant la protection des objets existants. Les implications des règles de l'Accord ADPIC sur les droits de propriété intellectuelle applicables aux investisseurs étrangers, ainsi que l'évolution des dispositions supplémentaires de l'Accord ADPIC dans les traités d'investissements bilatéraux, ont également fait l'objet d'analyses approfondies (Boie, 2010). De plus, les investissements y sont abordés dans le contexte de l'un des accords plurilatéraux de l'OMC, notamment l'Accord sur les marchés publics (AMP) de 1994 et sa révision de2011. Par exemple, l'Article IV sur les principes généraux de l'AMP révisé comprend, dans sa disposition relative à la non-discrimination, l'exigence que les parties à l'AMP «[n'accordent] pas à un fournisseur établi sur le territoire national un traitement moins favorable que celui qui est accordé à un autre fournisseur établi sur le territoire national, en raison du degré de contrôle ou de participation étrangers », ainsi que le spécifie l'Article IV : 2(a) (OMC, 2011b).

Rappel de l'évolution l'initiative conjointe sur la facilitation de l'investissement pour le développement

Suite au remplacement du système du GATT – qui auparavant régissait le commerce international entre ses parties contractantes – par l'OMC en janvier 1995, il a été décidé en décembre 1996 d'établir un ensemble de nouveaux groupes de travail. Dans le cadre de la Déclaration ministérielle de Singapour, qui tenait également compte du programme de travaux futurs de l'OMC relativement aux dispositions contenues dans l'Accord de Marrakech (portant établissement de l'organisation) sur les possibilités existantes en matière de réformes futures dans divers domaines (OMC, 1996).

Lors du lancement du Programme de Doha pour le développement à l'occasion de la Conférence ministérielle de 2001, ces quatre groupes de travail ont été chargés d'élaborer des modalités de négociation pour leurs sujets de négociation respectifs, en vue d'encourager les ministres à adopter ces modalités par consensus explicite pendant la conférence ministérielle suivante et de démarrer les négociations (OMC, 2001). Bien que la Déclaration ministérielle de Doha ait fixé l'échéance d'accord sur les modalités de négociation par un consensus explicite entre les Membres avant la cinquième Conférence ministérielle, qui est devenue la Conférence ministérielle de Cancun de septembre 2003, cette échéance n'avait pas été respectée lorsque la conférence s'est conclue sans consensus, notamment en raison de désaccords sur ces modalités.

Au cours des années qui ont suivi, la question de savoir s'il convient d'aborder à nouveau les investissements dans le contexte de l'OMC est restée largement ignorée, tandis que les Membres de l'OMC ont exclusivement focalisé leurs efforts sur l'avancement des négociations dans le cadre du cycle de Doha. Les négociations sur le cycle de Doha lui-même devaient se conclure en janvier 2005. Il a finalement été déclaré que les discussions concernant les « éléments pour les orientations politiques » qui formaient le «consensus» dans la Déclaration du président de la Conférence ministérielle de 2011 à Genève se trouvaient dans une impasse (OMC, 2011a).

Au cours de la conférence ministérielle suivante de 2013, les ministres ont adopté l'Accord sur la facilitation des échanges (TFA) et sélectionné d'autres livrables provenant des négociations sur l'agriculture et le développement dans le cadre d'une « récolte anticipée » lors du cycle de Doha. La Conférence ministérielle de Nairobi tenue en décembre 2015 s'est focalisée sur la question

de savoir s'il convenait de poursuivre le cycle ou d'envisager de négocier sur de « nouvelles questions » tout en faisant avancer les questions existantes.

En septembre 2016, la CNUCED a publié le Menu d'action globale pour la facilitation des investissements, qui contenait les directives les plus complètes à l'époque concernant la gamme de mesures de facilitation des investissements qu'un pays pourrait mettre en œuvre, soit de manière unilatérale, soit en soutien à la collaboration internationale (CNUCED, 2016).

La CNUCED a également assuré un suivi de l'évolution de la mise en œuvre de mesures de facilitation des investissements spécifiques au niveau national et dans le cadre de traités. Selon le dernier rapport de la CNUCED sur les investissements dans le monde, un tiers des mesures d'investissement que les pays ont adoptées au niveau national pour l'année peuvent être classés en tant que mesures de facilitation et de promotion des investissements (CNUCED, 2019b).

En 2016, alors que la Chine présidait le G20, le Groupe de travail sur le commerce et l'investissement (TIWG) nouvellement établi a accéléré l'approbation des Principes directeurs du G20 pour l'élaboration de la politique mondiale en matière d'investissement, un document non contraignant qui prévoit neuf principes, portant notamment sur l'importance de déployer des efforts en matière d'investissement qui encouragent les investisseurs à établir, à diriger et à étendre leurs entreprises. Lorsque l'Allemagne a ensuite présidé le G20, davantage de propositions liées à la facilitation des investissements ont été soumises, et les Membres du

G20 ont envisagé d'adopter un dossier non contraignant sur la facilitation des investissements qui viendrait compléter les principes directeurs. Toutefois, ces propositions ont finalement été abandonnées, et l'initiative ne s'est pas poursuivie dans le contexte du G20 ces dernières années. Néanmoins, la déclaration conjointe de Novembre 2019 sur la facilitation de l'investissement pour le développement est finalement abouti et fait partie des accords existants de l'OMC, dont les dispositions portent directement sur les investissements pour lesquels le Burundi fait partie du groupe des quatorze co-parrains de la déclaration conjointe de Novembre 2019.



CHAP.VII

COMMERCE DES SERVICES ET DIVERSIFICATION DES EXPORTATIONS

Ce chapitre présente l'évolution des échanges extérieurs selon les types de services. Il présente également les défis à relever pour que les échanges extérieurs de services contribuent à l'intégration commerciale du Burundi. Il présente la situation du commerce des services de transport, services financiers, commerce électronique et les services professionnels ainsi que les pistes de solution pour leur développement. Le secteur du tourisme qui a été priorisé par le Gouvernement du Burundi fera l'objet d'un chapitre entier (Chap.8).

7.1. COMMERCE DES SERVICES DE TRANSPORT (ROUTIER, LACUSTRE ET AERIEN)

Le développement des infrastructures physiques et des équipements de télécommunication constitue un défi à lever pour faire du commerce des services de transport un levier d'intégration commerciale du Burundi. La gestion de la politique commerciale doit accorder une attention particulière au développement et à la modernisation des infrastructures matérielles (physiques et technologiques) et des infrastructures immatérielles afin de promouvoir une offre concurrentielle de transport et de services logistiques de haute qualité. Au niveau du secteur des transports, le Burundi n'a pas un accès direct à la Mer. Pour le transport de ses biens, à l'importation comme à l'exportation, le Burundi utilise plusieurs voies (réseaux routier, ferroviaire, aérien et lacustre sur le lac Tanganyika) mais la route est le principal moyen de transport utilisé. La majeure partie du fret routier est assurée par des entreprises privées qui transportent des produits alimentaires, des produits agricoles, du bétail, des produits manufacturés de consommation et d'autres produits industriels le long des deux principaux corridors. Selon le rapport de OMC (2019) environ 500 camions burundais sont opérationnels dans le transport international alors que la Tanzanie en a environ 40 000.

En matière des échanges extérieurs des services de transport, les exportations de services de transport ont connu d'abord une tendance décroissante en passant de 197 813,9 millions de BIF en 2013 à 91 868,0 millions de BIF en 2015 ; et une tendance croissante jusqu'à 164 818,8 millions de BIF en 2020(après un pique en 2018 avec 187 065,6 millions de BIF). Pour les importations, elles ont une tendance générale

croissante en passant de 181 791,0 millions de BIF en 2012 à 313 115,91 millions de BIF en 2020 ; avec une légère chute en 2015 et 2016 des importations respectivement de 219 848,2 et 205 106,7 millions de BIF.

Sur la période 2012-2020, les importations de services de transport représentent 69% des importations de services et les exportations de services de transport représentent 11% des exportations de services. Pour accroître leur importance dans l'intégration commerciale du Burundi, il donc important pour le Burundi de développer des partenariats en matière de développement des infrastructures et conduire des réformes réglementaires du secteur des services logistiques (camionnage, entreposage, dédouanement et transit de fret) axées sur la promotion de la concurrence et la fourniture de services de manière efficace le long de réseaux commerciaux et sur une baisse des coûts commerciaux. Ce type de réforme constitue un important levier à privilégier afin que le Burundi puisse capitaliser les atouts attendus des investissements en infrastructures dans les corridors commerciaux de l'EAC.

Les services de transport concernent également le transport maritime et aérien mais le Burundi se déploie dans un environnement économique rendu difficile par l'enclavement du pays qui pose de graves problèmes de transport et d'ouverture commerciale. De ce point de vue, des efforts sont à consentis pour (i) développer les connexions aériennes entre le Burundi, les marchés émetteurs de touristes ainsi que la libéralisation de l'espace aérien dans la région EAC et (ii) développer les infrastructures portuaires afin d'exploiter le lac Tanganyika en matière de transport maritime. Pour améliorer l'importance des services de transport dans l'intégration commerciale, le Burundi devra donc accorder se focaliser sur des partenariats de transport pour réduire les coûts élevés du transport et des transactions commerciales (importations et exportations). Ce qui implique attention particulière que la mise en œuvre de la politique commerciale devra accorder au développement (i) des infrastructures physiques de transport et (ii) des infrastructures/équipements de télécommunication afin de profiter des partenariats pour réduire les coûts de transports des échanges extérieurs du Burundi. En outre, le Burundi aura à capitaliser les avantages des corridors de transports de marchandises (importations-exportations) et à profiter pleinement du corridor Central parce qu'il permet la réduction des coûts de transport.

7.2. SERVICES FINANCIERS

L'attractivité des banques multinationales et la promotion des normes internationales et le développement de l'industrie des assurances permettra de booster l'importance du commerce des services financiers dans l'intégration commerciale du Burundi à travers la mobilisation des financements à long terme. En plus des banques locales, la présence des banques multinationales contribue à l'intégration commerciale du Burundi à travers l'intégration de leurs opérations dans les domaines des TIC, de la gestion des risques, des services aux clients et des opérations de trésorerie.

Cependant, le Burundi reste confronté à la faiblesse de la part du secteur financier dans les exportations de services. Sur toute la période 2012-2019, les exportations des services financiers et des assurances représentent en moyenne annuelle 3,4% des exportations de services et les importations de services des services financiers et des assurances représentent 2,8% des importations de services. Au Burundi, le système financier du Burundi est composé de cinq types d'institutions financières : (i) les établissements de crédit (secteur bancaire), (ii) les institutions de microfinance, (iii) les compagnies d'assurance, (iv) les établissements de paiement et (v) les organismes de prévoyance sociale. Le secteur financier du Burundi comprend 10 banques commerciales, 2 établissements financiers, 24 Institutions de Micro Finance (IMFs) membres du Réseau des Institutions de Microfinance (RIM), 14 sociétés d'assurance et 2 organismes de prévoyance sociale.

Au niveau des échanges extérieurs, les exportations des services financiers ont connu une tendance générale décroissante sur toute la période 2013-2020. Alors qu'en 2013 les exportations de services financiers 2 945,0 millions de BIF, elles ont enregistré une décroissance continue jusqu'à 951,7 millions de BIF (soit 3 fois de moins). Pour les importations, elles ont connu d'abord une tendance croissante en passant de 822,9

millions en 2012 jusqu'à 6144,94 millions de BIF en 2016, ensuite une tendance décroissante jusqu'à 1 588,12 millions de BIF en 2020.

Cette faible performance en matière des échanges extérieurs de services financiers implique une faible importance du commerce des services financiers en matière d'intégration commerciale du Burundi. Pour tirer profit des échanges extérieurs des services financiers, le paysage financier du Burundi devra investir dans l'attractivité des banques multinationales et la promotion des normes internationales, et le développement de l'industrie des assurances permettra de booster l'importance du commerce des services financiers à travers technologie pour : (i) être compétitif en changeant la tendance des exportations sur le marché international et (ii) développer les capacités d'importations des services financiers dont le Burundi a besoin en vue d'une transformation structurelle effective et catalyseur du développement financier.

La coopération régionale en cours au sein de l'EAC permettra d'harmoniser le cadre légal dans les différents sous-secteurs financiers (banques, marché des capitaux, micro- finance, assurances et pensions), les standards ainsi que l'interconnectivité des infrastructures des paiements et à moyen terme la création d'un marché financier unique en préparation à la création à l'Union Monétaire de l'EAC. Elle contribuera également à renforcer les capacités de surveillance des institutions de supervision en vue d'assurer la stabilité du système financier et prévenir les crises financières d'envergure.

7.3. COMMERCE ELECTRONIQUE (INCLUANT LES TIC ET LA NUMERISATION)

Avec l'évolution de l'utilisation des TIC et de la numérisation, l'élaboration d'un document du cadre légal et réglementaire du commerce électronique est un défi auquel le Burundi doit faire face afin que le commerce électronique contribue à l'intégration commerciale du Burundi. Dans l'ensemble, le secteur des télécommunications est en pleine croissance, et en particulier la téléphonie mobile. En 2019, le taux de pénétration était estimé à 54,71% contre 1,6 % en 2005. En juin 2020, le secteur de la téléphonie mobile comptait 6,9 millions d'abonnés aux téléphoniques mobiles contre 6,5 millions en décembre 2019 (soit une augmentation de 5,3%) tandis que les abonnés aux téléphones fixes ont diminué à 20 807 contre 20 936 en décembre 2019 (soit une diminution de 0,6%). En ce qui concerne l'accès à l'internet, le taux de pénétration est de 10% et les abonnements à l'Internet mobile représentent 99,6% du total d'abonnements à l'Internet.

En matière d'échanges extérieurs des services des télécommunications, les exportations ont connu une chute et une tendance générale décroissante en passant de 6 104,8 millions de BIF en 2014 à 12 705,7 millions de BIF jusqu'à 7 989,3 millions de BIF en 2020. En ce qui concerne les importations, elles ont connu une chute en passant de 11613,9 millions de BIF en 2015 à 8907,78 millions de BIF en 2016 et elles enregistré ensuite une tendance croissante jusqu'à 19 037,78 millions de BIF en 2020.

Pour améliorer l'importance des télécommunications dans l'intégration commerciale, le Burundi aura à développer des infrastructures/équipements de télécommunication afin de profiter des partenariats¹⁰¹ pour réduire les coûts de transports des échanges extérieurs du Burundi tel que proposé dans la stratégie de mise en œuvre de la politique commerciale au Burundi. La promotion du commerce électronique constitue un enjeu important dans le cadre d'accompagnement du secteur privé en général et le secteur des services en particulier; de ce point de vue, la mise en œuvre de la politique commerciale devra accorder une importance accrue aux aspects relatifs à la quatrième révolution industrielle à travers:(i) du secteur des services et du commerce électronique; (ii) les capacités de sécurisation des opérations de commerce et développement du commerce électronique.

7.4. SERVICES PROFESSIONNELS

Le Burundi est confronté au défi de réduire le déficit en nombre et en compétence des professionnels afin de faire des services professionnels un levier d'intégration commerciale. Le Burundi est caractérisé par des déficits concernant le nombre de professionnels, de niveau élevé comme intermédiaire, dans tous les secteurs examinés, et les échanges extérieurs des services professionnels du Burundi sont faibles aussi bien pour les exportations que pour les importations.

En termes des échanges extérieurs, les services professionnels se trouvent dans la catégorie des voyages et au Burundi les valeurs des voyages professionnels sont moins importantes que celles des voyages personnels (santé, éducation, autres) aussi bien pour les exportations que les importations. En 2020, les voyages professionnels totalisent des exportations de 381,2 millions de BIF contre 1 011,6 millions de BIF pour les voyages personnels, et 8 223,79 millions de BIF pour les importations contre 13 990,97 millions pour les voyages personnels. Sur toute la période 2012-2020, la valeur la plus élevée des recettes d'exportations de services professionnels restent a été de 735,9 millions BIF en 2017, et elles sont connu une baisse continue jusqu'à 381,2 millions de BIF en 2020. Par contre les importations de services professionnels sont plus importantes et depuis 2016, elles ont enregistré une tendance croissante en passant de 17414,9 millions jusqu'à 26 774,4 millions de BIF en 2019; avant de baisser jusqu'à 8 223,79 millions de BIF en 2020.

Pour tous les services, le Burundi est un importateur net de service, et l'essentiel des importations portent sur le fret et les assurances, les services d'ingénierie et d'audit en faveur des grands travaux notamment dans le domaine des routes (OMC, 2019). Ce qui implique que des efforts doivent être consentis pour promouvoir le commerce des services en vue d'en profiter pour l'intégration commerciale. Dans cette optique, le secteur des services professionnels devrait faire l'objet d'études afin d'identifier les compétences (services comptables, architecturaux et ingénierie) et les services à promouvoir pour les exportations et prendre des stratégies pour capitaliser les atouts des importations de services professionnels. En outre, le Burundi pourra exploiter les accords régionaux sur la reconnaissance mutuelle (ARM) des qualifications professionnelles pour élaborer des programmes de formation adéquats pour les différents professionnels et guider les employeurs, les tuteurs et les apprentis concernant les exigences en termes d'expérience pratique pour les professionnels. C'est en résolvant la problématique des déficits en effectifs et en compétences des professionnels que le Burundi pourra tirer profit des services professionnels et en faire un moteur d'intégration commerciale.



CHAP.VIII

OPPORTUNITES DU
TOURISME AU BURUNDI
ET DEFIS DE SON
DEVELOPPEMENT DANS
LE CONTEXTE DE LA
PANDEMIE MONDIALE
DU COVID-19

8.1. ETAT DES LIEUX ET POTENTIALITES DES SERVICES TOURISTIQUES AU BURUNDI

La Stratégie Nationale du Développement Durable du Tourisme (SNDDT) 2012- 2020 qui a fait un diagnostic du secteur touristique a décrit une industrie touristique peu développée. Elle souffrait du problème d'image ternie par une longue crise sécuritaire et d'instabilité politique qui a un caractère cyclique. En conséquence, le nombre de touristes qui visitent le pays est très faible. A titre d'illustration, les arrivées de touristes à l'aéroport international de Bujumbura étaient estimées à seulement 5.000 personnes en 2010. Elles étaient constituées par des voyageurs d'affaires régionaux, des travailleurs humanitaires internationaux et des travailleurs des Organisations Non Gouvernementales (ONG) locales 102.

Pourtant le Burundi fait partie de la Communauté Est-Africaine (EAC) disposant d'une industrie touristique florissante qui accueillait beaucoup de touristes avant la pandémie du COVID-19. Le nombre d'arrivées de touristes était estimé à 3,5 Million en 2006 contre 6,9 Million 2019¹⁰³. Le Burundi dispose de nombreuses attractions touristiques identifiées par la SNDDT sur l'ensemble du territoire burundais. Mais la plupart d'entre-elles ne sont pas encore aménagées. L'élaboration de la SNDDT a analysé le potentiel de développement du secteur touristique tandis que la mise en œuvre de son Plan d'actions (2013-2016) était assortie d'activités concrètes devant s'attaquer aux contraintes qui minent le secteur touristique. Ces efforts ont suscité beaucoup d'espoirs que la situation du secteur touristique allait s'améliorer.

Le secteur privé avait aussi répondu positivement à ces signaux en investissant dans les hôtels. Les investissements étaient aussi encouragés par le Code des investissements de 2009¹⁰⁴ qui créait l'Agence de Promotion des Investissements (API) et qui donnait des avantages aux investisseurs dans le domaine touristique tels que les exonérations sur les impôts et taxes sur les équipements et matières premières

¹⁰² Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme/ PNUD, Stratégie Nationale de Développement du Tourisme, Juillet 2011, p.8

¹⁰³ EAC Secretariat, EAC Tourism Marketing Strategy (2021-2025), p.8

¹⁰⁴ La loi N° 1/23 du 24 Septembre 2009 portant Code des investissements

importés, l'exonérations des impôts sur les bénéfices durant les 3 premières années ainsi que le crédit d'impôt de 37% de la valeur de l'investissement.

De plus, pendant les années 2013 et 2014, la mise en œuvre du PA/SNDDT commençait à porter des fruits. La crise socio-politique de 2015 a entraîné des conséquences graves sur l'activité touristique qui ont été occasionnées par : (i) La réduction de l'aide internationale en général et la réticence des bailleurs de fonds à soutenir le secteur touristique ; (ii) la suppression de l'octroi des visas des touristes à leur arrivée ; (iii) Les informations de certains médias qui ont entretenu une image négative du Burundi comme étant une destination touristique dangereuse.

Alors que les effets de la crise commençaient à s'apaiser, la relance de l'activité touristique au Burundi, s'est heurtée brutalement à l'éruption du COVID-19 dès le mois de Mars 2020. Cette nouvelle donne a frappé encore plus durement le secteur hôtelier en même temps qu'elle appelle de nouvelles approches de gestion de l'industrie touristique. Avec la fermeture des frontières terrestres et aériennes (exception faite du transport du fret pour l'importation des produits essentiels) a entraîné un arrêt des mouvements de voyageurs et l'arrêt des activités des établissements touristiques incluant les hôtels. La réouverture de l'aéroport international de Bujumbura aux vols internationaux et l'institution d'une période de confinement (7 jours ramenée à 4 jours) dans les hôtels ont permis à ces derniers de reprendre les activités d'hébergement. Les activités de la plupart des hôtels de Bujumbura se sont pratiquement arrêtées avec la suppression du confinement de juin 2021.

Néanmoins, l'amélioration progressive de la sécurité, les actions de normalisation des relations diplomatiques avec ses partenaires entreprises par le Gouvernement et les nouvelles orientations des décideurs politiques au plus haut niveau d'œuvrer en sorte que le pays redevienne stable et accueillant¹⁰⁵ sont des signes encourageants en faveur de la restauration de la confiance des touristes envers le Burundi.

En dépit des contraintes auxquelles le tourisme Burundais fait face, le pays possède un grand potentiel de développement touristique que la SNDDT de 2012 a identifié et qui reste d'actualité à savoir : (i) un patrimoine culturel riche (sites historiques, artisanat, danses traditionnelles) ; (ii) le littoral du lac Tanganyika; (viii) la croisière sur le lac Tanganyika ; (iii) l'aire protégée de la Kibira ; (iv) les lacs du nord ou les lacs transfrontaliers ; (v) l'aire protégée de la Ruvubu ; (vi) la réserve naturelle de la Rusizi ; (v) le massif de Nyakazu- Nkoma ; (vi) le pôle historique de Gitega.

Compte tenu de ce potentiel, le document de la SNDDT (2012- 2020) a identifié les segments clés du produit touristique burundais :

- L'écotourisme de nature et la découverte dans les aires protégées;
- Le tourisme balnéaire sur le littoral du lac Tanganyika et les plages de Bujumbura ;
- Le tourisme de croisière sur le lac Tanganyika ;
- Le tourisme de niche incluant les randonnées, la pêche sportive, la plongée sous-marine, les sports nautiques, les aires protégées, le massif du Nyakazu- Nkoma et l'observation des espèces animales rares :
- Le tourisme de congrès/tourisme d'affaires à développer à Bujumbura.

Le Burundi a donc le potentiel nécessaire pour attirer beaucoup de touristes à condition d'offrir un environnement sécurisant. Il a en outre l'avantage de disposer d'un climat estival toute l'année, sa population a la réputation d'être très accueillante envers les étrangers et les mets burundais sont succulents. Pour profiter pleinement des bienfaits de son intégration régionale, il serait essentiel que le Burundi coopère avec les autres pays membres de l'EAC dans le cadre de la promotion de l'EAC comme une destination touristique unique notamment en adhérant au système de visa unique pour touristes.

Ceci permettrait au Burundi de s'intégrer dans les circuits touristiques des autres pays de l'EAC qui ont déjà un marché bien établi.

8.2. DEFIS AUXQUELS FAIT FACE LE TOURISME BURUNDAIS

L'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement Durable du Tourisme du Burundi 2012-2020 et de son Plan d'Actions 2013-2016 a passé en revue les actions programmées qui n'ont pas été réalisées. Face à cette contre-performance, les défis majeurs identifiés sont les suivants :

- La mauvaise image du tourisme burundais qui a été ternie par des crises cycliques ayant émaillé l'environnement socio-politique du pays ;
- Le manque de ressources financières pour réaliser les actions sélectionnées par le Plan d'actions de la SNDDT;
- La suspension de l'octroi du visa à l'aéroport de Bujumbura qui a découragé les gens qui planifient des voyages au Burundi ;
- La pénurie de personnels qualifiés dans les établissements touristiques ;
- La pandémie du COVID-19 et l'absence de stratégie touristique y relative ;
- Un environnement des affaires défavorable ;
- L'absence de programme marketing de la destination touristique burundaise;
- L'absence de Loi cadre du tourisme qui freine les opportunités offertes par l'EAC;
- Le cadre réglementaire existant ¹⁰⁶ qui reste inopérant en raison des textes d'application qui manquent;
- Le dispositif institutionnel qui reste inadéquat : les améliorations proposées par le SNDDT n'ayant pas encore connu de mise en œuvre effective ;
- Le problème récurrent des statistiques touristiques qui ne permet pas d'orienter la prise de décisions en faveur du secteur touristique ;
- Les actions de développement / aménagement des attractions touristiques et de réhabilitation des sites touristiques qui n'ont pas été exécutées.

8.3. LIENS ENTRE LE TOURISTIQUE ET LES SECTEURS DE L'ECONOMIE

8.3.1. Tourisme et agrégats macroéconomiques

A travers le monde, le tourisme est reconnu comme étant un secteur qui crée les richesses, qui accroît les opportunités d'emplois et apporte des recettes fiscales et des recettes en devises aux pays. Selon le Conseil Mondial des Voyages et du Tourisme, ledit secteur compte pour 10% dans la formation du Produit Intérieur Brut (PIB) et représente 7% du commerce international et 30% des exportations totales des services 107. Au Burundi, le secteur tertiaire qui inclut le tourisme contribue pour 42,6% 108 dans la formation du PIB. Les données statistiques disponibles ne fournissent pas une désagrégation des services permettant d'isoler la contribution du sous-secteur du tourisme.

Si l'on se réfère aux analyses faites par le Secrétariat de l'EAC¹⁰⁹, le tourisme participe pour une moyenne de 9,5% dans le PIB global. La contribution du tourisme affiche des différences substantielles au sein de la Communauté. Par exemple, la Tanzanie a un secteur touristique développé qui contribue dans le PIB

¹⁰⁶ Décret n°100/197 du 05 Juillet 2012 portant réglementation du tourisme au Burundi

¹⁰⁷ World Travel and Tourism Council (WTT), Travel and Tourism Economic Impact 2019

Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique, Cadrage macroéconomique, Juillet 2021

¹⁰⁹ EAC Secretariat, EAC Tourism Marketing Strategy (2021-2025)

pour 17,2%, avec 9,7% pour le Kenya, 9% pour le Rwanda contre seulement 5,1% pour le Burundi. De plus, pour l'ensemble de l'EAC, ledit secteur participe à la création des recettes en devises et des emplois respectivement à hauteur de 17% et 7,1%.

Dans le même temps, le tourisme s'approvisionne en services dans d'autres secteurs comme les transports, l'artisanat, le commerce de détail, l'immobilier, les produits agricoles, les communications et l'internet et la finance. Le secteur pouvant entraîner davantage plus de revenus via les bénéfices indirects le long de la chaîne d'approvisionnement que les seules dépenses du tourisme.

Au Burundi, avec la crise de 2015, ces liens multisectoriels se sont malheureusement amoindris du fait de la forte baisse de l'activité touristique. La situation s'est empirée avec la propagation de la pandémie du COVID-19. La restauration de la confiance, l'amélioration de l'image touristique du Burundi, la promotion du tourisme intérieur ainsi qu'une gestion maîtrisée du COVID-19 permettront au tourisme de retrouver progressivement sa place dans l'économie.

8.3.2. Le transport sous ses différentes formes

Au Burundi, le transport routier qui est le moyen de déplacement le plus utilisé pour accéder aux sites touristiques existants. Le réseau routier existant est assez dense et permet aux touristes d'atteindre tous les coins du pays par bus. Mais l'état des routes s'est dégradé ces dernières années en raison des défaillances dans l'entretien. Sur le chapitre du tourisme intra-régional, avant les restrictions sur les voyages régionaux par route consécutives à la crise de 2015 et le COVID-19, des compagnies de transport par bus reliaient la ville de Bujumbura aux capitales des pays de l'EAC (Kigali, Kampala, Nairobi et Dar-Es-Salaam). Ce qui constituait des avancées bénéfiques au tourisme intra-régional pour les citoyens de ces pays qu'il faudrait encourager par le marketing conjoint. Les touristes étrangers à l'EAC qui visitent la région pourraient utiliser ce mode de transport s'il fournit le confort nécessaire.

Le transport maritime sur le Lac Tanganyika et les Lacs du Nord est la voie appropriée pour le tourisme balnéaire et le tourisme croisière. Malheureusement, il n'est pas encore organisé alors que c'est un créneau intéressant qu'il faudrait développer surtout pour un pays qui dispose d'un climat agréable sur toute l'année.

Le transport aérien : La plupart des touristes empruntent la voie aérienne pour atteindre le Burundi ou les pays voisins. Le Burundi est connecté par avion au monde à partir de l'Aéroport International Melchior Ndadaye qui opère conformément aux normes internationales de sécurité. Dans le contexte du COVID-19, avec la réouverture de l'aéroport, les compagnies aériennes qui avaient suspendu leurs vols ont repris et de nouvelles compagnies pourraient ouvrir leurs lignes sur Bujumbura moyennant les mesures de facilitation d'usage. La création récente de la compagnie aérienne « Burundi Airlines » qui jouera éventuellement le rôle de Compagnie Nationale pourrait être un atout dans la promotion du tourisme burundais.

8.3.3. Les télécommunications et l'internet

Les touristes et opérateurs économiques du secteur touristique utilisent largement les téléphones mobiles qui est le moyen de communication le plus largement répandu. Au Burundi le nombre d'utilisateurs de mobiles s'est accru fortement atteignant un demi-million de mobiles. Les touristes en visite au Burundi peuvent se procurer des cartes SIM pour leur mobile et garder le contact avec leurs pays d'origine. Il est de même possible d'effectuer des réservations d'hôtel du Burundi via l'internet et de rester en communication avec ses correspondants à partir de la plupart des centres urbains.

8.3.4. Les banques

Les touristes recourent aux services bancaires pour les transactions diverses incluant le change en monnaies locales. Selon la réglementation de change en vigueur, les paiements des factures se font en francs Burundais (BIF). Les non-résidents peuvent aussi régler leurs factures dans les hôtels en monnaies étrangères. Les

devises étrangères sont librement convertibles dans les banques. Les guichets automatiques distributeurs de billets opèrent dans les banques de Bujumbura, Gitega et Ngozi. Le switch monétique nationale (Bi-Switch) permet l'interopérabilité des transactions sur cartes bancaires.

8.3.5. L'eau et l'électricité

L'approvisionnement régulier en eau potable et en électricité est assuré à Bujumbura et même dans les centres urbains secondaires. L'approvisionnement en eau potable dans différents sites touristiques identifiés pour être aménagés est un préalable pour que les opérateurs privés trouvent intérêt à y investir. Il en est de même de l'approvisionnement en électricité qui manque dans bons nombres d'attractions touristiques.

8.3.6. L'artisanat

L'artisanat fait partie de l'expression culturelle du Burundi profond. Il est caractérisé par une production réalisée par des artisans individuels ou de petits ateliers isolés éparpillés à travers tout le pays. De ce fait, ils manquent la visibilité sur le marché. La SNDDT a pu identifier huit savoir-faire principaux dans le domaine de l'artisanat. Par ordre d'importance, ils sont les suivants : (i) la terre cuite, (ii) la menuiserie, (iii) le métal, (iv) la vannerie, (v) le textile, (vi) la poterie, (vii) la sculpture du bois et (viii) la fabrication des tambours¹¹⁰. Ladite stratégie souligne aussi sept savoir-faire spéciaux/ rares à savoir : le tressage de sisal, la peinture, la forge, les bijoux, le cuir et les sculptures en argile. Ils sont développés par des individus ou quelques groupes de personnes. Ces produits peuvent être utilisés comme souvenirs ou décor authentique aux endroits de fréquentation dans les hôtels et autres établissements touristiques.

Avant la crise de 2015, le secteur avait déjà bénéficié des initiatives porteuses comme : (i) la mise en place de la Chambre Sectorielle de l'Artisanat, (ii) l'organisation d'un centre d'exposition-vente des produits artisanaux qui était logé au Musée vivant de Bujumbura et (iii) la participation du Burundi à la Foire Artisanale Jua Kali/ NguvuKazi. L'initiative devrait être ressuscitée mais le principal défi qui se pose est l'identification de l'ensemble des artisans et de leur regroupement en catégories pour mieux les encadrer.

8.3.7. L'agriculture, l'élevage et la pêche

Le Burundi est un pays à vocation agricole où les produits alimentaires sont encore biologiques à grande échelle. Les produits agricoles ont un goût succulent. Ce qui est particulièrement le cas pour les fruits et les produits de la pêche. Les touristes apprécient également les mets traditionnels du Burundi et les boissons produites localement.

Etant donné le fait que le tourisme appuie les divers sous-secteurs de l'économie en tant qu'employeur majeur et consommateur des services identifiés plus haut, il devrait être considéré comme un service essentiel et bénéficier par conséquent des incitations fiscales pour soutenir sa reprise.

8.4. OPPORTUNITES OFFERTES PAR L'INTEGRATION REGIONALE

En raison entre autres de son enclavement et de l'étroitesse de son marché intérieur, le Burundi accorde une grande priorité à l'intégration régionale qui permet aux pays partenaires de collaborer dans des domaines d'intérêt communs en harmonisant leurs politiques. Comme développé plus haut, le Burundi a adhéré aux initiatives d'intégration régionale au sein des Communautés Économiques Régionales (CERs) suivantes : COMESA, EAC, ZLE COMESA— EAC- SADC et ZLECAf. Elles ont l'occasion de s'intégrer par le commerce en axant l'essentiel des réformes sur :

- L'élimination des tarifs douaniers intérieurs ;
- La suppression des barrières non tarifaires au commerce ;
- La mise en place du tarif extérieur commun

110

Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et du Tourisme/ PNUD, Stratégie Nationale de Développement du Tourisme, Juillet 2011, p. 95

- L'harmonisation des procédures douanières, des normes d'évaluation et des normes de qualité ;
- La libre circulation des personnes, des services et des capitaux, du droit d'établissement et de résidence lorsque l'intégration régionale atteint des niveaux plus approfondis (comme le Marché Commun).

Toutes ces CERs facilitent le libre mouvement des biens et des personnes ainsi que la coopération en matière de tourisme. Le Traité de l'EAC en son article | | 15111 énumère les domaines couverts par la coopération en matière de tourisme ci-après :

- Développer les approches de promotion et de marketing du tourisme de qualité ;
- Coordonner les politiques dans l'industrie touristique.
- Edicter un code commun pour la conduite des tours opérateurs,
- Standardiser les classifications des hôtels et les normes dans l'industrie des voyages;
- Développer une stratégie régionale de promotion du tourisme.

Sur la base de ce cadre légal tracé par le Traité et des initiatives en cours comme la récente adoption d'une stratégie marketing du tourisme de l'EAC, l'appartenance du Burundi à l'EAC ouvre les opportunités suivantes :

- L'harmonisation plus aisée des politiques, des lois, des standards de qualité, des codes de conduite des professionnels du tourisme avec des pays qui ont une plus grande expérience en matière de tourisme;
- La possibilité de coopérer avec les pays membres en matière d'intégration de l'offre touristique. C'est le cas pour la gestion des attractions transfrontalières telles que les parcs qui s'étendrait sur deux pays voisins ou les gorilles de montagnes logées dans un espace partagé;
- L'émergence d'un tourisme multicentre qui s'observe dans la région qui peuvent inclure une combinaison des plages, des safaris et les itinéraires de campagne ;
- La promotion de l'EAC comme une destination touristique unique où le Burundi pourrait tirer profit de la bonne image de la région Est-Africaine. Ce qui signifie qu'un touriste qui applique pour un visa touristique unique pourra visiter l'ensemble des pays en un seul voyage. Les propositions de circuits touristiques ont été faites et elles pourraient être mises à jour chaque fois que de besoin ;
- La possibilité de promouvoir le tourisme intra-EAC où les citoyens de la Communauté pourraient visiter les abondantes attractions variées de la région en connaissance de cause
- La possibilité de tirer avantage du renforcement des capacités des personnels par le biais des partenariats qui pourraient être établis avec les institutions de formation / écoles d'excellence en tourisme présentes dans la région (telle que Kenya Utalii College).

8.5. TRAIN DE MESURES POUR DYNAMISER LE TOURISME BURUNDAIS DANS LE CONTEXTE DE LA PANDEMIE MONDIALE DU COVID-19

A la suite de la fermeture des frontières due à la propagation fulgurante du COVID-19, le secteur touristique burundais qui était déjà en situation précaire a été le secteur le plus durement impacté par la pandémie. Les touristes qui avaient planifié leurs voyages ont annulé les vols. Les annulations ont aussi frappé les conférences programmées. En conséquence, les hôtels et les sites touristiques fréquentés par des étrangers ont dû envoyer en chômage technique une grande partie de leurs employés.

Dans ces conditions, l'impact négatif subi par le pays est à la fois économique et social surtout que la crise touche les moyens de subsistance des travailleurs, les revenus des fournisseurs des services au secteur

 $\Pi\Pi$

touristique (les transports, l'agriculture, le bâtiment, les communications et la finance), leurs familles et les collectivités entières en général. Nous nous préoccupons de savoir quelles mesures proposer pour dynamiser le tourisme burundais sous le choc du COVID-19. Dans un premier temps, nous allons analyser les propositions qui émergent de l'Organisation Mondiale du Tourisme et de la Communauté de l'Afrique de l'Est en la matière.

8.5.1 Le dispositif de redressement du tourisme en réponse au COVID-19 proposé par l'OMT

L'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) qui est consciente de la gravité du problème a élaboré un dispositif de redressement du tourisme en réponse au COVID-19 en faveur de ses pays membres. Le dispositif est composé des 3 piliers¹¹² suivants : (i) le redressement économique, (ii) le marketing et la promotion, (iii) le renforcement des institutions et le renforcement de la résilience.

- Le redressement économique consiste en l'identification des mesures qui stimulent la reprise économique du secteur touristique après une évaluation préalable des impacts, des besoins. Le Plan National Spécifique à l'appui du redressement du tourisme comporte un ensemble de mesures destinées à amortir le choc de la crise et à rétablir un climat de confiance dans le secteur.
- Le marketing et la promotion où il s'agit d'identifier les marchés ou segments de marchés pouvant contribuer à la diversification des produits et les stratégies marketing / activités promotionnelles censées accélérer la reprise.
- Le renforcement des institutions et de la résilience qui passe par le développement du Partenariat entre le Public et le Privé et l'amélioration des compétences au niveau de la gestion des crises.

8.5.2. Plan régional de relance de l'EAC pour combattre les effets négatifs du COVID-19

Au niveau de l'EAC, considérant les effets dévastateurs de la pandémie sur la santé des populations et les impacts socio-économiques sévères, la région a initié une action coordonnée et harmonisée. En Mars 2020, le Conseil Sectoriel des Ministres en charge de la Santé a approuvé un Plan de relance de l'EAC¹¹³ pour combattre les effets négatifs du COVID-19. Les objectifs du Plan sont de 3 ordres :

- Contenir les impacts négatifs du COVID-19 à court et moyen terme (2-3 ans) sur les secteurs socioéconomiques vitaux ;
- Appuyer le renforcement des fondamentaux d'une relance en vue de la croissance des flux de commerce et d'investissements ;
- Faciliter la mise en œuvre des activités prioritaires destinées à promouvoir la relance économique tout en assurant la prospérité future de l'EAC comme région.

Pour ce faire, le Plan de relance prévoit une approche à 2 volets : (i) Institution des mesures et interventions destinées à contenir la pandémie tout en créant un environnement opérationnel pour combattre le COVID-19; (ii) Identification et mise en œuvre des mesures et interventions stratégiques de relance des économies des pays de l'EAC.

¹¹² Organisation Mondiale du Tourisme, Comité de Crise pour le tourisme mondial, Communiqué de Presse, Madrid, 12 Mai 2020

www.eac.int: En date du 16 Juillet 2021, le Conseil Sectoriel en charge du tourisme adopté le Plan régional de relance pour combattre le COVID-19 tenu en binaire a adopté le Plan

Si l'on se réfère au 6^{ième} Plan de Développement de l'EAC¹¹⁴ les moteurs clés dudit Plan de relance au niveau régional sont détaillés suivants :

- 1. L'amélioration du climat des affaires
- 2. Le renforcement des capacités de transformation et des chaînes de valeur dans la région
- 3. La consolidation et renforcement des initiatives d'intégration régionale
- 4. Le renforcement des capacités des institutions chargées du commerce et de la facilitation du commerce
- 5. L'amélioration de la facilitation du commerce
- 6. La promotion des exportations de l'EAC sur les marchés étrangers
- 7. Le renforcement des standards et réglementations sur les produits sanitaires et phyto- sanitaires
- 8. La réingénierie du secteur des transports
- 9. La priorisation des secteurs clé des services pour le développement du commerce et de l'investissement
- 10. L'appui à l'agriculture pour une sécurité alimentaire pérenne
- II. Le renforcement des capacités régionales en matière de transformation de la digitalisation
- 12. La relance du tourisme et la réorientation des chaînes de valeurs du tourisme

Ces initiatives ont été complétées au niveau national par les interventions suivantes :

- a. Le renforcement des capacités du secteur de la santé incluant le recrutement du personnel soignant additionnel, gérer et contenir la propagation de la pandémie ;
- b. La sensibilisation soutenue en vue de l'adhésion aux mesures prises par les gouvernements ;
- c. L'amélioration du climat des affaires pour attirer et retenir les investisseurs locaux et étrangers ;
- d. L'innovation dans les secteurs de la logistique et des transports pour faire face à la pandémie du COVID-19 et l'assurance que les chaînes de l'offre restent opérationnelles ;
- e. La mise en place des mesures d'appui aux PME et au monde des affaires pour l'accès aux liquidités
- f. Le renforcement du commerce et les mécanismes de facilitation du commerce
- g. La consolidation et le renforcement des initiatives d'Intégration régionale
- h. La promotion des exportations de l'EAC dans les marchés extérieurs
- i. Le Renforcement des capacités de transformation digitale

8.5.3 Train de mesures pour dynamiser le tourisme burundais

Que ce soit le Dispositif de redressement proposé par l'OMT ou le Plan régional de relance de l'EAC, ils ont retenu des approches qui se recoupent de par leur esprit à savoir : (i) Edicter des actions destinées à contenir en priorité les avancées de la pandémie du COVID-19 19 et à alléger ses effets négatifs, (ii) Identifier des actions appuyant le renforcement des fondamentaux d'une relance robuste et soutenue en vue de retrouver le chemin de la croissance ; et (iii) Promouvoir des actions prioritaires ciblées qui favorisent la relance et la croissance économique du pays.

- 1. Actions destinées à contenir les avancées de la pandémie et à alléger ses effets négatifs :
 - La poursuite de la sensibilisation aux mesures barrières et autres mesures éventuelles déjà prises par le Gouvernement ;
 - Le renforcement des capacités du système de santé : la logistique sanitaire, le personnel soignant en augmentation compte tenu des besoins ;
 - L'évaluation préalable des impacts et élaboration du Plan National Spécifique à l'appui du

EAC Secretariat, 6th EAC Developpement Strategy 2021/22- 2025/26, Arusha, February 2021



114

- redressement du tourisme ;
- La mise en œuvre des mesures d'allègement des impacts socio-économiques en direction des groupes vulnérables ou des entreprises les plus frappées par la pandémie du COVID-19 telles que les prêts garantis aux entreprises, les allègements fiscaux, les incitations spéciales en fonction des ressources mobilisables.
- 2. Actions de redressement appuyant le renforcement des fondamentaux d'une relance robuste et soutenue en vue de la croissance des flux de commerce et d'investissements
 - L'amélioration du climat des affaires pour retenir et attirer les investisseurs locaux et étrangers
 - Le renforcement des capacités des institutions chargées du commerce et de la facilitation du commerce
 - Le renforcement des standards et réglementations sur les produits sanitaires et phyto- sanitaires
 - La priorisation des secteurs clé des services pour le développement du commerce et de l'investissement.
- 3. Actions prioritaires ciblées qui favorisent la relance et la croissance économique du pays.
 - La relance du tourisme par la mise en place des incitations financières et fiscales comme les moratoires sur les crédits et les réductions fiscales sur les services touristiques jusqu'à la reprise du secteur;
 - La promotion du tourisme national/ régional en proposant des tarifs avantageux aux touristes nationaux et régionaux;
 - Le développement et mise en œuvre d'une stratégie de marketing /promotion du tourisme burundais ;
 - L'ouverture de l'espace de la Communauté de l'Afrique de l'Est en mettant en œuvre l'accord sur un espace unique aérien afin de réduire le coût de transport aérien dans la région ;
 - La promotion des exportations de l'EAC dans les marchés extérieurs
 - La mise en place des mesures financières d'appui (« Affirmative actions ») en faveur des femmes et jeunes ; et,
 - Le Renforcement des capacités en faveur des services fournisseurs de services touristiques à l'utilisation des technologies digitales ;

Recommandations

Les analyses faites au niveau de ce chapitre nous inspirent les recommandations suivantes :

- Le tourisme appuie divers sous-secteurs de l'économie en tant qu'employeur majeur et consommateur des différents services identifiés (agriculture, transport, artisanat, commerce de détails, internet, services financiers, eau et électricité), il devrait être considéré comme un service essentiel et bénéficier par conséquent des incitations fiscales et financières pour alléger ses impacts négatifs liés au choc du COVID-19 et soutenir sa reprise.
- La gravité de la propagation de la pandémie du COVID-19 devrait inspirer des mesures énergiques à la taille du danger pour les populations y compris le recrutement des personnels soignants supplémentaires et autres meilleures pratiques internationales.

LISTE DES DOCUMENTS UTILISES

ANNEXE I

- (i) Africa's Pulse, Une analyse des enjeux façonnant l'avenir économique de l'Afrique, Avril 2020,Vol.23
- (ii) Autorité de Coordination de transit et de Transport du Corridor Nord, Rapport conjoint sur les performances des corridors nord et central 2016-2019, octobre 2020.
- (iii) Banque Mondiale (1993): Etude de préfaisabilité technique et financière du Projet de valorisation de plantes tropicales par extraction des huiles essentielles et des oléorésines à usage agroalimentaire, pharmaceutique et cosmétologique. FACAGRO, Janvier 1993.
- (iv) Banque mondiale & Gouvernement du Burundi, Mise à jour de l'Etude diagnostique sur l'intégration commerciale du Burundi, édition 2012
- (v) Banque mondiale & République du Burundi, Etude diagnostique sur l'intégration commerciale du Burundi, édition 2004
- (vi) Banque mondiale &République du Burundi, Mise à jour de l'Etude diagnostique sur l'intégration commerciale du Burundi, édition 2012
- (vii) Centre de commerce international (cci) CNUCED/OMC. Projet pilote de mise en place d'une filière d'huiles essentielles (essence de limette et petits grains, patchouli) au Burundi/Afrique centrale. Rapport de mission. Février 2012.
- (viii) COMTRADE (2019). Cellule des statistiques des Nations Unies. Janvier 2019.
- (ix) DER LAAN, J.R et NIZIGIYIMANA, E (2006). Projet de relance du secteur hortofruticole au Burundi. Plan de Mise en Œuvre du Projet.
- (x) CURDES/ UNICEF, Analyse rapide de l'impact socio-économique de la pandémie COVID-19 sur l'enfance au Burundi, Bujumbura, Mai 2020
- (xi) EAC Secretariat, Aid for Trade Strategy 2017-2021
- (xii) EAC Secretariat, Comprehensive Review of the EAC Common External Tariff by Dr. Margaret K. Chemengich, January 2019
- (xiii) EAC Secretariat, EAC Regional Trade Policy, 2020
- (xiv) EAC Secretariat, Protocol on the establishment of the East African Community Common Market, Arusha, 30 November 2009
- (xv) EAC Secretariat, Report of the 31st Meeting of the Sectoral Council of Ministers Responsible for EAC Affairs and Planning, Arusha, 11st June, 2021
- (xvi) East African Community, EAC Customs Union Protocol, 2005;
- (xvii) East African Community, EAC Industrialization Strategy, July 2019

(xviii)	East African Community, Study report on the development of an EAC Regional Trade Policy, 2015
(xix)	East African Community, EAC Common Market Protocol, November 2009;
(xx)	East African Community, EAC Trade negotiations framework, 2016
(xxi)	East African Community, The Treaty for the Establishment of the EAC,2000;
(xxii)	IFRI - Institut français des relations internationales. Mutation du secteur minier au Burundi. Du développement à la captation. Avril 2019.
(xxiii)	Ministère de l'Agriculture et Élevage, Stratégie Nationale Agricole du Burundi 2008- 2015, Bujumbura, Juillet 2008
(xxiv)	Ministère des Finances, Stratégie et Plan d'actions pour le Développement du Secteur Financier 2011-2017, Bujumbura, Décembre 2010
(xxv)	Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, Politique Nationale d'Industrialisation du Burundi, Bujumbura, Juin 2019
(xxvi)	Ministère du Commerce, Industrie, Postes et Tourisme. Feuille de Route Pour la Mise en Œuvre de l'Accord sur la Facilitation des Échanges au Burundi (2020-2024), Bujumbura, Janvier 2019
(xxvii)	Ministère du Commerce, Industrie, Postes et Tourisme, Mise à jour de la politique commerciale nationale du Burundi, Mars 2015.
(xxviii)	Ministère du Commerce, Industrie, Postes et Tourisme. Politique Nationale Industrielle. Juillet 2019
(xxix)	Ministère du Commerce, Industrie, Postes et Tourisme,Stratégie de mise en œuvre de la Politique Nationale d'Industrialisation du Burundi. Juin 2021.
(xxx)	NDIKUMANA J.B. et MBONICUYE D. (2019). Etude sur la mobilisation des ressources internes et la gouvernance des ressources naturelles au Burundi, Août 2019.
(xxxi)	OMC, Examen conjointe de la Politique Commerciale des pays de l'EAC (incluant le Rapport sur le Burundi), 2019
(xxxii)	République du Burundi, 2è Vice- Présidence, Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté II, 2012;
(xxxiii)	République du Burundi, Ministère de l'Environnement de l'Agriculture et de l'Elevage. Plan National d'Investissement Agricole (PNIA): 2012 – 2017. Juin 2011.
(xxxiv)	République du Burundi, Ministère de la Planification et du Développement rural, Vision du Burundi 2025, Bujumbura, 2011
(xxxv)	République du Burundi, Ministère de la Planification et Développement Local, Vision du Burundi 2025, Bujumbura 2011
(xxxvi)	République du Burundi, Ministère du Commerce, Industrie et Tourisme, Politique Nationale Industrielle, Juillet 2019
(xxxvii)	République du Burundi, Ministère du Commerce, Industrie et Tourisme, Stratégie Nationale du Commerce et du Développement Industriel, Bujumbura, 2012
(xxxviii)	République du Burundi, Plan National de Développement du Burundi 2018-2027, Juin 2018

- (xxxix) République du Burundi, Stratégie d'intégration régionale du Burundi 2013- 2025, Juillet 2013
 - (xI) République du Burundi, Stratégie nationale de mise en œuvre de la Politique Nationale d'industrialisation du Burundi, Bujumbura, 2019.
 - (xli) Secrétariat de l'EAC, Statistiques de l'EAC, Arusha, édition 2019
 - (xlii) The Northern Corridor Transport Observatory, Rapport de l'observatoire de transport du corridor nord, I l'ème édition, novembre 2017.
- (xliii) TradeMark East Africa, Identification des niches d'exportation pour le Burundi, Rapport final, Bujumbura, avril 2015
- (xliv) TWITEZIMBERE, 2021. Etudes des chaines de valeur (CdV) des filières agricoles identifiées (Lait, poules et œufs, sorgho blanc, fruits et légumes [amarante, maracuja, prune du Japon], patchouli, tournesol] dans la zone d'action du Projet d'Appui à la Productivité Agricole au Burundi (PAPAB+). Mars 2021.
- (xIv) Banque mondiale (2014), Premier Rapport De Suivi De La Situation Économique Et Financière du Burundi, De l'aide au commerce : l'Intégration régionale comme moteur de croissance
- (xlvi) OMC (2019), Burundi: Intra-Africa trade and tariff profile 2018,
- (xlvii) Trade Data Update, No. 24/2019 | November 2019
- (xlviii) Tralac (2019), Burundi: Intra-Africa trade and tariff profile 2018, Trade Data Update, No. 24/2019 | November 2019
- (xlix) OMC (2019), Trade Policy Review, Report by the Secretariat East African Community (EAC), WT/TPR/S/384, 13 February 2019
 - (I) Union africaine (2020), Statistiques du commerce international africain, Annuaire 2020
 - (li) République du Burundi (2013), Rapport de l'enquête sur les investissements directs étrangers au Burundi « EIDEB », édition 2013.
 - (lii) République du Burundi, Cabinet du Président (2008), Loi n° 1/24 du 10 septembre 2008 portant Code des investissements du Burundi.
- (liii) OMC (2018), Taux d'utilisation dans le cadre des arrangements commerciaux préférentiels pour les pays les moins avancés au titre du régime de droits en faveur des PMA
- (liv) OMC (2021), Mise à jour de la liste des obligations de notification et des notifications présentées à ce titre figurant à l'annexe iii du rapport du groupe de travail des obligations et procédures de notification, Conseil du commerce des marchandises, G/L/223/Rev.28 26, Février 2021.
- (Iv) République du Burundi (2005), Loi n°i/201 du 30 décembre 2005 portant Protection du droit d'auteur et des droits voisins au Burundi.
- (Ivi) République du Burundi (2017), Burundi investment Guidebook.
- (**Ivii**) Sites web visités : site web de la banque mondiale: https://data.worldbank.org., site web de la BRB: https://brb.bi; site web de l'API: https://www.investburundi.bi
- (Iviii) République du Burundi, Décret n° 100/225 du 15 Novembre 2021 portant Création, Mission, Organisation et Fonctionnement de l'Agence de Développement du Burundi

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

ANNEXE II

#	NOM ET PRENOM	FONCTION	TELEPHONE	E-MAIL
I	SIBOMANA Consolate	Directrice du Commerce extérieur	61898127	consibomana@gmail.com
2	NSHIMIRIMANA Anitha	Directrice du Développement industriel	69144723	nshimanita l @yahoo.fr
3	MBONIHANKUYE Emmanuel	DG Développement industriel	75130769	emboniha@yahoo.fr
4	CIBOGOYE Jean Claude	Chef du service Promotion des Exportations	79245641	Jc.cibogoye@investburundi.bi
5	MISIGARO Siméon	BBN	79940877	misimeon@yahoo.fr
6	KABURA Daniel	Président du comité de suivi BNT	69298647	dan2kabura@yahoo.com
7	TABU Aline	Conseillère à la DG des Transports	69121122	Ingabaline I @gmail.com
8	NTIRABAMPA Adonis	Conseiller à la DG des Transports	61420462	ntirabampaadonis@gmail.com
9	BANZUBAZE Diomède	DG ai des Transports	69445162	banzido3@gmail.com
10	RUHARA Jean Bosco	Conseiller au Cabinet chargé des corridors nord & central	79947953	ruharabos@gmail.com
11	NYANDWI Édouard	Conseiller en charge du « Projet de la stratégie nationale de Transports »	75263429	
12	Ntidendereza Esaie	API/ Service de Promotion des investissements	61355553	e.ntidendereza@investburundi.bi
13	YAMUREMYE Moïse	Président de la Chambre des Jeunes / CFCIB	79402777	yammoses@yahoo.com
14	NTIBAGIRIGWA Léonard	Coordonnateur du Cadre Intégré Renforcé	79222111	leonntib@yahoo.fr
15	MUTWA Chrysologue	DG Commerce / Président du CNFE	75741671	mutchryso@yahoo.fr
16	NDIKUMAGENGE Jean-Marie	Conseiller Principal / DG Commerce		
17	NDAYIZAMBA Eric	Chef Organisations internationales (OMC, CNUCED)		
18	NIYUKURI Onésime	Chef service Commerce des services & électronique		
19	NGENDABANKA Venant	DG Office National du Tourisme (ONT)	79308897	ngendavenant@yahoo.fr
20	Amb. NTABOMENYEREYE Salvator	Directeur de la Communication et du Marketing	69538426	XXXXXXX

#	NOM ET PRENOM	FONCTION	TELEPHONE	E-MAIL
21	GIRUKWISHAKA Théophile	Cadre d'Appui au Cadre de dialogue et Concertation Public – Privé	79922547	girutheo@yahoo.fr
22	NSENGIYUMVA Immaculée	SG de l'Association des Femmes d'Affaires du Burundi (AFAB)	79423229	lmma.nsengiyumva@gmail.com
23	Hon. KAYANZARI Pierre-Claver	Conseiller au Cabinet du Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique	79910496	kayanpcl@gmail.com
24	NSHIMIRIMANA Denis	SG de la Chambre Fédérale de Commerce et d'Industrie du Burundi (CFCIB)	71217717	nshimirimanadenis@gmail.com
25	SIBOMANA Jean-Claude	DG ai ISTEEBU, Chef du Département Etudes et Statistiques Financières	75928809	XXXXXXX
26	NIZIGAMA Grégonie	Cadre à l'ISTEEBU	69543914	greva9800@gmail.com
27	NIZIGIYIMANA Jean-Baptiste	Cadre à l'ISTEEBU	79948581	XXXXXXX
28	NGENDANGANYA Prosper	Directeur de la Supervision Bancaire, Stabilité et Inclusion Financière – BRB	79081577	prngendanganya@brb.bi
29	NDIKUMWENAYO Vénuste	Directeur des Etudes– BRB	79983199	vndikimwenayo@brb.bi
30	NIYUNGEKO Nestor	Vice-Président de l'Inter-Café Burundi	76651634	ne.niyungeko@gmail.com
31	NDIKUMANA Jérémie	Chef de service Commerce ODECA	68589754	jeremiend19699@gmail.com
32	NIZIGIYE Nestor	Chef de Service Normalisation et Contrôle Qualité ODECA	79001171	nestor.nizigiye@gmail.com
33	NINEZA Joselyne	Présidente d'IWCA (International Women Coffee Alliance)	79562332	Najos I 00@gmail.com
34	NDUWIMANA Déogratias	Directeur Général de l'OTB	6115 2118	sdgotb@gmail.com
35	NDAYIZIGA Emmanuel	Directeur Commercial de l'OTB	79995222	emmanuelndayiziga@hotmail.com
36	NDAYININAHAZE Remy	Chef de service opérations logistiques d'exportation	79998516	rurimisha@gmail.com
37	HABONIMANA Chadrick	Administrateur Directeur Général de RUGOFARM	76341211	h.chadrick@gmail.com

ANNEXE III

TERMES DE REFERENCE POUR L'ELABORATION DES ETUDES SUR LA MISE A JOUR DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE SUR L'INTEGRATION COMMERCIALE DU BURUNDI

1. Contexte et justification de la mise à jour de l'EDIC

Pour tout Pays Moins Avancé (PMA) participant au programme Cadre Intégré Renforcé, l'Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce (EDIC) est le document de référence pour son intégration commerciale à la fois dans les marchés régionaux et mondiaux, et pour son intégration de la dimension commerce dans ses plans de développement à moyen et long terme. Pour le cas du Burundi, sa première édition de l'EDIC a été réalisée en 2003 et elle a permis de :

- (i) recenser les atouts pour le développement du commerce ainsi que les contraintes qui influent négativement sur la compétitivité de son économie et entravent son accès sur les marchés régionaux et internationaux,
- (ii) d'identifier les secteurs offrant le meilleur potentiel de croissance et/ou d'exportation et (iii) de recommander les réformes prioritaires, à travers une Matrice des actions validée par les parties prenantes nationales et par le gouvernement.

Pour le cas du Burundi, les analyses économiques récentes font état d'un contexte économique caractérisé par un déficit budgétaire qui s'aggrave (soit de 4,2 % pour 2019 contre 3,3 % en 2018), principalement en raison d'une hausse des dépenses courantes ; selon les prévisions, ce déficit devrait s'aggraver davantage en 2020 (4,9%) et en 2021 (5,2%).

Pour le pays, la base de produits exportables reste très limitée au café, minerais et thé. Son compte courant extérieur est déficitaire (10%) en raison de sa balance commerciale structurellement déficitaire, de la baisse des aides extérieures et de la faible diversification de son économie.

Toutefois, l'on peut noter qu'aujourd'hui, le pays commençait progressivement à se remettre de la crise socio- politique de 2015, mais le COVID-19 devrait avoir des impacts négatifs importants sur les secteurs clés de l'économie.

Par ailleurs, le Burundi a fait des avancées importantes dans la mise en œuvre des programmes d'intégration régionale au sein de la Communauté Est Africaine (adhésion à l'Union Douanière en 2005 et au Marché Commun en 2010), du Marché Commun des Etats de l'Afrique Orientale et Australe (Adhésion à la Zone de Libre Echange en 2000), à la Zone de Libre Echange Tripartite EAC – COMESA- SADC, à la Zone de Libre Echange Continentale en cours de ratification. Ces programmes sont supposés favoriser son intégration commerciale régionale. Il en est de même des accords internationaux comme ceux de l'Organisation Mondiale du Commerce, l'Accord de Partenariat Economique (APE) avec l'Union Européenne, l'AGOA avec les Etats-Unis d'Amérique dont il s'agit d'évaluer les impacts compte tenu des développements intervenus ces dernières années sur l'expansion des marchés.

2. Justification des mises à jour

La dernière version de l'EDIC qui date de 2012 s'est concentrée sur l'analyse des données du commerce, les barrières non tarifaires, l'amélioration du cadre incitatif pour le commerce et l'investissement, l'élimination des barrières internes et externes qui affectent le commerce et les coûts sur les transactions des biens et des services, les secteurs traditionnels à grand potentiel d'exportation comme le café de spécialité, le thé ainsi que les produits non traditionnels comme les minerais, l'horticulture, les fruits et légumes.

Huit (8) ans après d'adoption de l'EDIC de 2012, il y a un besoin de revisiter les hypothèses de base et les données qui ont contribué à la formulation des recommandations, d'évaluer l'état actuel des atouts et des contraintes au développement du commerce, de tirer les leçons de l'évaluation de la mise œuvre de la matrice d'actions et de son impact sur l'intégration commerciale du Burundi ainsi que de sa prise en compte dans l'élaboration des documents de planification du développement économique et social.

La mise à jour de l'EDIC offre en outre l'occasion de prendre en compte les filières économiques qui offrent de forts potentiels de croissance économiques qui pourraient avoir été omises lors de la dernière mise à jour ou qui pourraient avoir émergé. Il s'agit en particulier des opportunités offertes par les secteurs du commerce des services non abordés en détails lors de la dernière mise à jour, les opportunités offertes par les zones d'intégration régionales auxquelles le Burundi appartient ainsi que celles offertes par le commerce électronique. Un chapitre devrait se pencher sur l'évaluation de la Stratégie Nationale de Développement Durable du Tourisme élaborée en 2012 et tirer les leçons pour son actualisation qui sera réalisée au cours de la mise à jour de l'EDIC pour servir d'input du secteur du tourisme dans l'EDIC de 2021.

3. Objectifs des mises à jour de l'EDIC

L'objectif global de la mise à jour de l'Etude Diagnostique sur l'intégration du Commerce est d'améliorer la pertinence et l'efficacité de ses recommandations au regard du dynamisme de l'environnement socio-économique national, régional et international.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- a. Evaluer la matrice des actions prioritaires de l'EDIC de 2012;
- b. Faire le bilan de la performance commerciale et de la mise en œuvre de l'EDIC;
- c. Analyser les obstacles au commerce et les possibilités de développement commercial durable favorable aux pauvres, conformément aux activités traditionnelles de l'EDIC et aux objectifs pour suivis dans sa mise à jour.
- d. Analyse les défis et opportunités de l'intégration régionale en matière de commerce ;
- e. Actualiser la liste des contraintes à l'accès du Burundi aux marchés nationaux et internationaux et les obstacles au commerce :
- f. Actualiser la liste des filières identifiées par l'EDIC comme porteuses de croissance économique ;
- g. Mettre à jour la Matrice des actions ;
- h. Faire une proposition des mesures et/ou modalités de mise en œuvre et de suivi / évaluation de l'EDIC III ;
- i. Evaluer la contribution des secteurs des services tels que le tourisme et le commerce électronique dans le développement et la diversification des exportations.
- j. Soutenir l'action du Ministère du Commerce et du Cadre Intégré Renforcé (CIR) dans sa recherche des voies et moyens d'accroissement des financements des activités pour l'intégration du commerce ainsi que pour la préparation des contributions relatives au commerce dans le cadre du processus de planification du développement national;

- k. Soutenir les priorités et la mise en œuvre de la matrice d'actions de l'EDIC, le développement d'un programme à moyen terme susceptible d'accroître le commerce et l'investissement, lutter contre la pauvreté, assurer l'égalité des chances entre hommes/ femmes et la protection de l'environnement;
- I. Contribuer à la poursuite de l'élaboration des stratégies sectorielles permettant de mieux intégrer le commerce dans la planification du développement ;
- m. Appuyer la sensibilisation sur l'importance de l'intégration du commerce et les activités visant à associer les parties prenantes (notamment à travers l'organisation des ateliers de formation et des consultations thématiques, la préparation des matériels de communication) pour une meilleure appropriation de l'EDIC; parallèlement aux travaux d'analyse susmentionnés et/ou à l'établissement de stratégies commerciales et de stratégies sectorielles;
- n. Développer un programme de renforcement des capacités institutionnelles du Ministère en charge du Commerce et des activités de sensibilisation des parties prenantes du Cadre Intégré Renforcé.

4. Résultats attendus

Au terme de l'exercice, le consultant devra produire un document de l'EDIC actualisé comprenant les éléments suivants :

- L'évaluation de la mise en œuvre de la matrice d'actions de l'EDIC II;
- L'analyse actualisée de l'inventaire des contraintes à l'intégration commerciale du Burundi et des mesures de leur atténuation ou élimination ;
- L'inventaire actualisé des filières porteuses de croissance pour le Burundi incluant les secteurs des services à forts potentiels de création de valeur ajoutée et d'exportation;
- La matrice d'actions prioritaires mise à jour pour le Burundi ;
- La stratégie nationale révisée du développement du secteur touristique

5. Livrables et leur calendrier de soumission

- Rapport de démarrage ou Note conceptuelle ;
- Rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la Matrice d'actions
- Rapport provisoire de l'EDIC et de la Matrice d'actions actualisées
- Rapport final validé de l'EDIC et de la Matrice d'actions actualisées

6. Méthodologie de travail

Le consultant devra clairement définir l'approche méthodologique qui fera partie de l'offre technique en réponse aux Termes de Référence. Ladite méthodologie devra être approuvée par le commanditaire de l'étude.

L'approche méthodologie devra être participative et inclure entre autres une revue documentaire et une large consultation des parties prenantes clés à l'intégration commerciale et au développement du secteur touristique.

7. Durée de la mission

La durée de la mise à jour de l'Etude Diagnostique sur l'Intégration Commerciale est de Six (6) mois calendriers maximum après la signature du contrat. Le bureau de Consultants pourra proposer des délais plus courts.

8. Livrables et Plan de travail

Le bureau de consultant proposera un plan de travail / chronogramme des activités incluant le calendrier de soumission des livrables ci-haut mentionnés.

9. Supervision de la mission

La mission sera supervisée par le Coordinateur de l'Unité Nationale de Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé (UNMO- CIR) au Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme.

